



Les  
Journées de  
linguistique

ACTES DU XXI<sup>e</sup> COLLOQUE  
8-9 mars 2007

*Sous la direction de Adèle St-Pierre et de Mélanie Thibeault*



Centre interdisciplinaire  
de recherche  
sur les activités langagières



## AVANT-PROPOS

Chaque année depuis 1986 a lieu à l'Université Laval à Québec le colloque *Les Journées de Linguistique* qui permet aux étudiants des cycles supérieurs de présenter et de publier les résultats de leurs travaux de recherche. Ce colloque, qui est l'œuvre de bénévoles ayant à cœur le savoir et un intérêt pour l'étude du langage, des langues et du discours, permet aux jeunes étudiantes et étudiants en linguistique de partout dans le monde de réunir et de partager le résultat de leurs recherches. Nous sommes heureuses et fières de présenter dans ces actes le fruit de ces deux journées scientifiques bien remplies.

Nous remercions sincèrement M. Jean-Yves Dugas pour l'excellente conférence qu'il nous a présentée à titre de conférencier d'honneur. M. Dugas est l'auteur d'un important *Répertoire des gentilés du Québec* (1987), du *Dictionnaire universel des gentilés en français* (2006) et de plus de 140 articles qui portent sur la désignation collective des habitants, les noms de lieux québécois, les blasons populaires, l'anthropochoronymie du Québec et la terminologie géographique. Pour lancer la vingt-et-unième édition des *Journées de Linguistique*, M. Dugas nous a démontré la nécessité de faire davantage de place aux linguistes dans le traitement de la toponymie, traditionnellement pris en main par les géographes au Québec compte tenu des aspects importants qui sont en jeu comme l'étymologie, la sémantique, les faits de prononciation, la syntaxe, le problème des régionalismes, des langues amérindiennes, de l'inuktitut, etc.

L'organisation d'un tel événement n'aurait pas été possible sans l'appui de nombreux commanditaires et collaborateurs. Nous voulons remercier le Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières (CIRAL). En plus d'offrir un soutien constant dès la première réunion du comité organisateur jusqu'à la fin de l'événement, le CIRAL publie chaque année les actes de ce colloque. Merci à *Druide informatique*, à *Linguatech* éditeurs, à la librairie *Zone*, à l'Office québécois de la langue française, aux Presses de l'Université Laval, au Ministère de la Culture et des Communications, à la Ville de Québec, au Département de langues, linguistique et traduction, à la Faculté des lettres et au Service des affaires étudiantes de l'Université Laval, à l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AÉLIÉS), à l'Association des étudiants diplômés et inscrits en langues et linguistique (AÉDILL), à La Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN), au Lab-O, et enfin au Trésor de la langue française au Québec (TLFQ). Grâce à leurs généreuses contributions, financières ou autres, les XXI<sup>e</sup> *Journées*

*de Linguistique* ont pu avoir lieu et nous avons pu attribuer six bourses à nos candidates et candidats internationaux, ainsi que des prix aux meilleurs conférenciers. Merci à Gynette Tremblay, à Julie Pelletier et Andy Van Drom, dont les conseils et l'aide nous ont été précieux. Merci enfin à Annie Brasseur et à Anna Malkowska pour leur précieuse collaboration en tant que membres du comité organisateur et à tous nos bénévoles qui ont fait un travail indispensable le jour même du colloque. C'est grâce à leur travail que nous avons pu avec succès mener à terme un tel événement.

C'était avec grande fierté que nous avons célébré les XXI<sup>es</sup> *Journées de linguistique* à l'Université Laval les 8 et 9 mars 2007, et c'est avec ce même sentiment que nous vous présentons ces actes, porte-parole de la nouvelle génération de linguistes.

**Bonne lecture!**

**Adèle St. Pierre**, présidente des XXI<sup>es</sup> *Journées de linguistique*

**Mélanie Thibeault**, membre du comité organisateur des XXI<sup>es</sup> *Journées de linguistique*

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                     |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Du rôle obligé de la linguistique dans le traitement administratif de la toponymie québécoise<br><i>Jean-Yves Dugas</i> _____                       | 1   |
| Les calques technoscientifiques en situation d'aménagement terminologique québécois<br><i>Josée Di Spaldro</i> _____                                | 12  |
| Droit comparé et traduction juridique : Réflexions jurilinguistiques sur les principes communs<br><i>Sieglinde Pommer</i> _____                     | 26  |
| Situations linguistiques du Cameroun et d'Haïti : regard croisé sur deux États postcoloniaux<br><i>Guy Tegomo</i> _____                             | 31  |
| La diphtongaison dans le français de Waterville, Maine : une étude sociolinguistique<br><i>Brooke Plourde Dupuy</i> _____                           | 41  |
| La conscience phonologique chez les adultes multilingues : introduction et pistes de recherche<br><i>Anne-Marie Beaudoin-Bégin</i> _____            | 56  |
| L'acquisition des clitiques objets en français L2 par des enfants égyptiens : grammaire déficiente ou non ?<br><i>Zeinab Abdou Abdelhamid</i> _____ | 61  |
| Prépositions et article défini en roumain<br><i>Alexandru Mardale</i> _____                                                                         | 78  |
| La subordonnée participiale entre syntaxe et macrosyntaxe<br><i>Ali Abdoulhamid</i> _____                                                           | 93  |
| Entre syntaxe et sémantique, l'objet interne serait-il une catégorie inventée ?<br><i>Florinela Comănescu</i> _____                                 | 101 |
| Feedback auditif et production de la parole : étude des productions vocaliques d'enfants sourds implantés<br><i>Anik Demers-Pelletier</i> _____     | 109 |
| La dépression postnatale : dénomination et connotation dans les écrits de vulgarisation<br><i>Sophie Rochefort</i> _____                            | 121 |
| Circulation discursive et non-coïncidence des mots et du monde<br><i>Fred Hailon</i> _____                                                          | 130 |

## Du rôle obligé de la linguistique dans le traitement administratif de la toponymie québécoise

Jean-Yves Dugas

L'intitulé de cette conférence n'a sûrement pas manqué de faire sursauter plusieurs personnes parmi l'assistance, tout particulièrement celles et ceux dont le champ d'activité ou d'intérêt se situe précisément au cœur même de la discipline linguistique, soit la quasi-totalité d'entre vous. En effet, pourquoi s'interroger sur les liens pourtant évidents et reconnus qu'entretiennent ces deux sphères du domaine dénommatif que constituent la toponymie et la linguistique ? Pourquoi examiner une question dont la problématique se révèle si mince, voire inexistante ? Ne fait-on pas preuve par là d'une singulière naïveté ou, pire encore, d'une compétence douteuse ? On soupçonnera aisément que nous répondons négativement à ces interrogations ou hypothèses tout en reconnaissant la nécessité d'une explication circonstanciée.

Le choix du sujet de l'exposé repose à la fois sur une préoccupation qui remonte déjà à plusieurs années et sur une expérience pragmatique de plus de dix-sept ans dans le domaine de la toponymie. La conjonction de ces deux phénomènes nous a persuadé, d'un côté, que le milieu toponymique québécois faisait en quelque sorte bande à part dans la mesure où l'on considère la phénoménologie des noms de lieux dans son universalité et, de l'autre, que l'activité toponymique d'ici a ignoré, dans sa presque totalité, la nécessité d'appliquer les méthodes mises de l'avant par la linguistique moderne dans le traitement du corpus toponymique. Un bref historique de l'activité toponymique au Québec permettra de mieux comprendre le sens et surtout les conséquences d'une telle thèse.

Établissons d'abord que la communauté universitaire québécoise s'est jusqu'à présent peu impliquée dans l'examen de la toponymie du Québec, de telle sorte qu'aucune étude d'ensemble n'existe, bien qu'on puisse compter quelques travaux de haute qualité. Loin de nous l'intention de soutenir que rien n'a été fait tant sur le plan théorique que pratique, mais n'eût été de la présence sentie de deux éminents géographes lavallois, on le remarquera, le paysage universitaire serait marqué au coin de la désertification en matière de recherche toponymique. En effet, les géographes Louis-Edmond Hamelin et Henri Dorion ainsi que quelques disciples auxquels ils ont su insuffler leur enthousiasme et communiquer leur savoir ont réalisé certaines recherches, quelques-unes même d'envergure, prenant la toponymie comme point de départ bien que dans une optique majoritairement géographique. D'ailleurs, leur départ respectif du milieu universitaire, s'il n'a pas sonné le glas des groupes de travail qu'ils ont créés et dirigés avec enthousiasme n'en a pas moins contribué à une sérieuse mise en veilleuse, du moins du volet toponymique, que ceux-ci comportaient. Du côté de la linguistique, on ne compte rien de significatif, mis à part l'ouvrage de madame Suzelle Blais sur le vocabulaire québécois que l'on retrouve dans la toponymie de jadis, intitulé *Apport de la toponymie ancienne aux études sur le français québécois et nord-américain* et publié par la Commission de toponymie en 1983, encore que le sujet demeure très spécialisé et le point de vue assez philologisant.

Quant au traitement de la toponymie du point de vue administratif, s'il remonte au début du siècle, on ne peut y déceler l'intervention de la linguistique en tant que discipline que très

tardivement, de façon assez timide et uniquement en raison d'impératifs législatifs. Créée en 1912, la Commission de géographie se voyait investie de pouvoirs assez limités et son action s'est surtout exercée en ce qui a trait à la dénomination de lieux anonymes, en la modification de toponymes existants et en une tentative de rationalisation des modalités d'écriture des noms de lieux. Quant à l'actuelle Commission de toponymie qui a pris la relève de cette dernière en 1977, bien que disposant de devoirs et de pouvoirs accrus, elle ne s'est guère lancée plus en avant dans l'application de la linguistique à la toponymie, si l'on excepte le domaine de la terminologie géographique, et ce, parce que la *Charte de la langue française* imposait au nouvel organisme de normaliser celle-ci; la Commission de toponymie s'est donc intéressée à la linguistique parce que le législateur le lui ordonnait, et de façon indirecte, par l'intermédiaire de la discipline terminologique.

La clef de l'énigme consiste sûrement en ce que la toponymie québécoise a jusqu'ici été très majoritairement le fait de géographes et, tout naturellement, ceux-ci lui ont imprimé leur conception du rôle que doit jouer le substrat toponymique. Ainsi, ce qui importe avant tout, c'est d'identifier correctement le plus de lieux anonymes possibles, de recueillir et de soumettre pour officialisation le plus de nouveaux noms possibles, bref de meubler davantage le paysage québécois et, partant, la représentation cartographique du territoire. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer la répartition actuelle des divers spécialistes œuvrant au sein de la Commission de toponymie tant au niveau de la Commission elle-même, de l'encadrement, que du personnel professionnel permanent dont la répartition s'effectue comme suit : deux commissaires administratrices, un historien, un généalogiste et un politologue; sur deux cadres figurent une seule personne issue du milieu de la terminologie; le personnel professionnel se répartit en un informaticien, un historien, quatre géographes, un terminologue et un linguiste.

Bien que le hasard ait pu jouer un certain rôle dans cette situation, qu'on puisse comprendre que le recrutement du personnel ait été fortement logé à l'enseigne de la cooptation, nous estimons qu'un facteur important a certainement orienté le cours des choses. Étant donné la relative jeunesse de notre coin de pays, les autorités toponymiques du début du siècle ont sûrement cru qu'il devenait impérieux d'identifier les entités innommées et de rendre officielle une nomenclature qui s'était développée au petit bonheur plutôt que de se livrer à de patientes recherches étymologiques, de tenter de retracer l'origine tant linguistique que sémantique des toponymes relevés, ou encore d'esquisser l'examen des multiples transformations phonétiques subies par tel ou tel nom de lieu. On aura probablement eu raison, quoique, après presque 95 ans d'activités, il apparaît urgent de revoir un *modus operandi* qui a somme toute peu varié pendant tout ce temps.

Afin de mieux saisir l'apport non négligeable de la linguistique à la toponymie en général et à celle du Québec en particulier, il convient d'en examiner la teneur respective.

Tout naturellement, les ouvrages lexicographiques généraux définissent la toponymie en tant que discipline comme une « partie de la linguistique qui étudie les noms de lieux » (*Petit Robert* 2007) alors que la linguistique consiste en une science qui a pour objet l'étude du langage envisagé comme système de signes ou encore « la langue envisagée en elle-même et pour elle-même » selon la célèbre définition saussurienne. La géographie, pour sa part, consiste en une science qui a pour objet l'étude de différents phénomènes physiques, biologiques et humains localisés à la surface du globe terrestre. Ceci posé, on voit moins distinctement le lien nécessaire établi entre la

toponymie et la géographie jusqu'à maintenant dans le cadre de l'aménagement toponymique québécois.

En outre, il importe de considérer la nature exclusivement linguistique du nom de lieu, lequel consiste en un assemblage, une suite de signes entre deux blancs, comme tout mot de la langue générale. On pourra objecter qu'en tant que nom propre, le toponyme ne saurait être considéré comme un élément de la langue commune, bien que les spécialistes demeurent partagés sur cette question, certains estimant que le nom propre, l'« onomastisme » obéit aux mêmes lois qui régissent le stock lexical d'une langue, d'autres, au contraire, croyant qu'il s'y soustrait principalement en raison du phénomène de la « désémantisation ». Tous s'accordent, toutefois, à en reconnaître la nature éminemment linguistique.

Afin de constater davantage les apports particuliers de la linguistique à la toponymie, nous prospectorons maintenant quelques domaines de celle-là afin de voir, exemples à l'appui, la nécessité de l'intégrer à l'examen et au traitement du corpus des noms de lieux du Québec.

L'étymologie, en ce qu'elle permet d'établir les rapports qu'entretient une unité de la langue avec une unité plus ancienne qui en est à l'origine, se révèle fort utile, voire indispensable, pour décrypter maints mystères toponymiques. Quoiqu'une dénomination comme *Lac du Kakawi* (variante graphique *Cacaoui*) paraisse expliquée de façon satisfaisante lorsqu'on signale que *kakawi* identifie un petit canard sauvage et que le mot est d'origine algonquienne, il n'est pas sans intérêt de pouvoir remonter à un radical onomatopéique *kak-* transposant auditivement le piaillage dudit oiseau et qui peut être rapproché de formes comme le québécois *cacasser* « bavarder, potiner » ou le français *cacarder* « crier en parlant de l'oie ». À cet égard, il importe d'attirer l'attention sur une source constante de confusion, à savoir ce qu'on entend par origine d'un toponyme. Certains n'établissent pas une distinction nette entre le motif d'attribution d'une appellation et l'origine de celle-ci. Dans le cas qui nous occupe, le motif d'attribution consiste dans le fait que l'on retrouve probablement un certain nombre d'animaux de cette sorte dans les environs immédiats du lac concerné, alors que l'origine témoigne de l'étymon, c'est-à-dire de la forme originelle de laquelle le spécifique a été tiré. Comme on peut le constater, il y a interpénétration constante entre la langue générale et la « langue onomastique ». Un toponyme comme *Lacolle*, d'apparence si anodine, ne révélera sa véritable origine que suite à une analyse étymologique serrée à laquelle Jean Poirier s'est jadis livré et qui a permis de déterminer qu'il s'agissait du mot dialectal *colle* au sens de « colline ». Comment élucider un nom de lieu comme *Lac Tortu* si l'on ne remonte pas à la forme *tort*, *torte* au féminin, ancien participe passé du verbe *tordre*, lequel est tiré de la forme classique *torquere*, \**torcere* en latin populaire, à rapprocher de *torus*, la corde, laquelle évoque les multiples torsions nécessaires à sa formation, reflets des sinuosités qui caractérisent sans doute ce plan d'eau ? Seule l'étymologie permet de décoder les fascinants *Cap aux Rets* (archaïsme pour « filets »), *Île du Chafaud aux Basques* (échafauds pour faire sécher le poisson), *Île aux Esparges* (asperges ou spartines). On pourrait continuer longtemps, mais ces quelques exemples permettent de se convaincre à quel point les ressources de l'étymologie demeurent d'un grand secours pour résoudre maintes difficultés suscitées par la toponymie d'ici.

Étroitement liée à l'étymologie, la sémantique, la science des significations, ne laisse de faire sentir la nécessité de son intervention en matière de toponymie. Quel est le sens de spécifiques comme *lépiotes*, *cabirat*, *anophèles*, *citoleux*, *salice*, *ventis*, etc., qui figurent dans de nombreux



noms de lieux ? Qui mieux que le sémanticien, saurait résoudre les délicats problèmes soulevés par la polysémie, la néologie, l'acronymie, la siglaison comme dans *Lac du Loup*, *Lac de la Ligne*, *Ruisseau de l'Érablier*, *Rue Jandomien*, *Camp-C.I.P.*, etc. ?

Le domaine des amérindianismes soulève également de nombreuses difficultés. Des appellations comme *Lacs Kitciokik* : « lacs aux grands pins », *Koartac* : « vers intestinaux », *Îles Qikirtaajuit* : « les petites îles », *Montagne Isuallak* : « qui ressemble à un igloo de neige » et *Mont de Puvirnituk* : « gonflé par la putréfaction » voient leur signification respective rendue par un équivalent périphrastique souvent approximatif plutôt que par une définition véritable. Conséquemment, il faudrait que des spécialistes, sémanticiens de préférence, s'attachent à creuser les langues autochtones et l'inuktitut afin d'en arriver à d'authentiques équations sémiques.

De façon régulière, dans le cours du traitement des toponymes en vue de leur officialisation, à l'occasion des enquêtes effectuées sur le terrain, lors de consultations ponctuelles se posent différents problèmes concernant la prononciation de toponymes. Ainsi, hésite-t-on entre [*magog*] et [*mégog*], [*plessivil*] et [*plessissevil*], [*lobinière*] et [*lotebinière*], [*sébek*] et [*sayabek*], [*notre dame du lât*], [*notre dame du los*] et [*notre dame du lo*], problèmes qui pourraient être résolus grâce à une enquête systématique quant à l'usage de ces formes, assortie d'un examen phonologique diachronique. En plus de remplir ce rôle, la phonétique peut rendre de signalés services lors de la cueillette des informations sur le terrain. En effet, alors que jusqu'à maintenant l'enquêteur toponymiste devait se contenter de transposer approximativement les différents phonèmes entendus selon les aléas de ses connaissances orthographiques et de sa culture personnelle, avec ce que cela comporte d'approximations et d'erreurs, grâce à la rigueur de la transcription phonétique, il dispose d'un instrument scientifique précis qui élimine tout subjectivisme. À titre d'exemples, des toponymes comme *Île à Light* et *Lac Bonnalay*, devenu *Stukely*, prononcés localement [*il a laj*] et [*lak bonale*] se voyaient transcrits très approximativement en *Île à Laille* et *Lac Bonnalie/Bonnally*, ce qui ne saurait être toléré dans une stricte optique scientifique. L'une des solutions envisageables consiste, à notre sens, à procéder à la transcription phonétique systématique de l'ensemble du corpus toponymique officiel selon une prononciation dite standard, laquelle pourrait ultérieurement être confrontée aux variantes relevées sur le terrain. Proposé à quelques reprises par nous, le projet a cédé le pas à d'autres recherches jugées davantage urgentes, voire pertinentes.

Bien que dans une moindre mesure, le rôle de la syntaxe en matière de toponymie nous apparaît fort lié en particulier à celui de la normalisation de l'écriture des toponymes. Le Danois Palle Spore a déjà tracé la voie en ce domaine par les importantes études auxquelles il s'est livré sur l'organisation structurelle des toponymes. Quoiqu'on ne saurait espérer pouvoir se consacrer aux mêmes vastes recherches pour le Québec dans un avenir rapproché, il n'en demeure pas moins que nous trouvons là matière à application, du moins partiellement. Fondée sur un respect assez poussé de l'usage, la toponymie québécoise se voit envahie de multiples structures dont les principales sont l'apposition (*Lac Bono*), la présence d'une particule de liaison (*Anse des Bonnes Femmes*), l'absence de générique (*Saint-Sulpice*), l'adjonction d'un qualificatif (*Le Petit Fossé*), la présence d'un article dans le spécifique (*Lac La Marne*, devenu *Lac de la Marne*), ... Il faut compter aussi avec des organisations syntaxiques à coloration québécoise comme le recours aux prépositions *à* à la place de *de* pour marquer l'appartenance (*Cap à Savage*, *Gaine à Philippe*), *chez* pour indiquer la proximité (*Ruisseau chez Albert-Labillois*), *des* pour exprimer la relation à

une famille (*Ruisseau des Bélanger*). Ces quelques exemples, loin d'épuiser toutes les possibilités, plaident pourtant pour une sérieuse prise en considération des lumières de la linguistique, surtout dans l'optique d'une intervention normalisatrice même pratiquée avec prudence.

Nous venons d'évoquer l'omniprésence de certains faits de syntaxe spécifiques à la langue québécoise et il faut noter, à cet égard, que cette couleur locale s'étend bien au-delà du cadre étroit de la structure des toponymes d'ici. En guise d'illustration, on peut signaler la forme répandue *Ti*, abrégement de l'hypocoristique *Petit* (*Pointe à Ti-Biche*, *Caye à Ti-Joseph*, *Lac à Ti-Pierre*) et les hésitations orthographiques auxquelles elle donne lieu (finale avec ou sans *t*), les profondes modifications apportées à divers prénoms comme Joseph, Aimé, Stanislas qui deviennent par aphérèse Mé et Slas ou par apocope Jos. Ceux-ci devraient-ils être restitués dans leur intégralité de telle sorte que les toponymes *Baie à Ti-Jos*, *Chute à Ti-Mé* et *Lac à Ti-Slas* soient normalisés en *Baie du Petit-Joseph*, *Chute du Petit-Aimé* et *Lac du Petit-Stanislas* en dépit de leur implantation dans l'usage local ? À tout le moins, le problème mérite un sérieux examen du point de vue de la linguistique bien que couplé aux impératifs de l'usage.

En outre, on compte un certain nombre de régionalismes en guise de génériques de toponymes du Québec qui, s'ils ne sauraient être écartés sans autre forme de procès de notre nomenclature toponymique en raison de leur authenticité même, nécessitent une étude morphologique, orthographique ou autre. Ainsi le vocable *por* dans *Le Por-à-Vaches* ne devrait-il pas être orthographié *parc* comme l'estimait, entre autres, le linguiste Gaston Dulong, afin de lui conserver sa transparence sémantique et d'éviter une collision homonymique avec le nom de l'animal domestique ou de l'orifice de la peau ou encore de l'abri pour navires ou, au contraire, doit-on le sauvegarder en son intégralité ? Qui mieux que le linguiste saura évaluer la pertinence de termes comme *plée* au sens de « marais » ou *plé* (provenant de *pelé*) pour désigner un endroit où les arbres ont été éliminés, comme *crique*, au masculin, au sens de « ruisseau », comme *lacotte* appliqué à un petit lac, comme *marche*, de l'anglais *marsh*, pour caractériser un étang, etc. L'incidence de tels phénomènes linguistiques se révèle d'une si grande importance pour la toponymie québécoise qu'on ne saurait désormais en traiter la teneur en ignorant sciemment les aspects techniques impliqués que des spécialistes de la langue apparaissent être les seuls à étudier scientifiquement tout en tenant compte des éléments qui ressortissent à la géographie ou à toute autre discipline impliquée.

Nous désirerions maintenant, afin d'aborder le volet pratique des relations que doivent entretenir la linguistique et la toponymie, exposer comment certains travaux portant sur la normalisation de termes qui entrent dans la composition de toponymes ont eu comme conséquence sinon un bouleversement du moins un impact particulier sur la nomenclature toponymique. Pour terminer, nous ferons succinctement état de la politique linguistique adoptée par la Commission et de ses impacts sur le faciès toponymique officiel futur du Québec.

Pour ne pas alourdir davantage un exposé déjà substantiel, nous nous en tiendrons au domaine particulier de l'odonymie. À la fin de 1979, une commission ministérielle de terminologie, désignée comme la Commission de terminologie géographique, était créée avec comme mandat prioritaire de procéder à l'examen d'un point de vue terminologique des génériques ayant cours en ononymie dans une visée normalisatrice. À la fin des travaux de ce groupe de travail en 1985, 103 termes avaient fait l'objet d'un avis de normalisation alors que 121 avaient reçu le statut de

termes recommandés. L'opération avait, à l'origine, pour but principal de permettre le traitement adéquat des divers corpus de noms de voies de communication des quelques 1500 municipalités existant alors et à la Commission de se conformer au devoir à elle imposé par le législateur en vertu de l'article 125, paragraphe *c*, de la *Charte de la langue française* selon lequel elle doit « établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office [de la langue française]. » La qualité des travaux effectués à ce niveau fut garantie par la préparation de dossiers terminologiques rigoureux selon la méthode particulière qui caractérise les travaux de l'Office et par la représentativité des membres de la Commission de terminologie géographique (trois linguistes et trois géographes issus des milieux universitaire et gouvernemental). Nous vous faisons grâce du cheminement labyrinthique des dossiers terminologiques et de leur contenu, aspects connus et sur lesquels l'Office a déjà publié maints travaux.

Il sied d'évoquer diverses particularités propres à l'odonymie québécoise et dont il a fallu nécessairement tenir compte dans la démarche terminologique. D'abord, dans un cas, il a paru nécessaire de distinguer le générique du type d'entité, à savoir *impasse* et *cul-de-sac*, ce dernier terme ne se révélant pas utilisable à titre de générique. Rappelons que le générique est un élément du toponyme qui identifie de façon générale la nature de l'entité géographique dénommée alors que le type d'entité géographique indique la nature du lieu nommé ou susceptible de l'être. Ensuite, des termes comme *côte* et *rang*, en raison de leur polysémie selon que l'on considère leur rôle du point de vue topographique, de celui du cadastre ou leur vocation odonymique ancienne ont suscité quelques problèmes quant au choix de l'entité adéquate.

De plus, un certain nombre d'impropriétés flagrantes émaillaient l'odonymie québécoise pour lesquelles la situation commandait un redressement : des *boulevards* qui n'en sont pas, mais ce terme fort populaire marque une promotion sociale évidente pour ceux qui habitent à proximité; des *places* relativement nombreuses qui ne répondent pas au sens correct de ce terme répandu généralement par des promoteurs en matière immobilière davantage soucieux d'une terminologie aguichante ; recours au générique *carré*, lequel traduit de l'anglais *Square* devrait être rendu en français par *place*; quelques termes d'usage récent tels que, entre autres, *domaine*, *parc*, *plateau*, *terrasse* dont le rôle de génériques odonymiques est apparu comme inadéquat.

En contrepartie, le bon sens commandait de tenir compte de certaines réalités d'ici comme la disposition des rues (direction est-ouest) formant des axes perpendiculaires aux avenues (direction nord-sud), structure dite de « plan en damier » et à laquelle la proximité des États-Unis où elle jouit d'une remarquable notoriété n'est sûrement pas étrangère. En outre, un terme comme *croissant*, qui provient de l'anglais *Crescent*, a été conservé parce qu'il dénomme de façon précise une voie qui présente une forme particulière que le terme *rue*, par exemple, ne parvient pas à identifier aussi précisément. La différenciation entre *rue* et *avenue*, au sens premier, par exemple, plus tranchée en France où elle tient davantage à des caractéristiques dimensionnelles ou formelles (largeur, longueur, présence, ou absence d'arbres, d'éléments de verdure ou d'ornement, etc.) n'a pu être appliquée avec autant de rigueur chez nous, la rue pouvant être définie comme une voie de communication bordée de bâtiments dans une agglomération alors que l'avenue apparaît généralement comme plus large, identifiée à un quartier, conduisant éventuellement à un lieu bien déterminé.

Après plus de vingt ans d'application pratique des termes génériques et des types d'entités, on peut dégager avec assez de précision les conséquences qui résultent de l'interventionnisme

linguistique en matière d'odonymie. Gardons à l'esprit toutefois que le traitement du dossier odonymique s'effectue avec souplesse et doigté en raison, d'une part, de la juridiction que la Commission doit partager avec la municipalité concernée et, d'autre part, du fait qu'il s'agit d'un aspect important du patrimoine culturel québécois sur le plan dénominatif.

Il y a également lieu d'opérer une distinction entre le milieu rural et le milieu urbain quant aux noms de voies de communication. En effet, celui-là témoigne d'un patrimoine odonymique plus ancien, partant, plus stable et par voie de conséquence plus réfractaire au changement alors que celui-ci, plus récent, s'est trouvé davantage contrôlé par les organisations municipales créées et les appellations inadéquates y apparaissent moins fréquemment. Plus particulièrement, il s'est révélé inopportun, impossible même, d'appliquer à la lettre les définitions normalisées au préalable, surtout en ce qui a trait aux routes, aux chemins et aux rangs dont l'existence remonte fréquemment au-delà du XVIII<sup>e</sup> siècle. On a dû conserver le générique tel quel pour des motifs d'usage de même que d'ancienneté et étiqueter correctement la dénomination au niveau de l'entité. En milieu urbain, nombre de places tout particulièrement se sont vu substituer le générique *rue* ou encore *impasse*, selon le cas. En plus de nombreux inconvénients soulevés par les modifications apportées à un nom de voie de communication, on s'est heurté à ce que le linguiste Jean Darbelnet appelait très justement « la conscience linguistique du sujet parlant ». Dans le cas qui nous occupe, certains citoyens se sont farouchement opposés au terme *impasse* jugé péjoratif, dans certains cas même flétrissant, de telle sorte qu'au moins une municipalité a été contrainte de retraiter après avoir correctement remplacé quelques places par des impasses. Si le générique *ruelle* est jugé très joli et très folklorique pour la *ruelle des Ursulines*, on en interdit par contre l'implantation dans son propre milieu.

La modification de l'ensemble des infrastructures autoroutières à Québec quant à leur dénomination n'a soulevé aucune vague, les boulevards Duplessis, Henri-IV, de la Capitale et Charest devenant sans heurt les autoroutes Duplessis, Henri-IV, Félix-Leclerc et Charest. Sans doute, le fait que ces voies ne relèvent juridiquement d'aucune municipalité, que les citoyens se sentent peu concernés, étant donné que leurs adresses n'entrent pas en ligne de compte et que l'Administration, en l'occurrence le ministère des Transports du Québec, responsable de la signalisation, se plie de bon gré aux impératifs de la normalisation n'a pas contribué pour peu à ce succès.

Enfin le terme *carré*, non retenu aux fins d'officialisation, constitue une source de problèmes, car on doit lui substituer un générique adéquat qui respecte la nature de l'espace ainsi dénommé. Toutefois, sa survie étant assurée, présentement, par un usage circonscrit à quelques endroits historiquement significatifs comme les carrés *Jacques-Cartier*, *D'Youville* et *Parent* à Québec ou *Phillips*, *Saint-Louis* et *Viger* à Montréal, son expansion demeure ainsi limitée. Si son utilisation peut être justifiée sur le plan historique, on ne saurait y recourir pour des dénominations futures.

En somme, comme on a pu le constater, le rôle de la linguistique en matière de terminologie odonymique pour important qu'il demeure ne saurait occuper à lui seul tout l'espace... sans jeu de mots. Il est indispensable d'en fixer la limite d'intervention sous peine de provoquer une rupture brutale entre les autorités responsables de la qualité de l'odonymie québécoise et les utilisateurs de celle-ci et, sur une plus large échelle, les créateurs de noms de voies. Même si les règles, les normes, les modalités arrêtées visent à l'implantation d'une qualité toujours plus grande, ce qu'on ne saurait blâmer loin de là, celles-ci s'appliquent à une réalité souvent non

rationnelle, tributaire du cœur et de l'émotion, du temps et de la méconnaissance. La solution réside sans doute dans un équilibre savant entre la mise en application des desiderata orthodoxes de la linguistique et le respect et la sauvegarde de l'âme d'un peuple à travers les noms qu'il a attribués aux lieux, témoins historiques à nul autre pareil.

Notre tour d'horizon quant au rôle que la linguistique joue, doit et devrait jouer en toponymie ne saurait être complet sans aborder, même brièvement, la ou plus justement les politiques linguistiques de la Commission de toponymie. Si le rôle de la linguistique ici paraît moins mettre à contribution celle-ci en sa qualité de science, l'attention n'en porte pas moins sur son objet immédiat et quasi indissociable de sa nature, la langue, plus précisément dans son actualisation, le langage, en ce qu'il personnalise les éléments de l'univers. Nous tenterons de mieux cerner les conséquences de cette politique en regard de la toponymie du Québec en son présent comme en son futur.

Intitulé fort symptomatiquement *Toponymie et francisation*, un énoncé de politique a été adopté par la Commission le 5 mai 1983 et n'a subi que de mineures retouches depuis, tout en étant rebaptisé ultérieurement *Politique linguistique*. Trois grands principes fondamentaux inspirent la politique de francisation : 1) reconnaissance de la langue française comme moyen pour « permettre au peuple québécois d'exprimer son identité dans un climat de justice et d'ouverture à l'égard de tous les groupes ethniques dont l'apport est précieux au développement du Québec » ; 2) respect de l'usage comme règle d'or de l'« aménagement toponymique » ; 3) généralisation de l'utilisation du français en toponymie tempérée par l'usage courant et recours systématique aux génériques français et accroissement de la proportion des toponymes français ; 4) reconnaissance de l'apport du français québécois dans la toponymie ; 5) application des normes à caractère linguistique qui concourent au maintien de la qualité de la langue et de la toponymie, tout en tenant compte de l'à-propos de certains écarts par rapport à la norme et dans le respect du génie de toutes les langues présentes dans la toponymie québécoise. Ainsi, la politique linguistique de la Commission se fonde sur une interprétation administrative des impératifs de la *Charte de la langue française*. À noter que le champ d'application de cette politique ne s'étend pas aux toponymes amérindiens et inuits qui font l'objet d'une politique particulière. De plus, les règles énumérées plus loin s'appliquent à l'ensemble des toponymes, aussi bien aux noms officiels qu'à ceux nouvellement recueillis ou encore provenant de textes et de documents cartographiques.

Voici l'essentiel des règles édictées : 1) tout générique d'un toponyme officiel doit être en français ; 2) tout spécifique doit être en français sous réserve d'un usage significatif et répandu dans une autre langue ; 3) sont conservés dans leur langue d'origine les noms d'agglomérations, d'espaces administratifs, de lieux-dits, ainsi que les anthroponymes.

Quant aux règles d'écriture toponymiques dans le maquis desquelles nous ne pénétrons pas, nous nous contenterons de signaler exclusivement celles qui concernent les toponymes de langue autre que française. Sur ce plan, bien que les constituants de l'élément d'un nom d'entité de nature administrative soient liés par un trait d'union, cette norme ne s'applique pas si le spécifique d'un toponyme est entièrement de langue anglaise, amérindienne ou inuite; par exemple, on aura *North Sutton*, sans trait d'union, mais *Casa-Berardi*, avec trait d'union. Si le spécifique comporte un constituant français ses éléments comporteront un trait d'union, comme dans *Rivard-Corner*. Pour le cas où un terme présente une graphie identique en anglais et en

français comme *Centre*, on se référera à sa prononciation locale ou à sa position dans le toponyme pour déterminer la langue à laquelle il appartient ; on pourra ainsi avoir *York-Centre* et *York Centre* avec ou sans trait d'union. Tout nom de personne quelle qu'en soit la langue d'origine qui constitue un spécifique toponymique voit ses éléments joints par un trait d'union à moins qu'il ne s'agisse d'un nom de famille qui en était dépourvu préalablement : *John* et *Lawson* seront reliés par un trait d'union dans *Rue John-Lawson*, mais non *De* et *Boucherville* dans *Rue De Boucherville*.

Ultime volet, celui de la non-traduction des toponymes qui s'applique aux noms géographiques du Québec. Ni le générique, ni le spécifique d'un toponyme officiel ne peuvent être traduits en tout ou en partie : *Montreal*, *Three Rivers*, *Park Avenue* et *Rosemere* sont inacceptables comme équivalents des formes officielles *Montréal*, *Trois-Rivières*, *Avenue du Parc* et *Rosemère*. Toutefois, pour un toponyme transfrontalier à composante québécoise comme *Rivière des Outaouais*, on pourra recourir à la forme officielle canadienne *Ottawa River* dans un document de langue anglaise à condition de fournir la forme officielle québécoise entre parenthèses.

La présente politique comporte de nombreux avantages dont, entre autres, le respect de l'usage, la possibilité pour les autres groupes ethniques de marquer visiblement leur présence dans le paysage dénominatif québécois, la sauvegarde des modalités d'écriture dans les langues autres que le français, surtout en anglais, la non-traduction de spécifics de langue générale appartenant à des langues autres que le français, la rationalisation et la systématisation des critères de choix et des règles d'écriture toponymiques.

Cependant, bien qu'ils acceptent sans trop de difficultés l'obligation de traduire le générique, les anglophones ne voient pas d'un bon œil cette invasion du français dans leur milieu de vie, tout particulièrement en ce qui a trait aux noms de voies de communication, ce qui les amène soit à supprimer purement et simplement le générique sur les plaques de signalisation, ce qui contrevient à une norme de la Commission qui exige la présence du toponyme dans son entier, donc du générique, soit à vouloir implanter des dénominations bilingues comme *Rue Johnson Street*, également non approuvées par la Commission. En outre, la règle concernant l'utilisation du trait d'union entre les éléments de spécifics à composantes anthroponymiques quelle que soit la langue du toponyme bien que strictement logique dans une optique de standardisation suscite, en langue de Byron, des réticences parce qu'elle témoigne, d'un manque d'unité avec le traitement accordé aux autres formes toponymiques non anthroponymiques et s'accorde mal avec les impératifs graphiques qui lui sont propres.

Mais il y a plus sérieux. Puisque l'on fait du français la pierre d'assise de la politique linguistique de la Commission de toponymie, comment déterminera-t-on que l'on se trouve en présence d'une forme française ? Qui tranchera dans les cas douteux ? Comment traitera-t-on les emprunts ? S'en remettra-t-on exclusivement aux dictionnaires courants ? Pour les noms de personnes, prendra-t-on en considération l'origine linguistique, la langue maternelle de la personne remémorée ou la nature du patronyme lui-même ou encore la citoyenneté de la personne honorée ? Si pour un prénom comme *Élisabeth* il peut paraître aisé de le considérer comme français s'il comporte l'accent et un *s* et comme anglais lorsque l'accent n'y figure pas et qu'il comporte un *z*, l'interprétation devient subtile s'il s'agit de l'impératrice de Russie Élisabeth Pétrovna dont le nom comme le prénom francisés comportent un accent et qui, à notre sens, ne saurait être considéré comme véritablement français.

D'autres interrogations se font pressantes : pour les spécifiques à composants complexes d'origine inconnue, quelle solution devrait être envisagée ? Pour les formes recueillies sur le terrain, à partir de quels critères objectifs jaugera-t-on la nature de l'usage ? Comment harmonisera-t-on l'ensemble de la nomenclature toponymique du Québec, eu égard à la multiplicité des règles administratives qui l'affectent ?

Nous ne voulons pas insister trop lourdement sur l'importance du rôle que la discipline linguistique doit exercer en matière de toponymie, mais on nous accordera qu'on ne saurait se passer de ses lumières sans risquer d'hypothéquer sérieusement la qualité de notre toponymie. De plus, le nombre et la complexité des problèmes que soulève le matériel toponymique du point de vue de la langue et dont nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé l'ampleur requièrent une thérapie linguistique énergique. Des recherches globales doivent être entreprises afin d'identifier des solutions valables et permanentes, de même qu'applicables à l'ensemble des cas similaires afin d'éviter le « pompiérisme » toponymique, c'est-à-dire, régler les problèmes à la pièce, l'arbre dissimulant toute la forêt et en arriver, ainsi, à une pléthore de solutions qui, si elles n'engendrent pas automatiquement la contradiction, ouvrent inévitablement la voie à l'approximation.

En guise de conclusion, nous nous permettrons d'élargir quelque peu l'horizon de notre investigation. La linguistique, nous espérons l'avoir démontré, a un rôle fondamental à jouer à tous les niveaux du traitement toponymique. Toutefois, il apparaît que jusqu'à maintenant, au Québec, son intervention s'est faite très discrète en certains cas, presque inexistante dans d'autres. Dans l'optique du présent exposé, il apparaît singulièrement opportun d'aborder la question de l'élargissement du rôle que la linguistique doit remplir à l'égard des noms de lieux.

Étant donné qu'à présent la part du lion revient à la Commission de toponymie en matière d'aménagement toponymique, il lui incombe de faire en sorte que son action tienne davantage compte du volet primordial de la linguistique. Bien sûr, existent déjà des travaux terminologiques assez importants qui y ont été et sont parfois menés, des mini-recherches ponctuelles qui ont porté jusqu'à présent sur le genre des potamonymes, la particule nobiliaire, la notion de « lieu-dit », sur les dérivés de noms de lieux que constituent les gentils, mais rien de systématique n'a encore été entrepris. Divers obstacles se profilent à l'horizon comme le manque chronique de personnel en ces années de cure budgétaire, la vocation de la Commission davantage orientée du côté de l'identification territoriale, la conception selon laquelle la recherche constitue une chasse gardée des universitaires et ne doit pas être effectuée par les milieux gouvernementaux, le fait que même très partiellement, le personnel actuel vieillissant se prête mal à un recyclage en linguistique, la somme énorme de travail à abattre dans ce qui a été défini comme prioritaire, à savoir l'identification des lieux québécois, ce qui laisse peu de place pour d'autres activités si pertinentes soient-elles.

Une solution pourrait consister en l'attribution, sous forme contractuelle, de mandats de recherches spécifiques destinées à faire le point sur différents secteurs dont la priorité aura été déterminée à l'avance, ce qui permettrait à la Commission de disposer de bases solides pour effectuer la réalisation pragmatique de sa politique linguistique. Susciter l'intérêt pour la toponymie chez des linguistes désirant se spécialiser dans un domaine connexe afin qu'ils effectuent des recherches poussées sur les noms de lieux dans l'optique de l'obtention d'une

maîtrise ou d'un doctorat pourrait constituer un palliatif très valable. Enfin, des séances d'information portant sur tel ou tel problème toponymico-linguistique destinées aux membres du personnel pourraient susciter leur intérêt pour la *res linguistica*, leur faire prendre conscience des ressources de celle-ci et leur permettre de résoudre maints problèmes délicats.

Quant au milieu universitaire québécois, la toponymie n'apparaît pas comme l'une de ses préoccupations essentielles, loin s'en faut. D'ailleurs l'onomastique, n'a pas encore daigné capter l'intérêt de nos chercheurs, alors que l'on connaît la situation inverse en Europe où l'on compte des centres de recherches en onomastique comme à Paris, à Leuven, lesquels, quoique disposant de moyens modestes, contribuent de façon significative à la recherche en ce domaine et à la diffusion de leurs trouvailles ou de leurs réflexions. Nous estimons qu'à l'image de nos collègues européens, il devient impérieux de créer et d'animer un centre de recherche en onomastique à l'enseigne de la linguistique et dont l'objet d'investigation porterait sur la toponymie québécoise d'abord, française d'Amérique du Nord ensuite. La mise sur pied d'une association internationale pour l'étude de la toponymie française de l'Amérique du Nord pourrait jouer également un rôle déterminant à cet égard.

Bien que par le passé certaines activités d'initiation à la toponymie sous forme de cours dispensés soit par le département de géographie, soit par la section de folklore du département d'études québécoises de l'Université Laval aient existé, rien n'a pu être retracé sauf erreur, à ce jour, pour le département de langues et linguistique. Notons que présentement un cours intitulé « Introduction à la toponymie » est assuré au niveau du premier cycle du département de géographie, mais sa teneur repose presque exclusivement sur la géographie, la cartographie, la gestion de la toponymie. Nous proposons donc la mise sur pied d'un programme de cours sur la toponymie dont l'essence reposerait sur l'aspect linguistique tout en faisant appel aux disciplines connexes à la toponymie, comme l'onomastique, l'histoire, la géographie, le folklore, etc. Ainsi, les activités reliées à cet exercice pédagogique constitueraient une source importante pour raffiner les outils toponymiques de la Commission et permettraient de former des spécialistes dont les connaissances axées directement sur le phénomène linguistique en sa réalisation toponymique contribueraient à la solution de la majorité des problèmes évoqués plus avant.

Si nous avons jusqu'ici présenté la linguistique comme la plaque tournante du traitement toponymique c'est en raison du rôle fondamental que nous lui reconnaissons. Toutefois, nous ne faisons pas fi des autres disciplines dont l'apport demeure essentiel à l'examen d'une nomenclature toponymique quelle qu'en soit la nature. Cette focalisation sur la linguistique, qui peut paraître outrancière au premier abord, visait à redonner la place qui lui revient à une science trop longtemps mise en veilleuse, voire parfois complètement ignorée par rapport à la toponymie québécoise. Ceci dit, nous sommes convaincus qu'un avenir meilleur pointe à l'horizon du champ toponymico-linguistique que les praticiens actuels de la toponymie appellent instamment de leur vœu. Car, même au nom du cliché folklorico-patrimonial, on ne saurait ignorer la valeur d'une toponymie marquée au coin de l'exactitude, du rationalisme et de la science, à l'image même du peuple dont elle témoigne, même fragmentairement, de la culture.



# Les calques technoscientifiques en situation d'aménagement terminologique québécois

Josée Di Spaldro

Université Laval

## Introduction

Nous nous attacherons, dans cet article, à présenter les calques technoscientifiques dans un contexte d'aménagement terminologique, en lien avec notre projet de thèse *La fonctionnalité des termes français de la génétique médicale selon une approche d'aménagement terminologique québécois* et suivant les résultats de notre mémoire de maîtrise *Les emprunts à l'anglais médical dans la langue française contemporaine*.

Nos résultats suggèrent effectivement que le mode d'enrichissement néologique par excellence en génétique médicale est l'emprunt lexical de catégorie emprunt sémantique de type calque morphologique, particulièrement le calque littéral adapté selon le modèle terminogénique de la dérivation syntagmatique, corroborant le fait que la langue technoscientifique en usage serait d'abord essentiellement anglaise. Nous aborderons le thème de la néologie pour subséquemment exposer sur les calques technoscientifiques, leurs modes terminogéniques et leurs valeurs intégratives terminologiques pour ensuite révéler les avantages et désavantages de leur utilisation. Nous concluons sur les perspectives d'avenir du plan d'aménagement terminologique québécois, principalement en regard des calques technoscientifiques.

## 1. La néologie d'emprunt lexical

C'est par le plan lexical, par opposition aux plans grammatical ou phonologique, qui constitue un ensemble ouvert, toujours susceptible de modifications (Boulanger 2006), que s'effectue principalement l'enrichissement du stock terminologique, par le truchement des deux procédés que sont les néologies de création et d'emprunt (Loubier 2003 : 13), fondées sur une typologie donnée.

Le procédé de néologie de création admet la réalisation d'une conceptualisation dans la langue première du groupe social, donc indépendante du système linguistique étranger (Loubier 2003 : 24), tandis que le procédé de néologie d'emprunt permet d'adopter une création déjà réalisée dans une autre langue par une communauté linguistique donnée (Loubier 2003 : 24).

Guilbert et ses collaborateurs (1978) établissent une distinction entre l'*emprunt* et l'*héritage* français, en explicitant que les mots courants du français sont majoritairement hérités du fonds latin et qu'à aucun moment le mot n'est passé d'une langue à l'autre, et donc, qu'il ne peut s'agir d'emprunt, mais d'héritage. Ils ajoutent du même souffle que le français a, tout au long de son histoire, emprunté au latin beaucoup de mots, ce qui explique que dans la langue française, pour un même mot latin, on retrouve quelquefois des doublets dont le premier mot est parvenu de l'héritage - dit de formation populaire -, alors que l'autre est obtenu par emprunt - dit de formation savante - et qu'il advienne que le mot emprunté a éliminé le mot hérité, mais plus

souvent, les deux mots coexistent et ont été conservés avec des sens différents, de sorte que, « [p]arfois, le fait de puiser aux mêmes sources gréco-latines permet à l'anglais et au français de s'enrichir mutuellement » (Gaudin et Guespin 2000 : 297).

Gaudin et Guespin (2000 : 297) observent que « les emprunts sont facilités par les proximités culturelles et linguistiques », nommément le « parallélisme » (Depecker 1994 : 12) des systèmes linguistiques français et anglais. En effet, le système français a beaucoup emprunté au système anglais à compter du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais surtout à partir du XX<sup>e</sup> siècle, suivant la Seconde Guerre mondiale, alors que le système anglais avait beaucoup emprunté au système français du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

[E]ntre le milieu du XI<sup>e</sup> siècle et le XVII<sup>e</sup> siècle, le français a fourni à l'anglais des milliers de mots nés sous son giron, mais ce n'est qu'à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que le processus s'est inversé et que les mots anglais ont traversé la Manche pour nourrir la langue française » (Walter 1997 : 218).

Au fil du temps, nombres d'auteurs ont établi différentes typologies d'emprunts à l'anglais, dont les suivantes : Darbelnet (1963 : 46-50); Colpron (1965); Guiraud (1965 : 99-114); Humbley (1974 : 46-70; 2000 : 75-97); Guilbert *et al.* (1978); répertoires des avis terminologiques de l'Office (1986; 1990; 1998); Mareschal (1988 : 68-70, 1994 : 31); Pergnier (1989 : 30-108); de Villers (Multidictionnaire 1992 : 70, 2003 : 70); Dubuc (1992 : 94); Cabré (1998 : 256-7); Forest et Boudreau (1999 : ix); Bouchard (1999 : 24-40); Martel *et al.* (2001 : 50-61); Loubier (2003 : 22-31); Pruvost et Sablayrolles (2003 : 96-119), etc<sup>1</sup>.

Cet imbroglio taxinomique à l'égard de la typologie de l'emprunt à l'anglais s'explique par le fait que l'on décrit le phénomène de l'anglicisation en recourant à de nombreuses approches, à savoir linguistique, sociolinguistique, sociologique, traductologique, etc.

### 1.1 La typologie de l'emprunt de Loubier (2003)

La typologie de l'emprunt lexical de Loubier, sur laquelle l'Office québécois de la langue française (OQLF) et nous-même nous sommes fondés, comprend trois grandes catégories : l'**emprunt morphosémantique**, dont l'emprunt intégral sans adaptation ou avec adaptation (francisé) et l'emprunt hybride; le **faux emprunt** et l'**emprunt sémantique**, dont le calque sémantique et le calque morphologique. C'est sur ce dernier que nous nous attarderons.

Il importe de mentionner que nous avons exclu le calque sémantique de notre étude, car il exige un examen approfondi nécessitant des ressources dont nous ne disposons pas actuellement. De plus, ces calques sont en nombre restreint comparativement aux calques morphologiques qui « sont nombreux » (Gaudin et Guespin 2000 : 299). En outre, en langue générale, ils passent très souvent dans l'usage en s'imposant alors dans la catégorie du calque morphologique, ce qui pourrait aussi se révéler le cas en langues de spécialité.

<sup>1</sup> Tous ses ouvrages traitent de l'anglicisation en s'interrogeant sur ce phénomène, sur la typologie des emprunts à l'anglais ainsi que leur mode de pénétration, à savoir, les conditions de leur naissance, les mécanismes de leur propagation et sur la fonction qu'ils remplissent.

### 1.1.2 Le calque morphologique

Le calque morphologique (*morphological calque*) correspond au transfert de sens par traduction au moyen d'une forme et d'un sens nouveaux (Loubier 2003 : 74). Il en existe trois types : le **calque littéral** (non adapté) qui « reproduit exactement le modèle morphosyntaxique étranger » (Loubier 2003 : 29), par exemple *est-allemand/East German*. Le **calque littéral adapté** est « [...] conforme au système morphosyntaxique du français », bien qu'il reproduise « l'image véhiculée par la langue étrangère » (Loubier 2003 : 29), par exemple *facteur prédictif/predictive factor* (Loubier 2003 : 28), ou en ce qui concerne une expression idiomatique, par exemple *donner le feu vert/to give the green light*. Le 3<sup>e</sup> type de calque morphologique est le **calque adapté** qui consiste en une « traduction qui résulte non pas d'une pure imitation, mais d'une plus ou moins grande adaptation du modèle morphosyntaxique étranger à celui de la langue cible » (Loubier 2003 : 29), par exemple *facteur prévisionnel/predictive factor*. Il se rapproche de la « traduction dynamique » de Humbley (1974 : 63), ou du « calque aménagé » de Chansou (1984 : 282), ou encore de la « traduction libre » de Lagueux (1988 : 101).

À notre connaissance, Chansou (1984 : 282) est le premier à avoir évoqué l'importance de rendre compte des différents « degrés du calque ».

## 2. Le calque technoscientifique

### 2.1 Le calque littéral adapté : le plus répandu des calques technoscientifiques

Nos résultats (Di Spaldro 2006) (voir le tableau 1, ci-dessous), non généralisables en raison d'un corpus restreint, mais pouvant néanmoins servir de valeur relative tendancielle, montrent que la majorité des termes de la génétique médicale reconnue en tant qu'emprunt à l'anglais sont des **emprunts sémantiques** de type calque morphologique de catégorie *calque littéral adapté*, par exemple, ADN codant/*coding DNA*; contrôle de l'expression des gènes/*gene expression control*, suivi du *calque adapté*, par exemple, biologie intégrative/*system biology*; répertoire de gènes/*gene index*, puis du *calque littéral*, par exemple, gène de structure/*gene structure*; promoteur du gène/*promoter gene*, et enfin des **emprunts morphosémantiques** de type *emprunt intégral*, par exemple, enhancer/*enhancer*; turnover, turn-over/*turnover*. Ainsi, sur 37,1 % des unités reconnues en tant qu'emprunt à l'anglais au Québec et en France, 35,36 % sont des calques morphologiques, dont 32,0 % de calques littéraux adaptés, 2,24 % de calques adaptés ou créations lexicales (0,56 % combinés avec un calque littéral) et 1,12 % de calques littéraux (0,56 % combinés avec un calque adapté ou une création lexicale), et 1,68 % sont des emprunts intégraux.

Tableau 1 – *Néologie d'emprunt à l'anglais de la génétique médicale dans la langue française contemporaine au Québec et en France*

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |        |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 178 termes-candidats |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |        |
|                      | Unités reconnues en tant qu'emprunt à l'anglais au Québec et en France<br>35,36 % calques morphologiques<br>- 32,0 % calques littéraux adaptés<br>- 2,24 % calques adaptés ou créations lexicales (0,56 % combinés avec un calque littéral)<br>- 1,12 calques littéraux<br>(0,56 % combinés avec un calque adapté ou création lexicale)<br>1,68 % emprunts intégraux | 37,1 % |

### 2.1.2 La dérivation syntagmatique

Au 21<sup>e</sup> siècle, la néologie technoscientifique porte principalement sur la dérivation syntagmatique qui, comme le note Kocourek (1991, c1982 : 129), a supplanté le modèle de composition, lui-même concurrencé par le modèle de confixation (ou forme gréco-latine) dominant au cours des 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles. Leur flexibilité formelle et sémantique, leur productivité et leur quantité en font « [...] le procédé privilégié de la formation terminologique [*sic*] » (Kocourek 1991, c1982 : 151). Notons qu'il revient à Benveniste (1966) d'avoir signalé l'extrême flexibilité paradigmatique du syntagme « lexical ».

Cette formation syntagmatique dans la langue française « se réalise par déterminations successives selon le développement linéaire [de gauche à droite] et selon l'ordre déterminé déterminant en français » (Guilbert 1970 : 117), ce que soutiennent, entre autres, Auger (1979 : 15), Dubuc (1992 : 43) et Pruvost et Sablayrolles (2003 : 105).

Contrairement au code linguistique français où le déterminé (ou « régissant ») précède le déterminant (ou « modificateur »), par exemple **emprunt intégral** (Kocourek 1991, c1982 : 127), dans le système linguistique anglais, le déterminé suit le déterminant (Zwanenburg 1987 : 227), par exemple *loan word*.

Les unités « lexicalisées » (ou terminologisées) syntagmatiques comprennent peu de « mots faibles » (Kocourek 1991, c1982 : 139). Selon la théorie de Guilbert (1970 : 119), les limites de la construction syntagmatique sont « théoriquement non finies », bien que la typologie des syntagmes terminologiques qu'il présente comprenne six modèles. Auger (1979 : 16-17), pour sa part, propose une typologie permettant de dénoter sept formules productives : 1. nom + adjectif; 2. adjectif + nom; 3. nom + joncteur  $\emptyset$  + nom; 4. nom + joncteur prépositionnel + nom; 5. nom + joncteur prépositionnel + prédéterminant + nom; 6. nom + joncteur prépositionnel + verbe; 7. nom + joncteur prépositionnel + (verbe + régime).

Pour Auger (1979 : 12), il existe un certain seuil qu'un syntagme lexical ne peut pas franchir s'il doit rester fonctionnel dans la communication : « Le syntagme terminologique, dans l'optique de la terminologie, ne peut franchir une certaine limite de complexité sans se transformer en une unité non linguistique de catalogage ou de nomenclature. » Ce postulat est appuyé par Potvin (1982 : 2) qui rapporte qu'« à partir d'une certaine longueur, l'unité complexe n'a plus de cohésion lexicale et verse dans la description », ainsi que par Lethuillier (1989 : 445) qui observe que « [l]a désignation syntagmatique par expansions multiples successives a ses limites. Après deux ou trois particularisations successives avec conservation du noyau syntagmatique, le terme deviendrait inacceptable si des formes réduites n'étaient pas utilisables concurremment ».

Or, quoique Assal et Delavigne (1993 : 183) ne réfute pas le postulat avancé par Auger, ils admettent dans leur étude une périphrase comportant cinq expansions *hybridation somatique par fusion de protoplastes* en prévenant que l'abondance de déterminants tend à la perte de cohésion sémantique. Par conséquent, « chaque nouveau déterminant rend le terme plus spécifique » (Goffin 1979 : 164).

## 2.2 Le calque technoscientifique généré à partir du modèle terminogénique de dérivation syntagmatique

Nos résultats (Di Spaldro 2006) suggèrent que le mode terminogène de prédilection du calque technoscientifique, notamment en génétique médicale, est la dérivation syntagmatique (voir le tableau 2, ci-dessous) dans une proportion de 94,3 %, ce qui pourrait correspondre à un transfert du modèle anglais vers le modèle français, comme semble le laisser entendre Picone (1991), lorsqu'il observe dans la langue française l'impulsion synthétique de la langue germanique, sous l'influence de l'anglo-américain.

Tableau 2 – Procédés de formation néoterminologique de la génétique médicale dans la langue française contemporaine

| 178 termes-candidats |                                                                                                                         |        |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
|                      | Dérivation syntagmatique<br>(Pour tout types d'emprunt)                                                                 | 94,3 % |
|                      | Dénomination simple<br>(Par le truchement de l'emprunt intégral)                                                        | 1,6 %  |
|                      | Abréviation de type acronymique<br>(Par l'intermédiaire surtout de l'emprunt intégral, mais aussi de l'emprunt hybride) | 1,6 %  |
|                      | Confixation<br>(Par le moyen du calque littéral)                                                                        | 1,1 %  |
|                      | Composition<br>(Par le truchement de l'emprunt hybride et du calque littéral adapté)                                    | 1,1 %  |
|                      | Dérivation<br>(Par l'intermédiaire du calque adapté ou de la création lexicale)                                         | 0,56 % |

## 2.3 Valeur intégrative terminologique

Les exemples qui suivent montrent par leurs séries terminologisables que le calque littéral adapté se situe sur le plan syntagmatique. Toutefois, il pourrait aussi se ranger sur le plan paradigmatique.

- **séquence** consensus/*consensus sequence*; **séquence** de bases/*base sequence*; **séquence** de reconnaissance/*recognition sequence*; **séquence** nucléotidique/*nucleotidic sequence*;
- **contrôle** de l'expression des gènes/*gene expression control*; **contrôle** transcriptionnel/*transcriptional control*; **contrôle** transcriptionnel de l'expression/*transcriptional control of expression*.

## 3. Utilisation des calques technoscientifiques

Comme il est admis que la langue principale des recherches technoscientifiques est incontestablement la langue anglaise, qu'elle « joue un rôle international de communication pour les échanges scientifiques, technologiques, industriels et financiers [...] » (Gaudin et Guespin 2000 : 297) et pour laquelle les chercheurs francophones n'hésitent pas à emprunter (Lagueux 1988 : 94), les mots savants de la langue française sont formés par l'intermédiaire des procédés de formation terminologiques que constituent les emprunts, notamment aux langues latine et grecque, la dérivation et les calques (Guiraud, 1968 : 36), sans compter qu'au début de la Renaissance (XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle), les médecins qui peinaient à se mettre au français, faute de termes connus, les ont tout simplement inventés « comme le firent les philosophes et les

théologiens, le plus souvent par la simple transposition du latin ou du grec en français » (Sournia 1994 : 694), nous avons formulé le postulat que les néotermes ou termes seraient issus principalement de la néologie d'emprunt, notamment de l'emprunt sémantique de type calque morphologique, suivant les travaux de Guilbert et Peytard (1973), Allony-Fainberg (1981), Van Hoof (1982), Kocourek (1991, c1982), Lagueux (1988), Picone (1991), etc.

### 3.1 Les avantages

Selon Lagueux (1988 : 101), la traduction littérale « tire avantage d'une adéquation parfaite de la signification dans les deux langues [...] », compte tenu que, en langue de spécialité, « la manière de signifier propre aux termes scientifico-techniques implique une priorité de l'aspect référentiel sur l'aspect morphologique dans le signe » (Guilbert et Peytard, 1973 : 12), et qu'il y a recherche d'un vocabulaire à vocation universelle, « [d]e là, le recours à des formes aptes à fonctionner par-delà les différenciations nationales, comme les bases latines et grecques [...] » (Guilbert et Peytard, 1973 : 12), ce que corrobore Kocourek (1991, c1982 : 156), lorsqu'il indique que le calque est un moyen important d'harmonisation internationale. Van Hoof (1982 : 422) est également d'avis que le calque est un procédé de formation terminologique appréciable. Sauvageot (1978 : 162-163) et Goosse (1975 : 52) se sont prononcés clairement en sa faveur. Allony-Fainberg (1981 : 138-139), citant Heyd, rapporte que le protocole de néologie lexicale de la Société linguistique de Turquie comporte, entre autres, le procédé qui consiste à « traduire littéralement en turc des termes étrangers (calques) ».

Nous fondant sur les propos de Gaudin (1994 : 71), nous déduisons que le calque littéral adapté comme procédé terminogénique français serait effectivement susceptible d'être bien accepté par les usagers des LSP en raison de sa ressemblance avec le terme anglais habituellement d'origine, de sorte que le renvoi au référent est direct et permet par conséquent de créer des néotermes français à mesure que les néotermes anglais émergent (Gouadec 1997 : 361). Sauvageot (1966 : 580) manifeste explicitement sa propension pour le calque : « La terminologie nationale française opposerait un écran presque infranchissable à tout lecteur qui aurait été déjà initié à la terminologie d'origine. »

Il semble que les calques technoscientifiques soient véritablement implantables et implantés dans la terminologie française des LSP.

Une étude sur l'implantation terminologique en télédétection aérospatiale (Rouges-Martinez et Fossat 1994 : 26) montre que les termes assortis d'un taux élevé de déclaration d'utilisation, soit de 91,1 % à 70 %, présentent un taux de calques des termes anglo-américains extrêmement concurrentiel aux termes français, avec un écart de seulement 10 % supérieur pour les termes français qui représentent 53,33 % des termes en voie d'implantation.

En outre, les calques littéraux adaptés comportent « un contenu local assez substantiel » (Auger 2001 : 195) et ils « se rattachent à une motivation (d'ordre politique, économique ou social) » (Rubin 1981 : 123), compte tenu du prestige de la langue anglaise, sorte de *lingua franca* (Bouchard 2002 : 90).

Ils constituent un palliatif non négligeable à la démarche d'officialisation réglementaire de l'OQLF qui ne parvient pas à combler les besoins terminologiques, malgré la disposition des

articles 116, 116.1 et 118 de la loi 101 (ou Charte de la langue française [2003]) portant respectivement sur la possibilité d'instituer des comités relevant les lacunes terminologiques, de la possibilité de recommander ou normaliser des termes et expressions et d'en assurer la diffusion et de l'obligation pour l'Administration publique d'employer les termes et expressions normalisés dès leur publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

En matière de programmes de francisation, leur utilisation satisfait le principe de « généralisation de l'utilisation du français à tous les niveaux de l'entreprise, par : [...] l'utilisation d'une terminologie française », (art. 141.6), d'autant plus que le 21<sup>e</sup> siècle représente une ère de globalisation des marchés où l'anglais prédomine.

Enfin, l'emploi du calque technoscientifique permet vraisemblablement l'implication des travailleurs dans le processus de francisation des terminologies (Loubier 1991 : 13).

### 3.2 Les désavantages

Rey (1975 : 27) ne partage pas l'avis des autres chercheurs sur l'utilité du calque. Il soutient plutôt que la traduction ne permettrait pas la cohérence onomasiologique : « Proposer, comme on le fait trop souvent, des syntagmes longs pour traduire un terme étranger emprunté ou en voie d'emprunt, ne correspond qu'à une traduction et n'a pas de chance de réussite. Mais ce peut être un stade intermédiaire résolu par le sigle. » Il appert que Boulanger, cité par Cholette (1994 : 503), abonde dans le même sens, puisqu'il estime que le calque ne correspondrait pas « à une construction parallèle à la construction anglaise ».

Certains linguistes terminologues semblent traquer les emprunts de manière indifférenciée, en passant des emprunts intégraux non intégrés à la langue française aux emprunts sémantiques de type calque morphologique intégrés à la langue française, comme le suggère cette citation de Cholette (1994 : 509) : « Enfin, comme toute langue vivante, le français québécois fait des emprunts à d'autres langues : ceux-ci, dans un contexte d'aménagement, doivent être réduits au minimum en privilégiant tout d'abord les procédés néologiques du français ». À cet égard, Lepicq et Bourhis (1994 : 424), citant Darbelnet, rapportent « la tradition bien ancrée au Québec [...] de souligner le danger des anglicismes qui envahissent la langue [...] ».

Ces formes seraient plus ou moins réussies et relèveraient du « bricolage terminologique » des chercheurs (Guespin 1997).

Enfin, nous avons relevés trois écueils de classement dans l'utilisation du calque morphologique, qu'il s'agisse du type d'emprunt ou du procédé terminogène.

Premièrement, à moins d'une recherche étymologique, il est impossible d'établir la distinction entre un emprunt intégral francisé, par exemple, *protéiné/proteined* et un calque littéral adapté, par exemple, *synthèse protéique/proteic synthesis*. De même, il est malaisé de faire la distinction entre un calque adapté et une création lexicale, par exemple, *biologie intégrative/system biology*; *expression génétique/gene expression*.

Deuxièmement, à défaut de fournir un effort terminolinguistique important, il est difficile de distinguer un calque morphologique, par exemple, *site d'initiation de la*

*transcription/transcription initiation site*, d'un calque sémantique *librairie de gènes/gene library* (plutôt que *bibliothèque de gènes*, tel que noté par Gaudin et Guespin [2000 : 298]), vraisemblablement parce que *librairie* en français n'a pas le même sens que *library* en anglais.

Troisièmement, sans une connaissance experte du domaine, il est compliqué de distinguer d'une part, le procédé terminogénique de type *hypallage* du type *adjectif relationnel*, comme le montrent les exemples suivants : *activateur transcriptionnel*, *ADN satellite*, *ADN codant*, *ARN messenger*, *biologie intégrative*, *champ génétique*, *expression génétique*, *facteur diffusible*, etc., et d'autre part, de déterminer le plan paradigmatique de la valeur intégrative terminologique.

#### 4. Conclusion

À partir des résultats de cette étude, il apparaît que l'utilisation des calques technoscientifiques (de type calque littéral adapté) favoriserait la francisation des milieux de travail par des terminologies françaises comme l'exige l'article 141.6 de la Charte, d'autant plus qu'ils occupent une position enviable sur l'échelle de la vitalité d'une langue, tout juste derrière le stade optimal que représente la création lexicale.

L'utilisation du calque technoscientifique français par les travailleurs Québécois est tout à leur honneur, compte tenu, d'une part, de leur passé linguistique marqué par une langue archaïsante truffée d'anglicismes et de dialectismes, suivant leur conquête en 1760 par les Britanniques, la rupture de communication avec leur mère patrie, la France, et leur situation francophone minoritaire au Canada et en Amérique du Nord, et d'autre part, de la domination de la langue parlée sur la langue écrite, en raison de leur sous-scolarisation maintenue vraisemblablement par le clergé catholique canadien-français.

Conséquemment, le plan d'aménagement terminologique québécois aurait avantage à promouvoir les calques technoscientifiques, puisqu'ils révèlent un écart minime entre « l'usage établi et l'usage désiré » (Leblanc 1994 : 517), cautionnant leur acceptabilité terminologique.

Depecker (1997 : XXXIII), se fondant sur cinq études d'implantation terminologique menées conformément à une demande de la Délégation aux langues françaises (DGLF), abonde dans ce sens, lorsqu'il souligne que « l'échantillon concerné considère que la première double mesure appropriée serait de créer des formes françaises susceptibles de s'opposer à l'implantation de l'anglais et, naturellement, de développer et renforcer la traduction ».

Considérant que « [l']Office définit et conclut la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'Administration et des entreprises », en vertu de l'article 159, il y aurait lieu d'apporter un triple amendement à cet article de loi.

Premièrement, il serait pertinent de bonifier le contenu de ses fiches terminologiques par la prise en compte de la variation terminologique systématique, étant donné que « [l']amélioration de la langue du travail est conditionnelle à la considération des acquis langagiers des usagers dans leur plus grande diversité et variation (Auger 1994 : 55-56). La variation terminologique se manifeste, entre autres, sous les formes de variantes synonymiques découlant des calques technoscientifiques, des variantes graphique, morphosyntaxique et syntaxique faible (L'Homme 2004 : 74-75) et de variations de niveaux de langue (Corbeil 1980; Sorécom 1981; Heller *et al.*



1982; Rey 1984 : 246; Auger 1994 : 55-56; Cholette 1994 : 503; Leblanc 1994 : 515; Rousseau 1995 : 7). La bonification devrait également touchée l'affichage des contextes qui sont pour le moment absents des fiches terminologiques. Ils sont essentiels pour reconnaître le sens voulu, compte tenu de l'existence de la synonymie et de la polysémie en LSP, parce que la socioterminologie, discipline prise en compte par l'OQLF, privilégie non seulement l'unité, mais le discours dans lequel elle s'inscrit, et car la phraséologie (Phal 1968 : 8; Loubier et Rousseau 1993 : 208; Auger 1994 : 55-56) et les cooccurrents (Auger 1994 : 55-56; L'Homme 2004 : 42) pour un terme donné favorisent une meilleure capacité langagière et une meilleure communication.

Deuxièmement, il apparaît que le retour des comités d'animation, qui seraient partie intégrante du programme de francisation, ne pourrait que favoriser une meilleure production, diffusion et implantation que ce n'est le cas présentement, étant donné qu'il est admis que l'animation créerait « un climat qui entretienne et développe la motivation nécessaire à la réalisation du programme [français, langue de travail] sur le plan tant individuel que collectif » (Cholette 1993 : 210), que l'« animation constitue un élément important dans toute stratégie d'implantation terminologique » (Bouchard 1995 : 71) et que « "l'exemple lors de contacts personnels" constitue un moyen de diffusion supérieur à tous les autres » (Hyman, cité par Allony-Fainberg 1981 : 146).

Troisièmement, tous les milieux de travail devraient pouvoir être sollicités afin de bénéficier directement des services de francisation offerts par l'OQLF. Ces différents milieux de travail seraient structurés et disposeraient de services d'animation adaptés selon le nombre de personnes y travaillant. La subdivision des milieux de travail pourrait être la suivante : 50 personnes ou plus; 49 à 20 personnes; 19 à 5 personnes; 4 à 1 personne.

Par ailleurs, pour contribuer à régler la problématique de l'implantation terminologique (ou de la francisation des terminologies), la mise en place d'outils terminologiques reste à venir. D'une part, en matière de diffusion des terminologies, il y aurait lieu d'établir un processus de mise à jour qui pourrait se matérialiser grâce à la promulgation d'un article de loi au chapitre portant sur l'officialisation terminologique stipulant que toute entreprise a pour obligation de rédiger annuellement un lexique français-anglais, anglais-français à remettre à l'Office. Cette mesure pourrait permettre aux travailleurs de se sensibiliser à leurs propres terminologies françaises et fournirait à l'Office des matériaux inestimables dans le traitement des fiches terminologiques du Grand Dictionnaire Terminologique (GDT). D'autre part, en matière d'évaluation du plan d'aménagement terminologique québécois, des mesures du degré d'implantation des terminologies (ou terminométries) réelles restent à instaurer (Guilbert 1975 : 3592; Loubier 1993 : 124-126), en se basant notamment sur les travaux de Quirion (2003).

Si utiles que puissent paraître les mesures susmentionnées, il est manifeste que l'OQLF devra disposer d'un budget adéquat pour améliorer la production, la diffusion et l'implantation de la terminologie française en milieu de travail. En outre, les instances publiques langagières tels les institutions universitaires, les associations et organismes langagiers, les médias, etc. auront à se mobiliser pour faire pression sur les gouvernements, particulièrement au provincial pour favoriser le déblocage d'un budget adapté.

## Bibliographie

Allony-Fainberg, A. (1981). « Les mises en œuvre des ressources disponibles en vue de la création et de l'implantation d'une terminologie », dans Martin, A. *L'État et la planification linguistique : actes du colloque*, OLF, octobre 1978, coll. Langues et sociétés, tome 1 [Québec] : Gouvernement du Québec, p. 133-152.

Assal, A. et V. Delavigne (1993). « Le découpage des unités terminologiques complexes : limites des critères linguistiques », *Les langues de spécialité : Pratiques, Outils, Théories : actes de la 4<sup>e</sup> journée ERLA-GLAT*, Brest, 13-14 mai 1993, E.N.S.T. de Bretagne, p. 175-193.

Auger, P. (1979). « La syntagmatique terminologique, typologie des syntagmes et limite des modèles en structure complexe », dans *Table ronde sur les problèmes de découpage du terme*, 5<sup>e</sup> congrès de l'AILA, 26 août 1978, Montréal, Québec : Office de la langue française, p. 11-25.

Auger, P. (1994). « Implantabilité et acceptabilité terminologiques : les aspects linguistiques d'une socioterminologie de la langue du travail », *Terminologies nouvelles*, n<sup>o</sup> 12, *Implantation des termes officiels : actes du séminaire*, Rouen, décembre 1993, p. 47-57.

Auger, P. (2001). « Essai d'élaboration d'un modèle terminologique/terminographique variationniste », *Tradterm* 7, p. 183-224.

Benveniste, É. (1966). *Bulletin de la Société de Linguistique*, Paris, p. 88-106.

Bouchard, C. (1999). *On n'emprunte qu'aux riches : la valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts*, Saint-Laurent, Québec : Fides.

Bouchard, P. (1995). « L'implantation de la terminologie française au Québec : bilan et perspectives », *Présence francophone*, n<sup>o</sup> 47, p. 53-79.

Bouchard, P. (2002). « La langue du travail : une situation qui progresse, mais toujours teintée d'une certaine précarité », *Revue d'aménagement linguistique*, p. 85-104.

Boulanger, J.-C. (2006). Notes de cours *Introduction à la lexicologie et à la lexicographie* – FRN-19553, Laval : Université Laval.

Cabré, M. T. (1998). *La terminologie : théorie, méthode et applications*, traduit du catalan et adapté par Cormier, M. C. et J. Humbley, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Chansou, M. (1984). « Études terminologiques et linguistiques : calques et créations linguistiques », *Meta*, 29(3), p. 281-285.

Cholette, G. (1993). *L'Office de la langue française de 1961 à 1974. Regard et témoignage*, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, Office de la langue française.

Cholette, M. (1994). « La problématique de la variation et de l'implantation : pour une socioterminologie », *Problématique de l'aménagement linguistique. Enjeux théoriques et pratiques : actes du colloque*, Chicoutimi, 5-7 mai 1993, tome 2, [Montréal] : Office de la langue française, p. 495-514.

Colpron, G. (1965). *Les anglicismes au Québec : essai de classification et de numération comparative*, Mémoire de maîtrise, Montréal : Université de Montréal.

Corbeil, J.-C. (1980). *L'aménagement linguistique du Québec*, coll. Langues et sociétés, Montréal : Guérin.

- Darbelnet, J.-L. (1963). *Regards, sur le français actuel*. Montréal : Beauchemin.
- Depecker, L. (1994). « L'aménagement terminologique : de l'usage à la décision », *Terminologies nouvelles*, n° 12, *Implantation des termes officiels : actes du séminaire*, Rouen, décembre 1993, p. 9-13.
- Depecker, L. (1997). « Introduction », dans Depecker, L., G. Mamavi et M. Chansou (dir.) (1997). *La Mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, [Rouen], Publications de l'Université de Rouen, p. VII-XXXVII.
- De Villers, M.-É. (1992, 2003). *Multi dictionnaire des difficultés de la langue française*, Montréal : Québec/Amérique.
- Direction Des Communications Du Ministère De La Culture Et Des Communications (1996). *Le français langue commune : enjeu de la société québécoise*, rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française, [Québec] : Gouvernement du Québec.
- Di Spaldro, J. (2006). *Les emprunts à l'anglais médical dans la langue française contemporaine*, Montréal : Université de Montréal.
- Dubuc, R. (1992). *Manuel pratique de terminologie*, 4<sup>e</sup> éd, Brossard : linguattech éditeur.
- Forest, C. et D. Boudreau (1999). *Dictionnaire des anglicismes. Le Colpron*, Laval : Groupe Beauchemin, éditeur ltée.
- Gaudin, F. (1994). « De la francisation à l'insécurité linguistique », *Terminologies nouvelles*, n° 12, *Implantation des termes officiels : actes du séminaire*, Rouen, décembre 1993, p. 67-72.
- Gaudin, F. et L. Guespin (2000). *Initiation à la lexicologie française : de la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles : Duculot.
- Goffin, R. (1979). « Le découpage du terme à des fins lexicographiques : critères formels, sémantiques, quantitatifs et taxinomiques », dans *Table ronde sur les problèmes de découpage du terme*, 5<sup>e</sup> congrès de l'AILA, Montréal, 26 août 1978, Québec : Office de la langue française, p. 158-168.
- Goosse, A. (1975). *La néologie française aujourd'hui, observations et réflexions*, Paris : Conseil international de la langue française, dans KOCOUREK, R. (1991, c1982). *La langue française de la technique et de la science : vers une linguistique de la langue savante*, 2<sup>e</sup> éd., Auflage : Oscar Brandsetter Verlag GmbH & Co. KG, Wiesbaden, p. 156.
- Gouadec, D. (1997). « Étude d'implantation des arrêtés de terminologie du domaine de l'informatique », dans Depecker, L., G. Mamavi et M. Chansou (dir.) (1997). *La Mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, [Rouen], Publications de l'Université de Rouen, p. 235-493.
- Gouvernement Du Québec (2003). *Charte de la langue française*, L.R.Q., c. C-11, [Québec] : Éditeur officiel du Québec.
- Guespin, L. (1997). « Étude d'implantation des arrêtés de terminologie du domaine du génie génétique », dans Depecker, L., G. Mamavi et M. Chansou (dir.) (1997). *La Mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, [Rouen], Publications de l'Université de Rouen, p. 1-45.

Guilbert, L. (1970). « La dérivation syntagmatique dans les vocabulaires scientifiques et techniques », dans *Les langues de spécialité. Analyse linguistique et recherche pédagogique : actes du stage*, Saint-Cloud, 23-30 mars 1967, Strasbourg : Association internationale d'éditeurs de linguistique appliquée, p. 116-124.

Guilbert, L. et J. Peytard (1973). « La spécificité du terme scientifique et technique ». *Langue française*, n° 17.

Guilbert, L. (1975). « La néologie », *Grand Larousse de la langue française*, Paris : Librairie Larousse, tome 4, p. 3584-3594.

Guilbert, L., R. Lagane et G. Niobey (1978). « L'emprunt », *Grand Larousse de la langue française*, Paris : Larousse.

Guiraud, P. (1965). *Les mots étrangers*, « Collection que sais-je ? », n° 1166, 2<sup>e</sup> éd., Paris : Presses universitaires de France.

Guiraud, P. (1968). *Les mots savants*, « Collection que sais-je ? », n° 1325, Paris : Presses universitaires de France.

Heller, M., J.-P. Bartholomot, L. Lévy et L. Ostiguy (1982). *Le processus de francisation dans une entreprise montréalaise : une analyse sociolinguistique*, coll. Langues et sociétés, [Montréal] : Office de la langue française.

Humbley, J. (1974). « Vers une typologie de l'emprunt linguistique », *Cahiers de lexicologie*, Paris : Didier-Larousse, 25(2), p. 46-70.

Humbley, J. (2000). « Évolution du lexique », dans Antoine G. et B. Cerquiglini, *Histoire de la langue française 1945-2000*, Institut National de la Langue Française, Paris : CNRS Éditions, p. 71-106.

Kocourek, R. (1991, c1982). *La langue française de la technique et de la science : vers une linguistique de la langue savante*, 2<sup>e</sup> éd., Auflage : Oscar Brandsetter Verlag GmbH & Co. KG, Wiesbaden.

Lagueux, P.-A. (1988). « La part des emprunts à l'anglais dans la création néologique, en France et au Québec », dans Darbelnet, J. et M. Pergnier (dir.), *Le français en contact avec l'anglais : en hommage à Jean Darbelnet*, coll. Linguistique, n° 21, Paris : Didier Éruditions, p. 91-111.

Leblanc, B. (1994). « L'implantation terminologique en usine : ajustements nécessaires », *Problématique de l'aménagement linguistique : actes du colloque*, Chicoutimi, 5-7 mai 1993, tome 2, [Montréal] : Office de la langue française, p. 515-521.

Lepicq, D. et R. Y. Bourhis (1994). « Psychologie sociale et aménagement linguistique : le cas du Québec », dans Martel, P. et J. Maurais, *Langues et sociétés en contact*, Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil, Tübingen : Max Niemeyer Verlag, p. 409-433.

Lethuillier, J. (1989). « La synonymie en langue de spécialité », *Meta*, 34(3), p. 443-449.

L'homme, M.-C. (2004). *La terminologie : principes et techniques*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Loubier, C. (1991). *L'importance de l'activité terminologique dans le processus de francisation du Québec*, document inédit, Québec : Office de la langue française.

Loubier, C (1993). « L'implantation du français comme langue du travail au Québec : vers un processus de changement linguistique planifié », dans Martin, A. et C. Loubier. *L'implantation du français : actualisation d'un changement linguistique planifié*, coll. Langues et sociétés, [Montréal] : Office de la langue française, p. 56-133.

Loubier, C. et L.-J. Rousseau (1993). « L'acte de langage, source et fin de la terminologie », Les langues menacées : actes du XV<sup>e</sup> congrès international des linguistes, Québec-Université Laval, 9-14 août 1992, p. 208-212.

Loubier, C. (2003). *Les emprunts : traitement en situation d'aménagement linguistique*, coll. Langues et sociétés, n<sup>o</sup> 41, Québec : Les publications du Québec.

Mareschal, G. (1988). « Contribution à l'étude comparée de l'anglicisation en Europe francophone et au Québec », dans Darbelnet, J. et M. Pergnier (dir.), *Le français en contact avec l'anglais : en hommage à Jean Darbelnet*, coll. Linguistique, n<sup>o</sup> 21, Paris : Didier Éruditions, p. 67-78.

Mareschal, G. (1994). « Étude typologique et comparative de l'anglicisation et des anglicismes dans quatre aires de la francophonie », dans Martel, P., Cajolet-Laganière, H. et L. Pépin, *Anglicismes et leur traitement lexicographique : actes du colloque*, coll. Études, recherches et documentation, OLF, Magog, 24-27 septembre 1991, [Québec] : Gouvernement du Québec, p. 25-37.

Martel, P., H. Cajolet-Laganière et M.-F. Langlois (2001). « Les textes journalistiques québécois sont-ils "envahis" par les emprunts critiqués à l'anglais », *Terminogramme : norme et médias*, p. 47-72.

Office De La Langue Française. Commission De Terminologie (1986). *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques : mai 1979 à octobre 1985*, 2<sup>e</sup> éd., Québec : Les publications du Québec.

Office De La Langue Française. Commission De Terminologie (1990) *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques : mai 1979 à septembre 1989*, 3<sup>e</sup> éd., Québec : Les publications du Québec.

Office De La Langue Française. Direction Des Services Linguistiques (1998). *Répertoire des avis terminologiques et linguistiques*, 4<sup>e</sup> éd., Québec : Les publications du Québec.

Office Québécois De La Langue Française (2004, 2003, c2001). *Politique de l'officialisation linguistique*, Québec : Les publications du Québec.

Office Québécois De La Langue Française (2005). *Langue du travail : indicateurs relatifs à l'évolution de la population active et à l'utilisation des langues au travail en 2001*, coll. Suivi de la situation linguistique, Québec : Les publications du Québec.

Pergnier, M. (1989). *Les anglicismes : danger ou enrichissement pour la langue française*, Paris: Presses universitaires de France.

Phal, A. (1968). « De la langue quotidienne à la langue des sciences et des techniques », *Revue de l'enseignement du français hors de France : le français langue des sciences et des techniques*, n<sup>o</sup> 61, p. 7-11.

Picone, M.D. (1991). « L'impulsion synthétique. Le français poussé vers la synthèse par la technologie moderne », *Le Français moderne*, 2(59), p. 148-163.

- Potvin, D. (1982). « Le découpage du terme », *Terminogramme*, n° 14, p. 1-3.
- Pruvost, J. et J.-F. Sablayrolles (2003). *Les néologismes*, coll. *Que sais-je ?*, n° 3674, Paris : Presses universitaires de France.
- Quirion, J. (2003). *La mesure de l'implantation terminologique : proposition d'un protocole*, étude terminométrique du domaine des transports au Québec, coll. *Langues et sociétés*, n° 41, Québec, Gouvernement du Québec.
- Rey, A. (1975). « Essai d'une définition de la néologie », dans Dupuis, H. *L'aménagement de la néologie : actes du Colloque international de terminologie*, Lévis-Québec, 29 septembre-2 octobre 1974, [Québec] : Office de la langue française, p. 9-28.
- Rey, A. (1984). « La néologie : un problème de création, de diffusion et d'acceptation », dans *Les services linguistiques : actes du colloque national*, Ottawa, 9-12 octobre 1984, coll. Société du Nouveau Littre, [Canada] : Bureau des traductions, p. 231-257.
- Rouges-Martinez, J. et J.-L. Fossat (1994). « Implantation terminologique en télédétection aérospatiale : méthodologie et mesure », *Terminologies nouvelles*, n° 16, *Vers une convergence des méthodologies en mesure de l'implantation terminologique : actes des journées d'étude*, 13-14 mars 1995, Toulouse, Centre de linguistique et de dialectologie, p. 23-35.
- Rousseau, L.-J. (1995). « Terminologie et aménagement linguistique », *Jornada Panllatina de Terminologia – 14 desembre*, *Realiter*, p. 1-12, <http://www.realiter.net/spip.php?article747>.
- Rubin, J. (1981). « Bilan des différents types de mise en œuvre de la planification linguistique », dans Martin, A. *L'État et la planification linguistique : actes du colloque*, OLF, octobre 1978, coll. *Langues et sociétés*, tome 1 [Québec] : Gouvernement du Québec, p. 107-132.
- Sauvageot, A. (1966). « La langue française et les nécessités de l'expression scientifique et technique », *Vie et langage*, n° 175, p. 576-582.
- Sauvageot, A. (1978). *Français d'hier ou français de demain*, coll. *Langues en question*, Paris : Nathan, p. 155-157.
- Sorecom (1981). *Diffusion et utilisation de la terminologie technique de la langue française dans douze entreprises québécoises*, Montréal : Office de la langue française.
- Sournia, J.-C. (1994). « Les phases évolutives du vocabulaire français », *Meta*, 39(4), p. 692-700.
- Van Hoof, H. (1982). « Études terminologiques et linguistiques. Naissance d'une terminologie : à propos du vocabulaire de la stimulation cardiaque », *Meta*, 27(4), p. 421-425.
- Walter, H. (1997). *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*, Paris : Robert Laffont.
- Zwanenburg, W. (1987). « Le statut de la formation des mots savants en français et en anglais », *Meta*, 32(3), p. 223-229.

# **Droit comparé et traduction juridique : Réflexions jurilinguistiques sur les principes communs**

Sieglinde Pommer  
McGill University & University of Vienna

## **Introduction**

Le droit comparé et la traduction juridique sont deux disciplines complémentaires qui partagent un grand nombre de méthodes et d'approches dans leurs activités et qui se fondent sur des conceptions communes.

À la recherche des paramètres essentiels pour permettre l'accès au droit de plus en plus global, donc multiculturel ainsi que plurilingue, cette contribution examine plus exactement les grands principes de base soulignant les points de vue divergents ainsi que les mises au point différentes dans cette interrelation complexe et parfois déconcertante.

Discernant entre comparabilité et traduisibilité, nous clarifierons les idées, entre autres, de fonctionnalité, skopos et téléologie, la fidélité à l'original et le but d'établir une forme d'équivalence, le rôle important de la pertinence et la dépendance du contexte tout en remettant en cause les notions traditionnelles de transfert et de transformation du contenu de droit à travers le processus translatorique.

Dans cette analyse jurilinguistique, nous montrons que le droit comparé et la traduction juridique n'emploient même pas les principes fondamentaux de la même façon et enfin nous soulignons les divergences non négligeables. Inspirant, par conséquent, une réévaluation du sens du mot à la mode que représente l'interdisciplinarité, cette contribution avance de nouvelles stratégies visant à assurer une plus grande transparence des terminologies juridiques et cherche à développer une compréhension plus précise des maximes en jeu.

## **Théories sur l'interrelation**

Bien que beaucoup ait été écrit sur l'interrelation entre la langue et le droit par des linguistes ainsi que des juristes, pas assez d'attention a été consacrée aux implications, multiples et complexes, entre la traduction juridique et le droit comparé, ni en théorie ni en pratique (Pommer 2005b, p. 72). Après tout, le droit comparé dépend souvent de textes juridiques traduits et, enfin, une tendance récente en traductologie souligne l'importance du droit comparé pour la traduction juridique (cf. De Groot 1987, De Torres Carballal 1988, Weisflog 1996).

Parmi les théories sur l'interrelation entre la traduction juridique et le droit comparé des trois grands groupes peuvent être discernés (cf. Pommer 2006a, p. 117). La première, représentée majoritairement par des juristes et comparatistes, regroupe les théories qui perçoivent la traduction comme simple activité auxiliaire du droit comparé voyant les problèmes de traduction inséparablement liés à l'activité de la comparaison juridique, certains d'entre eux la considérant même comme une condition indispensable (Pommer 2006a, p. 118-119).

Inversement, certains traductologues comprennent plutôt le droit comparé comme une activité auxiliaire de la traduction juridique, nécessaire pour trouver l'équivalent adéquat des concepts juridiques de l'ordre du départ dans l'ordre juridique d'arrivée (Pommer 2006a, p. 119).

Une minorité seulement (Pommer 2006a, p. 120) les qualifie comme des disciplines égales et essentiellement complémentaires étant obligées de partager leurs savoirs afin de comprendre les concepts du droit étranger et de pouvoir les décrire par une terminologie transparente pour l'audience ciblée.

### *Interdisciplinarité complexe*

Le droit comparé ainsi que la traduction juridique se trouvent face aux discussions soutenues sur leurs champs d'applications respectifs ainsi que leurs méthodologies. Les arguments professés semblent être valables pour les deux disciplines presque de la même manière et informent aussi le débat sur la question à savoir si la traduction dans le contexte du droit nécessite une fondation théorique spéciale, plus sophistiquée peut-être que les théories générales de la traduction (cf. Pommer 2006a, p. 63).

Peu importe les réponses à ces questions en pratique ; la différence la plus tranchante entre ces deux disciplines reste sans doute leurs objectifs principaux divergents. La traduction juridique et le droit comparé se fondent, tous les deux, sur des comparaisons des langues et les ordres juridiques en question, le but principal de la traduction juridique est pourtant de communiquer le contenu du droit étranger exprimé dans la langue de départ au moyen du langage de droit du système de droit d'arrivée. Le droit comparé, d'autre part, vise d'abord à acquérir des nouvelles connaissances juridiques sur le contenu et l'application du droit étranger et se préoccupe seulement d'une façon secondaire de la manière d'expression (cf. Pommer 2006a, p. 121).

Ces objectifs différents influencent d'une manière importante le choix des méthodes ainsi que les stratégies choisies par ces deux disciplines et ont pour conséquence que même les grandes maximes, à première vue partagées, ne sont pas interprétées exactement de la même façon.

### **Principes communs**

Les grands principes de l'équivalence, la fonctionnalité, et la pertinence se retrouvent dans la méthodologie des deux disciplines mais y sont appliqués de manière différente.

### *Équivalence*

La fidélité à l'original a toujours été une idée préminente de toute traduction en décrivant la relation entre le texte original et le texte traduit. Dans la traduction juridique pourtant, il est clair qu'à cause de l'asymétrie des ordres juridiques et la résultante relativité de la terminologie juridique, la signification de ce principe ne peut pas être comparée à l'identité, bien qu'une telle idée soit suggérée, par exemple, par l'objectif de même valeur de toutes les versions linguistiques des documents légaux multilingues.



Par ailleurs, la distinction entre l'équivalence culturelle et fonctionnelle, qui est souvent évoquée dans les écrits traductologiques (cf. Pommer 2006a, p. 66-67), pose plusieurs difficultés fondamentales en rapport avec la non convergence des différents systèmes juridiques, ce qui donne lieu à la recherche d'approches alternatives à l'équivalence et au développement de modèles d'une construction du savoir coopérative sur des bases conceptuelles divergentes, mais suffisamment comparables (cf. Engberg 2003).

### *Fonctionnalité*

La fonctionnalité est le principe fondamental du droit comparé qui détermine la comparabilité de deux règles de droit ou bien de deux ordres juridiques (Pommer 2006a, p. 107). Des limites de la fonctionnalité résultent donc l'impossibilité de créer une perception commune entre des concepts provenant de systèmes juridiques différents.

En traductologie, il est également accepté que la fonction d'une traduction est décisive en ce qui a trait aux stratégies translatoriques (cf. Pommer 2005a, 2005b) et à l'ampleur de la fidélité qu'elle permet. La fonctionnalité peut-elle donc être mieux comprise comme condition obligatoire de la comparabilité ou de la traduisibilité ? La théorie du skopos définit la fonction de la traduction qui n'est souvent pas la même que celle de l'original. L'idée du skopos doit être distinguée du concept du telos, trouvé dans la réflexion juridique et décrivant la raison derrière une règle de droit.

### *Pertinence*

Différentes théories de pertinence existent dans des diverses disciplines ayant pour but de trouver ce qui est pertinent dans un certain contexte ou une situation spéciale ainsi que de déterminer des critères utiles pour son évaluation. La pertinence rend possible une compréhension rapide et globale du contenu d'un texte et représente d'abord une question de degré. Elle dépend du contexte et peut donc changer durant la dé- et recontextualisation que constitue le processus de chaque traduction (cf. Pommer 2006a, p. 140). Dans le cas d'une traduction juridique se pose donc la question additionnelle à savoir si la qualification de pertinence devrait aussi intégrer quelques éléments juridiques et si oui lesquels.

## **Influences nouvelles**

L'approche interdisciplinaire trouve son soutien dans deux mouvements récents qui cherchent à expliquer l'interaction entre les pensées juridique et linguistique par la compréhension du droit comme phénomène communicatif et culturel. Ces modes de perception du droit reflètent aussi des changements semblables en traductologie qui appréhendent la nature de la traduction comme phénomène communicatif ou bien culturel. Cette exacte similarité incite à une recherche d'autres contrevenements.

### *Droit comme communication*

Le mouvement « law as communication » regroupe plusieurs théories bien différentes, parmi lesquelles, par exemple, « droit et langage », « droit et littérature » et « sémiotique du droit ».

Certains considèrent le droit comme le sujet à être communiqué, tandis que d'autres le décrivent plutôt comme le processus ou le cadre d'une communication institutionnalisée (cf. Nelken 1990).

La motivation de toute traduction (juridique) doit toujours être de rendre possible une communication claire et transparente.

### *Droit comme culture*

Partant d'une définition très extensive de la notion de culture, ce mode de pensée souligne l'importance de l'aspect culturel ainsi que les valeurs culturelles en droit (cf. Laster 2001). Interprétant les divergences entre les systèmes juridiques comme des différences culturelles, la traduction juridique et le droit comparé jouent un rôle non-négligeable dans la (re)définition de l'identité juridique ainsi que dans la conceptualisation du caractère étranger des différentes mentalités juridiques, la relativité des solutions juridiques et les préconnaissances divergentes.

### **Conclusion**

La traduction juridique n'est pas une opération seulement linguistique; une approche interdisciplinaire semble donc opportune. Ces réflexions jurilinguistiques montrent que la traduction juridique et le droit comparé se fondent sur des principes communs, mais qu'ils ne sont pas toujours appliqués uniformément malgré la complémentarité de ces deux disciplines.

Ce plaidoyer pour une conception plus compréhensive du concept de l'interdisciplinarité, qui accepte les similarités tout en ne perdant de vue les différences, souligne le rôle important du droit comparé sur les niveaux théoriques ainsi que pratiques. Il pose la question de savoir si la traduction juridique, consiste vraiment en un véritable transfert du contenu juridique ou bien s'il s'agit plutôt d'une transformation dynamique.

Cette contribution examine la complexe interaction entre la traduction juridique et le droit comparé d'un point de vue méthodologique afin de montrer les avantages potentiels d'une méthodologie intégrative combinant les savoirs linguistique et juridique et intégrant des méthodes des deux disciplines en développant des stratégies de transfert pour rendre la terminologie juridique plus transparente pour que l'interdisciplinarité mise en pratique puisse améliorer la qualité des traductions juridiques.

**Bibliographie**

- De Groot, G.-R. (1987), « La traduction juridique – The point of view of a comparative lawyer », *Les Cahiers de Droit*, 28 : 4, Québec : Université de Laval, p. 793-812.
- De Torres Carballal, P. (1988), « Trend in legal translation : The focusing of legal translation through comparative law », *XIth World Congress of FIT Proceedings*, Maastricht : Euroterm, p. 447-450.
- Engberg, J. (2003) « Legal meaning assumptions – what are the consequences for legal interpretation and legal translation ? », *International Journal of the Semiotics of Law*, 15-4 (The (Ab) Use of Language in Legal Discourse), p. 375-388.
- Laster, K. (2001), *Law as Culture*, Annandale : Federation Press.
- Nelken, D. (1990), *Law as Communication*, Aldershot : Dartmouth.
- Pommer, S. (2005a), « Cultural Competency in Legal Translation : How Comparative Law Knowledge Influences Legal Translation Strategies », *Congress Proceedings Fedorov Readings-VII*, St-Pétersbourg, p. 376-381.
- Pommer, S. (2005b), « Re-evaluating Interdisciplinarity: The Significance of Comparative Law for Legal Translation Methodology », *FIT Proceedings, XVIIth World Congress of the International Federation of Translators: Rights on!*, Tampere 4.-7.8.2005, p. 72-74.
- Pommer, S. (2006a), *Rechtsübersetzung und Rechtsvergleichung Translatologische Fragen zur Interdisziplinarität*, Frankfurt am Main [ua] : Peter Lang Europäische Hochschulschriften, Reihe 21, vol. 2.
- Pommer, S. (2006b), « Teaching and Researching Legal Translation : What Input from Comparative Law ? », *ATA Proceedings of the 47<sup>th</sup> Annual Conference of the American Translators Association in New Orleans*, p. 283-289.
- Weisflog, W. (1996), *Rechtsvergleichung und juristische Übersetzung Eine interdisziplinäre Studie*, Zürich : Polygraphischer Verlag.

# **Situations linguistiques du Cameroun et d'Haïti : regard croisé sur deux États postcoloniaux**

Guy Tegomo

Queen's University, Kingston

## **I. Introduction et généralités**

Le Cameroun et Haïti, bien qu'appartenant géographiquement à deux continents différents, présentent la particularité d'être deux États postcoloniaux ayant subi la domination française. Ce qui, de fait, semble leur avoir imposé le français comme principale langue officielle. Mais, en plus de ce trait, une autre caractéristique les distingue : celle d'avoir une deuxième langue officielle à savoir l'anglais pour l'un et le créole pour l'autre. Mais si Haïti ne compte au total que deux langues, le cas du Cameroun est, lui, plus complexe. En effet, les deux langues officielles doivent cohabiter ici avec plus de 250 langues locales. Pourtant, malgré cette diversité et cette multitude de langues nationales, le paysage linguistique camerounais reste dominé par le français alors même qu'aucune des langues locales n'a encore de statut spécifique, c'est-à-dire qu'aucune d'entre elles ne bénéficie d'usages officiels et n'est reconnue par des dispositions juridiques et administratives.

D'une superficie de 475 442 km<sup>2</sup>, le Cameroun est un pays d'Afrique subsaharienne peuplé de 16,5 millions d'habitants. Sa capitale politique est Yaoundé, la capitale économique étant Douala. Les deux langues officielles du pays sont le français (78% de locuteurs) et l'anglais (22% de locuteurs). Elles se superposent à environ 280 langues nationales. La République du Cameroun compte dix provinces et est limitée à l'Ouest par le Nigeria, au Nord par le Tchad, à l'Est par la République centrafricaine, au Sud par la Guinée Équatoriale, le Gabon et le Congo.

Quant à Haïti, c'est un État des Grandes Antilles situé dans le tiers occidental de l'île du même nom. Divisé en neuf provinces, il compte 8,5 millions d'habitants. Sa capitale est Port-au-Prince et sa superficie est de 27 750 km<sup>2</sup>. Les deux langues du pays, à savoir le français (1,5% de locuteurs) et le créole (98,5% de locuteurs), sont officielles. Haïti est limité à l'Est par la République dominicaine et bordée de tous les côtés par l'océan Atlantique et la Mer des Caraïbes.

Comme on peut le remarquer, même s'il existe entre ces deux pays une grande différence sur le plan géographique (continent, superficie, population), on peut néanmoins noter certaines similitudes : les deux pays comptent chacun deux langues officielles. Ils ont chacun une langue officielle dominante pour ce qui est du nombre de locuteurs (le français au Cameroun et le créole en Haïti). De même, le bilinguisme est une réalité commune à ces deux États bien que, dans un cas comme dans l'autre, il fasse l'objet de beaucoup d'incohérences au niveau de la pratique. On notera aussi que contrairement au Cameroun qui en possède 280, Haïti ne compte qu'une seule langue nationale qui est donc en même temps langue co-officielle.

Avant d'étudier la situation linguistique proprement dite de ces deux pays, nous ferons un bref rappel historique afin de voir comment les langues officielles s'y sont implantées, sachant qu'une langue officielle est la langue qu'un État utilise dans tous les actes qu'il pose aussi bien sur le

plan administratif que juridique. Nous traiterons ensuite du statut des différentes langues en usage dans ces pays avant de voir quelles sont les politiques linguistiques mises en œuvre par les deux États.

## **II. Données historiques et implantation des langues officielles**

### **II.1. Le Cameroun**

Le nom Cameroun provient de l'expression « Rio dos Camaroes » qui signifie « Rivière des crevettes » car, en arrivant à Douala en 1471, les Portugais avec à leur tête l'explorateur Fernando Po remarquèrent que le fleuve Wouri abondait de ces crustacées. Le mot « Camaroes » semble avoir ensuite évolué en *Camarones* (portugais) puis, en *Kamerun* (sous l'ordre allemand) et enfin, en *Cameroon* (en anglais) et *Cameroun* (en français). Cependant, malgré l'arrivée des Portugais, les côtes camerounaises n'attirèrent les établissements commerciaux européens qu'à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Les tribus côtières devinrent alors des intermédiaires entre les marchands européens et les peuples de l'intérieur. Le commerce fut ainsi d'abord contrôlé par les Hollandais puis, par les Britanniques et ce, jusqu'à l'arrivée des négociants allemands à partir de 1860.

#### **II.1.1. L'ordre allemand**

En 1884, prenant de vitesse les Britanniques et les Français, l'explorateur Gustav Natchigal signe des traités de protectorat avec la plupart des chefs locaux, établissant par là le début de la colonisation du pays par les Allemands. Cependant, les méthodes coloniales allemandes, assez brutales, suscitèrent de vives résistances de la part des populations locales qui vainquirent même l'envahisseur en 1891 avant que trois ans plus tard, celui-ci ne revienne à la charge pour tenter une pacification jamais totalement acquise. Il faut aussi relever qu'à cette période, le gouverneur allemand Von Zimmerer commença à mettre en place une politique de germanisation du Cameroun afin de fournir à l'Administration coloniale des cadres autochtones parlant l'allemand.

Au cours de la première Guerre mondiale, les rivalités entre puissances s'étendent sur le Kameroun, protectorat allemand. Après l'échec des premières offensives (août 1914-mars 1915), une conférence interalliée (France-Grande-Bretagne) tenue à Douala assure la réussite de la seconde offensive. L'occupation de Yaoundé au Sud du pays (janvier 1916) et la prise de Mora au Nord (février 1916) mettent fin aux opérations. Les Allemands abandonnent ainsi le Kameroun en ne laissant que peu de traces de leur langue. Le pays est ensuite partagé entre la Grande-Bretagne et la France qui reçoit les 9/10<sup>ème</sup> du territoire.

#### **II.1.2. L'ordre français et anglais**

Le Traité de Versailles (1919) qui fixait les conditions de la paix après la Première Guerre Mondiale entérina le partage franco-britannique du Cameroun avant que le pays ne devienne un territoire sous mandat de la Société Des Nations (SDN) dont la gestion est confiée à la France et à la Grande-Bretagne. Mais dans les faits, il est administré comme une colonie par les Français et les Anglais.

En 1940, le Cameroun sous mandat français se rallie à la France libre. Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, le régime du mandat est remplacé par celui de la tutelle exercée par la

France au nom de l'Organisation des Nations Unies (ONU). 1947 voit la création de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), parti nationaliste progressiste qui réclame l'indépendance et la réunification du pays. En 1959, le Cameroun devient autonome avant d'accéder à l'indépendance en 1960.

Après cette indépendance, un référendum est organisé le 11 février 1961 en vue de décider de l'avenir des territoires sous tutelle britannique. Le Northern Cameroons (Cameroun occidental) va ainsi opter pour le rattachement au Nigeria tandis que le Southern Cameroons (Cameroun oriental) opte pour le rattachement au Cameroun français. C'est la naissance de la République fédérale du Cameroun. La partie française choisit le français comme langue alors que l'autre partie opte pour l'anglais. Jusque-là, chacune des deux puissances exerçait son autorité sur « sa » partie. Tandis que les Anglais étaient pour une politique d'ouverture, les Français, eux, pratiquaient une politique d'assimilation allant jusqu'à l'interdiction de l'enseignement des langues locales.

En 1972, un nouveau référendum organisé par le président Ahmadou Ahidjo abolit le fédéralisme. Le pays compte alors sept provinces dont cinq francophones et deux anglophones. Le 17 octobre 1984, Paul Biya qui a succédé à Ahidjo en 1982 fait encore éclater le pays en dix provinces dont huit francophones et toujours deux anglophones.

## **II.2. Haïti**

Le nom Haïti vient de *Ayiti* qui signifie « Terre des montagnes ». Au départ, le territoire est peuplé d'Arawaks et de Caraïbes. En 1492, Christophe Colomb arrive et baptise l'île *Espanola* qui deviendra *Hispaniola* (« petite Espagne » pour les Espagnols). Ces derniers organisent rapidement l'île en colonie et en 1496, Nueva Isabella - qui deviendra Santo-Domingo - est fondée. Les Arawaks et les Caraïbes sont soumis aux travaux forcés pour l'extraction des mines d'or. Et en moins de 25 ans, ces populations autochtones sont totalement décimées. L'Espagne va ainsi se tourner vers l'Afrique d'où elle va faire venir des esclaves Noirs pour pallier ce manque de main d'œuvre. Originaires de diverses ethnies, ces esclaves parlaient des langues africaines différentes.

### **II.2.1 La colonisation française**

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Santo-Domingo est la métropole des colonies espagnoles du Nouveau Monde. Mais, dès que cette partie de l'île ne rapporta plus d'or, les Espagnols s'en désintéressèrent et se concentrèrent à partir de 1545 sur la partie orientale plus riche. C'est alors que les Français s'intéressent à la partie occidentale, malgré les tentatives espagnoles de les repousser. Lors du traité de Ryswick (1697), l'Espagne va néanmoins reconnaître à la France la possession de cette partie occidentale qui devint la colonie de Saint-Domingue (future Haïti) alors que Hispaniola (future République dominicaine) est conservée par les Espagnols. Les esclaves que les Français continuent de faire venir pour travailler dans les plantations ont alors développé une langue particulière pour communiquer : le créole.

Il est à noter que pendant cette période, le *Code noir* qui est appliqué dépouille les esclaves de leur identité (nom, habitude vestimentaire, religion, langue...). Ils sont 500 000 à travailler dans les plantations de canne à sucre et de café sur lesquelles repose la prospérité de la colonie de

Saint-Domingue. Quand débute leur révolte (1789-1791), ils sont plus de 600 000 esclaves qui, sous la conduite de Toussaint Louverture, puis de Jean-Jacques Dessalines, Henri Christophe et Alexandre Pétion, parviennent à se libérer en 1793. Lorsque Napoléon tente de rétablir l'esclavage dans l'île, Toussaint et ses frères reprennent les armes pour infliger finalement la défaite aux troupes françaises en 1803. L'indépendance est proclamée le premier janvier 1804 et la colonie de Saint-Domingue devient officiellement Haïti (de *Ayiti*).

À l'indépendance, bien que la totalité de la population parle le créole, le français fut de facto utilisé comme langue officielle. Cette situation n'a jamais changé malgré les innombrables successions à la tête de l'État et l'occupation américaine de 1915 à 1934.

À partir de ce qui précède, on se rend compte de ce que l'introduction de la langue française tant au Cameroun qu'en Haïti est le fait de la colonisation. Dans les deux cas, il ne s'est pas agi d'une implantation aisée. Alors qu'au Cameroun la France devait se battre contre l'Allemagne et dans une certaine mesure contre la Grande-Bretagne, en Haïti, elle devait se confronter aux Espagnols ainsi qu'aux Anglais à certains moments. Il est donc évident que c'est l'impérialisme occidental qui entraîne en même temps l'imposition de la langue du dominateur dans ces pays.

Quant aux deux autres langues officielles, on verra que leur statut est loin de refléter leur aura réelle dans les deux pays. L'anglais est ainsi loin de menacer ou même de rivaliser vraiment avec le français au Cameroun. Il en est de même du créole en Haïti. Bien qu'il soit parlé par la quasi totalité des Haïtiens, il ne risque pas de mettre en péril la prédominance du français sur les différentes sphères publiques. On pourrait donc en quelque sorte parler d'une colonisation linguistique qui se perpétue dans ces deux États qui n'ont pas toujours les moyens et la volonté politique d'y faire face, en mettant par exemple en place des structures capables de favoriser l'émergence des langues nationales.

### **III. Les statuts linguistiques des différentes langues au Cameroun et en Haïti**

Le statut d'une langue renvoie à l'importance sociale de cette langue dans une communauté précise. Il s'agit donc d'en déterminer le nombre de locuteurs, l'importance géographique et son influence sociale.

#### **III.1. Au Cameroun**

Pour ce qui est du français, on pourrait dire qu'au Cameroun, en plus d'être langue officielle, il peut avoir plusieurs autres statuts. Ainsi, pour Louis-Martin Onguene Essono (1999), le français peut aussi être considéré comme une « langue maternelle » pour les Camerounais dans la mesure où c'est la langue que la majorité des citoyens est le plus susceptible d'utiliser pour se comprendre mutuellement. Il peut également être langue véhiculaire car, c'est l'une des langues de grande communication ici. En même temps, c'est aussi une langue étrangère et une seconde langue en ce qu'elle est généralement apprise après l'acquisition d'une langue maternelle. Si le français peut donc assumer autant de statuts au Cameroun, quid des autres langues ?

### III.1.1. Une diversité insuffisamment gérée

Aujourd'hui, on estime à environ 280 le nombre de langues nationales du Cameroun. Elles sont représentées dans les principaux phylums que l'on rencontre en Afrique à savoir le phylum niger-kordofanien (fulfuldé, yémba, par exemple), le phylum nilo-saharien (kanuri, sara-ngambay) et le phylum chamito-sémitique ou afro-asiatique (haoussa, wandala). D'où une extrême hétérogénéité qui pourrait aussi avoir encouragé les autorités, au moment de l'accession du pays à l'indépendance, à maintenir le français et l'anglais comme langues co-officielles.

En plus de ces langues, il faut aussi relever le *pidgin-English*, sorte de créole fait surtout d'anglais déformé et parlé au départ dans l'Ouest bamiléké (Grassfields), mais désormais parlé dans toutes les grandes villes du pays (Douala, Yaoundé, Bafoussam, Bamenda, Garoua...) où le cosmopolitisme, le mélange des populations l'impose comme langue véhiculaire dans les transactions commerciales et les conversations entre individus qui ne se comprennent pas dans leurs langues maternelles. De même, le *camfranglais* est en train de prendre des proportions inquiétantes dans la communauté des jeunes. Il s'agit d'une langue faite d'interférences de l'anglais, du français, du *pidgin-English* et des langues camerounaises.

On peut donc dire qu'au Cameroun, au-delà du bilinguisme officiel français-anglais, il existe en réalité un multilinguisme fondé sur toutes les langues nationales vu qu'ici, elles sont sans statut spécifique fixe, c'est-à-dire qu'elles ne bénéficient pas d'usages officiels et ne sont pas visées par la planification linguistique nationale. Mais, il s'agit en définitive d'une mosaïque qui, pour des raisons politiques et/ou économiques (comme par exemple le néocolonialisme) ainsi que par manque de volonté des dirigeants politiques, n'est pas toujours gérée de manière idoine par les pouvoirs publics locaux. Pourtant, de ce potentiel aurait pu émerger au moins une véritable langue nationale, parlée de tous les citoyens. Car, il ressort de cet ensemble plusieurs grandes langues dont le nombre de locuteurs reste très important. On y compte aussi des langues véhiculaires et quelques autres plus ou moins standardisées. Aussi, le Projet de Recherche Opérationnelle pour l'Enseignement des langues au Cameroun (PROPELCA) promeut, avec le concours de la Société Internationale de Linguistique (SIL) l'enseignement d'une dizaine de ces langues dans le cadre de l'éducation formelle, au niveau du primaire et du secondaire dans certains établissements. De même, l'Association Nationale des Comités de Langues Camerounaises (ANACLAC) œuvre dans le cadre de l'éducation non formelle, à l'alphabétisation des adultes par certaines d'entre elles. Il convient également de relever qu'au niveau universitaire, il a été créé depuis une dizaine d'années un Département de langues et linguistique africaines.

### III.2. En Haïti

La situation est nettement moins compliquée en Haïti où le créole est en même temps langue nationale et co-officielle avec le français. Son statut est donc clairement défini. Il s'agit de la langue parlée par la quasi totalité de la population. Ainsi, bien que l'utilisation du français domine au niveau des institutions étatiques, il est clair que sur le plan social, le créole demeure la seule langue nationale, maternelle du peuple Haïtien et prend donc en charge toutes les situations de sa vie quotidienne. De nombreuses personnes s'intéressent à l'étude de cette langue et s'efforcent d'en produire des manuels car, elle sert aussi à l'enseignement.



#### **IV. Les politiques linguistiques au Cameroun et en Haïti**

Comme nous l'avons relevé plus haut, les langues nationales sont sans statut spécifique fixe au Cameroun. La politique linguistique reste donc ici presque exclusivement axée sur le bilinguisme officiel, tout comme en Haïti.

##### **IV.1. D'un bilinguisme déséquilibré aux institutions francophiles**

S'il y a une autre réalité linguistique commune aux deux Républiques du Cameroun et d'Haïti, c'est bien celle du bilinguisme. Et si en Haïti il s'agit d'un bilinguisme institutionnalisé, au Cameroun, même s'il est institutionnalisé, il reste aussi fondé sur la séparation territoriale des langues. En effet, les huit provinces francophones font partie d'un ensemble, d'un bloc séparé du bloc constitué des deux provinces anglophones :

Ce bilinguisme est assez particulier [...]. Le français et l'anglais sont utilisés dans l'administration et dans le système éducatif avec priorité de l'une ou l'autre langue selon la zone où l'on se trouve. Dans la réalité, ce n'est pas tous les Camerounais qui sont bilingues. La partie anglophone du pays (territoire sous mandat anglais) utilise l'anglais comme langue officielle et la partie francophone (territoire sous mandat français) utilise le français comme langue officielle. Dans l'enseignement, les francophones apprennent l'anglais comme deuxième langue et les anglophones, le français (Boum Ndongo-Semengue et Sadembouo, 1999).

Par rapport à Haïti où l'une des deux langues officielles est la langue maternelle des citoyens, au Cameroun, ni le français ni l'anglais ne constitue une langue maternelle pour la population. Mais concrètement, comment fonctionne le bilinguisme dans ces deux pays ? Comment se manifeste-t-il au niveau de l'Administration et des différentes institutions ?

##### **IV.2. L'Administration**

Au Cameroun, on peut lire dans l'article 38 de l'*Instruction générale n°2 du 4 juin 1998 relative à l'organisation du travail gouvernemental*, ce qui suit :

Notre Constitution stipule que le Cameroun est un pays bilingue, qui adopte l'anglais et le français comme langues officielles d'égale valeur et qui garantit la promotion du bilinguisme sur toute l'étendue de son territoire. À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que le Premier Ministre, les membres du gouvernement et les responsables des Pouvoirs publics à tous les niveaux sont tenus d'œuvrer au développement du bilinguisme. Le Secrétaire général de la Présidence de la République est spécialement chargé de la promotion du bilinguisme. À ce titre, il conçoit et élabore la politique du bilinguisme sur le plan national ; il veille et contrôle la qualité linguistique des actes pris par les Pouvoirs publics. En cas de nécessité, il propose au chef de l'État toute mesure tendant à améliorer l'usage de nos langues officielles et à développer le bilinguisme dans le pays.

Pourtant, dans l'Administration, le français occupe la place prépondérante. Ceci est d'autant plus accentué non seulement par le fait que les francophones sont largement majoritaires aussi bien par rapport au nombre de locuteurs que par rapport à l'occupation géographique du pays, mais également par le fait que les capitales politique et économique sont toutes les deux situées en zones francophones. L'anglais n'est donc couramment utilisé dans l'Administration que dans les deux provinces anglophones du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

Au niveau administratif, le bilinguisme institutionnel est donc plus manifeste sur les formulaires qu'en pratique; et si la plupart des documents écrits (circulaires, ordonnances, décrets, notes de service...) sont le plus souvent rédigés en français, les pièces officielles destinées au grand public (carte d'identité, carte professionnelle, acte de naissance, acte de mariage...) sont bilingues. Par ailleurs, il est fréquent que dans les bureaux administratifs, certaines personnes, pour une raison ou une autre et suivant la région où ils se trouvent, utilisent leur langue maternelle pour se faire servir.

Dans le cas d'Haïti, Leclerc et Jean (1992) relèvent que « les pratiques administratives héritées de la France ont toujours favorisé le français aux dépens du créole. ». Comme au Cameroun donc, le français reste la langue utilisée dans les services publics. Toutefois, la communication entre fonctionnaires et citoyens se fait en créole dans de nombreux cas.

### **IV.3. Les institutions judiciaires**

Au Cameroun, les cours de justice sont bilingues. Cependant, c'est la langue française qui est en usage dans les tribunaux alors que l'anglais prévaut dans les provinces anglophones. Néanmoins, au cas où un citoyen ne peut s'exprimer dans aucune langue officielle, il peut recourir à sa langue maternelle en se faisant traduire par un interprète.

En Haïti, hors de la capitale, les délibérations se font prioritairement en créole alors que dans la capitale, cette langue est tout autant permise que le français. Cela est sans doute dû au fort taux (70%) d'analphabétisme des adultes qui, pour la plupart, ne parlent que le créole. Mais, les procès-verbaux ne sont rédigés qu'en français.

### **IV.4. Les institutions législatives**

Au Parlement camerounais, les députés peuvent s'exprimer au choix en anglais ou en français. Cependant, au vu du nombre majoritaire des francophones, les délibérations se déroulent surtout en français. Mais, l'Assemblée nationale dispose d'un système de traduction simultanée. Les lois sont adoptées et promulguées en français et en anglais.

La situation est sensiblement la même en Haïti où le français et le créole sont tous les deux utilisés par les députés avec, ici également, une grande domination pour le français. Mais, contrairement au Cameroun où c'est la loi du nombre qui favorise l'utilisation de cette langue, en Haïti, c'est à cause de ce que depuis la colonisation, le français est demeuré la langue prestigieuse et le créole la langue du peuple. Les textes de loi sont ainsi rédigés et promulgués en français, même si certains, compte tenu de leur importance, peuvent être traduits en créole.

### **IV.5. L'éducation primaire, secondaire et universitaire**

Au Cameroun, de l'école primaire à la fin du cycle secondaire, les enseignements sont donnés en français et en anglais, selon la zone linguistique. L'enseignement de l'autre langue devient obligatoire dès l'entrée au collège ou au lycée. Il faut cependant noter chez les francophones un certain désintérêt pour l'apprentissage de l'anglais, peut-être à cause de ce que la séparation des deux zones linguistiques ne favorise pas toujours les échanges oraux entre les communautés francophone et anglophone.

En ce qui concerne les études universitaires, la *Loi n°5 du 5 avril 2001 portant sur l'orientation de l'enseignement supérieur* stipule dans son article 5 que « l'État consacre le bilinguisme au niveau de l'enseignement supérieur comme facteur d'unité et d'intégration. ». En effet, au niveau de l'Université, les étudiants reçoivent leurs cours en français ou en anglais selon que le professeur maîtrise l'une ou l'autre langue. Ainsi, sur les six Universités d'État, deux seulement pratiquent le système unilingue (l'Université de Ngaoundéré pour le français et l'Université de Buéa pour l'anglais), alors que les quatre autres pratiquent le bilinguisme.

En Haïti, les enseignements sont dispensés à égalité en français et en créole au cours du cycle primaire. Théoriquement, on peut parler ici d'un bilinguisme établi mais, comme le relève Leclerc et Jean (1992), ce n'est pas toujours le cas en pratique :

Selon les villes, les villages, les quartiers ou les professeurs, la langue d'enseignement peut être presque exclusivement le français ou presque exclusivement le créole. Ainsi, dans la capitale, l'enseignement se fait surtout en français, dans les petites villes et les villages de province, il se fait en créole; dans les écoles des milieux favorisés de la capitale (Port-au-Prince), on n'enseigne qu'en français. La langue d'enseignement au secondaire et à l'université est le français. Dans toutes les écoles, les manuels scolaires sont presque tous rédigés en français, à l'exception des grammaires du créole.

#### **IV.6. Les médias**

Que ce soit en zone francophone ou anglophone et qu'ils soient publics ou privés, les divers médias camerounais utilisent aussi bien le français que l'anglais. Néanmoins, dans la zone francophone et au niveau de la télévision et de la radio, le pourcentage des émissions en français est nettement supérieur à celui des émissions en anglais. Mais, certains programmes grand public sont présentés simultanément en anglais et en français comme par exemple les journaux parlés, les reportages sportifs ou certaines émissions de détente. À la radio, il existe dans les différentes stations provinciales des émissions en langues locales.

Quant à la presse écrite, en dehors du quotidien gouvernemental *Cameroon Tribune*, il n'existe pas de parution bilingue. En revanche, il existe un grand nombre de titres paraissant soit en français (*Le Messenger, Mutations, La Nouvelle expression, Le Patriote, L'Action...*), soit en anglais (*Cameroon post, The Herald...*). Et là encore, les titres paraissant en français sont beaucoup plus nombreux. Aucun journal ou revue ne paraît en langue locale.

En Haïti et contrairement à d'autres sphères de la société, c'est le créole qui domine à la radio. Ainsi, presque toutes les stations radio diffusent en créole. Il existe néanmoins quelques stations bilingues français-espagnol et français-anglais. Ce qui est cependant certain, c'est qu'on ne trouve en Haïti aucune station unilingue française.

Au niveau de la télévision, c'est curieusement l'anglais qui prédomine sur le français et plus encore sur le créole. Cette situation est sans doute due au fait que les différentes chaînes diffusent de nombreuses émissions américaines.

En ce qui concerne la presse écrite, elle est majoritairement en français. Quelques journaux éditent en créole (*Bon Nouvèl, Solèy Leve*), tandis que l'on trouve des hebdomadaires ou des revues qui consacrent régulièrement des pages à cette langue.

Comme on peut donc le constater, aussi bien au Cameroun qu'en Haïti, le bilinguisme est une réalité mais dans les deux cas, on a affaire à un bilinguisme inégal qui se traduit par la prédominance du français sur l'anglais pour ce qui est du Cameroun et sur le créole en ce qui concerne Haïti.

## V. Conclusion

En définitive, si le cas d'Haïti est relativement simple avec deux langues en compétition, celui du Cameroun reste l'un des plus compliqués. « C'est celui auquel on fait unanimement référence pour illustrer l'extrême complexité et hétérogénéité des situations linguistiques africaines » (Tabi Manga, 1999). Ce qu'il y a cependant lieu de dire, c'est que cette diversité, jusqu'ici, n'a pas pu favoriser l'émergence d'une véritable langue nationale. Elle semble même avoir plutôt favorisé la prééminence du français au niveau public et ce, au détriment non seulement des langues locales, mais aussi de l'anglais, langue co-officielle. Situation identique en Haïti; sauf qu'ici, la langue locale (le créole) reste aussi la langue de tous les Haïtiens. Ces deux pays présentent ainsi un bilinguisme déséquilibré, qui semble refléter la puissance dominante du colonisateur français. En effet, la langue française peut aussi être considérée ici comme un outil du néocolonialisme car, elle sous-tend également de gros enjeux économiques dont l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), pensée, mise sur pied et gérée par la France qui en est le leader, se veut l'instrument. Ainsi, en Haïti, malgré son statut de langue officielle et de principale langue nationale, le créole n'apparaît pas comme un idiome prestigieux. De même qu'au Cameroun, tout semble avoir été mis en œuvre, que ce soit pendant la colonisation ou après l'indépendance – qui a favorisé la mise en place des dirigeants voués aux intérêts de l'ancienne métropole - pour que le français devienne en quelque sorte une langue maternelle pour les citoyens. Il semble alors évident qu'on est loin d'un métissage, d'une créolisation qui serait réciproquement bénéfique et enrichissante pour les deux entités. Car, même si l'on assiste aujourd'hui au développement d'une langue comme le *camfrançais*, il est possible qu'il ne s'agisse en réalité que d'un phénomène épisodique, sans avenir certain puisqu'aucun instrument ne garantit la survie de cette langue qui reste confinée à un espace géographique restreint (la ville) et à un milieu précis (celui des adolescents). Il peut ainsi se former une multitude d'idiomes à partir d'une langue mais, s'il n'existe pas de structures favorisant leur développement harmonieux dans un contexte donné et pour des objectifs précis, il ne s'agira que d'épiphénomènes voués à une disparition plus ou moins tardive. Pour une politique linguistique plus juste et équilibrée, il est donc question pour le Cameroun et pour Haïti de se libérer du néocolonialisme et de mettre en place des outils de développement social et économique qui favorisent une prise en charge des langues nationales et leur émergence. Il s'agit de se donner les moyens nécessaires pour l'étude scientifique de ces langues, leur promotion et leur enseignement à tous les niveaux de la société. Or, cela suppose une refonte des politiques éducatives, une institution littéraire plus introvertie et donc des maisons d'édition, des bibliothèques, des médias libres et indépendants qui, sous l'impulsion de l'État, favoriseront le développement d'une politique linguistique à même de convaincre tout un chacun.

**Ouvrages cités**

- Boum Ndong-Semengue, M. A. et Sadembouo, E. (1999), « L'Atlas linguistique du Cameroun : les langues nationales et leur gestion », *Le Français langue africaine : Enjeux et atouts pour la francophonie*, Gervais Mendo Ze (éd.), Paris, Publisud, p. 67-79.
- Leclerc, J. et Jean, L. (1992), *Langue et société*, Laval (Québec), Mondia, coll. « Synthèse ».
- Onguene Essono, L.-M. (1999), « Les Statuts du français au Cameroun, essai de description des situations réelles du français au Cameroun », *Le Français langue africaine : Enjeux et atouts pour la francophonie*, Gervais Mendo Ze (éd.), Paris, Publisud, p. 285-299.
- Tabi Manga, J. (1999), « Proposition pour un aménagement du plurilinguisme en Afrique francophone », *Le Français langue africaine : Enjeux et atouts pour la francophonie*, Gervais Mendo Ze (éd.), Paris, Publisud, p. 31-44.

**Ouvrages consultés**

- Echu, G. (1999), « Historique du bilinguisme officiel au Cameroun », *Le Français langue africaine : Enjeux et atouts pour la francophonie*, Gervais Mendo Ze (éd.), Paris, Publisud, p. 96-111.
- Leclerc, J. (page consultée les 6, 7, 9 et 12 décembre 2006), *L'Aménagement linguistique dans le monde*, <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/cameroun.htm>
- Leclerc, J. (page consultée les 20, 22, et 26 janvier 2007), *L'Aménagement linguistique dans le monde*, <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amsudant/haiti.htm>
- Manessy, G. (1994), *Le Français en Afrique noire : Mythe, stratégies, pratiques*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espace francophone ».
- Perret, M. (1998), *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, SEDES, coll. « Campus. Linguistique ».
- Saint-Germain, M. (1988), *La Situation linguistique en Haïti : bilan et prospective*, Québec, Éditeur officiel du Québec.

# La diphtongaison dans le français de Waterville, Maine : une étude sociolinguistique

Brooke Plourde Dupuy

University of Maine

## I. Introduction

Notre étude est basée sur un projet de recherche sur le français franco-américain<sup>1</sup>. La présence du français dans le nord-est des États-Unis remonte au début du 19<sup>e</sup> siècle, mais cette variété du français est restée très peu étudiée jusqu'à récemment. Ce projet a comme but de combler les lacunes dans l'étude du français franco-américain et d'enregistrer des échantillons d'une variété de français qui est en voie de disparition. Le projet consiste en partie en une enquête sur le français franco-américain dans huit communautés de la Nouvelle-Angleterre. L'étude du français dans quatre villes du Maine et du New Hampshire<sup>2</sup> fait l'objet de recherches de l'équipe de l'University of Maine sous la direction de Jane Smith. L'étude du français dans quatre villes du Massachusetts, du Rhode Island et du Connecticut<sup>3</sup> fait l'objet de recherches de l'University at Albany sous la direction de Cynthia Fox.<sup>4</sup>

## II. Le français en Nouvelle-Angleterre

Entre 1840 et 1930, 900 000 Canadiens français ont quitté le Québec pour s'installer aux États-Unis. Les causes de cette migration étaient diverses, mais la plupart de ces immigrants ont quitté le Québec pour des raisons économiques. Au Québec, une série de désastres naturels frappe la culture du blé et de la pomme de terre vers 1830 et l'expansion industrielle rapide des États-Unis est devenue une force attractive pour les Canadiens français qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins au Canada. Les émigrés Canadiens français sont devenus partie intégrante de l'essor industriel de la Nouvelle-Angleterre et du Maine en particulier, car dans beaucoup de moulins, les ouvriers étaient en majorité des Canadiens français. En 1840, 30% des Canadiens français en Nouvelle-Angleterre vivaient dans le Maine.

Une grande vague de migration provenant de la Beauce et se dirigeant vers le sud amenait les Canadiens français à Waterville, une des premières villes à accueillir une population importante d'émigrés canadiens. Les Canadiens français suivaient les rivières Chaudière et Kennebec pour arriver à Waterville et dans ses environs. Cette route importante s'appelait la « Kennebec Road », et c'est ainsi qu'un grand nombre de Canadiens sont venus s'installer dans des villes le long de cette route, comme Skowhegan, Augusta et Waterville. La plupart des émigrés qui ont suivi cette route travaillaient dans l'industrie forestière et faisaient des travaux saisonniers. Dans sa thèse de

---

<sup>1</sup> Ce projet a été subventionné par la National Science Foundation, bourses BCS-0003942 (Fox) et BCS-0004039.

<sup>2</sup> Les quatre communautés étudiées par l'équipe de l'University of Maine sont Van Buren, Waterville et Biddeford, tous dans le Maine, et Berlin, New Hampshire.

<sup>3</sup> Les quatre villes étudiées par l'équipe de l'University at Albany sont Woonsocket, Rhode Island ; Gardner et Southbridge, au Massachusetts, et Bristol, Connecticut.

<sup>4</sup> Pour plus de renseignements sur le projet, voir les articles suivants : Fox et Smith (2005), Smith (2000, 2005), Fox et Smith (2007).

maîtrise « *The French Canadian community of Waterville, Maine* », Albert Fecteau (1952) explique que le premier Canadien français à Waterville est arrivé en 1827 et s'est installé dans la partie de la ville qu'on appelle « Les Plaines ». Plus tard, cette partie de la ville accueillera d'autres Canadiens français, et deviendra bientôt la partie de la ville où s'installeront presque tous les émigrés canadiens à Waterville. En 1831, 150 émigrés Canadiens français vivaient déjà à Waterville (Roby 1990).

Avec l'ouverture de la « Kennebec Road » on connaît une migration en chaîne vers Waterville. Yves Roby (1990) utilise le terme migration en chaîne pour parler de la tendance des Canadiens français à s'installer dans des villes où ils ont déjà des amis ou de la parenté. La migration en chaîne a provoqué une reproduction en miniature des villes et des régions du Québec. C'est ainsi que la majorité des Franco-américains de Waterville ont comme origine des villes comme Saint-Georges, Saint-Côme et Beauceville, lesquelles se trouvent toutes en Beauce (Fecteau 1952).

De 1827 à 1874, la plupart des Canadiens français sont venus à Waterville pour travailler dans l'industrie forestière ou dans la fabrication de briques, souvent pendant quelques mois seulement. À cette époque les migrations vers Waterville étaient saisonnières et temporaires en général. Mais, les Canadiens français commencent à s'installer définitivement à Waterville après la construction du Lockwood Mill en 1874. Ce moulin à coton a fourni de nombreux emplois permanents, les premiers dans la région de Waterville. Avec l'ouverture du Lockwood Mill et d'autres moulins comme celui de Hollingsworth and Whitney (1892), la population canadienne française de Waterville s'agrandissait à une vitesse exceptionnelle. Il faut mentionner qu'en 1870, le recensement fait mention de 871 Canadiens français à Waterville (18% de la population totale de la ville). En 1880, ils comptaient déjà 1 506 (21% de la population) et en 1890 leur nombre atteint 3 228 soit 43% de la population (Chenard 2004).

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, l'immigration des Canadiens français s'est ralentie, car la situation économique en Nouvelle-Angleterre n'était plus aussi prospère qu'auparavant à cause de la compétition des moulins de textiles du sud des États-Unis. La Nouvelle-Angleterre a perdu de nombreux moulins qui ont déménagé vers le sud des États-Unis et n'était donc plus aussi attrayante aux Canadiens français qu'elle l'était autrefois. En effet, entre 1900 et 1910, 61 764 Canadiens français ont quitté le Québec, comparé à 49 040 la décennie suivante (Roby 1990).

L'immigration canadienne diminue vers 1930. La crise économique de 1929 a incité les États-Unis à la quasi fermeture de ses frontières à l'immigration. Par conséquent, la nouvelle politique empêchait la communauté franco-américaine de recruter davantage de Canadiens français. De 1947 à 1957, le nombre d'emplois dans l'industrie textile diminue de moitié, et la population décroît dans la plupart des villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre.

Les écoles paroissiales, autrefois bilingues, deviennent uniquement anglophones. Les jeunes Franco-américains vivaient dans un milieu exclusivement anglophone à l'usine, au bureau et à l'école. Le français est devenu superflu, sauf à la maison, en famille. Selon Roby, on commençait à considérer le français comme « un luxe inutile » (1990 : p. 422). L'anglais est devenu la langue dominante des enfants qui par la suite élèvent leurs enfants en anglais. Le français a disparu rapidement en tant que langue maternelle, mais aussi en tant que deuxième langue.

À Waterville, les écoles paroissiales françaises se maintiennent jusqu'en 1969, l'année où les trois écoles francophones ferment leurs portes ou deviennent anglophones. L'école Notre Dame, créée en 1911, ferme ses portes en 1969. L'école Sacré-Coeur, qui existe depuis 1953, ferme également ses portes en 1969 et Saint-François-de-Sales, école française depuis 1888, prend l'anglais comme langue d'instruction en 1969. Il existe une école paroissiale à Winslow, ville voisine, depuis 1937, mais elle est aujourd'hui anglophone (Brault 1996).

En dépit de la renaissance culturelle qui a eu lieu pendant les années 70 et 80, l'avenir du français franco-américain et de la culture franco-américaine semble sombre. Fox et Smith (2005 : p. 133) disent que « parmi les quatre communautés ciblées [par leur enquête et] situées dans le nord [de la Nouvelle-Angleterre], c'est sans doute à Waterville que le transfert à l'anglais est le plus avancé ».

Le recensement de 1900 montre que 4 136 Canadiens français résidaient à Waterville (44% de la population de la ville), mais seulement cent ans plus tard, en 2000, il n'y a que 19% qui soient d'origine franco-américaine. Le recensement de 2000 précise aussi que seulement 27% des Franco-américains de Waterville parlent français à la maison, et donc 5% de la population totale de la ville. Huit pourcent de la population de la ville s'est déclaré francophone (Fox et Smith 2005). L'avenir du français à Waterville n'est pas radieux. Le peu de gens à Waterville qui affirme parler français ont pour la plupart plus de 50 ans, et les jeunes qui peuvent parler français sont l'exception.

### III. La diphtongaison

Rappelons qu'une voyelle diphtonguée est une voyelle dont la tenue comporte un changement d'articulation, produisant un changement de timbre.

- Ex : (1) mère [mɛR] prononcé [ma<sup>ɛ</sup>R]  
 (2) classe [klas] prononcée [kla<sup>ʌ</sup>s]  
 (3) voyage [vwajaʒ] prononcé [vwaja<sup>ʌ</sup>ʒ]  
 (4) fête [fɛt] prononcé [fa<sup>ɛ</sup>t]

Selon Santerre et Millo (1978) toute voyelle longue ou allongée est susceptible de se diphtonguer en français familier au Québec. Du fait que le français franco-américain de Waterville est issu du français canadien, tout phonème vocalique accentué et allongé pourrait se réaliser sous forme diphtonguée dans le français de Waterville.

Nous avons adopté la définition de taux de diphtongaison de Beauchemin (1997), qui calcule le taux de diphtongaison en divisant le nombre de diphtongues relevées par le nombre d'occurrences examinées. Ici, nous cherchons à établir des corrélations entre le taux de diphtongaison et certaines variables à caractère social.

### IV. Les locuteurs

Pour la présente étude, nous avons sélectionné 20 locuteurs en égale proportion d'hommes et de femmes âgés de 51 à 81 ans. Ces locuteurs font partie d'un groupe de 36 personnes interviewées



entre 2002 et 2004 à Waterville par le Professeur Smith pour le corpus Fox-Smith. Tous les locuteurs habitent à Waterville depuis longtemps et dans la plupart des cas, les locuteurs y sont nés et y ont passé toute leur vie. Les interviews ont été effectuées chez les locuteurs et ont une durée moyenne de soixante-quinze minutes. Dans notre recherche, nous avons choisi pour chaque locuteur une section de vingt minutes, estimant que 20 minutes suffiraient à décrire le système vocalique du locuteur.

## V. Variation sociale

Cette étude cherche à identifier et à mesurer les corrélations entre un certain nombre de variables à caractère sociologiques et le phénomène de la diphtongaison. Les facteurs sociaux que nous avons examinés sont le sexe, l'âge et le niveau et la langue de scolarité. Nous avons également étudié l'influence du lieu de naissance du locuteur et aussi ceux de la mère et du père. Bien que le lieu de naissance soit un trait plus géographique que social, nous avons décidé qu'il est important de l'inclure dans l'analyse afin d'aborder la question de la variation géolinguistique. Puisque le phénomène de diphtongaison n'est pas caractéristique du français acadien, nous avons jugé pertinent de distinguer les locuteurs qui parlaient un français plutôt acadien des locuteurs qui parlaient un français plutôt québécois. De plus, avec l'étude de Beauchemin sur la diphtongaison en Estrie (1997), nous avons vu que même chez les locuteurs québécois, il existe une variation géographique. Nous avons voulu évaluer l'effet du contact avec le français et avec d'autres francophones sur la diphtongaison, nous avons donc inclus dans l'analyse la fréquence des voyages au Canada, le nombre d'années passées au Canada, l'implication dans des clubs ou associations franco-américains et l'usage du français au travail.

## VI. Traitement du corpus

Une équipe de 12 étudiants a travaillé sur le projet de Fox et Smith et deux d'entre eux se sont particulièrement dévoués à Waterville. Les interviews effectuées par Smith à Waterville ont été transcrites par deux étudiants de deuxième cycle et ces transcriptions ont été vérifiées par au moins deux étudiants de linguistique nord-américaine de troisième cycle. Les transcriptions faisant partie de la présente étude ont également été vérifiées par le professeur Smith.

Pour cette étude, nous avons préféré nous concentrer uniquement sur les voyelles orales. Nous avons donc étudié les phonèmes vocaliques /o/, /ø/, /œ/, /ɛ/, /a/, /a/ suivi de /ʒ/, /ɔ/ suivi de /R/ et /a/ précédé de /w/. Une fois toutes les diphtongues possibles repérées, trois personnes (dont une locutrice du français franco-américain) ont écouté les cassettes afin d'isoler les diphtongues parmi les occurrences examinées. Nous avons jugé pertinent de faire écouter les cassettes par trois personnes afin de vérifier la présence ou l'absence de diphtongues.

## VII. Analyse quantitative

Nous nous sommes servis du programme VARBRUL pour l'analyse quantitative de nos données, parce que ce programme est déjà bien établi en sociolinguistique et que c'est le programme le plus employé par les variationnistes (Paolillo 2002 : p. 16). VARBRUL est un bon choix pour ce type de recherche grâce à la relative facilité qu'il offre au chercheur non-statisticien. Un autre

avantage du programme dérive du fait que les données peuvent être facilement recodées pour plusieurs analyses répétées.

Les contraintes du programme VARBRUL nous ont obligé à résoudre quelques problèmes. Le programme produit un zéro, ou *knockout*, quand il n'existe pas suffisamment de données dans un groupe. Afin d'éviter les *knockouts* et pour obtenir des résultats statistiquement significatifs, nous avons été obligés de regrouper certains phonèmes. Par exemple, nos données ont produit des *knockouts* dans les résultats pour le phonème /o/ de même que pour les voyelles /œ/ et /ø/. Nous avons donc regroupé ces trois voyelles, les considérant phonétiquement similaires étant donné qu'elles sont des voyelles moyennes. De même nous avons formé un groupe avec les éléments contenant une voyelle ouverte, /a/, /a/ suivi de /ɜ/, et /a/ précédé de /w/. Le programme VARBRUL nous permet de trouver le taux de diphtongaison ainsi que le poids factoriel (*factor weight*).

### VIII. Explication du poids factoriel

La notion de *factor weight*, ou poids factoriel, indique la probabilité de rencontrer une variable *n*. Dans le cas de cette étude, le poids factoriel représente la probabilité de trouver une variante diphtonguée. Un poids factoriel supérieur à 0,5 indique que la probabilité de trouver la variante diphtonguée est supérieure à la moyenne, tandis qu'un poids factoriel inférieur à 0,5 représente une probabilité de diphtongaison inférieure à la moyenne (Paolillo 2002 : 80-81). Un poids factoriel de 0.787 représente une plus forte probabilité de trouver la variante diphtonguée qu'un poids factoriel de 0.592. Le taux de diphtongaison, par contre, représente le pourcentage de variantes diphtonguées. Comme nous l'avons signalé plus haut, nous nous sommes appuyés sur Beauchemin (1997), qui calcule le taux de diphtongaison en divisant le nombre d'occurrences examinées par le nombre de diphtongues relevées.

### IX. Les résultats

Globalement, les facteurs sociaux qui ont le plus grand effet sur la probabilité de trouver la variante diphtonguée sont le niveau de scolarité, la fréquence de voyages au Canada, l'implication dans les associations et clubs franco-américains, l'âge, le lieu de naissance de la mère et celui du père. Nous n'avons trouvé aucune corrélation entre la diphtongaison et le lieu de naissance du locuteur, le nombre d'années passées au Canada, ou l'usage du français au travail. Il est intéressant de noter que chaque phonème ou groupe de phonèmes semble être influencé par des facteurs sociaux différents, et les facteurs qui ont un effet sur la diphtongaison d'un phonème n'ont pas forcément d'effet sur la diphtongaison d'un autre phonème. Nous n'étions pas étonnés de découvrir qu'il existe une corrélation entre les facteurs âge et niveau de scolarité et le taux de diphtongaison, car Santerre et Millo (1978) ont obtenu des résultats semblables. Par contre, nous nous attendions à une corrélation entre le facteur sexe et le taux de diphtongaison, mais ce facteur n'a pas été identifié par le programme VARBRUL comme ayant un effet significatif sur le taux global de diphtongaison. Nous avons observé une corrélation entre l'âge et la diphtongaison de deux groupes de phonèmes ; le premier englobant /a/, /a/ suivi de /ɜ/, et /a/ précédé de /w/, et le second englobant /o/, /ø/, et /œ/. Par contre, il n'existe pas de corrélation entre le facteur âge et le phonème /ɛ/ ou entre le facteur âge et le phonème /ɔ/ suivi de /R/.

Dans la figure 1, nous pouvons voir que le taux de diphtongaison diminue à mesure que le nombre d'années d'éducation augmente. Le taux de diphtongaison chez les locuteurs ayant atteint 8 ans ou moins d'école (« middle school ») est de 25%. Pourtant, chez les locuteurs qui ont terminé entre 9 et 12 ans d'école (« high school »), le taux de diphtongaison diminue pour atteindre 10%. Pour nos locuteurs les plus scolarisés, ceux qui ont passé plus de 12 ans à l'école (université ou école technique « trade school »), on voit un taux de diphtongaison de 5%. Les locuteurs ayant fait 8 ans ou moins d'école ont le plus grand poids factoriel, soit 0,827. Les locuteurs ayant entre 9 et 12 ans de scolarité ont un poids factoriel de 0,529, ce qui indique une probabilité moyenne de rencontrer la variante diphtonguée. Les locuteurs les plus éduqués, ayant suivi plus de 12 ans de cours, soit à l'université, soit à l'école technique, ont un poids factoriel de 0.409.

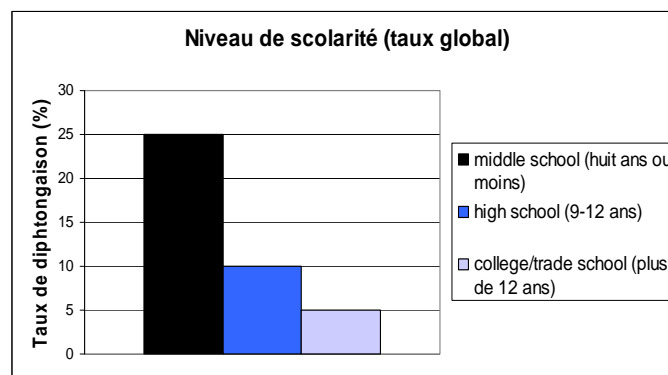


Figure 1 : Niveau de Scolarité (taux global)

Nous constatons que la tendance à corriger la diphtongaison qui a existé pendant une certaine époque au Québec contribue à ce résultat. Jusqu'aux années 60, la diphtongaison était un phénomène linguistique stigmatisé au Québec et les manuels phonétiques visaient à purger cette caractéristique de la langue québécoise. Puisqu'une majorité de nos locuteurs a été éduquée au Québec ou par des religieuses québécoises dans le Maine, il est fort probable que nos locuteurs ont appris le français à l'aide de ces manuels de phonétique corrective et qu'ils sont devenus convaincus que la diphtongaison devait être corrigée. Ceci pourrait être la raison pour laquelle les locuteurs les plus instruits diphtonguent moins que les locuteurs ayant reçu moins d'éducation.

Nous avons voulu calculer le taux de diphtongaison en fonction de la fréquence de voyages au Canada français pour voir s'il existe une différence entre les locuteurs qui visitent souvent le Canada et ceux qui visitent le Canada français moins d'une fois par an, ou jamais. Nous avons trouvé que ceux qui visitent une fois par an ou plus ont un taux de diphtongaison moins élevé que ceux qui ne voyagent pas souvent au Canada français, comme le démontre la figure 2. Pour les locuteurs qui le visitent au moins une fois par an, le taux de diphtongaison est de 8% (poids factoriel = 0,414), mais pour ceux qui visitent le Canada français moins d'une fois par an, le taux de diphtongaison est de 12%, avec un poids factoriel de 0,729.

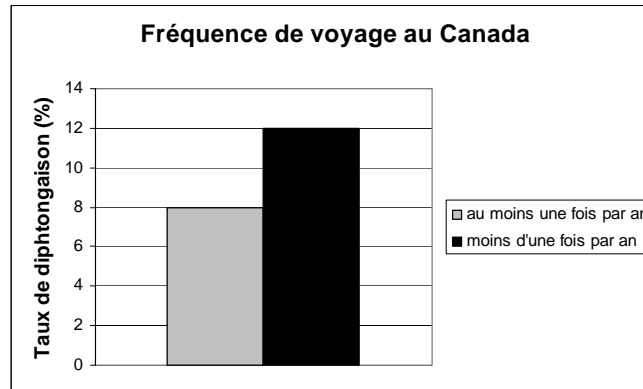


Figure 2: Fréquence de voyage au Canada (taux global)

Tout comme la fréquence de voyages au Canada français, l'activité dans des associations franco-américaines est une mesure du contact avec d'autres Franco-américains et d'autres francophones et est liée à l'identité que le locuteur se fait de lui-même. Nous avons observé que les locuteurs qui sont impliqués dans des associations ou des clubs franco-américains diphtonguent le plus avec un taux de diphtongaison de 10% et un poids factoriel de 0,546. Les locuteurs qui ne participent pas à ces groupes ont un taux de diphtongaison de 3% avec un poids factoriel de 0,165. Il est possible que le contact avec d'autres franco-américains maintienne ou renforce certaines caractéristiques de la langue, telle la diphtongaison. Il est possible que les Franco-américains de Waterville diphtonguent plus en raison de leur entourage que de leurs origines géographiques. Ceci peut également expliquer pourquoi nous avons une locutrice qui est d'origine acadienne, mais qui a un taux de diphtongaison très élevé et qui parle un français qui ressemble plus au français québécois qu'à l'acadien. Nous ne savons pas les origines des parents de cette locutrice, mais il est possible qu'ils habitaient près du Québec et qu'ils aient été donc influencés par le français québécois.

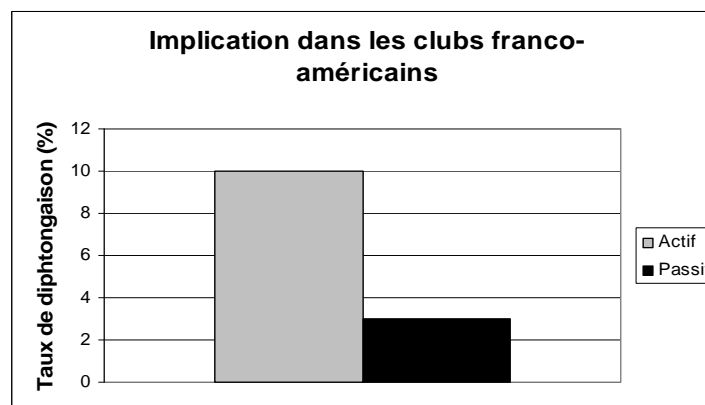


Figure 3: Implication dans les clubs et associations franco-américains (taux global)

La figure 4 montre que les locuteurs âgés de 70 à 89 ans (ce qui représente nos locuteurs les plus âgés) diphtonguent légèrement plus que les locuteurs âgés de 50 à 69 ans (ce qui représente nos locuteurs les moins âgés). Les locuteurs les plus âgés ont un taux de diphtongaison de 10% et un poids factoriel de 0,589, et les plus jeunes ont un taux de diphtongaison de 8% avec un poids factoriel de 0,448. Ce résultat est en accord avec les résultats de Santerre et Millo (1978), qui ont trouvé que dans la classe moyenne, les jeunes diphtonguent moins que leurs aînés en général.

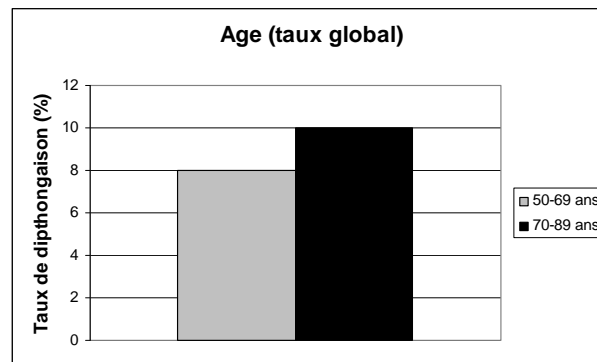


Figure 4: Age (taux global)

Nous avons également choisi d'étudier l'effet du lieu de naissance de la mère et du père bien que ce ne soit pas un trait de caractère social. Étant donné que la diphtongaison est bien attestée au Québec et qu'elle n'est pas caractéristique du français acadien, nous prévoyions que les locuteurs auraient un taux de diphtongaison plus ou moins élevé selon le lieu de naissance de leurs parents. En effet, nous avons trouvé que le lieu de naissance des parents a bien un effet significatif sur le taux de diphtongaison, mais dans quelques cas nous avons obtenu des résultats surprenants.

Du fait que la diphtongaison n'est pas caractéristique du français acadien, on aurait pensé que les locuteurs ayant des parents nés au Nouveau-Brunswick auraient un faible taux de diphtongaison. Puisque la diphtongaison est attestée en français québécois, nous prévoyions que les locuteurs ayant des parents nés au Québec auraient un taux de diphtongaison plus élevé. Nous avons donc été surpris de trouver que les locuteurs dont la mère est née au Nouveau-Brunswick ont le taux de diphtongaison le plus élevé. Les taux de diphtongaison pour le lieu de naissance de la mère sont les suivants :

Maine = 4% ; poids factoriel = 0,443

Québec = 8% ; poids factoriel = 0,491

Nouveau-Brunswick = 15% ; poids factoriel = 0,584

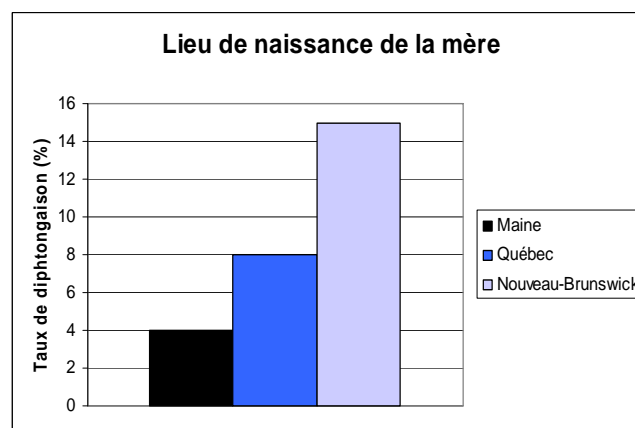


Figure 5: Lieu de naissance de la mère (taux global)

Les taux de diphtongaison pour le lieu de naissance du père sont les suivants :

Maine = 9% ; poids factoriel = 0,306

Québec = 9% ; poids factoriel = 0,568

Nouveau-Brunswick = 6% ; poids factoriel = 0,623

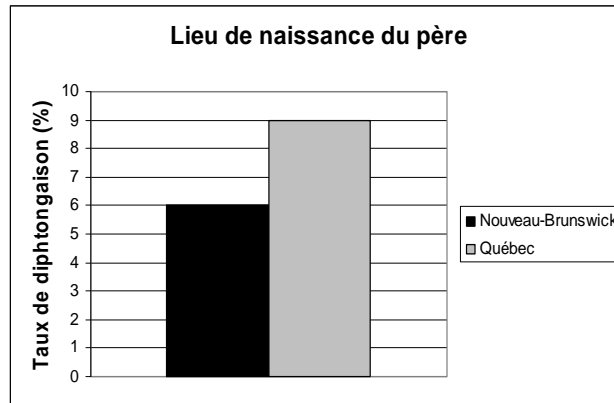


Figure 6: Lieu de naissance du père (taux global)

Nous avons été surpris de voir le taux de diphtongaison aussi élevé des locuteurs ayant une mère née au Nouveau-Brunswick, mais nous reconnaissons que ce résultat n'est peut-être pas concluant. Nos données ont pu être altérées par une locutrice en particulier. Cette locutrice indique que sa mère était acadienne, née au Nouveau-Brunswick. Pourtant, son français est marqué de caractéristiques du français québécois, notamment la diphtongaison. Parce qu'elle parle un français québécois plutôt qu'acadien, nous considérons qu'elle soit en effet acadienne, mais d'une partie du Nouveau-Brunswick proche du Québec, et que son français puisse être influencé par cette proximité. Ce résultat peut également être vu comme très révélateur, car il peut signaler que ces locuteurs se soient conformés à la norme de Waterville. Il faudrait plus d'études avec un plus grand échantillon de locuteurs pour confirmer cette hypothèse.

Le sexe n'a pas été choisi par le programme VARBRUL comme un des facteurs les plus significatifs, mais les taux de diphtongaison ne contredisent pas ceux de Santerre et Millo (1978) qui ont également trouvé que les femmes appartenant à la classe moyenne diphtonguent plus souvent que les hommes de la même classe. Nous avons trouvé que les femmes ont un taux de diphtongaison de 13%, tandis que les hommes ne diphtonguent que 5% du temps ; ce qui est un écart assez important. Il y a une plus grande probabilité de trouver la variante diphtonguée chez les femmes que chez les hommes ; le poids factoriel des femmes est de 0,576, et celui-ci est de 0,423 pour les hommes.

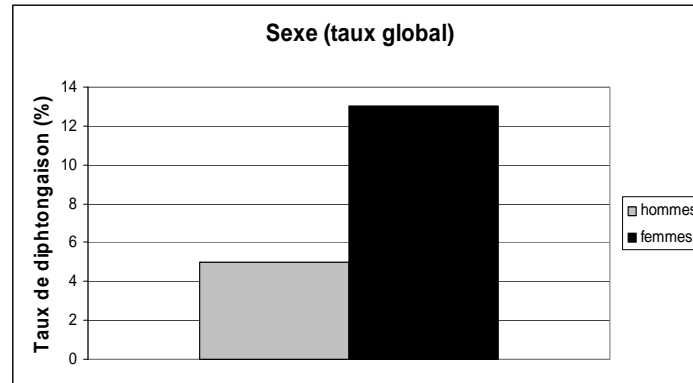


Figure 7: Sexe (taux global)

Santerre et Millo (1978) ont trouvé que parmi les locuteurs de la classe ouvrière, les hommes et les femmes ont un taux de diphtongaison semblable, mais que parmi la classe moyenne, les femmes diphtonguent plus que les hommes. Ils expliquent que les femmes sont, en général, plus conservatrices que les hommes en matière de langue, et qu'elles font plus attention à leur façon de parler. Santerre et Millo ajoutent que les femmes diphtonguent globalement plus que les hommes, mais qu'elles diphtonguent certaines voyelles beaucoup moins. En français québécois, la diphtongaison de certaines voyelles est stigmatisée, cependant la diphtongaison d'autres voyelles est vue comme plus raffinée. Il faut se rappeler que la diphtongaison n'est pas le résultat d'un relâchement au niveau articulatoire, mais d'une plus grande dépense d'énergie. En fait, selon Santerre et Millo, on peut entendre des Montréalais qui, après avoir prononcé [mɛR], se corrigent pour prononcer distinctement la forme diphtonguée [ma<sup>ɛ</sup>R] qui est généralement perçue comme étant plus raffinée par les locuteurs appartenant à la classe ouvrière. Pourtant, d'autres voyelles diphtonguées sont très stigmatisées. Par conséquent le locuteur tente d'éliminer de son langage certaines diphtongues socialement stigmatisées tout en conservant d'autres qui sont perçues comme étant distinguées. Deshaies (1981) nous rappelle que le choix d'une variété de langue ou d'une autre dépend du désir de la part du locuteur de s'identifier avec un groupe ou avec un autre. Le choix de diphtonguer certaines voyelles et de ne pas en diphtonguer d'autres peut être une question de passer pour membre d'une autre classe sociale.

Nous avons également calculé le taux de diphtongaison en fonction du lieu de naissance du locuteur, ce qui soulève la question de la variation géographique. Comme prévu, nous avons trouvé que les locuteurs nés au Nouveau-Brunswick diphtonguent moins que les locuteurs venant du Québec ou du Maine. Ceux qui sont nés au Nouveau-Brunswick ont un taux de diphtongaison de 6% et un poids factoriel de 0,376. Le taux de diphtongaison augmente jusqu'à 8% pour les locuteurs nés dans le Maine qui ont un poids factoriel de 0,547 et jusqu'à 11% pour les locuteurs nés au Québec qui ont un poids factoriel de 0,378.

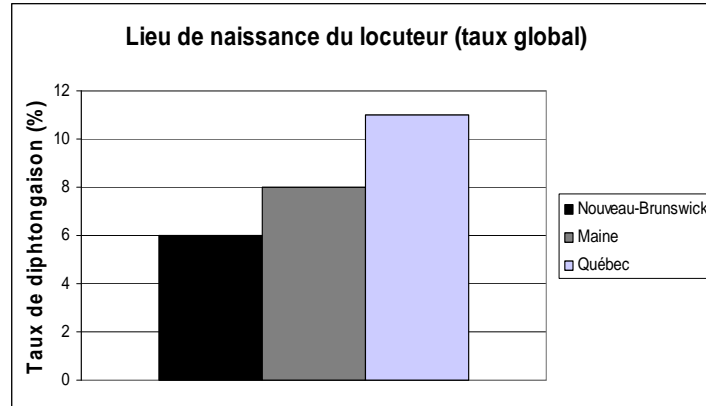


Figure 8: Lieu de naissance du locuteur (taux global)

Les résultats de l'analyse montrent qu'il n'existe pas de variation dans les taux de diphtongaison pour les locuteurs qui ne parlent pas français au travail et pour ceux qui le parlent au travail. En fait, les deux groupes comptent un taux de diphtongaison de 9%. Le poids factoriel pour les locuteurs ayant affirmé qu'ils parlent français au travail est de 0,437 et le poids factoriel pour ceux qui ne le parlent jamais au travail est de 0,571.

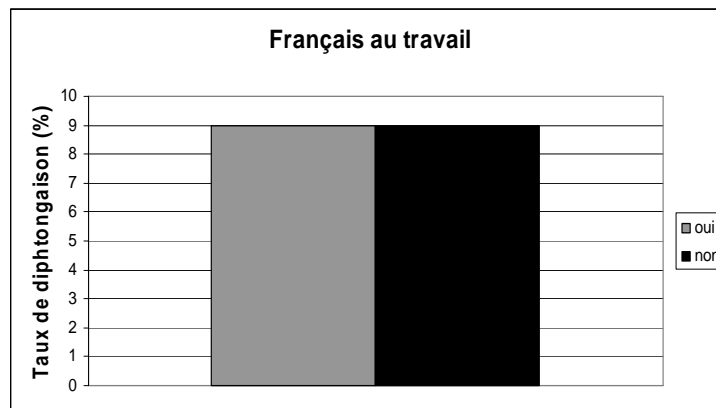


Figure 9: Usage du français au travail (taux global)

En ce qui concerne le nombre d'années passées au Canada, on voit que les locuteurs qui ont passé 11 ans ou plus au Canada diphtonguent 10% du temps et qu'ils ont un poids factoriel de 0,423 et ceux qui ont passé dix ans ou moins diphtonguent 8% du temps avec un poids factoriel de 0,521. Nous rappelons qu'un poids factoriel supérieur à 0,5 indique une probabilité de trouver la variante diphtonguée supérieure à la moyenne, et un poids factoriel inférieur de 0,5 indique une probabilité de trouver la variante diphtonguée inférieure à la moyenne.



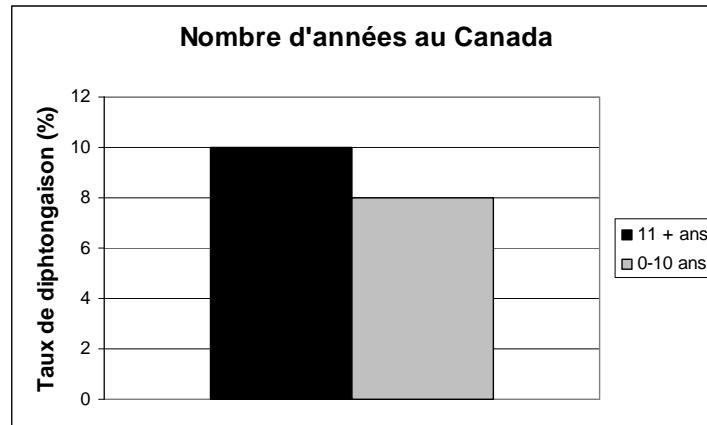


Figure 10: Nombre d'années passées au Canada (taux global)

## X. Conclusion

La présente recherche portait sur la diphtongaison et la question de la variation sociale dans le français de Waterville, Maine. Cette étude a été inspirée par les études de Santerre et Millo (1978) et de Beauchemin (1997) et donne plus de détails sur la relation entre certains facteurs sociaux tels que le sexe, le niveau de scolarité, l'âge, et l'usage du français au travail et la tendance à diphtonguer les phonèmes /œ/, /ø/, /o/, /ɔ/ suivi de /R/, /ɛ/, /a/ suivi de /ʒ/, /a/ et /a/ précédé du /w/.

Nos résultats révèlent qu'il existe une corrélation entre la diphtongaison et les facteurs suivants : niveau de scolarité, fréquence de voyages au Canada français, implication dans les associations franco-américaines, âge, lieu de naissance de la mère et lieu de naissance du père. Par contre, nous n'avons pas observé de corrélation entre le taux de diphtongaison et le lieu de naissance du locuteur, le nombre d'années passées au Canada français ou l'usage du français au travail. Le programme VARBRUL n'a pas déterminé ces facteurs comme ayant un effet significatif sur le taux de diphtongaison. VARBRUL a signalé une corrélation entre le lieu de naissance de la mère et celui du père et le taux de diphtongaison, mais nous étions surpris de voir que les locuteurs dont la mère est originaire du Nouveau-Brunswick ont le taux de diphtongaison le plus élevé.

Les résultats de l'étude ont vérifié notre hypothèse que le taux de diphtongaison diminue à mesure que l'éducation augmente. Globalement, les poids factoriels révèlent que la probabilité de trouver la variante diphtonguée est très élevée chez les locuteurs ayant fait moins de neuf ans d'école. Cela est vrai pour tout groupe de phonèmes, sauf le groupe /a/, /a/ suivi de /ʒ/ et /a/ précédé de /w/. Pour ce groupe, ce sont les locuteurs qui ont fait entre 9 et 12 ans d'école qui ont le taux de diphtongaison le plus élevé et les poids factoriels indiquent qu'il y a une plus grande probabilité de trouver la variante diphtonguée chez les locuteurs les plus instruits. Le poids factoriel le plus bas est celui des locuteurs ayant fait huit ans ou moins d'école, ce qui est l'inverse des résultats des autres groupes de facteurs et pour tous les groupes dans leur ensemble (le taux global).

Nous avons également découvert que le taux de diphtongaison monte à mesure que l'âge augmente, ce qui confirme les résultats de Santerre et Millo (1978). Les femmes diphtonguent

tous les phonèmes plus que les hommes, mais le taux de diphtongaison des femmes pour le phonème /ɔ/ suivi du /R/ est beaucoup plus élevé que le taux de diphtongaison des autres phonèmes.

En ce qui concerne le lieu de naissance des parents, il est à noter que nous avons trouvé que ce sont les locuteurs ayant une mère originaire du Nouveau-Brunswick qui ont le taux de diphtongaison le plus important. Les poids factoriels indiquent également une forte probabilité de trouver la variante diphtonguée chez les locuteurs ayant une mère originaire du Nouveau-Brunswick. Ce résultat était inattendu, et nous avons expliqué les raisons pour lesquelles nous aurions pu obtenir ce résultat. Il est possible qu'il ne soit pas conclusif, mais il est également possible qu'il soit très révélateur, car il peut signaler que ces locuteurs se soient conformés à la norme de Waterville. Il faudrait plus d'études avec un plus grand échantillon de locuteurs pour voir s'ils sont plus influencés par les origines géographiques de leurs parents ou par la norme linguistique de Waterville. Ces recherches contribuent à l'étude du français franco-américain, et du phénomène de la diphtongaison en particulier, tout en laissant de nombreuses possibilités pour d'autres études.

### Ouvrages cités

- Beauchemin, N. (1997), « La diphtongaison en Estrie, socio-ou géo-linguistique ? », *Phonologie et société*, Henriette Walter (éd), Montréal, Didier, p. 9-24.
- Brault, G. (1996), « The Achievement of the teaching orders in New England: The Franco-American parochial schools », *Steeple and Smokestacks: A collection of essays on the Franco-American experience in New England*, Claire Quintal (éd.), Worcester, Editions de l'Institut Française.
- Chenard, R. E. (2004), *A Capsule History of Waterville, Maine*, page consultée en février 2006, <http://users.adelphia.net/~frenchcx/wtvhlhis.htm>.
- Deshaies, D. (1981), *Le français parlé dans la ville de Québec : une étude sociolinguistique*, Québec, Centre International de recherche sur le bilinguisme.
- Fecteau, A. (1952), *The French Canadian community of Waterville, Maine*, mémoire de maîtrise, University of Maine, Orono.
- Fox, C. A. et J. S. Smith (page consultée le 20 février, 2007), « Recherches en cours sur le français franco-américain », *Glottopol*, 9, <http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>
- Fox, C. A. et J. S. Smith (2005), « La situation du français franco-américain : aspects linguistiques et sociolinguistiques », *Le français en Amérique du Nord, état présent*, ed. by Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen, Québec : Presses de l'Université Laval, p. 117-141.
- Paolillo, J. C. (2002), *Analyzing Linguistic Variation: Statistical Models and Methods*, Stanford, CSLI Publications.
- Roby, Y. (1990), *Les franco-américains de la Nouvelle-Angleterre, 1776-1930*, Sillery, Éditions du Septentrion.

- Santerre, L. et J. Millo (1978), « Diphthongization in Montreal French », *Linguistic Variation : Models and Methods*, David Sankoff (éd.), New York, Academic Press, p. 173-184.
- Smith, J. S. (2005), « L'effet de la chute du *l* dans l'acadien de la vallée du Haut Saint-Jean ». *Français d'Amérique : approches morphosyntaxiques*, Actes du colloque international Grammaire comparée des variétés de français d'Amérique, Université d'Avignon, Patrice Brasseur et Anika Falkert (éds.), Paris, Institut de la francophonie, Agence intergouvernementale de la francophonie, p. 229-237.
- Smith, J. S. (2000), « Information structure in Maine (SJV) French ». *Actes du 24<sup>e</sup> Colloque annuel de l'Association de Linguistique des Provinces Atlantiques*, Moncton, N.-B., 3-4 novembre, p. 125-134.

### Ouvrages consultés

- Allen, J. P. (1970), *Catholics in Maine: A Social Geography*, thèse de doctorat en géographie, Syracuse University, New York.
- Bagate, M.; J. Lemery; V. Martin; L. Stelling et N. Wyvekens (2004), « Les attitudes linguistiques et transfert à l'anglais dans une communauté franco-américaine non homogène : le cas de Bristol (Connecticut) », *Francophonies d'Amérique*, vol. 17, p. 17-34.
- Bernard, I. M. (1982), *Some social factors affecting the French spoken in Lewiston, Maine*, thèse de doctorat, Pennsylvania State University, University Park.
- Brault, G. (1986), *The French Canadian heritage in New England*, Hanover, New Hampshire, University Press of New England.
- Dupuy, B. (2007), *La diphtongaison dans le français de Waterville, Maine : une étude sociolinguistique des voyelles orales*, mémoire de maîtrise, University of Maine, Orono.
- Fischer, R. A. (1975), *A generative phonological description of selected idiolects of Canadian French in Lewiston, Maine*, thèse de doctorat, Pennsylvania State University, University Park.
- Fox, C. A. (1993), « Une communauté franco-américaine dans l'état de New York : une étude préliminaire sur le français à Cohoes », *Francophonies d'Amérique*, vol. 3, p. 181-192.
- Fox, C. A. (1995), « On maintaining a Francophone identity in Cohoes, NY », *The French Review*, vol. 69, p. 264-274.
- Fox, C. A. (1998), « Le transfert linguistique et la réduction morphologique : le genre dans le français de Cohoes », *Français d'Amérique : variation, créolisation, normalisation*, Patrice Brasseur (éd.), Avignon, Centre d'études Canadiennes, Université d'Avignon, p. 61-74.
- Fox, C. A. et L. Charbonneau (1995), « Le français en contact avec l'anglais : analyse des anglicismes dans le français parlé à Cohoes, NY », *La Revue Québécoise de Linguistique Théorique et Appliquée*, vol. 12, p. 37-63.

- Fox, C. A. et L. Charbonneau (1998), « Le français franco-américain : nouvelles perspectives sur les communautés linguistiques », *Francophonies d'Amérique*, vol. 8, p. 65-84.
- Locke, W. N. (1949), *The Pronunciation of the French spoken at Brunswick, Maine*, Greensboro, N.C : American Dialect Society.
- Martel, R. et P. Martin. (1978), « Le système phonologique du français de Lewiston, Maine », *Travaux de linguistique québécoise 2*, L. Boisvert, M. Juneau et C. Poirier (éds), Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 143-173.
- Poulin, N. A. (1973), *Oral and nasal vowel diphthongization of a New England French dialect*, AIMAV, Association internationale pour la recherche et la diffusion des méthodes audiovisuelles et structuro-globales, Paris, Didier.
- Saint-Pierre, A. (2002), *Le phénomène de la palatalisation au Québec : étude historique et phonétique*, mémoire de maîtrise, University of Maine, Orono.
- Santerre, L. (1976), « Les diphtongues dans le français québécois », *Actes du XIIIe Congrès international de linguistique et philologie romanes*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, p. 1183-1199.
- Sheldon, E. S. (1887), « Some specimens of a Canadian French dialect spoken in Maine », *PMLA* vol. 3, p.210-218.
- Todorova, A. (2005), *Etude linguistique sur le subjonctif dans le français parlé à Waterville, Maine*, mémoire de maîtrise, University of Maine, Orono.
- Veltman, C. J. (1983), *Language Shifts in the United States*, Berlin, New York, Amsterdam, Mouton Publishers.

# La conscience phonologique chez les adultes multilingues : introduction et pistes de recherche

Anne-Marie Beaudoin-Bégin  
Université Laval

Nous présenterons ici le cheminement qui a été le nôtre lors de l'élaboration de notre sujet de thèse de doctorat. Notre intérêt pour la phonétique et pour l'enseignement en langue étrangère ou seconde nous a poussé à axer nos recherches vers les différents facteurs qui influenceraient l'acquisition des langues, et, plus particulièrement, l'acquisition de la prononciation d'une langue autre que la langue maternelle. Ces recherches nous ont donc menée vers deux domaines relativement nouveaux (et connexes) : le multilinguisme et la conscience métalinguistique, que nous présenterons brièvement. Nous verrons ensuite en quoi le lien entre la conscience métalinguistique et la prononciation peut être plus difficile à faire qu'il ne le semble.

## 1. Le multilinguisme

En 1953, Roman Jakobson affirmait que, selon lui, le bilinguisme était le problème fondamental de la linguistique (p. 20). On sous-entendait ici que les locuteurs bilingues devaient être considérés comme étant différents des locuteurs unilingues. C'est cependant la théorie de Chomsky, selon laquelle le bilinguisme est une sorte de double unilinguisme (Herdina & Jessner, 2002, p. 7), qui orienta pendant longtemps de nombreuses études. «So there came Chomsky and with him a very strong monolingual view on language which was based on the ideal speaker-hearer assumption.» (Kecskes & Papp, 2000, p. x). De nombreux chercheurs considèrent les locuteurs bilingues comme possédant deux L1 (*idem*, p. iv). Cependant, cette idée a été contestée. Meara (1983), par exemple, affirma que «there is no reason why a person who speaks both English and Spanish should behave in the same way as a monolingual speaker of either language» (p. iv). Cook (1992) suggéra quant à lui que les locuteurs bilingues développaient certaines compétences (qu'il appela *multicompetence*), différentes de celles qu'auraient développées les locuteurs unilingues. Graduellement, on en vint donc à ne plus considérer le bilinguisme comme un double unilinguisme.

Si l'on applique le même raisonnement pour les locuteurs multilingues, on en arrive facilement à la conclusion que ceux-ci doivent être différents des locuteurs bilingues. On peut imaginer cette différence simplement selon l'ordre dans lequel les langues peuvent être acquises chez les multilingues. En effet, si, chez les bilingues, deux séquences seulement sont possibles («the second language can be acquired either after the L1 (L1 → L2), or at the same time as the L1 (Lx + Ly)» (Cenoz, 2000, p. 40) ), la diversité des séquences possibles s'accroît considérablement, et ceci est fort logique, selon le nombre de langues acquises (voir à ce sujet le tableau de Cenoz (2000), p. 40 ). Mais les particularités des multilingues par rapport aux bilingues ne résident pas seulement ici.

Apart from the temporal diversity related to the chronological order of acquisition, third language acquisition [and multilingual acquisition] also present considerable diversity regarding other factors usually considered in second language acquisition research such as the context in which the languages

have been acquired (natural or formal), the age of acquisition or the use of the languages. (Cenoz, 2003, p. 72)

C'est donc dire que l'influence de tous ces facteurs, qui complexifie l'acquisition d'une langue seconde, se trouve en quelque sorte décuplée dans un contexte d'acquisition multilingue.

Même si le multilinguisme diffère du bilinguisme à plusieurs égards, ils sont pourtant étroitement liés. On pourrait en effet considérer que le multilinguisme est en quelque sorte l'hyperonyme du bilinguisme, que le bilinguisme, donc, serait une forme possible de multilinguisme (Herdina & Jessner, 2000, p. 85). Herdina & Jessner (2000) décrivent d'ailleurs le multilinguisme comme un *continuum*, « ranging from monolingual acquisition [...] through balanced bilingualism, to the command of three or more languages [...] ». (*Idem*). Cette interprétation sous-entend qu'une fois qu'un locuteur possède certaines compétences grâce à l'acquisition d'une langue seconde, ces compétences sont réutilisées, et même améliorées dans le processus d'acquisition d'une troisième langue ou de langues subséquentes. Cette situation mène Herdina & Jessner (2000) à affirmer que le système linguistique des multilingues doit être étudié comme un tout :

Instead of looking at the development of individual languages systems in isolation it may make more sense to look at the overall system of languages commanded simultaneously by the multilingual individual and then try to determine the patterns of convergence and divergence of the multilingual system, rather than see the multilingual system as a mere accumulation of the effects of concatenated or sequential individual systems. (p. 92)

La prononciation dans les langues autres que la langue maternelle peut-elle être incluse dans ce système multilingue ?

## 2. La conscience métalinguistique

L'un des principaux facteurs qui influencent l'acquisition multilingue est la conscience métalinguistique. L'étude du bilinguisme a, depuis un certain temps, permis de mettre en relief le développement d'une capacité particulière chez les enfants bilingues. L'apprentissage d'une langue autre que la langue maternelle permettrait le développement de capacités cognitives particulières, rendant ainsi possible chez les enfants une meilleure compréhension de leur langue maternelle. C'est ce qu'a démontré Vygotsky en 1934, dont l'ouvrage russe n'a été traduit en anglais qu'en 1962 (Jessner, 2006, p. 37). Peal et Lambert (1962) ont été les premiers par la suite à faire clairement le lien entre le bilinguisme et le développement intellectuel (*Idem*). Un enfant bilingue serait en effet doté d'une plus grande diversité dans ses capacités intellectuelles (« more diversified set of mental abilities ») (Peal et Lambert, 1962, p. 20). La conscience métalinguistique fait partie de ces capacités intellectuelles.

Malakoff (1992) définit la conscience métalinguistique de la manière suivante : « Metalinguistic awareness allows the individual to step back from the comprehension or production of an utterance in order to consider the linguistic form and structure underlying the meaning of the utterance. » (p. 518). Pour Jessner (2006), la conscience métalinguistique « refers to the ability to focus attention on language as an object in itself or to think abstractly about language and, consequently, to play with or manipulate the language. » (p. 42). Ces deux définitions globales donnent à notre avis une bonne idée de ce à quoi les différents chercheurs dans le domaine font en général référence lorsqu'ils parlent de conscience métalinguistique. Ce domaine de recherche

est cependant encore tout jeune. Cette situation permet donc un foisonnement terminologique qui peut prêter à confusion. Nombreux sont les termes qui se rattachent de près ou de loin au concept de conscience métalinguistique. Jessner (2006) en énumère quelques-uns : « one is confronted with terms such as metalinguistic awareness, metalinguistic skills, metalinguistic abilities, metalinguistic tasks [...] » (p. 40). Ajoutons au passage l'opposition terminologique possible entre *awareness* et *consciousness*, entre *language awareness*, *linguistic awareness* et *metalinguistic awareness*, sans parler des potentiels problèmes de traduction dans une langue autre que l'anglais (la traduction française peut poser problème, par exemple, dans la mesure où le mot *awareness* peut faire référence à la *conscience* autant qu'à la *prise de conscience*). Pinto *et al.* (1999) expliquent toute cette variation terminologique et théorique par trois principaux facteurs :

1. different scientific backgrounds or conceptual orientations to explore metalinguistic consciousness and awareness;
2. different signifiers such as metalinguistic awareness, language awareness, declarative knowledge of the rules of a language, metalinguistic ability, etc. which refer to the same ability;
3. different signifiers which refer to different concepts, that is metalinguistic ability refers to a specific ability; metalinguistic task refers to a specific task or test. (p. 35)

Jessner (2006) réussit à clarifier ces complexités terminologiques et fournit une excellente synthèse des recherches, dont les siennes, qui ont été menées sur la conscience métalinguistique chez les multilingues. Elle arrive à la conclusion que la conscience métalinguistique « [is] an essential component of multilingual proficiency. » (p. 72). Elle va même jusqu'à suggérer « that one of the main goals in future language teaching should be to foster linguistic awareness, one of the key factors of multilinguals proficiency, in the classroom. » (p. 120).

### 3. La conscience phonologique chez les adultes

Considérant cette importante conclusion amenée par Jessner (2006), selon laquelle l'acquisition de plusieurs langues permettrait d'accroître la conscience métalinguistique des locuteurs, nous avons voulu nous pencher sur l'influence que peut avoir la conscience métalinguistique dans l'acquisition de la prononciation d'une langue autre que la langue maternelle chez les multilingues. Le lien facile à faire entre la conscience métalinguistique et la prononciation est évidemment la conscience phonologique. Nous désirions donc vérifier si cet accroissement de la conscience métalinguistique chez les multilingues est aussi notable pour la conscience phonologique, qui en fait est une dimension particulière de la conscience métalinguistique. Ceci amène cependant une importante difficulté, si l'on veut étudier des sujets adultes : « unlike other aspects of metalinguistic ability, phonological awareness is centrally implicated in children's acquisition of literacy, especially for alphabetic scripts. » (Bialystok *et al.*, 2003, p. 27). La conscience phonologique n'a donc jamais été mesurée auprès de sujets adultes sans difficultés d'élocution. Comment, en effet, si elle est intimement liée à la littéracie, tester la conscience phonologique chez des adultes qui savent lire ?

Ce problème a soulevé de nouvelles questions importantes, qui représentent à notre avis des pistes de recherches fondamentales. Pour être en mesure de tester adéquatement la conscience phonologique chez les adultes multilingues et son lien avec l'acquisition de la prononciation dans une langue autre que la langue maternelle, il serait primordial, en premier lieu, de définir clairement cette conscience phonologique, puisqu'elle est manifestement différente de celle que

l'on peut retrouver chez les enfants qui apprennent à lire. Ensuite, il importerait de déterminer comment se traduit la conscience phonologique sur la prononciation des locuteurs. Rend-elle les locuteurs plus conscients des contrastes phonétiques ou les rend-elle plus conscients des oppositions phonologiques ? Bref, comment se traduit la conscience phonologique sur la perception des sons des langues que les locuteurs acquièrent ? Comment se traduit-elle sur la production ? Est-ce qu'une conscience phonologique accrue permet une prononciation plus juste ?

Ces questions représentent à notre avis plus un plan de carrière qu'un projet de doctorat. Nous avons donc choisi de baser notre problématique sur une question qui serait en quelque sorte antérieure à celle concernant la conscience phonologique chez les adultes multilingues. Nous tenterons de déterminer si le multilinguisme offre des avantages dans l'acquisition de la prononciation d'une langue autre que la langue maternelle. Le développement de cette question fera d'ailleurs l'objet d'une publication ultérieure.



## Bibliographie

- Bialystock, E., S. Majunder et M. M. Martin (2003), « Developing phonological awareness : is there a bilingual advantage ? », *Applied Psycholinguistics*, vol. 24, p. 27-44.
- Cenoz, J. (2000), « Research on multilingual acquisition », in Cenoz, J., et U. Jessner (dir.), *English in Europe : The Acquisition of a Third Language*, Clevedon, Multilingual Matters, p. 39-53.
- Cenoz, J. (2003), « The additive effect of bilingualism on third language acquisition : A review. », *The international journal of bilingualism*, vol. 7, no 1, p. 71-87.
- Cook, V. (1992), « Evidence for multicompetence », *Language Learning*, vol. 42, p. 557-591.
- Herdina, P. et U. Jessner (2000), « The Dynamics of Third Language Acquisition », in J. Cenoz and U. Jessner, *English in Europe. The Acquisition of a Third Language*, Clevedon, England; Toronto: Multilingual Matters, p. 84-98.
- Herdina, P. et U. Jessner (2002), *A Dynamic Model of Multilingualism. Perspectives of Change in Psycholinguistics*, Clevedon, Multilingual Matters.
- Jacobson, R. (1953) « Results of the conference of anthropologists and linguists », *IJAL Supplement*, Memoir 8, p. 19-22.
- Jessner, U. (2006), *Linguistic awareness in multilinguals: English as a third language*, Edinburgh University Press.
- Kecskes, I. et T. Papp (2000), *Foreign Language and Mother Tongue*, Lawrence Erlbaum, Associates, Mahwah, New Jersey.
- Malakoff, M. (1992), « Translation ability : A natural bilingual and metalinguistic skill », in R. J. Harris (dir.), *Cognitive processing in bilinguals*, Amsternam, North-Holland.
- Meara, P. (1983), « Introduction », in P. Meara (dir.), *Vocabulary in a second language*, London, CILTR, p. ii-iv.
- Peal, E. et W. Lambert (1962), « The relation of bilingualism to intelligence », *Psychological Monographs*, vol. 76, p. 1-23.
- Pinto, M.A., R. Titone et F. Trusso (1999), *Metalinguistic awareness : Theory, Development and Measurement Instruments*, Pisa and Rome : Istituti Editoriali e Poligrafici Internazionali.

# L'acquisition des clitiques objets en français L2 par des enfants égyptiens : grammaire déficiente ou non ?<sup>1</sup>

Zeinab Abdou Abdelhamid  
Université Laval

## Résumé

Le but de cet article est de vérifier si la grammaire de l'interlangue (IL), soit la grammaire construite par les apprenants d'une langue seconde (L2), est déficiente ou non. Pour ce faire, il est question d'analyser le statut des catégories fonctionnelles (CF) dans cette grammaire, notamment la catégorie *AccV* qui, selon Sportiche (1996), est liée aux pronoms personnels objets en français. Nous examinerons l'acquisition des pronoms personnels objets, dits *clitiques objets* (*le, la, les,...*) en français L2 par le biais de deux tâches dites de production et de compréhension, administrées à 54 enfants arabophones, âgés de 6 à 9 ans. L'analyse des résultats, permet de constater que l'émergence des clitiques objets est assez tardive en français L2 (voir aussi White, 1996 ; Grüter, 2005). De plus, le taux de compréhension des clitiques est beaucoup plus élevé que le taux de production, ce qui suggère que la grammaire de l'IL n'est pas déficiente.

## 1. Introduction

Dans le cadre de la grammaire générative, une des questions cruciales en acquisition des L2 consiste à vérifier si la grammaire de l'IL est déficiente ou non. On peut le faire en examinant la présence ou l'absence des CF dans ces systèmes. Dans ce cadre, les CF représentent des propriétés morphosyntaxiques telles que l'Accord, le Temps et le Cas. De plus, elles régissent l'agencement des mots dans la phrase puisqu'elles déclenchent le déplacement de certaines catégories lexicales, comme le verbe. Étant donné l'importance de ces catégories qui permettent le diagnostic de la déficience ou non de la grammaire de l'IL, nous proposons d'étudier l'acquisition des pronoms clitiques objets. Plusieurs chercheurs établissent, en effet, un lien très fort entre les clitiques et les CF. Par exemple, Sportiche (1996) suggère que les clitiques objets projettent leur propre catégorie qu'il appelle *AccV*, dans le cas du clitique objet, et *NomV*, dans le cas de clitique sujet.

Des travaux préalables sur l'acquisition des pronoms clitiques en français L2 font état d'une dissociation entre les clitiques nominatifs et accusatifs (White, 1996 ; Belletti & Hamann, 2004). Les résultats de ces études indiquent que les clitiques nominatifs sont acquis avant les clitiques accusatifs chez les enfants. La question se pose donc de savoir si les CF correspondantes aux clitiques accusatifs sont présentes ou non dans la grammaire de l'IL. En réalité, très peu d'études se sont penchées sur l'acquisition des clitiques objets chez les enfants. De plus, parmi elles, aucune ne porte sur les enfants dont la L1 est l'arabe. Donc la présente étude est pertinente non seulement pour une meilleure compréhension de la nature du processus d'acquisition des clitiques objets en français L2, mais elle permettra également de comparer l'acquisition des

---

<sup>1</sup> Je remercie M. Prévost pour son soutien tout au long de ce travail. Ce travail a été également rendu possible grâce à une bourse que la faculté des Lettres de l'Université Laval m'a octroyée et à une subvention du FQRSC (# 2006-SE-103710) octroyée à M. Prévost.

clitiques objets chez des enfants arabophones à celui chez des enfants parlant d'autres langues maternelles. Il s'agit ici de savoir si le processus d'acquisition est le même.

Dans cet article, nous présenterons, dans un premier temps, le système des pronoms clitiques objets en français et en arabe, en insistant sur les différences entre les deux langues et sur l'analyse syntaxique des clitiques objets en français selon Sportiche (1996) et en arabe selon Rechad (1993). Ensuite, nous survolerons les différentes approches quant à la déficience et à la non-déficience dans la grammaire de l'IL. Puis, nous mentionnerons quelques résultats d'études antérieures portant sur l'acquisition des clitiques objets en français L2. Enfin, la méthodologie utilisée dans cette étude sera exposée, suivie des résultats et de la discussion.

## 2. Les clitiques objets en français

### 2.1. La différence entre les clitiques objets et les pronoms forts en français

Les pronoms personnels du français sont divisés en deux classes : les pronoms forts (disjoints) et les pronoms clitiques (conjointes ou faibles). Les pronoms forts et les pronoms clitiques se distinguent par une distribution et des propriétés syntaxiques différentes. Les pronoms forts ont une distribution qui se rapproche de celle des syntagmes nominaux, tandis que diverses contraintes syntaxiques pèsent sur le positionnement des clitiques. En guise d'exemple, ces derniers ne peuvent pas être séparés du verbe par des éléments non-clitiques tels que les adverbes, comme l'illustre l'exemple (1). À noter que ce constat s'applique autant aux clitiques sujets qu'aux clitiques objets. Fait intéressant, ces derniers n'apparaissent pas dans la position canonique des objets, laquelle se situe après le verbe, comme le montre l'exemple (2).

- (1) a. \* Il, souvent, mange du fromage.  
b. Il mange souvent du fromage.  
(2) \*Il rencontre la.

Contrairement aux SN et aux pronoms forts, les clitiques sujets et objets ne peuvent pas être coordonnés, que ce soit avec un autre clitique, comme en (3), avec un syntagme nominal, comme en (4), ou avec un pronom fort (5) :

- (3) Sophie et Nico ont joué au piano.  
(4) \*Sophie et ils ont joué au piano.  
(5) \* Eux et il ont joué au piano.

Par ailleurs, l'exemple (6) illustre le fait que les clitiques ne peuvent pas apparaître après une préposition. L'exemple suivant (7), montre quant à lui que les clitiques ne peuvent pas non plus être employés seuls, contrairement aux pronoms forts et aux syntagmes nominaux. Enfin, les clitiques ne peuvent pas porter d'accent contrastif, comme en (8), contrairement aux pronoms forts, en (9).

- (6) \*Marie a parlé avec le.  
(7) Qui as-tu vu ? Jean. Lui. \* Il.  
(8) \* IL partira demain.  
LUI partira demain.

## 2.2. Présentation du système pronominal en arabe standard (AS)

Le système pronominal en AS comporte deux sortes de pronoms : les pronoms indépendants (libres) et les pronoms liés (conjoints).

### 2.2.1. Les pronoms indépendants

Les pronoms indépendants se subdivisent en deux sous-classes : les pronoms indépendants nominatifs, et les pronoms indépendants accusatifs. Ceux-ci sont présentés respectivement, dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1 : les pronoms indépendants nominatifs en arabe standard

| Pers | Genre | Singulier | Duel     | Pluriel   |
|------|-------|-----------|----------|-----------|
| 1    |       | ?an-a     | Na-H-nu  | Na-H-nu   |
| 2    | Fém.  | ?ant-ti   | ?antumâ  | ?an-tunna |
|      | Mas.  | ?an-ta    | ?an-tumâ | ?ant-tum  |
| 3    | Fém.  | hiya      | humâ     | hunna     |
|      | Mas.  | huwa      | humâ     | hum       |

Les pronoms indépendants nominatifs en AS occupent des positions correspondant à des syntagmes nominaux, c'est-à-dire celles de sujet, comme en (10a)<sup>2</sup>, d'objet direct (10b) et de topique disloqué (10c).

- (10)a. **huwa**           ?ustâo-un.  
 3MS                   professeur-MS-Nom  
 'Il est professeur.'
- b. Zaynab -u           lâ       tuHibb-u           illâ   **Huwa.**  
 Zaynab -Nom       Neg   aimer-3MS-IPF       que   3MS  
 'Zaynab n'aime que lui.'
- c. **huwa**,           lâ       ?aHada-a       yurîd -u           -hu.  
 3MS               Neg   personne       vouloir-IPF-3MS-   3MS  
 'Lui, personne ne veut de lui.'

Tableau 2 : les pronoms indépendants accusatifs en arabe standard

| Pers | Genre | Singulier | Duel       | Pluriel     |
|------|-------|-----------|------------|-------------|
| 1    |       | ?iyyâ-ya  |            | ?iyyâ-na    |
| 2    | Fém.  | ?iyyâ-Ki  | ?iyyâ-Kumâ | ?iyyâ-Kunna |
|      | Mas.  | ?iyyâ-Ka  | ?iyyâ-Kumâ | ?iyyâ-Kum   |
| 3    | Fém.  | ?iyyâ-hâ  | ?iyyâ-humâ | ?iyyâ-hunna |
|      | Mas.  | ?iyyâ-hu  | ?iyyâ-humâ | ?iyyâ-hum   |

Quant aux pronoms indépendants accusatifs, ils sont considérés comme des pronoms forts car ils peuvent être accentués (11a), topicalisés (11b), coordonnés (11c), et focalisés (11d).

<sup>2</sup> Les exemples sont ceux d'Eloussfourri (1998).

- (11)a. mâ raʔayt-u ʔillâ ʔiyyâ-Ka.  
Neg voir-PF-IS que 2MS  
'Je n'ai vu que toi.'
- b. ʔiyyâ-Ka na&bud-u.  
2MS vénérer-IPF-IP  
'C'est toi que nous vénérons.'
- c. ntaqad-a l-wazîr-u ʔiyyâ-hu wa ʔiyyâ-Ka  
critiquer-PF-3MS DF-ministre-NOM 3MS et 2MS  
'Le ministre vous a critiqué, toi et lui.'
- d. jâʔ-a l-lað-î ʔiyyâ-hu darab-ta.  
Venir-PF-3MS REL-MS 3MS Frapper-PF-3MS  
'Celui que tu as frappé est venu.'

### 2.2.2. Les pronoms liés (les clitiques)

Les pronoms liés, illustrés dans le tableau 3, sont considérés par Fassi Fehri (1993) comme des clitiques. Ils se subdivisent en différentes classes : les pronoms accusatifs en position d'objet direct, comme en (12a), les pronoms génitifs en position de complément de nom, comme en (12b), et les pronoms obliques en position de complément de préposition, illustrés en (12c). Les clitiques (accusatifs, génitifs, obliques) s'attachent à toutes les catégories lexicales : au verbe (12a), au nom (12b), à la préposition (12c) et à certaines particules (12d).

Tableau 3 : les pronoms liés en arabe standard

| pers | genre | singulier | duel  | pluriel |
|------|-------|-----------|-------|---------|
| 1    |       | -î/-ya    | -nâ   | -nâ     |
| 2    | Fém.  | -Ki       | -Kumâ | -Kunna  |
|      | Mas.  | -Ka       | -Kumâ | -Kum    |
| 3    | Fém.  | -hâ       | -humâ | -hunna  |
|      | Mas.  | -hu       | -humâ | -hum    |

- (12)a. raʔayt- u-hu.  
voir-PF-IS-3MS  
'Je l'ai vu.'
- b. qaraʔ-tu Kitâb-a -hu.  
Lire-PF-IS livre-MS-Acc-3MS  
'J'ai lu son livre.'
- c. ʔiltaqayt-u bi-hi.  
Rencontrer-PF-IS P-3MS  
'Je l'ai rencontré.'
- d. Hasibt-u ʔanna-hu jâʔ-a  
Penser-PF-IS REL-3MS venir-PF-3MS.  
'J'ai pensé qu'il est venu.'

### 2.3. Différences entre les pronoms en français et en AS

Certaines propriétés syntaxiques distinguent les deux langues en question (l'arabe et le français), en particulier le système des pronoms clitiques, sur lequel nous mettrons l'accent. Premièrement, selon certains chercheurs, la nature de la tête à laquelle s'attache le pronom clitique est différente dans les deux langues. En effet, les clitiques pronominaux du français s'attachent seulement à une tête lexicale, comme le verbe, ou à une tête fonctionnelle, comme un auxiliaire, alors que les clitiques en AS ne s'attachent qu'à des catégories lexicales, comme les verbes (12a), les noms (12b) et les prépositions comme (12c) et à certaines particules (12d).

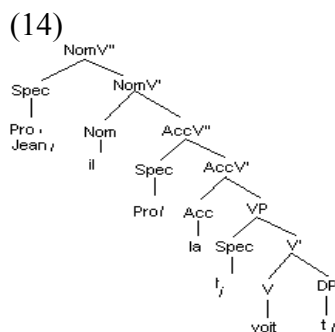
Une seconde différence porte sur le placement des clitiques en français et en AS. Les clitiques du français sont des proclitiques, c'est-à-dire qu'ils sont préverbaux. Les clitiques en AS sont uniquement des enclitiques. En d'autres termes, les clitiques en AS s'attachent toujours à la droite de la tête lexicale qui les c-commande et qui leur attribue leur fonction thématique.

Une troisième différence réside dans le fait que les clitiques en AS ne sont pas spécifiés morphologiquement pour le Cas, comme le montre l'exemple (13). Autrement dit, ils ont la même forme morphologique, quelle que soit leur fonction grammaticale : objet direct en (13a), et objet indirect (13b).

- (13)a. ra? -â -hu.  
 Voir-PF-3MS-3MS  
 'Il l'a vu.'
- b. ?a&tayt -u hu Kitâb-an.  
 Donner-PF-IS-3MS livre-MS-acc  
 'Je lui ai donné un livre.'

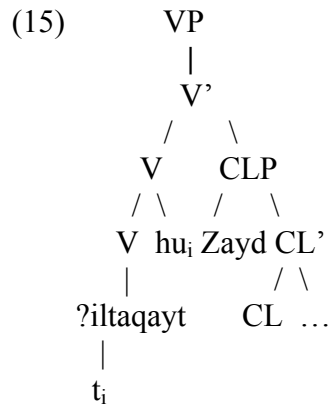
### 2.4. Analyse syntaxique des clitiques objets du français de Sportiche (1996)

Selon Sportiche (1996) les clitiques sont générés comme têtes de leurs propres projections, qu'il appelle *Clitic Voices*. Ces têtes correspondent à une tête de type AGR qui est une tête casuelle, c'est-à-dire que la projection d'un clitique se conforme au cas de ce clitique, soit NomV dans le cas du clitique sujet et AccV dans le cas de la projection d'un clitique objet. Sportiche suggère qu'il existe une relation d'accord entre la tête et la position de spécificateur pour le clitique et un syntagme qui peut être *pro*, et qui s'est déplacé vers la position de spécificateur de la projection du clitique, comme en (14).



## 2.5. Analyse syntaxique des clitiques objets en AS de Rechad (1993)

L'analyse des pronoms clitiques en AS proposée par Rechad (1993) suggère que les enclitiques en AS sont générés dans la tête d'une projection clitique qu'il appelle CLP, qui n'est pas sans rappeler, pour les clitiques accusatifs, la catégorie AccV de Sportiche. CLP serait engendré dans une position gouvernée par la tête lexicale à laquelle s'attache le clitique par déplacement tête-à-tête. L'auteur propose que lorsqu'un clitique est redoublé par un syntagme nominal ou un pronom indépendant, comme dans *?iltaqayt -u-hu Zayd-an/?iyyâ-hu* 'Zayd/lui, je l'ai rencontré', l'élément redoublant le clitique occuperait la position spécificateur de CLP. Par contre, lorsqu'un clitique n'est pas redoublé, la position spécificateur serait occupée par un pronom nul (pro).



Dans l'exemple (15), le clitique serait généré dans la tête CLP et il aurait un spécificateur et un complément. Le verbe gouvernant la projection CLP, gouvernait à la fois le clitique et le syntagme qui le redouble, ce qui expliquerait le fait que le syntagme porte le cas accusatif.

## 3. Cadre théorique

Plusieurs chercheurs considèrent le statut des CF dans la grammaire de l'IL comme un diagnostic de la disponibilité ou de l'absence de la Grammaire Universelle (GU), la faculté innée du langage proposée par Chomsky (1995), en acquisition d'une L2. Plusieurs approches ont été suggérées à propos du statut des CF dans la grammaire de l'IL. Par exemple, les approches de la déficience soutiennent que les CF sont absentes parce que la GU n'est pas disponible en acquisition d'une L2 (Clahsen & Muysken, 1986 ; Bley-Vroman, 1989). Contrairement à ces approches, celles de la non-déficience suggèrent que la grammaire de l'IL n'est pas déficiente parce que celle-ci est régie par la GU. Par conséquent, les CF sont présentes dans la grammaire de l'interlangue (Eubank, 1993/1994 ; Flynn & Martohardjono, 1994 ; Schwartz & Sprouse, 1994). Chacune de ces approches comprend plusieurs hypothèses pour expliquer le processus d'acquisition en L2, comme nous allons le voir dans les sections suivantes.

### 3.1. Les approches de la déficience

Les approches de la déficience soutiennent que certaines CF et leurs traits sont absents de la grammaire de l'IL. Ces approches renferment certaines hypothèses telles que l'Hypothèse de la déficience totale de Meisel (1997) et celle de la construction structurelle, dite *Minimal Trees*, proposée par Vainikka & Young-Scholten (1994). L'Hypothèse de la déficience totale suggère

que la GU est absente en acquisition d'une L2 et donc que les CF ne font pas partie de la grammaire de l'IL. En ce qui concerne l'Hypothèse de la construction structurelle, elle remet en question la présence des CF dans la grammaire de l'IL initiale, mais pas l'accès à la GU. Les auteurs précisent que la grammaire initiale comporte uniquement des projections lexicales et que l'apprentissage de la morphologie déclenchera de façon graduelle la projection des CF.

Il faut préciser que ces deux hypothèses comptent certains points de ressemblance et de différence au sujet de l'émergence des CF. Parmi les ressemblances, il y a le fait que si un élément n'est pas produit, c'est que la CF correspondante ne fait pas partie de la grammaire sous-jacente. La différence entre les deux hypothèses réside dans le fait que l'hypothèse de la construction structurelle stipule que l'absence des CF s'observe uniquement au stade initial, tandis que l'Hypothèse de la déficience totale précise que les grammaires de (l'IL) sont déficientes pour toujours, car les CF sont absentes d'une manière permanente.

### **3.2. Les approches de la non-déficience**

À l'opposé des approches de la déficience, il existe celles de la non-déficience. Selon les adeptes de ces dernières, la grammaire de l'IL n'est pas déficiente, compte tenu du fait qu'elle est régie par la GU et que les CF y sont présentes soit par transfert de la L1 (Schwartz & Sprouse, 1994), soit par l'accès direct à la GU (Flynn & Martohardjono, 1994).

Cependant, la réalisation morphologique des CF est parfois approximative. Selon l'Hypothèse de la flexion manquante (Lardiere, 1998 ; Prévost & White, 2000), les erreurs morphologiques proviennent de difficultés éprouvées par les apprenants d'une L2 à produire la manifestation morphologique superficielle adéquate des CF. Autrement dit, l'acquisition des CF ne dépend pas directement de la maîtrise de la morphologie flexionnelle. En fait, l'acquisition de la morphologie se ferait indépendamment de celle des catégories sous-jacentes, ce que ne prévoient pas les approches de la déficience.

### **4. Études antérieures**

Des travaux préalables ont examiné l'acquisition des clitiques (nominatifs et accusatifs) chez des apprenants du français L2 dont les langues maternelles sont variées, par exemple l'anglais, l'italien et l'allemand (White, 1996 ; Belletti & Hamann, 2004). D'après les résultats de ces études, l'acquisition des clitiques objets est différée par rapport à celle des clitiques sujets. En d'autres termes, les clitiques sujets sont acquis très tôt en comparaison aux clitiques objets. Des résultats similaires ont été obtenus dans l'acquisition des pronoms clitiques de la langue maternelle (L1) (Hamann *et al.*, 1996 ; Van der Velde, 1999 ; Jakubowicz *et al.*, 2000).

Il faut noter que les résultats de la plupart de ces études sont basés sur l'analyse de production spontanée. Certains chercheurs tels que Grüter (2005) pensent que de tels résultats ne peuvent être concluants en ce qui concerne l'absence des CF dans la grammaire de l'IL, ni en ce qui concerne la déficience de ces systèmes (voir aussi White, 2003). Ils suggèrent d'examiner à la fois la compréhension et la production parce que les deux modalités peuvent être relativement indépendantes. Selon eux, les apprenants pourraient souffrir de problèmes de production, mais leur compréhension pourrait être intacte. En suivant la même perspective, nous examinerons dans



cette étude la production et la compréhension des clitiques objets en français L2 chez 54 enfants égyptiens, âgés de 6 à 9 ans.

## 5. Étude

### 5.1. Participants

Notre échantillon est composé de 54 participants, âgés de 6 à 9 ans. Ce sont des élèves scolarisés dans trois écoles de langue française en Égypte : une à Suez (École expérimentale de Suez) et deux au Caire (École Balzac et Misr language school (MLS)). Ce sont des écoles privées où le français est enseigné à des enfants de 4 ans et plus. Les participants ont été divisés en quatre groupes selon leur âge. Le G1 est composé uniquement d'enfants des écoles Balzac et MLS, alors que les trois autres groupes (G2, G3 et G4) incluent des enfants des trois écoles. De plus, l'étude inclut un groupe témoin (GT) composé de 12 enfants anglophones, âgés de 6 ans (Grüter, 2005).

### 5.2. Tâches

Afin de vérifier la connaissance des clitiques objets chez les enfants de notre étude, deux tâches leur ont été administrées : une tâche de production induite et une tâche de compréhension (un test de correspondance d'images). À noter que ces deux tâches ont été déjà utilisées par Grüter (2005).

#### 5.2.1. La tâche de production induite

Cette tâche vise à amener l'enfant à produire 12 clitiques objets. Le chercheur présente à l'enfant une histoire composée d'images comme l'image mentionnée dans l'exemple (16). Pour chaque image, l'enfant doit répondre à une question liée à un contexte précis pour lui permettre de produire un clitique objet dans chaque contexte.

- (16) Le chercheur montre l'image à l'enfant et lui dit : Qu'est-ce que la maman tient dans sa main ?  
 L'enfant : (une tasse, un verre). (Réponse attendue)  
 Le chercheur : Et tu penses qu'il y a quoi dans le verre/la tasse ?  
 L'enfant : (du café, du jus). (Réponse attendue)  
 Le chercheur pose la question cible : Et qu'est-ce que fait la maman avec le café/le jus ?  
 L'enfant : Elle le boit. (Réponse attendue)



### 5.2.2. Test de correspondance d'images

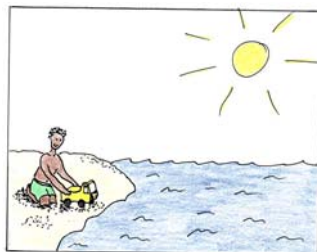
Cette tâche vise à examiner la sensibilité des enfants à la présence ou à l'absence des clitiques objets dans la phrase. Pour ce faire, huit verbes alternatifs ont été utilisés, c'est-à-dire des verbes qui peuvent s'employer comme transitifs et intransitifs (ex. : *monter, descendre, plonger, rentrer, sortir, bouger, tourner* et *retourner*). Ces verbes ont été présentés à l'enfant dans trois contextes différents (lexical, clitique et intransitif). Ainsi, le verbe *plonger* sera présenté dans un contexte transitif avec un complément lexical (17a), avec un clitique objet (17b) et dans un contexte intransitif, sans complément (17c).

- |      |    |                                  |                      |
|------|----|----------------------------------|----------------------|
| (17) | a. | Luc plonge le camion dans l'eau. | Contexte lexical     |
|      | b. | Luc le plonge dans l'eau.        | Contexte clitique    |
|      | c. | Luc plonge dans l'eau.           | Contexte intransitif |

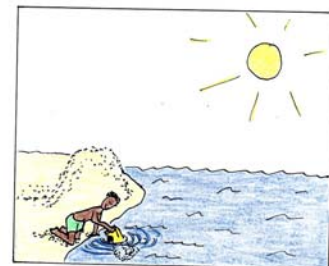
Pour présenter chacun de ces contextes, le chercheur raconte une histoire à l'enfant à l'aide d'images collées dans un livre. Dans toutes les histoires, l'image finale est manquante et l'enfant doit la choisir parmi trois images qui lui sont présentées dans une fiche de réponse. Par exemple, dans le cas qui consiste à présenter le contexte transitif avec un clitique à l'aide du verbe *plonger*, le chercheur raconte un petit scénario à l'enfant et à la fin, il prononce l'énoncé *Il le plonge* en présentant à l'enfant les trois images suivantes : une qui correspond à l'emploi intransitif du verbe (Image A : *il plonge*), une autre correspondant à l'emploi transitif avec un clitique, qui est l'image appropriée (Image C : *il le plonge*) et une troisième image qui reprend une des images de l'histoire (Image B : *il joue avec le camion*). Cette dernière image agit en tant que distracteur.



A



B



C

### 5.2.3. Hypothèses et prédictions

D'après les prédictions des approches de la déficience, la déficience affectera à la fois la production et la compréhension, puisque les deux modalités sont sous-tendues par les mêmes représentations grammaticales. Une certaine similarité entre les taux de production et de compréhension est donc attendue. Dans le cas où la production est faible, la compréhension devrait l'être également. Par exemple, dans la tâche de production, la production des clitiques objets ainsi que la sélection de l'image appropriée devraient se faire de manière aléatoire.

Les approches de la non-déficience prédisent que les résultats pourraient être différents en production et en compréhension : le taux de réussite en compréhension devrait être élevé voire même plus élevé qu'en production. Ainsi, dans l'éventualité où les apprenants ne produiraient pas

de clitiques objets, ils devraient être capables de les comprendre puisque les CF qui les soutiennent font partie des grammaires sous-jacentes. Concrètement, dans le test de correspondance d'images, il est attendu que les choix d'images ne se fassent pas de manière aléatoire et qu'ils soient plutôt exacts. En ce qui concerne la tâche de production, il pourrait y avoir recours ou non aux clitiques objets. Autrement dit, les enfants pourraient avoir des difficultés à produire des clitiques objets.

## 6. Résultats

Les tableaux suivants rapportent les résultats obtenus dans chacune des deux tâches par les quatre groupes d'enfants et le groupe témoin.

### 6.1. Production induite

Les tableaux 4 et 5 rapportent les taux de clitiques objets produits au cours de la tâche de production induite. Il inclut également les différents types de réponses produites par les enfants dans cette tâche, telle que la production d'un DP et d'un objet nul. En outre, la catégorie Autres, comptabilise les erreurs commises par les enfants. Elle contient des réponses erronées, divisées en quatre classes : pas de réponse, le remplacement du clitique accusatif par un clitique datif (ex. : *Elle lui donne un câlin*) ou par un réflexif (ex. : *elle s'est brossée*) et des réponses non reliées au contexte, que l'on appelle réponses incorrectes (ex. : *elle est cassée*).

Tableau 4 : Résultats des groupes en production

| Groupe     | Clitique | DP    | Objet nul | Autres |
|------------|----------|-------|-----------|--------|
| GT* (n=12) | 72,6%    | 7,4%  | 7,4%      | 12,6%  |
| G1 (n=8)   | 34,4%    | 13,5% | 26,0%     | 27%    |
| G2 (n=14)  | 34,5%    | 7,7%  | 7,7%      | 48,8%  |
| G3 (n=13)  | 43,6%    | 16,7% | 3,2%      | 30,1%  |
| G4 (n=19)  | 27,6%    | 30,3% | 11,8%     | 31,1%  |

\*GT=groupe témoin

Les résultats du tableau 4 indiquent qu'il existe une grande différence entre le taux d'exactitude de la production des clitiques dans le GT et dans les autres groupes, mais qu'une telle différence ne se retrouve pas entre les quatre groupes d'apprenants. En général, le taux d'exactitude de production des clitiques est faible dans les quatre groupes d'apprenants (entre 25% et 40%), quand il est comparé à celui de GT (70%). Il est important de noter qu'il n'y a pas de progression globale entre le G1 et le G4.

Dans les cas où un clitique n'est pas utilisé, les enfants produisent un DP lexical ou un objet nul. En effet, le taux d'utilisation d'un DP est relativement élevé chez tous les apprenants, surtout à G4 (30,3%) et le taux de cet emploi est supérieur à 10% dans G1 et G3.

L'autre type de réponse, soit l'omission des clitiques (objet nul), représente la réponse la moins fréquente parmi toutes les réponses produites par les natifs et les apprenants. À noter qu'il existe un décroissement de la production d'un objet nul dans les 4 groupes, de 26% dans G1 à 3,2% dans G3, avec une remontée à G4 (11,8%).

En ce qui concerne la catégorie Autre, la classe « pas de réponse » représente l'erreur la plus fréquente dans toutes les écoles. Pratiquement, les enfants ne remplacent pas les clitiques par un autre élément erroné (comme un pronom datif ou réflexif).

Tableau 5 : Les résultats des écoles en production

| Groupes | Écoles        | Clitique | DP    | Objet nul | Autres |
|---------|---------------|----------|-------|-----------|--------|
| G1      | Balzac (n =3) | 11,1%    | 13,9% | 41,7%     | 33,3%  |
|         | MLS (n =5)    | 48,3%    | 13,3% | 16,7%     | 23,3%  |
| G2      | Balzac (n =3) | 27,8%    | 8,3%  | 19,4%     | 38,9%  |
|         | MLS (n =5)    | 80%      | 8,3%  | 3,3%      | 8,3%   |
|         | Suez (n =6)   | 0%       | 6,9%  | 5,6%      | 87,5%  |
| G3      | Balzac (n =5) | 53,3%    | 26,7% | 5%        | 15%    |
|         | MLS (n =5)    | 76,6%    | 13,3% | 0%        | 10%    |
|         | Suez (n =3)   | 0%       | 5,6%  | 5,6%      | 88,9%  |
| G4      | Balzac (n =5) | 53,3%    | 20%   | 8,3%      | 18,3%  |
|         | MLS (n =5)    | 51,7%    | 25%   | 5%        | 18,3%  |
|         | Suez (n =9)   | 0%       | 37,0% | 17,6%     | 45,4%  |

Étant donné que les résultats des groupes ne pouvaient à eux seuls refléter la performance selon les trois écoles (au cas où les performances seraient attribuables à un facteur extralinguistique, c'est-à-dire le milieu scolaire), une analyse comparative des résultats obtenus dans les différentes écoles était nécessaire. De cette analyse approfondie, mentionnée dans le tableau 5, il ressort non seulement une certaine supériorité des écoles Balzac et MLS par rapport à Suez, mais aussi une égalité entre ces deux écoles (autour de 50%) dans le G4. En effet, au départ, l'école de MLS semble obtenir de meilleurs scores que celle de Balzac (G1 : 40,3% contre 11,1% et G2 : 80% contre 27%), ce qui implique une grande différence entre les deux écoles au niveau de la production des clitiques. Un fait à noter est que le taux de production des clitiques de MLS est plus élevé dans les G2 et G3 (plus de 75%), et dépasse même, celui de GT, contrairement à G4 (51,7%).

L'analyse des résultats par école indique que le taux le plus élevé de la production d'un DP se trouve dans le G4 (20%). De plus, les enfants des écoles de Balzac et MLS ont obtenu le même taux de production d'un DP dans G1 et G2 (13%). Quant aux enfants de Suez, leur production d'un DP est faible dans tous les groupes, à l'exception de G4 (37%).

D'après l'analyse inter-écoles, il y a une tendance commune observée chez tous les groupes : le décroissement de l'emploi d'objet nul. Par exemple, dans l'école de Balzac, le taux de cet emploi est de 41,7% dans le G1 et il atteint 19,4% dans le G2 puis 5% dans le G3 et 8,3% dans G4. La même remarque s'applique à l'école de MLS : on commence par 16,7% dans le G1 et on arrive presque au même pourcentage dans les G2 et G4 (5%), alors que dans le G3, les enfants n'ont omis aucun clitique. En ce qui concerne l'école de Suez, le pourcentage d'omission des clitiques est faible dans les G2 et G3 (2,8%), tandis qu'une légère remontée s'observe à G4 (17,5%). À noter que le pourcentage de l'emploi d'objet nul ne dépasse pas 20% dans toutes les écoles.

## 6.2. Test de correspondance d'images

Tableau 6 : Résultats en compréhension

| Groupes          | *Tr<br>(RC)  | *Intr        | *IP          | Tr<br>(RC)   | Intr         | IP           | Intr<br>(RC) | Tr           | IP           |
|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>GT (n=12)</b> | <b>87,5%</b> | <b>8,3%</b>  | <b>4,2%</b>  | <b>89,6%</b> | <b>8,3%</b>  | <b>2,1%</b>  | <b>80,2%</b> | <b>18,8%</b> | <b>1,0%</b>  |
| <b>G1 (n=8)</b>  | <b>67,5%</b> | <b>28,1%</b> | <b>4,7%</b>  | <b>85,5</b>  | <b>6,3%</b>  | <b>7,8%</b>  | <b>85,9%</b> | <b>9,4%</b>  | <b>4,7%</b>  |
| Balzac (n=3)     | 91,7%        | 8,3%         | 0%           | 95,8         | 4,2%         | 0%           | 91,7%        | 8,3%         | 0%           |
| MLS (n=5)        | 65%          | 27,5%        | 7,5%         | 85%          | 7,5%         | 7,5%         | 77,5%        | 15%          | 7,5%         |
| <b>G2 (n=14)</b> | <b>63,2%</b> | <b>18,4%</b> | <b>18,4%</b> | <b>68,4</b>  | <b>13,2%</b> | <b>18,4%</b> | <b>57,2%</b> | <b>25%</b>   | <b>17,8%</b> |
| Balzac (n=3)     | 70,8%        | 29,2%        | 0%           | 100%         | 0%           | 0%           | 100%         | 0            | 0%           |
| MLS (n=5)        | 90%          | 5%           | 5%           | 95%          | 0%           | 5%           | 92,5%        | 7,5%         | 0%           |
| Suez (n=6)       | 48,9%        | 21,6%        | 29,5%        | 47,8%        | 22,7%        | 29,5%        | 30,7%        | 38,6%        | 30,7%        |
| <b>G3 (n=13)</b> | <b>78,9%</b> | <b>7,8%</b>  | <b>13,3%</b> | <b>80,5%</b> | <b>8,6%</b>  | <b>10,9%</b> | <b>72,6%</b> | <b>13,3%</b> | <b>14,1%</b> |
| Balzac (n=5)     | 97,5%        | 2,5%         | 0%           | 97,5%        | 2,5%         | 0%           | 90%          | 10%          | 0%           |
| MLS (n=5)        | 95%          | 2,5%         | 2,5%         | 100%         | 0%           | 0%           | 92,5%        | 7,5%         | 0%           |
| Suez (n=3)       | 50%          | 16,7%        | 33,3%        | 50%          | 20,8%        | 29,2%        | 41,7%        | 20,8%        | 37,5%        |
| <b>G4 (n=19)</b> | <b>68,7%</b> | <b>22,5%</b> | <b>8,8%</b>  | <b>84,9%</b> | <b>8,8%</b>  | <b>6,3%</b>  | <b>69,4%</b> | <b>22,5%</b> | <b>8,1%</b>  |
| Balzac (n=5)     | 95%          | 2,5%         | 2,5%         | 92,5%        | 2,5%         | 5%           | 82,5%        | 15%          | 2,5%         |
| MLS (n=5)        | 92,5%        | 7,5%         | 0%           | 97,5%        | 2,5%         | 0%           | 87,5%        | 12,5%        | 0%           |
| Suez (n=9)       | 43,7%        | 40%          | 16,3%        | 76,2%        | 13,8%        | 10%          | 53,7%        | 31,3%        | 15%          |

Tr = Transitif

Intr = Intransitif

RC = Réponse correcte

IP = Image précédente

### 6.2.1. Résultats des groupes

Le tableau 6 rapporte les taux de compréhension des clitiques des quatre groupes et du GT dans les trois contextes (lexical, clitique et intransitif) lors de la seconde tâche, soit le test de correspondance d'images. Avant de procéder à l'analyse des résultats, considérons l'organisation du tableau 6 : la colonne de réponses correctes comptabilise l'ensemble des bonnes réponses produites par chaque groupe. Les deux autres colonnes (réponses incorrectes et l'image précédente) rapportent les réponses erronées.

Dans le contexte clitique, une progression s'observe entre G1 et G3, ce dernier récoltant une moyenne élevée de réponses correctes (au moins 85% de réponses correctes), même plus élevée que celle de GT. Il est important de mentionner une forte baisse entre les groupes G3 (78,9%) et G4 (68,7%).

Pour ce qui est du contexte lexical, il se trouve que le taux d'exactitude est très élevé dans tous les groupes. D'ailleurs, il n'y a pas de grande différence entre le GT et les 4 groupes d'apprenants au niveau de la compréhension dans ce contexte. En effet, la moyenne générale tourne autour de 80%, le taux d'exactitude de la compréhension de G3 étant même plus élevé que celui de GT. Ceci signifie que les enfants n'ont pas de problèmes avec les propriétés sémantiques et sélectives des verbes utilisés dans la tâche de compréhension et qu'ils comprennent ce qu'ils doivent faire. Autrement dit, ils ne choisissent pas les images de manière aléatoire.

Enfin, dans le contexte intransitif, il est intéressant de noter que le taux de compréhension du G1 (86%) est plus élevé que celui du GT (80,2%). Une certaine baisse s'observe par ailleurs à partir de G2. À noter que la moyenne de G4 (69,4%) est plus faible que G1 (86%).

### 6.2.2. Résultats des écoles

Suivant l'analyse inter-école, les écoles Balzac et MLS ont obtenu les résultats les plus élevés dans le contexte lexical, et ce, dans tous les groupes : ils tournent autour de 90%, sauf dans le G1 (environ 85%). Un score parfait de 100% s'observe dans le G2 pour l'école de Balzac ainsi que pour MLS dans le G3. Pour l'école de Suez, la moyenne de bonnes réponses est plus faible, mais elle atteint tout de même 78% dans le dernier groupe. Cela représente le résultat le plus élevé obtenu par cette école dans tous les contextes. En ce qui concerne les erreurs commises par les enfants dans le contexte lexical, le taux est faible. En particulier, le taux de sélection de l'image précédente est inférieur à 10% dans tous les groupes. Le pourcentage de sélection est tout aussi faible chez Balzac et MLS dans tous les groupes. Chez les enfants de Suez, il est supérieur à 20% dans les G2 et G3, mais chute à 8,6% dans le G4.

Dans le contexte clitique, les écoles Balzac et MLS obtiennent un résultat élevé et stable à partir de G3 et leurs performances sont même meilleures que celle de GT. Dans les G1 et G2, deux tendances différentes ont été remarquées en prenant en compte ces deux écoles : une progression pour MLS (de 65% à 90%) et une forte baisse pour Balzac (de 91,7% à 70,8%). Somme toute, le pourcentage élevé de la compréhension des clitiques des écoles Balzac et MLS implique que les enfants sont sensibles à la présence ou à l'absence d'un clitique objet dans les phrases. En ce qui concerne l'école de Suez, il n'y a pas d'amélioration dans la compréhension des clitiques. Celle-ci est d'environ 65% pour le G2 et le G3, puis elle s'établit à 47% pour le G4. Le choix de l'image précédente est inférieur à 10%, sauf dans le G4. Le choix erroné des intransitifs est plus fréquent par rapport au choix de l'image précédente. Cela étant, les enfants choisissent l'image appropriée plus souvent que l'une des deux images inappropriées (sauf G4).

Les résultats inter-école de la compréhension dans le contexte intransitif indiquent que la moyenne des écoles Balzac et MLS est toujours élevée (de 77% à 100%), ce qui contraste avec celle de Suez, laquelle varie entre 42% et 62%. Cette moyenne est même plus élevée que celle du GT dans presque tous les cas. À noter que le taux de compréhension de MLS est plus faible dans G1 (77,5%) quand il est comparé à celui obtenu dans les autres groupes. En ce qui concerne l'école de Suez, une faible différence s'observe entre les taux de compréhension en contexte intransitif dans les trois groupes. Celui-ci est de 41,7% dans le G2, suivie d'une remontée très légère dans G3 (41,7%) et G4 (53,7%). Au sujet des erreurs commises par les enfants dans ce contexte, elles ne proviennent que rarement du choix de l'image précédente. Elles sont plutôt attribuables à la sélection de l'image représentant l'emploi transitif du verbe.

## 7. Discussion

Les résultats indiquent que le taux de compréhension des clitiques est plus élevé que celui de production de ces éléments dans les quatre groupes d'apprenants. Cet écart entre les deux modalités se traduit par trois tendances de résultats qui s'appliquent aux trois écoles (Balzac, MLS et Suez). La première tendance correspond à un taux faible de production et à une compréhension moyenne ou élevée, observée chez les enfants des écoles de Balzac et Suez. En

effet, les enfants de Suez n'ont produit aucun clitique dans les groupes G2 et G3, alors que leur compréhension tourne autour de 70% dans ces mêmes groupes. La seconde reflète une production moyenne et une compréhension élevée, remarquée chez certains enfants de Balzac et MLS. Par exemple, le taux de production des clitiques de Balzac est de 53% dans G3 et G4, tandis que celui de la compréhension est de 97,5% et 95% pour les mêmes groupes. La dernière tendance montre une égalité entre les deux taux en question. En d'autres termes, les taux de production et de compréhension peuvent être tous les deux élevés, comme chez certains enfants de MLS. En effet, le taux de production dans le G2 chez quelques enfants est de 83,3% et celui de compréhension est de 100%. Les résultats ne vont pas dans le sens de l'Hypothèse de la déficience totale qui prévoit une similitude entre la production et la compréhension, puisque, selon cette approche, les deux modalités sont sous-tendues par les mêmes représentations grammaticales.

De plus, en production, même si les enfants commettent des erreurs, ils ne remplacent que très rarement les clitiques accusatifs par d'autres clitiques (comme les clitiques datifs ou réflexifs). Cela démontre qu'ils comprennent bien les clitiques objets, même s'ils ne les produisent pas systématiquement. De plus, aucune erreur de placement des clitiques n'a été observée : quand les clitiques sont produits, ils sont toujours bien placés devant le verbe. De manière générale, dans l'analyse des résultats, comme nous l'avons mentionné, les apprenants ne faisaient pas n'importe quoi. Ils n'agissaient pas de manière aléatoire dans le choix des images dans la tâche de compréhension ou dans l'utilisation des clitiques lors de la tâche de production induite. L'analyse des erreurs commises par les enfants infirme encore une fois les prédictions des approches de la déficience qui prévoient que la grammaire de l'IL pourrait être sauvage, et non régie par la GU.

En revanche, nos résultats peuvent être expliqués par les approches de la déficience. La bonne performance en compréhension, qui est souvent bien meilleure qu'en production, suggère que la catégorie AccV qui correspond aux clitiques objets fait partie de la grammaire de l'IL construite par les apprenants. La présence de cette catégorie pourrait être due au transfert puisqu'elle existe également en AS. Contrairement à ce que prévoient les approches radicales de la déficience, la grammaire de l'IL serait donc régie par la GU.

Nos résultats sont plutôt compatibles avec l'Hypothèse de la flexion manquante (Lardiere, 1998 ; Prévost & White, 2000) qui soutient que les erreurs commises par les apprenants ne représentent pas une preuve de la déficience de la grammaire de l'IL, car l'acquisition des CF ne dépend pas directement de la maîtrise de la morphologie flexionnelle. En fait, les principes de cette hypothèse pourraient nous aider à expliquer la différence entre les enfants de Suez d'une part et ceux de Balzac et MLS d'autre part. En effet, la performance des enfants de Balzac et MLS est très élevée par rapport à celle de Suez. Il semble que les enfants de Suez soient en retard par rapport aux enfants de Balzac et MLS car ces derniers commencent à produire des DP, puis les clitiques émergent par la suite. Quant aux enfants de Suez, ils commencent à produire des DP à partir de G4. En faisant passer le test aux enfants de l'école de Suez qui sont plus âgés, on aurait peut-être observé la production des clitiques. Ce retard des enfants de Suez pourrait être dû à des problèmes liés au manque de vocabulaire et d'input. Notons qu'un tel retard dans l'émergence des clitiques objets chez eux ne peut pas être justifié par une absence des CF dans leur grammaire ni d'ailleurs par un manque d'accès à la GU, car les enfants ont obtenu de bons résultats en compréhension.

À noter que nos résultats confirment non seulement les prédictions des approches de la non-déficience, mais aussi ceux obtenus dans les études sur l'acquisition des clitiques objets en français L2 chez les enfants (White, 1996; Grüter, 2005). Nous voulons surtout mettre l'accent sur la comparaison entre nos résultats et ceux de Grüter (2005), car les mêmes tâches, ont été administrées aux enfants dans notre travail. Certaines ressemblances et différences entre nos résultats et ceux de l'étude de Grüter ont été observées dans les deux tâches.

Du côté des similitudes, les taux de production des DP sont égaux dans les deux études (autour de 20%). On remarque aussi une certaine ressemblance au niveau des erreurs commises par les enfants, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'erreurs de placement des clitiques, ni de remplacement des clitiques par des éléments erronés tels que des clitiques datif et réflexif. De même, le taux de compréhension est élevé et égal dans les deux études. Par exemple, le taux d'exactitude du choix de l'image appropriée est élevé dans tous les groupes, dans les trois contextes (lexical, clitiques et intransitif). À ce sujet, aucun des groupes dans les deux études ne choisit aléatoirement les réponses. Autre fait à noter, les taux de compréhension des contextes intransitif et clitique sont respectivement de 75% et 64% chez les apprenants de Grüter, tandis que ceux des enfants des écoles de Balzac et de MLS de notre étude sont respectivement de 77% et 70%.

Considérons maintenant les différences entre les deux études. De l'analyse des résultats inter-écoles de notre étude, on observe que le taux de production des clitiques objets, notamment dans les écoles de Balzac et MLS (autour de 50%) est plus élevé que celui des enfants de Grüter (24,4%). Il est possible que cette différence est due au nombre limité de sujets dans l'étude de Grüter. Elle peut également s'expliquer par la L1 des sujets : l'anglais dans l'étude de Grüter (2005), qui n'inclut pas de clitiques, et l'arabe dans la présente étude, qui en contient. Par ailleurs, le taux d'omission des objets clitiques (20%) dans notre étude est beaucoup plus faible que celui rapporté par Grüter (53%). Cette remarque s'applique particulièrement aux enfants de l'école de Suez, le groupe le moins avancé de notre étude. Il s'agira, dans des études ultérieures, de déterminer plus précisément si l'emploi des objets nuls est une caractéristique notoire de l'acquisition du français L2 par les enfants.

## 8. Conclusion

Le but de cette étude était de vérifier si la grammaire construite par les enfants arabophones qui apprennent le français L2 est déficiente ou non. Pour ce faire, nous avons vérifié la présence des CF dans la grammaire de l'IL. Une façon de tester cette question est d'examiner l'acquisition des clitiques objets chez des enfants en leur administrant deux tâches (production et compréhension). Les résultats indiquent qu'il existe une grande différence entre la production et la compréhension, en faveur de la compréhension. Autrement dit, le taux de compréhension est plus élevé que celui de production dans tous les groupes. Ces résultats confirment que la grammaire de l'IL n'est pas déficiente, car si c'était le cas, les enfants devraient avoir des difficultés en production et en compréhension.

Les résultats confirment en revanche l'Hypothèse de la flexion manquante. D'après cette hypothèse, les difficultés au niveau de la production pourraient s'expliquer par des problèmes superficiels tels que les manques de vocabulaire et d'input ou à des méthodes d'apprentissages différentes utilisées dans les écoles.



Cette étude a permis de comparer nos résultats avec ceux obtenus dans les études précédentes (Grüter, 2005) en acquisition des clitiques objets du français L2, chez les enfants. De cette analyse comparative, on remarque que les clitiques objets émergent tardivement chez les apprenants bilingues. De plus, les enfants ne commettent pas d'erreur au niveau du placement des clitiques objets une fois que ceux-ci sont acquis. Donc, la grammaire des enfants n'est pas déficiente et l'acquisition de ce type de pronoms s'effectue graduellement selon des étapes de la part de l'enfant.

Des recherches ultérieures devraient examiner l'acquisition des clitiques objets avec plus d'enfants et aussi des enfants plus jeunes, notamment par le biais de méthodologies différentes afin de discerner la part de l'influence des facteurs tels que l'input et la L1. Ces recherches devaient également impliquer des apprenants dont le système pronominal est différent dans les deux langues (par exemple l'anglais et l'arabe) afin de mieux mesurer l'impact de la L1 sur l'acquisition de ces éléments.

### Bibliographie

- Belletti, A. & Hamann, C. (2004), « On the L2/bilingual acquisition of French by two young children with different source languages », In P. Prévost & J. Paradis (éds), *The acquisition of French in different contexts*, Amsterdam : John Benjamins, p. 147-174.
- Bley-Vroman, R. (1989), « What is the logical problem of foreign language learning ? » In S. Gass & S. Schachter (éds), *Linguistic perspectives on second language learning*, Cambridge : Cambridge University Press, p. 41-68.
- Chomsky, N. (1995), *A minimalist program*, Cambridge, MA : MIT Press.
- Clahsen, M. & Muysken, P. (1986), « The availability of Universal Grammar to adult and child learners, A study of the acquisition of German word order », *Second language Research*, 2, p. 93-119.
- Eloussfourri, E. (1998), *Les pronoms personnels de l'arabe : syntaxe interne et externe*. Thèse de doctorat non publiée, Paris 8.
- Eubank, L. (1993/1994), « On the transfer of parametric values in L2 development », *Language Acquisition*, 3, p. 183-208.
- Fassi Fehri, A. (1993), *Issues in the structure of Arabic clauses and words*. Dordrecht : Kluwer.
- Flynn, S. & Martohardjono, G. (1994), « Mapping from the initial state to the final state, the separation of universal principles and language-specific principles », In B. Lust, M. Suner, & J. Whitman (Eds.), *Syntactic theory and first language acquisition : cross-linguistic perspectives*, Hillsdale, NJ : Lawrence Erlbaum, vol. 1, p. 429-451.
- Grüter, T. (2005), « Comprehension and production of French object clitics by child second language learners and children with specific language impairment », *Applied Psycho Linguistics*, 26, p. 63-39.
- Hamann, C., Rizzi, L. et Frauenfelder, U. H. (1996), « On the acquisition of the pronominal system in French », In H. Clahsen (éd.), *Generative approaches to first and second language acquisition : empirical findings, theoretical considerations, and cross-linguistic comparisons*, Amsterdam : John Benjamins, p. 208-334.

- Jakubowicz, C. et Rigaut, C. (2000), « L'acquisition des clitiques nominatifs et des clitiques objets en français », *Revue canadienne de linguistique*, 45, p. 119-157.
- Lardiere, D. (1998), « Dissociating syntax from morphology in a divergent end-state grammar », *Second language Research*, 14, p. 359-375.
- Meisel, J. (1997), « The acquisition of the syntax of negation in French and German : contrasting first and second language acquisition », *Second Language Research*, 13, p. 227-263.
- Prévost, P. & White, L. (2000), « Missing surface inflection or impairment in second language acquisition? Evidence from tense and agreement », *Second Language Research*, 16, p. 103-134.
- Rechad, M. (1993), *Syntaxe et morphologie des pronoms clitiques : étude de cliticisation en arabe*, Thèse de doctorat, Paris 8.
- Schwartz, B. & Sprouse, R. A. (1994), « Word order and nominative case in non-native language acquisition, A longitudinal study of (L1 Turkish) German interlanguage », In T. Hoekstra & B. Schwartz (éds), *Language acquisition studies in generative grammar*, Amsterdam : John Benjamins, p. 217-368.
- Sportiche, D. (1996), « Clitic constructions », In J. Rooryck & L. Zaring (Eds.), *Phrase structure and the lexicon*, Dordrecht : Reidel, p. 213-276.
- Vainikka, A. & Young-Scholten, M. (1994), « Direct access to X'-theory : evidence from Korean and Turkish adults learning German », In T. Hoekstra & B. Schwartz (éds), *Language acquisition studies in generative grammar*, Amsterdam : John Benjamins, p. 265-316).
- Van der Velde, M. (1999), *L'acquisition des pronoms et des déterminants en français et en néerlandais*, Département des sciences du langage. Paris, Université Paris 8.
- White, L. (1996), « Clitics in L2 French », In H. Clahsen (éd.), *Generative approaches to first and second language acquisition : empirical findings, theoretical considerations, and cross-linguistic Comparisons*, Amsterdam : John Benjamins, p. 335-368.
- White, L. (2003), « Fossilization in steady state L2 grammars : persistent problems with inflectional morphology », *Bilingualism : Language and Cognition*, 6, p. 129-141.

# Prépositions et article défini en roumain

Alexandru Mardale

CNRS/LLF – Université Paris 7 & INALCO – Section de roumain

## 1. Introduction

Le but de cet article est le suivant : d'une part, nous présenterons une description détaillée de l'emploi de l'article défini avec les prépositions en roumain ; d'autre part, nous proposerons une analyse morpho-syntaxique pour la 'chute' de l'article défini après les prépositions.

Notre analyse fera appel à des notions et outils élaborés dans le cadre de la grammaire générative, plus précisément dans les théories connues comme *Principes et Paramètres* (Chomsky 1981), *le Programme Minimaliste* (Chomsky 1995) et *la Morphologie Distribuée* (Embick & Noyer 2001, 2004).

L'article est organisé comme suit. Dans la section 2, nous introduirons les données à examiner. Nous comparerons les données du roumain à celles des autres langues romanes (notamment du français, de l'espagnol et de l'italien), mais aussi à celles de l'anglais et de l'albanais. Dans cette même section, nous proposerons une généralisation empirique pour le phénomène auquel nous nous intéressons et, en même temps, nous enregistrerons quelques exceptions. La section 3 sera dédiée à d'autres cas d'omission de l'article. Il s'agit de constructions que nous analyserons comme des phénomènes différents. Dans la section 4, nous nous attacherons à préciser les conditions dans lesquelles la chute de l'article défini a lieu en roumain. À cette occasion, nous introduirons de nouvelles données, notamment des données du bulgare. Sur la base de ces données, nous montrerons qu'il existe des conditions nécessaires, mais pas suffisantes, qui sont en compétition par rapport à la chute de l'article défini. Dans la section 5, nous proposerons une analyse qui s'appuiera sur les ingrédients théoriques suivants : structure fonctionnelle réduite et incorporation. Finalement, la section 6 offrira les conclusions de notre travail.

## 2. Les données

Dans certaines langues balkaniques, comme le roumain, l'albanais et le bulgare, l'article défini peut se réaliser comme un suffixe qui s'attache au premier constituant du groupe nominal (Grosu 1988, 1994, Giusti 1993, Longobardi 1996, Dimitrova-Vulchanova & Giusti 1998, Dobrovie-Sorin & Giurgea 2007). Ce constituant peut être représenté par le nom-même ou par un adjectif prénominal, comme en (1) et (2) ci-dessous :

- |     |    |                                            |            |
|-----|----|--------------------------------------------|------------|
| (1) | a. | <i>parc-ul</i><br>parc-le<br>'le parc'     | (roumain)  |
|     | b. | <i>trapezë-n</i><br>table-la<br>'la table' | (albanais) |
|     | c. | <i>masa-ta</i>                             | (bulgare)  |

- (2) a. table-la  
‘la table’  
*frumos-ul parc* (roumain)  
beau-le parc  
‘le beau parc’
- b. *i bukur-i dhe i madh-i qytet* (albanais)  
Acc beau-le et Acc grand-le ville  
‘la belle et grande ville’
- c. *tservena-ta masa* (bulgare)  
rouge-la table  
‘la table rouge’

## 2.1. La chute de l’article défini en roumain

Comme l’ont récemment montré Dobrovie-Sorin & Giurgea (2007), le fait que l’article défini a un statut suffixal soulève des questions fondamentales en ce qui concerne l’analyse de la catégorie fonctionnelle D(éterminant) et sa relation avec la catégorie lexicale N(om)<sup>1</sup>. Cette propriété soulève également la question de la structure et, implicitement, de l’analyse des GD lorsqu’ils sont compléments d’une P(préposition).

Plus précisément, en roumain, un nom précédé d’une préposition ne peut pas apparaître avec l’article défini si le nom ne comporte pas de constituant adnominal. Nous appellerons ce phénomène *la chute de l’article défini* :

- (3) a. *Mă îndrept către parc / \*către parcul.*  
me dirige vers parc / vers parc-le  
‘Je me dirige vers le parc’
- b. *Ion a împins mașina în prăpastie / \*în prăpastia.*  
Jean a poussé voiture-la dans gouffre / dans gouffre-la  
‘Jean a poussé la voiture dans le gouffre’

Par contraste, si le nom précédé d’une préposition est accompagné d’un constituant adnominal - quelle que soit la nature (GA (4a), GP (4b), Phrase (4c)), ainsi que la position de ce dernier ((4) vs. (4’)) - l’article défini est obligatoire<sup>2</sup> :

- (4) a. *Mă îndrept către parcul înflorit / \*către parc înflorit.*  
me dirige vers parc-le fleuri / vers parc fleuri  
‘Je me dirige vers le parc fleuri’
- b. *Ion a împins mașina în prăpastia din mijlocul pădurii /*  
Jean a poussé voiture-la dans gouffre-la de+en milieu-le forêt-la<sub>GEN</sub> /  
*\*în prăpastie din mijlocul pădurii.*  
dans gouffre de+en milieu-le forêt-la<sub>GEN</sub>

<sup>1</sup> Pour une analyse détaillée de ce phénomène en termes de descente de N-à-Num (Nombre), voir Dobrovie-Sorin & Giurgea (2007).

<sup>2</sup> Notons au passage que le roumain, à la différence du français et de l’allemand, n’a pas de forme contractée de l’article défini et de la préposition.

- ‘Jean a poussé la voiture dans le gouffre du milieu de la forêt’
- c. *Mă îndrept către parcul care a fost distrus / \*către parc care a fost distrus.*  
me dirige vers parc-le qui a été détruit / vers parc qui a été détruit  
‘Je me dirige vers le parc qui a été détruit’
- (4’) a. *Mă îndrept către frumosul parc / \*către frumos parc.*  
me dirige vers beau-le parc / vers beau parc  
‘Je me dirige vers le beau parc’
- b. *Ion a împins mașina în oribila prăpastie / \*în oribilă prăpastie.*  
Jean a poussé voiture-la dans horrible-la gouffre / dans horrible gouffre  
‘Jean a poussé la voiture dans l’horrible gouffre’

Notons que ce phénomène n’est pas sensible à la position dans laquelle apparaît le GP enchâssant. Il peut s’agir aussi bien d’une position argumentale (telle que le sujet préverbal des phrases copulatives (5), les compléments sous-catégorisés (6), l’objet direct dit ‘prépositionnel’ (7)), de même que d’une position non argumentale (telle que les modifieurs locatifs (8)) :

- (5) % *Sub masă este un loc preferat de copii pentru a se ascunde.*  
sous table est un endroit préféré de enfants pour a<sub>INF</sub> se<sub>REFL</sub> cacher  
‘Sous la table, c’est un endroit préféré des enfants pour se cacher’
- (6) *Ion depinde de părinți.*  
Jean dépend de parents  
‘Jean dépend de ses parents’
- (7) *L-am văzut pe profesor.*  
le-ai vu PE<sub>ACC</sub> professeur  
‘J’ai vu le professeur’
- (8) *Pisica doarme în grădină.*  
chat-la dort dans jardin  
‘Le chat dort dans le jardin’

De plus, ce phénomène n’est pas sensible à la distinction entre les prépositions dites ‘lexicales’ (9) et les prépositions dites ‘fonctionnelles’ (voir (7) ci-dessus et (10)) :

- (9) *Victima a fost prinsă sub acoperiș.*  
victime-la a été coincée sous toit  
‘La victime a été coincée sous le toit’
- (10) a. *O caut pe secretară.*  
la<sub>CL</sub> cherche PE<sub>ACC</sub> secrétaire  
‘Je cherche la secrétaire’
- b. *Dau cărți la copii.*  
donne livres à enfants  
‘Je donne des livres aux enfants’

En revanche, il faut souligner que ce phénomène a lieu uniquement avec les prépositions qui assignent le cas accusatif, alors qu'il est exclu avec celles qui assignent le génitif (11a) ou le datif (11b). Ceci n'est d'ailleurs pas inattendu puisqu'en roumain le cas génitif ou datif doit se réaliser sur le déterminant (Cornilescu 1993, Grosu 1998, Dobrovie-Sorin 2001) :

- (11) a. *proteste împotriva discriminărilor* / \**împotriva discriminări*  
 protestations contre discriminations-les<sub>GEN</sub> / contre discriminations  
 'des protestations contre les discriminations'  
 b. *succese grație efortului* / \**grație efort*  
 succès grâce effort-le<sub>DAT</sub> / grâce effort  
 'des succès grâce à l'effort'

### 2.1.1. Interprétation

Étant donné que dans les constructions mentionnées précédemment l'article défini est absent, on s'attendrait à ce qu'elles aient une lecture non référentielle ou, du moins, une interprétation faible, non spécifique. En réalité, il s'agit du contraire : malgré l'absence de l'article défini, il faut noter que ces constructions ont une lecture référentielle et définie, c.-à-d. spécifique. Ceci est démontré par la possibilité d'insérer une forme forte du déterminant défini, à savoir le démonstratif *acest* 'ce' :

- (12) *Mă îndrept către acest parc.*  
 me dirige vers ce parc  
 'Je me dirige vers ce parc'

### 2.1.2. Exceptions

Il existe toutefois deux exceptions à la 'règle' décrite plus haut. La première est représentée par les GN précédés de la préposition *cu* 'avec', lorsque cette dernière introduit des GP instrumentaux en emploi générique :

- (13) *Medicul operează pacientul cu bisturiul<sup>3</sup>.*  
 médecin-le opère patient-le avec bistouri-le  
 'Le médecin opère le patient avec le bistouri'

La seconde exception est représentée par les expressions figées contenant la préposition complexe *de-a* 'à / comme' :

- (14) a. *Copiii se joacă de-a școala.*  
 enfants-les se<sub>REFL</sub> jouent DE-A école-la  
 'Les enfants jouent à la maîtresse'  
 b. *Copiii se joacă de-a hoții și vardiștii.*  
 enfants-les se<sub>REFL</sub> jouent DE-A voleurs-les et gendarmes-les

<sup>3</sup> Notons que le statut des exemples donnés en (13) n'est pas très net puisqu'il y a des locuteurs qui acceptent des expressions comme les suivantes, c.-à-d. sans article défini : *taie cu foarfecă* « il taille au ciseau », *tunde cu mașină (de tuns)*, « il coupe (les cheveux) à la tondeuse ».

‘Les enfants jouent aux gendarmes et aux voleurs’

Nous n’analyserons pas ces cas. Nous voudrions seulement faire remarquer qu’ils donnent lieu à des lectures différentes, ce qui pourrait représenter un indice pour expliquer leur statut exceptionnel.

## 2.2. Quelques données des autres langues

Dans ce qui suit, nous nous attacherons à comparer les données du roumain à des données similaires de l’albanais, des principales langues romanes et de l’anglais.

### 2.2.1. Albanais<sup>4</sup>

Le même phénomène existe en albanais : si le nom gouverné par une préposition ne comporte pas de constituant adnominal, l’article défini ne peut pas apparaître. L’interprétation des constructions en question est de type défini et référentiel :

- (15) a. *Vuri librin mbi trapezë / \*mbi trapezën.*  
met livre-le sur table / sur table-la  
‘Il met le livre sur la table’
- b. *Unë po shkoj në park / \*në parkut.*  
je PRT<sub>PROGR</sub> vais en parc / en parc-le  
‘Je vais dans le parc’
- c. *Unë po shkoj në shkollë / kishë // \*në shkollën / kishën.*  
je PRT<sub>PROGR</sub> vais à école / église // à école-la / église-la  
‘Je vais à l’école / l’église’
- d. *Thesari është groposur në kopësht / \*në kopshin.*  
trésor-le est enterré en jardin / en jardin-le  
‘Le trésor est enterré dans le jardin’

En revanche, si le nom se combine avec un constituant adnominal - quelle que soit sa nature: Phrase relative (16a, d), GP (16b), GN (16c) - l’article défini devient obligatoire. Les constructions suivantes comportent exclusivement des modifieurs postnominiaux:

- (16) a. *Vuri librin mbi trapezën që bëri gjyshi.*  
met livre-le sur table-la que fit grand-père  
‘Il met le livre sur la table qu’a fait grand-père’
- b. *Unë po shkoj në parkut me pemë të larta /*  
je PRT<sub>PROG</sub> vais en parc-le avec arbres ACC grands /  
*\*në park me pemë të larta*  
en parc avec arbres ACC grands  
‘Je vais dans le parc avec de grands arbres’
- c. *Unë po shkoj në shkollën e çunave / kishën ortodokse //*

<sup>4</sup> Je voudrais remercier Ion Giurgea et plus particulièrement Etleva Vocaj d’avoir complété et vérifié les données de l’albanais.

je PRT<sub>PROGR</sub> vais à école-la GEN garçons<sub>GEN</sub> / église-la orthodoxe //  
 \**në shkollë e çunave / kishë ortodokse*

à école GEN garçons<sub>GEN</sub> / église orthodoxe  
 ‘Je vais à l’école de garçons / l’église orthodoxe’

- d. *Thesari është groposur në kopshtin për të cilin më fole /*  
 trésor-le est enterré en jardin-le de ACC lequel moi parlé /  
 \**në kopësht për të cilin më fole*  
 en jardin de ACC lequel moi parlé  
 ‘Le trésor est enterré dans le jardin dont tu m’as parlé’

### 2.2.2. Autres langues romanes et anglais

Le phénomène décrit précédemment pour le roumain et l’albanais ne se retrouve pas dans les autres langues que nous avons examinées. D’autres langues romanes, comme le français, l’italien et l’espagnol, mais aussi des langues germaniques, telles que l’anglais, se caractérisent par un comportement différent de l’article défini face aux prépositions. Dans ces langues, l’article défini est toujours un mot qui précède le nom, c.-à-d. il est proclitique. Comme on peut le voir dans les exemples suivants, ce dernier peut (ou doit) ne pas tomber :

- (17) a. *Je me dirige vers le parc / \*vers parc.* (français)  
 b. *Je me dirige vers le parc avec de grands arbres.*  
 c. *Je me dirige vers le vieux parc.*
- (18) a. *Mi dirigo verso il giardino / \*verso giardino.* (italien)  
 b. *Mi dirigo verso il giardino con fiori.*
- (19) a. *Juan se ha escondido detrás de los árboles / \*detrás de árboles.* (espagnol)  
 b. *Juan se ha escondido detrás de los arboles verdes.*
- (20) a. *We are heading towards the park / \*towards park.* (anglais)  
 b. *We are heading towards the park with big trees.*

## 3. Délimitation du phénomène

En effet, les structures examinées dans les sous-sections 2.1 et 2.2.1 doivent être distinguées des autres cas d’omission de l’article. Les situations suivantes sont également possibles, mais elles ne doivent pas pour autant être assimilées au phénomène que nous sommes en train d’analyser.

### 3.1. Omission de l’article avec les noms dits ‘nus’<sup>5</sup>

Il faut d’abord mentionner que le type de structure qui sera exemplifié dans les paragraphes suivants se rencontre dans toutes les langues déjà citées. Notons d’autres propriétés de ces tours: (i) ils ont une occurrence plus contrainte, c’est-à-dire qu’ils apparaissent uniquement comme

<sup>5</sup> L’étiquette *noms nus* désigne les constructions nominales qui sont dépourvues de la projection du déterminant, c.-à-d. l’article, ce qui n’exclut pas la présence de la catégorie Nombre ou celle des modifieurs (voir, entre autres, Dobrovie-Sorin & Laca (2003) pour une définition plus détaillée).



modifieurs dans le domaine nominal ; (ii) aucun type de déterminant ne peut apparaître avec le nom précédé de la préposition ; (iii) ils ont nécessairement une interprétation indéfinie, à savoir une lecture de type propriété. Les exemples ci-dessous illustrent ces propos :

- (21) a. *o rochie de mireasă // \*de o / această / mireasa* (roumain)  
 une robe de mariée // de une / cette / mariée-la  
 ‘une robe de mariée’  
 b. *un pahar de cristal // \*de un / acest / cristalul*  
 un verre de cristal // de un / ce / cristal-le  
 ‘un verre en cristal’  
 c. *o casă fără uși // \*fără niște / aceste / ușile*  
 une maison sans portes // sans des / ces / portes-les  
 ‘une maison sans portes’
- (22) a. *une robe de mariée // \*d'une / cette / la mariée*<sup>6</sup> (français)  
 b. *un verre en cristal // \*en un / ce / le cristal*  
 c. *une maison avec jardin // \*avec un / ce / le jardin*  
 d. *des fenêtres sans volets // \*sans des / ces / les volets*
- (23) a. *un bicchiere di cristallo // \*di un / questo / il cristallo* (italien)  
 b. *un abito da sposa // \*da una / questa / la sposa*  
 c. *una casa con giardino // \*con un / questo / col (con + il) giardino*
- (24) a. *un vestido de novia // \*de una / esta / la novia* (espagnol)  
 b. *una casa con jardín / con ventanas // \*con un / este / el jardín*  
 c. *una copa de cristal // \*de un / este / el cristal*  
 d. *una mesa de madera // \*de una / esta / la madera*
- (25) a. *a woman without child* (cf. *she is without child*) (anglais)  
 b. *a car with / without driver // \*without a / this / the driver*  
 c. *a house in marble / a piece of marble*  
 d. *a man of steel*

Le fait qu'on a affaire à des constructions différentes de celles examinées en 2.1 est également soutenu par le statut des exceptions enregistrées sous 2.1.2, notamment par la préposition *cu*. Comme nous l'avons constaté plus haut, cette dernière est la seule à autoriser l'article défini sur le nom qu'elle gouverne. En revanche, quand elle introduit des modifieurs adnominaux, l'article (défini ou indéfini) est exclu. Ci-dessous quelques exemples du roumain :

<sup>6</sup> Ces exemples sont évidemment acceptables avec une interprétation partitive.

- (26) a. *o casă cu grădină* / \**cu grădina*  
 une maison avec jardin / avec jardin-la  
 ‘une maison avec jardin’  
 b. *o pălărie cu boruri* / \**cu borurile*  
 une chapeau avec bords / avec bords-les  
 ‘un chapeau avec des bords’

Plus encore, l’insertion d’un constituant adnominal dans la structure gouvernée par *cu* n’induit pas la réalisation de l’article, contrairement à ce qui se passe avec les cas décrits dans la section 2 :

- (27) a. *o rochie de mireasă africană* (roumain)  
 une robe de mariée africaine  
 b. *un pahar de cristal de Boemia*  
 un verre en cristal de Bohème  
 c. *o casă fără uși de lemn*  
 une maison sans portes de bois
- (28) a. *une robe de mariée africaine* (français)  
 b. *un verre en cristal de Bohème*  
 c. *une maison avec jardin tropical*  
 d. *des fenêtres sans volets verts*
- (29) a. *un abito da sposa africana* (italien)  
 b. *un bicchiere di cristallo bianco / di Boemia*  
 c. *una casa con giardino tropicale*
- (30) a. *un vestido de novia africana* (espagnol)  
 b. *una casa con jardín tropical / con grandes ventanas*  
 c. *una copa de cristal francés / de Bohemia*
- (31) a. *a house with tropical garden* (anglais)  
 b. *a car with / without cyber driver*

### 3.2. Omission de l’article avec certains GP locatifs

Les exemples qui suivront illustrent un autre cas d’absence de l’article. Selon Stvan (1998, 2006), ce genre de structures se caractérise par la présence d’un déterminant nul. En effet, il s’agirait d’un déterminant nul, ayant les caractéristiques de l’article défini, ce qui expliquerait les propriétés d’interprétation spécifiques<sup>7</sup>. Plus précisément, ces structures peuvent donner lieu à des implicatures pragmatiques, notamment (i) des implicatures de familiarité ou (ii) d’activité, (iii) de même qu’à des interprétations génériques :

<sup>7</sup> Pour exprimer ce contraste, les autres langues utilisent des procédés différents, tels que l’emploi de prépositions distinctes (cf. fr. *à* vs. *dans*, *en*), la contraction de l’article et de la préposition (cf. l’all. *zum* vs. *zu dem*), l’emploi de verbes distincts (cf. les verbes *be / stay* de l’anglais), le marquage casuel différent de l’objet (en coréen), etc.

- (32) a. *a merge la școală / la biserică / la teatru* (roumain)  
 A<sub>INF</sub> aller à école / à église / à théâtre  
 ‘aller à l’école / à l’église / au théâtre’
- b. *a fi în pușcărie / în spital*  
 A<sub>INF</sub> être en prison / en hôpital  
 ‘être en prison / à l’hôpital’
- (33) *shkoj në shkollë / në kishë* (albanais)  
 aller à école / à église  
 ‘aller à l’école / à l’église’
- (34) a. *to go to school / to church* (anglais)  
 b. *to be in jail*  
 c. *to be on campus*
- (35) *otiva na utchilishte / na tcheva* (bulgare)  
 aller à école / à église  
 ‘aller à l’école / à l’église’

Nous n’analyserons pas les constructions de ce type. Il est clair que ces dernières représentent un phénomène différent de celui présenté dans la section 2 ci-dessus, ce qui n’exclut pourtant pas une relation entre les deux. Plus précisément, on peut observer la corrélation suivante : si une langue admet la chute de l’article en général, alors elle admet également la chute de l’article après les prépositions, mais pas inversement.

#### 4. Le statut suffixal de l’article défini en roumain : condition nécessaire ou suffisante?

Revenons à présent aux données présentées dans la section 2. Une question qui vient à l’esprit après les avoir examinées est de savoir si la chute de l’article défini a lieu dans toutes les langues qui ont un article défini suffixal.

Autrement dit, *le statut suffixal de l’article est-il une condition nécessaire et / ou suffisante ?*

Une réponse partielle à cette question est fournie par les données du bulgare. Bien que suffixal, l’article défini de cette langue apparaît toujours avec les noms gouvernés par des prépositions, du moins dans le type d’emploi auquel nous nous intéressons. En (36), nous avons donné des constructions dans lesquelles le complément de la préposition ne comporte pas de constituant adnominal, alors qu’en (36’) nous avons donné des noms modifiés :

- (36) a. *Otraviam se kîm masata / \*kîm masa*  
 dirige me vers table-la / vers table  
 ‘Je me dirige vers la table’
- b. *Otivam kîm tchekvata / \*kîm tchekva*  
 vais vers église-la / vers église  
 ‘Je me dirige vers l’église’
- c. *Otivam kîm utchilishteto / \*kîm utchiliste*

vais vers école-le / vers école  
 ‘Je me dirige vers l’école’

- (36’) a. *Otpraviam se kîm tservenata masa.*  
 dirige me vers rouge-la table  
 ‘Je me dirige vers la table rouge’
- b. *Otivam kîm tchekvata do teatîra.*  
 vais vers église-la près-de théâtre-la  
 ‘Je me dirige vers l’église près du théâtre’
- c. *Otivam kîm utchilishteto na Andrei.*  
 vais vers école-le de André  
 ‘Je me dirige vers l’école d’André’

Les données du bulgare montrent de façon claire que le statut suffixal de l’article défini *n’est pas une condition suffisante* pour que ce dernier tombe. Cette généralisation est également confirmée par le fait que la chute de l’article n’a pas lieu lorsque le nom est modifié, c.-à-d. lorsqu’il comporte un constituant adnominal (voir les exemples donnés sous (4) plus haut).

Néanmoins, le statut suffixal représente une *condition nécessaire* pour sa chute puisque le phénomène ne se produit pas dans les langues où il ne se réalise pas comme suffixe (voir les exemples (17) – (20) ci-dessus).

De même, le fait que l’article indéfini du roumain (qui est un mot proclitique) ne tombe pas (voir l’exemple (37) ci-dessous) doit être considéré comme un argument supplémentaire en faveur de cette hypothèse :

- (37) *Mă îndrept către un parc / către un parc înflorit.*  
 me dirige vers un parc / vers un parc fleuri  
 ‘Je me dirige vers un parc (fleuri)’

Pour résumer ce qui a été dit jusqu’à présent, la chute de l’article défini en roumain (ainsi qu’en albanais) est sujette à au moins deux contraintes:

- (a) *le statut suffixal de l’article*  
 (b) *la présence d’un constituant adnominal avec le nom précédé de la préposition*

Par conséquent, les faits décrits plus haut nous amènent à plusieurs questions :

- quel est le mécanisme qui autorise la ‘chute’ de l’article défini après les prépositions ?
- pourquoi l’article défini doit-il apparaître quand le nom se combine avec un autre constituant ?
- pourquoi l’interprétation définie est-elle premise ?

Nous essaierons de répondre à ces questions dans la suite de cet article.

## 5. Analyse

Dans cette section, nous montrerons que la chute de l’article défini en roumain peut être analysée comme un cas spécial d’incorporation.

À la suite des travaux de Baker (1988) et de Massam (2001), entre autres, il est communément admis que l'incorporation est un phénomène qui se caractérise par des propriétés morpho-syntaxiques spécifiques. Ces dernières sont généralement corrélées à des propriétés sémantiques spécifiques (voir, entre autres, Dayal (2003, 2004), Farkas & de Swart (2003)). Selon ces auteurs, les éléments incorporés présentent un ou plusieurs des traits suivants :

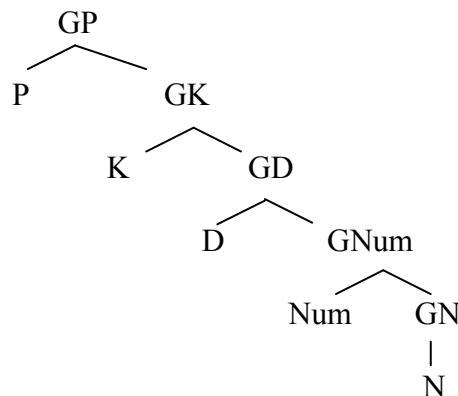
- ils ont une structure fonctionnelle réduite ;
- ils apparaissent dans des positions (syntaxiques) contraintes;
- ils ont une interprétation spécifique.

Nous admettons sans discussion que ces trois propriétés sont correctes et nous montrerons que le phénomène qui nous préoccupe se caractérise notamment par la présence de (A) et (C).

### 5.1. La structure des expressions nominales et le marquage casuel

Nous adopterons la structure suivante pour analyser les projections nominales précédées d'une préposition (structure adaptée de Barrie (2006), Barrie & Spreng (2006)) :

(38)



Dans cette représentation hiérarchique, la projection lexicale du nom (c.-à-d. le GN) est gouvernée par trois projections fonctionnelles, à savoir : le nombre (c.-à-d. GNum), le déterminant (c.-à-d. GD) et le cas (c.-à-d. GK). Selon certains auteurs, il peut y avoir d'autres projections fonctionnelles (voir, par exemple, la projection de l'accord, c.-à-d. GAg). N'étant pas pertinentes pour notre discussion, nous les laisserons de côté.

Rappelons à présent que la chute de l'article défini ne concerne pas les prépositions qui assignent le génitif ou le datif (voir la section 2.1 ci-dessus, notamment les exemples en (11)), mais uniquement celles qui assignent l'accusatif.

Notons également que l'accusatif des noms<sup>8</sup> en roumain est formellement identique au nominatif. En effet, sur la base de cette homonymie, nous considérerons que l'accusatif, dans les structures que nous analysons à présent, est le cas par défaut.

<sup>8</sup> Par contraste, l'accusatif des pronoms personnels du roumain présente des formes spécifiques (cf. roum. *eu* 'je' (nominatif) vs. *mine* 'moi' (accusatif)).

Toutes ces observations nous amènent à considérer qu'en réalité la catégorie Cas (symbolisée ci-dessus par K) n'est pas projetée dans ce type de structure. Ce qui revient à dire que le Cas est absent et, par conséquent, le niveau GK n'est pas réalisé. On arrive ainsi à postuler qu'il s'agit d'une structure fonctionnelle réduite (cf. le point A ci-dessus), structure dans laquelle la catégorie (lexicale) P et la projection fonctionnelle GD sont strictement adjacentes.

À ce point de notre analyse, il est également utile de rappeler que les constructions décrites ont une interprétation spécifique, c'est-à-dire qu'elles sont nécessairement interprétées comme définies (cf. le point C ci-dessus).

### 5.2. *M-merger* et incorporation

Les propriétés mises en évidence jusqu'à présent suggèrent que l'on a affaire à une configuration propre au phénomène d'incorporation.

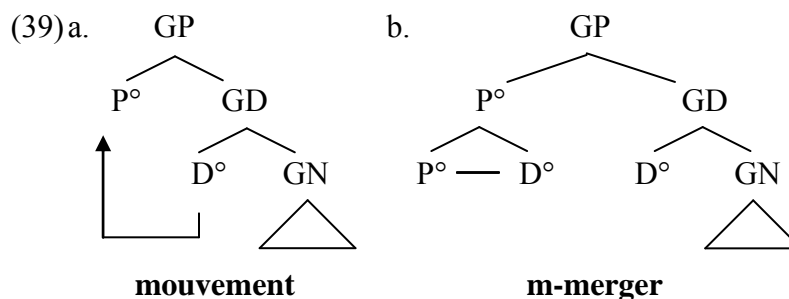
En effet, nous proposons que D peut s'incorporer dans P si et seulement si les trois conditions suivantes sont respectées :

- GK n'est pas projeté
- il n'y a pas de constituant adnominal intervenant dans le DP, c.-à-d. P et GD sont adjacents
- l'article défini a un statut 'faible', c.-à-d. suffixal

Pour formaliser notre proposition, nous nous appuyons sur le mécanisme morpho-syntaxique de *m-merger*<sup>9</sup> proposé par Matushansky (2006). Ce mécanisme est défini pour deux têtes qui se trouvent dans une configuration particulière, comme en (39) ci-dessous.

Il consiste dans les deux opérations suivantes : (i) mouvement de la tête attirée (c.-à-d. la tête faible, en l'occurrence l'article défini) vers la tête attirante (c.-à-d. la tête forte, en l'occurrence la préposition) et (ii) *m-merger* par effacement de la forme phonique de D.

Le résultat de *m-merger* est une seule tête syntaxique complexe, qui contient les traits des deux têtes initiales.



Reste à présent à rendre compte de la lecture de type défini. La réponse est simple et nous l'avons déjà esquissée : si l'on admet que la tête complexe contient les traits des deux têtes à partir

<sup>9</sup> Morphological merger.

desquelles elle s'est formée, alors on peut accepter que l'interprétation définie est imposée par les traits de définitude du déterminant phonétiquement effacé.

Pour conclure sur ce point, il est important de rappeler que m-merger ne peut pas avoir lieu quand la structure nominale comporte un modifieur<sup>10</sup>. L'explication de cette contrainte purement syntaxique est que la modification dépend généralement d'une structure fonctionnelle 'riche' dans laquelle au moins le niveau D doit être projeté. C'est-à-dire que D ne peut pas être attiré et, par conséquent, incorporé à P, parce que le premier doit projeter le niveau GD afin de donner lieu à une structure riche.

## 6. Conclusion

Nous avons suggéré que l'on peut rendre compte de la chute de l'article défini après les prépositions si l'on fait appel à une analyse en termes d'incorporation.

En ce qui concerne le roumain, nous avons montré que le phénomène est contraint par plusieurs facteurs, à savoir (i) l'absence de modification du nom précédé par la préposition, (ii) le statut faible (c.-à-d. suffixal) de l'article et (iii) l'adjacence stricte (c.-à-d. D doit être linéairement adjacent à sa catégorie d'accueil, P). La comparaison avec l'albanais suggère que l'analyse proposée pour le roumain pourrait également être étendue aux données de cette langue. Toutefois, des recherches plus approfondies doivent être faites en ce qui concerne cette langue.

Enfin, nous avons souligné que les structures à article défini incorporé doivent être distinguées d'autres cas d'omission de l'article, notamment des constructions où P introduit des noms 'nus' (c.-à-d. des modifieurs adnominaux) et de certains GP locatifs.

---

<sup>10</sup> Ou tout autre constituant adnominal.

**Ouvrages cités**

- Baker, M. (1988), *Incorporation: a theory of grammatical function changing*, Chicago, University of Chicago Press.
- Barrie, M. (2006), *Dynamic Antisymmetry and the syntax of Noun Incorporation*, thèse de doctorat, Department of Linguistics, University of Toronto.
- Barrie, M. & B. Spreng (2006), « Noun Incorporation in German », communication, *Noun Incorporation and its Kind*, février 20-22, University of Ottawa.
- Chomsky, N. (1981), *Lectures on Government and Binding*, Dordrecht, Foris Publications.
- Chomsky, N. (1995), *The Minimalist Program*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press.
- Cornilescu, A. (1993), « Notes on the Structure of Romanian DP and the Assignment of the Genitive Case », *University of Venice Working Papers in Linguistics*, 3(2), p. 107-133.
- Dayal, V. (2003), *A semantics of pseudo incorporation*, manuscrit, Rutgers University.
- Dayal, V. (2004), « Number marking and (in)definiteness in kind terms », *Linguistics and Philosophy*, 27, p. 393-450.
- Dimitrova-Vulchanova, M. & G. Giusti (1998), « Fragments of Balkan Nominal Structure », *Possessors, Predicates and Movement in the Determiner Phrase*, A. Alexiadou & C. Wilder (eds), Amsterdam, John Benjamins, p. 333-360.
- Dobrovie-Sorin, C. (2001), « Génitifs et déterminants », *Typologie des groupes nominaux*, G. Kleiber, B. Laca & L. Tasmowski (éd.), Presses Universitaires de Rennes, p. 205-235.
- Dobrovie-Sorin, C. & I. Giurgea. (2007), « The suffixation of the definite articles in Balkan Languages », *Revue roumaine de linguistique*, 1, București, Editura Academiei Române, p. 113-135.
- Embick, D & R. Noyer (2001), « Movement Operations after Syntax », *Linguistic Inquiry*, 32, p. 555-595.
- Embick, D. & R. Noyer (2004), *Distributed Morphology and the Syntax / Morphology Interface*, manuscrit, University of Pennsylvania.
- Farkas, D. & H. de Swart (2003), *The Semantics of Incorporation : From Argument Structure to Discourse Transparency*, Stanford Monographs in Linguistics, Stanford, CSLI Publications.
- Giusti, G. (1993), *La sintassi dei determinanti*, Padova, Unipress.
- Grosu, A. (1994), *Three Studies in Locality and Case*, London – New York, Routledge.
- Grosu, A. (1998), « On the Distribution of Genitive Phrases in Romanian », *Linguistics*, 26(6), p. 931-949.
- Longobardi, G. (1996), *The Syntax of N-raising : A Minimalist Theory*, manuscrit, University of Venice.
- Massam, D. (2001), « Pseudo Noun Incorporation in Niuean », *Natural Language and Linguistic Theory*, 19(1), p. 153-197.



- Matushansky, O. (2006), « Head-movement in linguistic theory », *Linguistic Inquiry*, 37, p. 69-109.
- Stvan, L. S. (1998), *The Semantics and Pragmatics of Bare Singular Noun Phrases*, thèse de doctorat, Department of Linguistics, Northwestern University.
- Stvan, L.S. (2006), « Two Bare Singular Uses in English with Incorporation Traits », communication, *Noun Incorporation and its Kind*, février 20-22, University of Ottawa.

### Ouvrages consultés

- Baldwin, T., J. Beavers, L. van der Beek, F. Bond, D. Flickinger & I. Sag (2006), « In Search of a Systematic Treatment of Determinerless PPs », *Computational Linguistics Dimensions of Syntax and Semantics of Prepositions*, P. Saint-Dizier (éd.), Dordrecht, Kluwer Academic, p. 163-179.
- Dobrovie-Sorin, C. & L. Brenda (2003), « Les noms sans déterminant dans les langues romanes », *Les langues romanes. Problèmes de la phrase simple*, D. Godard (éd.), Paris, Editions du CNRS, 235-281.
- Dobrovie-Sorin, C., M.T. Espinal & T. Bleam (2006), « Noms nus, nombre et types d'incorporation », Dobrovie-Sorin, C. (éd.), *Noms nus et généricité*, Presses Universitaires de Vincennes, p. 51-81.

# La subordonnée participiale entre syntaxe et macrosyntaxe

Ali Abdoulhamid

Université Paris III Sorbonne Nouvelle

La subordonnée participiale, qui se trouve dans un exemple comme « *le repas fini, tout le monde est parti* », est souvent ignorée dans les grammaires de référence du français. Les ouvrages qui évoquent le sujet se contentent tout simplement de parler de l'équivalence de la construction à une subordonnée temporelle ou causale. Dans l'exemple qui suit,

1. Le repas fini, tout le monde est parti.

la construction est considérée comme une subordonnée parce qu'elle est jugée comme l'équivalent de :

2. Lorsque le repas est fini, tout le monde est parti.
3. Parce que le repas est fini, tout le monde est parti.

Effectivement, dans les deux cas, nous avons une construction qui dépend d'un verbe principal, le verbe *partir*. Dans les deux cas, nous avons également une construction qui a un verbe recteur : dans ces trois exemples, le verbe de la subordonnée, *finir*, régit le groupe nominal sujet, *le repas*.

Mais cette équivalence de la subordonnée participiale à une subordonnée à temps fini me paraît contestable. Notre propos consiste à proposer une nouvelle approche de cette construction. Mais avant cela, nous examinerons les faiblesses de l'analyse de cette construction à travers les grammaires de référence.

## 1. La subordonnée participiale et la subordonnée conjonctive

La subordination est définie par Riegel et al. (1994) comme « [...] une relation asymétrique de dépendance entre une proposition dite subordonnée (ou enchâssée) et une proposition principale (ou matrice) dans laquelle la première joue le rôle d'un constituant. ».

À travers cette définition, on voit bien que pour parler de subordination, il faut qu'il y ait au moins deux propositions dont l'une dépend de l'autre. Dans une phrase où il y a une proposition participiale, celle-ci dépend toujours de la proposition d'accueil, parce qu'elle ne peut pas apparaître toute seule à cause de sa nature participiale. À partir de cette notion de dépendance, les grammaires de référence construisent la relation d'équivalence entre la subordonnée participiale et la subordonnée conjonctive temporelle ou causale. Deux types de critères sont évoqués pour faire le rapprochement entre les deux types de construction : critères sémantiques et critères syntaxiques. Nous allons voir que dans ces deux types de critères les deux types de subordonnées s'opposent.

## 1.1. Opposition syntaxique

### 1.1.1. La rection verbale

La subordonnée participiale s'oppose à la subordonnée conjonctive au niveau de la rection verbale. En effet, les subordonnées conjonctives en *lorsque*, ou en *parce que* constituent des éléments régis par le verbe de la principale, au même titre que n'importe quel autre élément comme *le sujet* ou *un complément* quelconque. C'est ainsi que la subordonnée de l'exemple (2) peut être extraite au moyen de *c'est...que* :

4. C'est lorsque le repas est fini que tout le monde est parti.

Comme élément régi par le verbe, la subordonnée participiale peut également servir de réponse à une question :

5. Quand est-ce que tout le monde est parti ? – Lorsque le repas est fini.

La subordonnée conjonctive peut aussi recevoir les modalités du verbe comme la négation :

6. Tout le monde n'est pas parti lorsque le repas est fini, mais dès que l'inconnu entra dans la salle.

Certains linguistes comme Hanon (1989) estiment que la subordonnée participiale se comporte de la même manière que la subordonnée conjonctive, qu'elle est dans la rection verbale. Mais en réalité les deux types de subordonnées s'opposent. Car la construction participiale se trouve hors de la rection verbale de la principale. Le Goffic (1994) le signale, en disant qu'elle est « [...] à l'écart du réseau syntaxique de l'énoncé. ». Elle ne peut donc pas obéir aux propriétés syntaxiques d'un élément régi. Dans l'exemple (1), on ne peut pas mettre la construction participiale en extraction, ni l'interroger :

7. C'est le repas fini que tout le monde est parti.  
8. Quand est-ce que tout le monde est parti ? - Le repas fini.

### 1.1.2. La reprise du sujet dans la principale

Dans son analyse sur l'ablatif absolu du latin, Serbat (1979) pose que les subordonnées circonstancielles, en latin comme en français, ont en commun le fait que leur sujet peut être librement repris par un anaphorique dans la principale : « Je verrais volontiers dans cette possibilité constante et illimitée d'exprimer à nouveau dans la principale le concept correspondant au sujet de la subordonnée, l'indice formel le plus net que cette construction est bien une phrase insérée en position subordonnée dans une autre phrase et non pas un simple syntagme de celle-ci. ».

Si cela est fréquent avec la subordonnée conjonctive, avec des exemples comme les suivants,

9. Lorsque les étudiants ont terminé leurs examens, ils sont partis faire la fête.  
10. Parce que le prof est malade, il ne fera pas cours demain.

la subordonnée participiale ne s'y prête que rarement. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de reprise.

### 1.1.3. La mobilité

Les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* (Riegel et al. (1994)) considèrent la mobilité comme « [...] une des caractéristiques essentielles du complément circonstanciel. C'est aussi une caractéristique de certaines subordonnées circonstancielles, par exemple des temporelles, des causales et des concessives. ». Effectivement, la subordonnée circonstancielle temporelle ou causale obéit à ce critère de mobilité. À partir des exemples (2) et (3), on peut avoir :

11. Tout le monde est parti lorsque le repas est fini.
12. Tout le monde est parti parce que le repas est fini.

Pour ces auteurs, la subordonnée participiale est mobile parce qu'elle est une subordonnée circonstancielle. L'ouvrage de Garagnon et Calas (2002), une des rares grammaires à avoir consacré plusieurs pages à cette construction, mentionne également que la subordonnée participiale est déplaçable. Pourtant, si on l'observe de plus près, on se rend compte que les choses ne sont pas aussi simples qu'on a tendance à le croire. En partant de l'exemple (1), il est difficile d'avoir :

13. ???Tout le monde est parti, le repas fini.

En fait, seules sont mobiles les subordonnées avec des participes introduits par l'auxiliaire *ayant* ou *étant*, ou celles qui sont précédées d'un élément introducteur comme *une fois*.

14. a. La porte de la grille étant ouverte, Frédéric entra. (Flaubert)  
b. Frédéric entra, la porte de la grille étant ouverte.
15. a. Une fois les discours terminés, le président souhaita que nous nous éloignâmes, lui et moi pour parler.  
b. Le président souhaita que nous nous éloignâmes lui et moi pour parler, une fois les discours terminés.

Mais lorsque le participe est sans auxiliaire et sans élément introducteur, la subordonnée n'est pas mobile. Sa place est fixe : elle se place, en général, avant le verbe de la proposition principale. Il est difficile d'envisager un déplacement de la participiale dans :

16. a. L'Irak et l'Iran neutralisés, Washington peut dès lors s'employer à conforter la « pax americana » et vassaliser la région (le Nouvel Obs).  
b. ???Washington peut dès lors s'employer à conforter la « pax americana », l'Irak et l'Iran neutralisés.

En résumé, il semble difficile de faire un rapprochement entre la subordonnée participiale et la subordonnée conjonctive parce que les deux constructions n'ont pas les mêmes comportements syntaxiques.

## 1.2. Opposition sémantique

Le raisonnement le plus avancé pour rapprocher la subordonnée participiale de la subordonnée conjonctive est l'équivalence sémantique des deux constructions. Riegel et al. (1994) note, par exemple, que « [...] les participiales peuvent être mises en correspondance avec une subordonnée conjonctive (le chat parti, les souris dansent = dès que le chat est parti les souris dansent). ». Cette possibilité de paraphrase laisse entendre que les deux constructions sont commutables. Or, cela n'est pas toujours évident. Fuchs (1994) explique, en effet, qu'il y a deux niveaux de la paraphrase : un niveau inférieur à la phrase (morphème, syntagme) et un niveau supérieur. Au niveau inférieur, ce linguiste a remarqué qu'il y a toujours un changement de sens d'un morphème ou d'un syntagme à un autre. Si on reprend les exemples (1) et (2),

1. Le repas fini, tout le monde est parti.
2. Lorsque le repas est fini, tout le monde est parti.

force est de constater qu'entre la forme personnelle *est fini* et la forme impersonnelle *fini*, il n'y a pas les mêmes valeurs, malgré la présence d'un point commun. Gettrup (1980) l'a souligné à propos des relations paraphrastiques entre participe présent détaché et subordonnée, et sa réflexion est parfaitement valable pour la subordonnée participiale : « La substitution pose des problèmes de principe : elle peut donner l'impression d'une équivalence complète entre deux constructions, ce qui n'est probablement jamais le cas. Il y a toujours une raison pour choisir une construction à verbe non-fini au lieu d'une construction à verbe fini, et quelle soit la similarité apparente, une différence de sens subsiste. ». Donc, ce n'est pas par hasard que l'auteur choisit telle ou telle construction.

Au niveau supérieur, Fuchs (1994) montre que la paraphrase a aussi ses limites, car la possibilité de remplacer une phrase par une autre dépend du contexte inter-phrastique dans lequel cette phrase se trouve insérée. Si on regarde de plus près, on voit qu'il y a à ce niveau une différence entre la subordonnée participiale et la subordonnée conjonctive. En effet, la subordonnée conjonctive est plus libre. Son sujet n'a pas de contrainte : il peut être précédé de n'importe quel déterminant, défini ou indéfini :

17. Lorsqu'un cours est annulé, les étudiants se mettent en grève.
18. Lorsque les étudiants sont partis, on a procédé à la fermeture du bâtiment.

Avec la subordonnée participiale, cette liberté disparaît. C'est une construction dont le sujet est toujours anaphorique. L'exemple (17) ne peut donc pas être paraphrasé par une subordonnée participiale :

- (17a) \* Un cours annulé, on a procédé à la fermeture du bâtiment.

Puisque les deux types de subordonnées se différencient également au niveau sémantique, il faut expliquer la subordonnée participiale autrement. En tant que construction anaphorique, elle doit être analysée en tenant compte de son contexte d'apparition.

## 2. La subordonnée participiale dans le texte

Pendant très longtemps, la phrase a été considérée comme unité de base de l'analyse syntaxique. Elle a été utilisée pour expliquer la syntaxe rectionnelle, basée sur les catégories grammaticales. Car, souvent, dans la phrase canonique, les frontières de la rection verbale coïncident avec celles de la phrase. Mais depuis quelques temps, cette institution de la grammaire est remise en cause. On estime en effet, aujourd'hui, que la phrase, telle qu'elle a été conçue, n'est pas en mesure de rendre compte de tous les phénomènes syntaxiques. Parmi les facteurs qui sont à l'origine de ce rejet, il y a la notion d'autonomie. Il est illusoire de croire à l'autonomie de la phrase dans l'analyse syntaxique. Cette position est celle de beaucoup de linguistes comme Rastier (1994), qui trouvent dangereux d'analyser une phrase sans tenir compte des phrases qui la précèdent ou qui la suivent. Car, pour lui, « [...] cette solitude de la phrase entraîne toutes sortes d'ambiguïtés sémantiques comme syntaxiques. ».

En partant de cette remise en cause, on s'aperçoit qu'il est difficile d'analyser la subordonnée participiale dans le cadre de la phrase. Car on s'aperçoit qu'en tant que construction anaphorique, la subordonnée participiale ne peut pas apparaître en début de phrase. Elle dépend toujours d'un contexte. Dans l'exemple suivant,

19. Dis donc, petit homme, monte à cheval, et va donc quérir M. Marron, le medecin de Marsac ; il verra ce qu'a ce jeune homme, qui ne me paraît pas en bon état, et tu rameneras aussi le curé [...]. Courtois parti, la meunière, imbue comme tous les gens de la campagne de cette idée que la maladie exige de la nourriture, restaura Lucien qui se laissa faire. (Balzac)

la subordonnée participiale *Courtois parti* constitue un rappel de ce qui a été dit précédemment. Courtois, qui est le petit homme déjà cité dans la phrase précédente, est anaphorique ; le verbe *partir* est anaphorique aussi parce qu'il constitue une suite logique des actions *d'aller quérir M Marron et ramener aussi le curé*. Comme l'a montré Combettes (1998), la subordonnée participiale, en tant que construction détachée, sert d'intermédiaire entre le contexte antérieur et celui qui suit : la proposition qui sert d'accueil à la subordonnée participiale, *la meunière...restaure Lucien*, est conditionnée par celle-ci. On voit donc qu'il y a une relation d'interdépendance entre cette proposition d'accueil et la participiale, plutôt qu'une relation de dépendance comme cela a été analysé dans la syntaxe de la phrase.

Il est à remarquer, par ailleurs, que le contexte antérieur qui préside à l'apparition de la subordonnée participiale n'est pas forcément le contexte immédiat. Dans les textes narratifs, le contexte peut être lointain. Le narrateur peut commencer un thème, l'abandonner au profit d'un autre, pour revenir au thème précédent par la suite. Et la subordonnée, de par sa capacité anaphorique, va permettre au narrateur de retourner au thème de départ. Voyez l'exemple qui suit :

20. Quelques jours après, il vint un poney pour Jacques, que son père, excellent cavalier, voulait plier lentement aux fatigues de l'équitation. L'enfant eut un joli habillement de cavalier, acheté sur le produit des noyers. Le matin où il prit la première leçon, accompagné de son père, aux cris de Madeleine étonnée qui sautait sur le gazon autour duquel courait Jacques, ce fut pour la comtesse la première grande fête de sa maternité.

Jacques avait une collerette brodée par sa mère, une petite redingote en drap bleu de ciel serré par une ceinture de cuir de verni, un pantalon blanc à pli et une toque écossaise d'où ses cheveux cendrés s'échappaient en grosses boucles : il était ravissant à voir. Aussi, tous les gens de la maison se groupèrent-ils en partageant cette félicité domestique. Le jeune héritier souriait à sa mère en passant, et se tenait sans peur. Ce premier acte d'homme chez cet enfant de qui la mort parut si souvent prochaine, l'espérance d'un bel avenir, garanti par cette promenade qui le lui montrait si beau, si joli, si frais, quelle délicieuse récompense ! la joie du père, qui redevenait jeune et souriait pour la première fois depuis longtemps, le bonheur peint dans les yeux de tous les gens de la maison, le cri d'un vieux piqueur de Lenoncourt qui revenait de Tours, et qui, voyant la manière dont l'enfant tenait la bride, lui dit : « Bravo, monsieur le vicomte ! » ç'en fut trop, madame de Mortsauf fondit en larmes. Elle, si calme dans ses douleurs, se trouva faible pour supporter la joie en admirant son enfant chevauchant sur ce sable où souvent elle l'avait pleuré par avance, en le promenant au soleil. En ce moment elle s'appuya sur mon bras, sans remords, et elle me dit : - je crois n'avoir jamais souffert. Ne nous quittez pas aujourd'hui.

La leçon finie, Jacques se jeta dans les bras de sa mère qui le reçut et le garda sur elle avec la force que prête l'excès des voluptés, et ce fut des baisers, des caresses sans fin. (Balzac)

Au début du texte, le narrateur évoque la leçon d'équitation que Jaques devait prendre (*le matin où il prit sa première leçon*). Par la suite, ce thème est laissé de côté au profit d'une description de Jacques et de la scène. La subordonnée participiale, *la leçon finie*, sert ici de rappel au lecteur pour permettre au narrateur de continuer la suite des événements.

Nous voyons donc que l'analyse de la subordonnée participiale nécessite une prise en compte des phrases qui la précèdent, parce que c'est une construction qui dépasse le cadre de la phrase traditionnelle. Toutefois, cette subordonnée peut changer de comportement syntaxique si elle est précédée d'un élément introducteur comme *une fois*.

### 3. La subordonnée participiale introduite par *une fois*

La subordonnée participiale peut être précédée de certains éléments introducteurs, comme *une fois, à peine, aussitôt...*

21. Une fois le repas fini, tout le monde est parti.
22. Sitôt la cérémonie achevée, le chef de l'État a lâché devant ses collaborateurs : « c'est quand même là que j'ai entendu le plus grand nombre de conneries ».
23. Une fois la victoire acquise, il tomba dans les bras de Marc (l'Équipe).

Avec un élément comme *une fois*, la subordonnée participiale change de comportement syntaxique et se rapproche de la subordonnée conjonctive, en s'intégrant dans la proposition principale. D'abord, comme l'a montré Blanche-Benveniste (1998), elle devient un élément de la rection verbale. À ce titre, elle peut constituer une réponse à une question :

24. À quel moment tout le monde est parti ? – Une fois le repas terminé.

Elle peut être mise en extraction au moyen de *c'est...que* :

25. C'est une fois les discours terminés que le président souhaita que nous nous éloignâmes, lui et moi pour parler.

Elle peut aussi recevoir les modalités de la phrase, comme la négation restrictive :

26. Les travaux n'ont repris qu'une fois la nouvelle démentie par Washington. (Libération)

Par ailleurs, avec ces éléments introducteurs, la subordonnée participiale devient plus souple, en étant mobile. Elle peut se placer avant ou après la proposition d'accueil :

27. Cyclistes, coursiers et piétons disent se sentir mieux une fois le masque noué autour des oreilles. (Libération)

Comme Blanche-Benveniste (1998) l'a expliqué, ces éléments permettent à la participiale d'avoir une certaine autonomie syntaxique, et se comporter comme les autres éléments qui dépendent du verbe.

#### **4. Conclusion**

L'analyse de la subordonnée participiale doit se baser non pas sur une quelconque équivalence à une subordonnée conjonctive, mais sur la macrosyntaxe, c'est-à-dire la syntaxe qui va au delà de la phrase. C'est une construction qui se caractérise par sa valeur anaphorique, donc elle doit être appréhendée en tenant compte du contexte antérieur. Mais il suffit que cette subordonnée soit précédée d'un élément comme *une fois* pour qu'elle retrouve une certaine autonomie, entre dans la rection verbale et se comporte comme les autres circonstancielles.



**Bibliographie**

- Blanche-Benveniste, C. (1998), « Une fois dans la grammaire », *Travaux de linguistique*, 36, p. 87-101.
- Combettes, B. (1998), *Les constructions détachées en français*, Paris, Ophrys.
- Fuchs, C. (1994), *Paraphrase et énonciation*, Paris, Ophrys.
- Gettrup, H. (1977), « Le gérondif, le participe présent et la notion de repère temporel », *Revue romane*, 12, p. 210-271
- Garagnon, A.-M. et Calas, F. (2002), *La phrase complexe : de l'analyse logique à l'analyse structurale*, Paris, Hachette.
- Hanon, S. (1989), « La prédication seconde et les constructions absolues », *Travaux de linguistique*, 18, p. 21-34.
- Le Goffic, P. (1994), *La Phrase française*, Paris, PUF.
- Rastier, F. (1994), « L'activité sémantique dans la phrase », *L'information grammaticale*, 63, p. 3-11.
- Riegel, M., Pellat, P., Reboul, A. (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- Serbat, G. (1979), « L'ablatif absolu », *Revue latine*, 25, p. 12-21.

# **Entre syntaxe et sémantique, l'objet interne serait-il une catégorie inventée ?**

Florinela Comănescu

Université de Bucarest et Université de Paris 7 Denis Diderot (LATTICE)

## **1. Préliminaires**

Le but de cette recherche consiste à vérifier le statut de la fonction syntaxique d'« objet interne » par rapport à la fonction syntaxique d'objet direct à travers notamment une discussion critique des études portant sur ce sujet.

Les étapes de notre démarche sont les suivantes : Dans un premier temps, nous rappelons les définitions généralement reconnues pour les fonctions d'objet direct et d'objet interne, avec les paramètres les plus importants pris en considération à cet égard. Dans un deuxième temps, nous examinons le comportement des constituants supposés « objets internes » par rapport aux paramètres fonctionnels et sémantiques de la fonction syntaxique d'objet direct.

Malgré le nombre assez réduit d'études portant sur l'objet interne, nous montrerons qu'elles sont à regrouper dans deux classes tout à fait opposées quant au traitement de ce constituant. Le premier type d'études propose de renoncer à cette fonction syntaxique, en raison notamment des propriétés sémantiques communes avec la fonction d'objet direct. Au contraire, les études du deuxième type reconnaissent la fonction d'objet interne et proposent des descriptions syntaxiques et sémantiques approfondies pour ce constituant. Dans ce deuxième type d'études, la décision de garder la fonction d'objet interne repose sur les propriétés sémantiques non-partagées avec la fonction d'objet direct. Paradoxalement, les différences de traitement des constituants supposés « objets internes » reposent sur la prise en considérations des mêmes types de paramètres, soit les paramètres sémantiques, alors que les paramètres syntaxiques interviennent dans les études d'une façon plus variable.

Notre étude propose donc un point de vue nouveau sur la problématique de l'objet interne parce que nous nous proposons d'y envisager non seulement les faits eux-mêmes, mais aussi les raisons plus profondes qui ont conduit les linguistes à prendre des décisions tellement différentes quant au traitement de ce constituant. Ce changement de perspective est annoncé dès le titre, bien qu'il se situe dans une sorte de « tradition » des titres formulés interrogativement : *A quoi sert l'objet interne ?* (Larjavaara, 1998, *L'objet interne existe-t-il ?* (Pino Serrano, 2004). Au contraire, la question à laquelle nous souhaitons apporter une réponse (*Entre syntaxe et sémantique, l'objet interne serait-il une catégorie inventée ?*) nous semble plus complexe que les précédentes, parce qu'elle suppose d'examiner en même temps les phénomènes, que les différents choix théoriques opérés pour rendre compte de ces phénomènes.

## 2. L'objet direct et l'objet interne dans les études antérieures

### 2.1. L'objet direct

Pour la définition/description de l'objet direct, les études prennent en considération premièrement des phénomènes fonctionnels et secondairement des phénomènes sémantiques et référentiels.

Concernant les phénomènes fonctionnels, les inventaires de tests utilisés dans les études présentent certaines variations. La liste la plus complète nous semble celle systématisée par Melis (2001) : propriétés de codage (existence d'indices clitiques – *le, la, les, en*, position postverbale comme position privilégiée, coalescence étroite avec le verbe) et propriétés de fonctionnement (capacité à fonctionner comme sujet dans les reformulations passives, périphrastiques ou réflexives, saturation de la position d'objet dans la construction factitive, capacité à servir de pivot pour l'infinitif construit avec *à* dans diverses constructions : *GN être Adj. à Vinf, GN (être) à Vinf, il y a GN à Vinf*).<sup>1</sup>

Un autre inventaire assez complet est proposé par Pino Serrano (2000). La distinction entre critères (la construction directe, la place, le caractère nucléaire) et tests (l'interrogation, la pronominalisation, la passivation, l'accord du participe passé) proposée par cet auteur rejoint partiellement celle opérée par Melis (2001).

Chez d'autres linguistes, cet inventaire est généralement plus réduit : non-mobilité du groupe nominal objet à l'intérieur du groupe verbal, détachement par dislocation ou par extraction au moyen de *c'est ... que*, pronominalisation par *le, la, les* et *en*, relatif *que* et interrogatif *qui* ou *que*, transformation passive (Riegel, Pellat et Rioul, 1994 : 221-222), pronominalisation, passivation, dislocation (Wilmet, 1997 : 482). Il arrive même que la transitivité des verbes/constructions soit définie par rapport à un test fonctionnel unique, telle la passivation (à côté cependant de deux types de phénomènes non-fonctionnels : le glissement sémantique et les faits d'ordre) chez Rousseau (1998 : 92).

Parmi les trois tests les plus utilisés (pronominalisation, transformation passive, emploi absolu), celui de la pronominalisation l'emporte sur les deux autres, par son degré élevé de couverture, par la constance qu'il manifeste à tous les niveaux, et par sa résistance aux différents types de changements apportés dans la phrase.

Pour ce qui est des paramètres sémantiques et référentiels, il s'agit de l'opposition affecté/effectué, qui a une longue histoire dans le domaine. Rappelons deux moments de l'histoire de la syntaxe éclairants quant à l'importance de la notion sémantique de transformation dans la description du domaine de la transitivité. Les grammaires « traditionnelles » ont longtemps fondé leurs définitions des constituants sujet et objet sur la base de critères sémantiques, en faisant intervenir la notion de transformation (Grevisse, 1969 : 34, 1975 : 78). Mais les approches actuelles de la transitivité, qu'il s'agisse de démarches sémasiologiques (Lazard, 1994, 1998) ou onomasiologiques (Desclés, 1998), considèrent elles aussi la

---

<sup>1</sup> Les propriétés de fonctionnement sont empruntées à Gaatone (1998), ainsi que le test de l'alternance des déterminants indéfinis *un, du, des* avec *de* en contexte négatif.

transformation comme le sémantisme de base, prototypique, de la phrase transitive, en français et dans d'autres langues.

Parmi les études citées pour les critères fonctionnels de la définition de l'objet, seules celles de L. Melis prennent en considération également des critères sémantiques et fonctionnels. Autrement, l'opposition affecté/effectué est utilisée pour rendre compte d'autres types de phénomènes, ayant ou non un rapport immédiat avec la classification des objets : l'accord du participe passé (Peeters, 1997), le fonctionnement de certains types de constructions nominales (Baron, 1998), certains emplois inhabituels des verbes (Larjavaara, 2000).

## 2.2. L'objet interne

À la différence de l'objet direct, pour la définition de l'objet interne, ce sont les critères sémantiques qui priment et non pas les critères syntaxiques.

L'aspect sémantique le plus important pour la définition de l'objet interne consiste dans le fait que ce constituant semble reprendre une partie du contenu sémantique du verbe qu'il détermine, d'où la dénomination d'objet interne. Ainsi, l'objet interne est décrit comme ayant le rôle de reprendre, sous une forme nominale, le contenu sémantique du verbe pour le spécifier : soit pour le caractériser, soit pour le quantifier. Assez souvent, son rôle est assimilé à celui d'un adverbe. Donc il est vu comme un constituant qui n'ajoute d'autre information au verbe que la spécification apportée par l'adjectif ou le déterminant. Ainsi défini, l'objet interne recouvre des constituants assez divers.

L'un des inventaires de constituants les plus larges est celui établi par L. Pino Serrano, qui va jusqu'à inclure dans la catégorie d'objet interne de vrais objets directs et circonstants : *manger de la nourriture, boire une boisson rafraîchissante, peindre une aquarelle, jouer un match, peser trente kilos, mesurer deux mètres, sentir le brûlé, respirer le tabac* (Pino Serrano, 2004 : 59). Il est évident que cette situation est due à la primauté des critères sémantiques au détriment des critères syntaxiques.

Pour ce qui est des paramètres syntaxiques, les études définissent généralement l'objet interne comme l'objet d'un verbe intransitif, ce qui engendre une contradiction au niveau descriptif et théorique, parce qu'il s'agit de parler de l'existence d'un complément de verbe pour des verbes qui sont définis justement par le fait qu'ils ne possèdent pas de constituants de ce type. Les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* parlent de l'existence de l'objet interne pour les verbes transitifs également, mais sans proposer pour autant de critères de distinction entre les objets directs et les objets internes (Riegel, Pellat et Rioul, 1994 : 220).

Un deuxième facteur fonctionnel invoqué dans les études consiste en la relation morphologique de dérivation entre le nom et le verbe. Toutefois, c'est toujours le critère sémantique qui prime (ce critère fonctionnel est lié au fait que l'objet interne représente un des sèmes constituant du verbe).

Les définitions de l'objet direct et de l'objet interne jouent donc différemment avec les paramètres syntaxiques et sémantiques des constituants, d'où les différences entre les études dans

la description de la relation de ces deux types de constituants, en fonction du type de paramètre qui est considéré prioritaire.

### **3. La place de l'objet interne dans les études**

Nous avons regroupé les études consacrées à la problématique de l'objet interne en deux classes, selon qu'elles reconnaissent ou non l'existence de ce type de constituant. Nous présentons ces deux types d'études, en essayant de dégager les raisons des différences dans le traitement du constituant objet interne.

#### **3.1. L'objet interne est un type d'objet direct**

Pour soutenir l'idée que l'objet interne n'est qu'un objet comme tous les autres, Larjavaara (1998, 2000) et Pino Serrano (2000, 2004) apportent des arguments aussi bien syntaxiques que sémantiques.

Les arguments syntaxiques sont de deux types : la transitivité comme propriété scalaire et la transitivité en tant que propriété de la construction et non pas du verbe.

Pour ce qui est du premier argument, la conception de la transitivité en tant que phénomène scalaire suppose que tous les constituants ne partagent pas au même degré les propriétés du prototype et que les phénomènes s'ordonnent sur une échelle graduelle. Ainsi, Larjavaara (1998) fait remarquer non seulement que dans certaines conditions syntaxiques les objets internes peuvent répondre au test de la pronominalisation, mais aussi qu'il y a des constituants considérés objets directs qui ne répondent pas à ce test. Ces apparentes contradictions peuvent facilement être résolues si l'on accepte le domaine de la transitivité comme un continuum, avec des cas prototypiques et des cas intermédiaires, dont l'objet interne. Pino Serrano (2004 : 63) soutient la même idée.

En ce qui concerne le deuxième argument syntaxique, il s'agit de la contradiction théorique qu'engendre le fait de parler de l'existence d'un objet (interne) pour les verbes intransitifs, alors que la classe de ces verbes est définie justement par le fait qu'ils ne peuvent pas accepter de constituant objet. Dans une telle situation, la fonction syntaxique d'objet interne s'avère impossible à définir, ce qui prouve qu'en fait, elle ne doit pas être prise en considération en tant que fonction syntaxique à part. La seule solution convenable pour éviter ce paradoxe consiste donc à intégrer l'objet interne dans la classe des objets directs proprement dits.

Les arguments les plus forts pour renoncer à parler de la fonction d'objet interne concernent cependant le sémantisme de ce constituant. A leur tour, les arguments sémantiques sont eux aussi de deux types, ayant également un rapport étroit avec la conception scalaire de la transitivité et avec l'idée d'objet prototypique.

Le premier argument tient au fait que la relation sémantique entre le verbe et son objet peut être de diverses natures et varie en fonction de nombreux paramètres. Ainsi, que l'objet interne ait ou non un sémantisme particulier, cela n'est pas suffisant pour créer une fonction syntaxique à part puisque la fonction d'objet (comme celle de sujet) se caractérise justement par sa polysémie extrêmement riche. D'ailleurs, le rôle des fonctions syntaxiques consiste précisément à mettre en

rapport la forme et le sens – et leur nécessité dérive justement du fait que ce lien n'est pas univoque.

Le deuxième argument prend en considération le sémantisme prototypique associé à la fonction syntaxique d'objet, l'opposition sémantique fondamentale dans le domaine de la transitivité étant celle entre les objets affectés et les objets effectués. Dans leurs descriptions du sémantisme de l'objet interne, Larjavaara (1998, 2000) et Pino Serrano (2004) arrivent justement à la conclusion que le constituant objet interne possède le sémantisme de l'objet prototypique. Le sémantisme de l'objet interne est à placer dans le continuum qui relie les objets affectés et effectués prototypiques, davantage vers les objets effectués. Pour Pino Serrano (2004 : 57) il s'agit tout simplement d'une « variante particulière des objets dits “ effectués ” ».

Pour pouvoir rattacher l'objet interne à la fonction d'objet direct, ces deux auteurs procèdent même à des ajustements du sémantisme de ce constituant, dans des cas assez problématiques pour le sémantisme prototypique. Par exemple, pour Larjavaara (1998) les constituants suivants : *dormir une nuit paisible, rêver la soie, le velours et la dentelle* sont des objets affectés, alors que ce sémantisme ne nous semble pas si facilement attribuable à ces constituants.

Donc, pour ces auteurs, le marquage syntaxique de l'objet interne est insuffisant pour considérer l'existence de cette fonction syntaxique, alors que la sémantique prouve infailliblement que ce constituant relève en fait de la fonction d'objet direct. Puisque la syntaxe n'a pas de force discriminatoire, c'est donc la sémantique qui constitue l'argument décisif pour le rattachement du constituant objet interne à la fonction d'objet direct. Il est d'ailleurs important de signaler que, pour ce qui est de la syntaxe, les auteurs ne soumettent pas très rigoureusement les constituants aux tests de l'objet direct et que la simple construction directe de l'objet interne leur semble suffisante pour pouvoir parler de l'absence de marquage syntaxique du constituant objet interne.

### **3.2. L'objet interne est un constituant à part entière**

Pour la discussion de cette seconde position, nous nous rapportons à Choi-Jonin (1998) et à Melis (2001, 2006). Tout comme dans le cas précédent, cette seconde position s'inscrit dans la théorie scalaire de la transitivité et elle est soutenue par des arguments aussi bien syntaxiques que sémantiques. Cependant, la pondération des deux types de facteurs dans la discussion est différente.

Dans leur discussion de l'objet interne, les auteurs partent de la définition sémantique généralement reconnue pour ce constituant et ils ne font intervenir la syntaxe qu'en second lieu, pour la description des différents types d'objet interne. Chacun des auteurs établit quatre types d'objet interne, pour lesquels ils proposent des descriptions syntaxiques extrêmement précises. Concernant les paramètres qu'ils examinent, Choi-Jonin (1998) envisage notamment la nature du prédéterminant et du déterminant du nom objet interne, alors que Melis (2001, 2006) soumet les constituants à tous les tests de l'objet direct réunis dans son inventaire (qui est l'inventaire de tests le plus riche).

Nous nous arrêtons pour notre discussion uniquement sur les types d'objet interne qui mettent en évidence un décalage important entre la syntaxe et la sémantique. Les décisions prises par les auteurs concernant ces constituants sont extrêmement intéressantes pour notre discussion.

Chez I. Choi-Jonin, ce sont les deux dernières classes qui permettent de rendre compte de l'importance qu'il assigne dans sa description aux deux types de facteurs (sémantiques et syntaxiques). Ainsi, la troisième classe contient des constituants qui possèdent un degré de transitivité assez élevé. Dans ce cas, le nom objet interne apparaît précédé d'un possessif et il désigne une entité préexistante au procès : *vivre sa vie, rire son rire sonore*. Mais si dans ce cas, l'objet interne n'est sûrement pas un objet effectué, l'auteur ne va pas jusqu'à parler d'un objet affecté non plus. Comme il ne propose pas d'exclure ce type de constituants de la classe des objets internes, cela prouve qu'il dépasse d'une certaine façon les limites du modèle binaire, qu'il ne considère pas primordial dans la définition de ce constituant, à la différence des autres auteurs discutés.

Finalement, ce sont quand même les facteurs sémantiques qui l'emportent sur les facteurs syntaxiques, dans la discussion de la quatrième classe d'objet interne. Cette classe réunit des constituants supposés objet interne qui répondent au test de la pronominalisation, avec certaines contraintes : la détermination du verbe (*Elle la vivait - sa vie - avec une gaucherie charmante.*) ou en l'absence de celle-ci, l'intégration du verbe dans une structure contrastive (*Il vaut mieux rêver sa vie que la vivre.*). L'auteur attribue à ces constituants le degré de transitivité le plus haut, mais il ne les intègre pas pour autant dans la classe de l'objet direct, bien que la définition qu'il reconnaît pour le constituant objet direct repose justement sur le test de la pronominalisation.

La position de cet auteur nous semble éclairante quant au poids des aspects sémantico-référentiels dans la définition de l'objet direct et de l'objet interne dans certaines études. À notre avis, un constituant qui répond au test de la pronominalisation pourrait sans aucune difficulté être considéré objet, même si cette transformation doit être soumise à certaines contraintes. Sa position différente repose sur la définition principalement sémantique qu'il reconnaît à l'objet interne. Son but ne consiste ni à mettre à l'épreuve cette définition, ni à vérifier sa possibilité d'engendrer des contradictions théoriques. Sa décision concernant la dernière classe d'objets internes ne peut s'expliquer que par le traitement différent qu'il applique aux phénomènes syntaxiques et sémantiques : ce sont ces derniers qui sont prioritaires, autrement son étude prêterait à contradictions.

Dans la typologie des objets internes proposée par L. Melis, nous nous arrêtons plus longuement sur la classe des compléments référant à une sous-espèce du procès verbal (*courir le marathon, danser la valse/ la samba*). Globalement, ces constituants présentent un comportement positif par rapport aux tests de l'objet direct pris en considération par l'auteur, bien qu'ils déterminent des verbes intransitifs. Pour prouver l'intransitivité de ces verbes, l'auteur recourt à deux tests syntaxiques proposés par Noailly (1998 : la question *quoi ?* portant sur l'actant nullifié et la reprise anaphorique de celui-ci. Sur le plan syntaxique, ces constituants représentent des objets, mais non sur les plans sémantique et lexico-grammatical. L. Melis propose le terme d'« *objet direct non-essentiel* » (Melis, 2001 : 249) pour désigner ce constituant particulier, tout en qualifiant lui-même sa formule de « *paradoxe* » par rapport à l'analyse classique.

La position de L. Melis s'explique par l'opposition affecté/effectué, parce que ce modèle de description binaire de l'objet semble primordial chez cet auteur aussi. Ainsi, refuser à un constituant le statut d'objet, en dépit de son comportement syntaxique assez proche d'ailleurs de celui de l'objet, pour le simple fait qu'il ne renvoie pas à une entité autonome, signifie en fait se

placer dans un modèle de description extrêmement contraignant et rejeter tout ce qui constitue un type ou un autre d'écart par rapport à ce modèle. Melis (2001) fait donc une concession importante à la sémantique : il préfère élaborer un terme nouveau pour désigner un constituant qui ne diffère de l'objet prototypique que sur le plan sémantique, au lieu d'intégrer purement et simplement ce constituant dans la classe des objets. Il désigne cette nouvelle classe dans des termes syntaxiques, même si le marquage des constituants se situe au niveau sémantique.

À leur tour, ces auteurs considèrent donc la syntaxe insuffisante pour rattacher certains constituants objets internes à la fonction d'objet direct. À la différence des premiers auteurs, c'est la sémantique qui justifie de garder la fonction syntaxique d'objet interne, parce que ces constituants ne possèdent pas le sémantisme généralement reconnu pour la fonction d'objet direct. Encore une fois, les paramètres sémantiques interviennent dans la discussion de façon décisive, mais ils servent à soutenir la position contraire.

#### 4. Conclusion

La confrontation des deux positions opposées par rapport à la question de l'objet interne révèle le poids du modèle de description dans la syntaxe, là où le fonctionnement des constituants peut s'avérer problématique.

Ainsi, dans la définition des fonctions syntaxiques, seules les phénomènes fonctionnels doivent, à notre avis, être pris en considération, les paramètres sémantiques pouvant intervenir en deuxième lieu, au niveau de la description.

Dans le cadre des différentes sous-classes d'objet interne, il existe donc au moins certains constituants qui seraient à rattacher à la fonction syntaxique d'objet direct, parce qu'ils présentent justement le fonctionnement reconnu pour cette fonction syntaxique. Si tel n'est pas le cas, c'est parce que les aspects sémantiques et référentiels continuent encore à jouer un rôle déterminant dans le domaine de la syntaxe.

Que les auteurs s'y rapportent explicitement ou non, le modèle de description binaire (affecté/effectué) dicte ainsi des choix théoriques et descriptifs dans une problématique qui ne semble pas lui être directement rattachée : celle de l'objet interne.

#### Bibliographie

- Baron, I. (1998). « Objet effectué et constructions nominales », in *Les objets : relations grammaticales et rôles sémantiques*, Willems, Dominique & Melis, Ludo (eds), De Boeck & Larcier, Département Duculot : p. 115-128
- Choi-Jonin, I. (1998), « Objet interne et transitivité », *La transitivité*, André Rousseau (éd.), Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 121-128.
- Desclés, J.-P. (1998), « Transitivité sémantique, transitivité syntaxique », *La transitivité*, André Rousseau (éd.), Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 161-180.



- Gaätone, D. (1998), « L'objet direct comme notion formelle dans la formulation des règles syntaxiques », *Les objets : relations grammaticales et rôles sémantiques*, Willems, Dominique & Melis, Ludo (eds), De Boeck & Larcier, Département Duculot, p. 13-20.
- Grevisse, M. (1969). *Précis de grammaire française. Vingt-septième édition*, Belgique : Editions J. Duculot, S. A. Gembloux.
- Grevisse, M. (1975). *Le bon usage : grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*, Belgique : Editions J. Duculot, S. A. Gembloux.
- Larjavaara, M. (1998), « A quoi sert l'objet interne ? », *Les objets : relations grammaticales et rôles sémantiques*, Willems, Dominique & Melis, Ludo (eds), De Boeck & Larcier, Département Duculot, p.79-88.
- Larjavaara, M. (2000), *Présence ou absence de l'objet : limites du possible en français contemporain*, Helsinki, Academia Scientiarum Fennica.
- Lazard, G. (1994), *L'actance*, Paris, PUF.
- Lazard, G. (1998), « De la transitivité restreinte à la transitivité généralisée », *La transitivité*, André Rousseau (éd.), Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 55-84.
- Mélis, L. (2001), « Les compléments nominaux des verbes de mouvement intransitifs et la constellation de l'objet », *Par monts et par vaux*, Claude Buridant, Georges Kleiber, et Jean-Claude Pellat (Eds), Paris, Éditions Peeters, p. 243-257.
- Mélis, L. (2006), « Entre verbes transitifs et copules, les verbes à quasi-complément caractérisant », *Aux carrefours du sens, Hommages offerts à Georges Kleiber pour son 60<sup>e</sup> anniversaire*, Martin Riegel, Catherine Schnedecker, Pierre Swiggers, Irène Tamba, (eds), Leuven-Paris-Dudley, Éditions Peeters, p. 233-251.
- Noailly, M. (1998), « Emploi absolu, anaphore zéro et transitivité », *La transitivité*, André Rousseau (éd.), Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 127-144.
- Peeters, Bert (1997), *L'accord du participe passé et la notion d'objet affecté*, Le français moderne, LXV(2), p 43-168
- Pino Serrano, L. (2000), « Le complément d'objet direct en français : problèmes de définition et de représentation », *Actes du XXII-ème Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Bruxelles, 1998, Niemeyer, p. 411-417.
- Pino Serrano, L. (2004), « L'objet interne existe-t-il ? », *La linguistique*, 40, p. 53-64.
- Riegel, M., Pellat, J.-C. et Rioul, R. (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- Rousseau, A. (1998), « La double transitivité existe-t-elle ? Réflexions sur la nature de la transitivité », *La transitivité*, André Rousseau (éd.), Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 85-112.
- Wilmet, M. (1997), *Grammaire critique du Français*, Paris, Duculot.

# **Feedback auditif et production de la parole : étude des productions vocaliques d'enfants sourds implantés**

Anik Demers-Pelletier  
Université du Québec à Montréal

## **1. Introduction**

La surdité est le handicap sensoriel le plus fréquent. L'audition est pourtant essentielle pour le développement de la parole. Chez les enfants normo-entendants, le système auditif serait déjà fonctionnel à la 25<sup>e</sup> semaine *in utero*, tandis que pour l'enfant sourd profond, la vision demeure la seule source d'informations disponible pour l'acquisition de la parole. Une solution à ce handicap: l'implant cochléaire.

L'objectif principal de cette recherche est d'étudier l'émergence du système vocalique chez des enfants sourds ayant reçu un implant cochléaire. Nous aborderons donc brièvement le développement de la parole tant au niveau de la perception que de la production chez l'enfant normo-entendant et chez l'enfant sourd. Le fonctionnement de l'implant cochléaire sera également décrit. Nous présenterons ensuite la méthodologie utilisée : les locuteurs retenus dans le cadre de cette recherche, leur âge et leur origine géographique. L'analyse acoustique des voyelles produites nous permettra alors de procéder à l'inventaire vocalique de quatre enfants sourds bénéficiant d'un implant cochléaire à chacun des stades suivants : 6, 12, 18 et 24 mois post-implantation. Nous suivrons l'évolution des formants F1 et F2 des voyelles et celle de la taille des trapèzes vocaliques. Les résultats nous permettront d'évaluer l'évolution du système vocalique de chacun des enfants, puis de les comparer entre eux.

## **2. État de la question**

### **2.1. Le rôle de la vision**

Les expériences de Erber (1975) ont démontré que la vision améliore de façon considérable la perception de la parole, et ce, particulièrement à des niveaux de bruit où le signal sonore est à peine perceptible. D'après Reisberg *et al.* (1987), la vision améliore jusqu'à 15% la compréhension du message par rapport à un stimulus sonore seul.

Chez les bébés, le rôle de la vision est fondamental pour le développement langagier. Selon Eisenberg *et al.* (2003), l'imitation fait partie du développement cognitif. C'est un phénomène naturel et enrichissant pour les jeunes enfants. L'imitation faciale est perçue par Meltzoff & Moore (1983) comme particulièrement importante dans le développement de l'enfant. Des études ont en effet démontré que des bébés de 12 à 21 jours pouvaient imiter la protrusion labiale, l'ouverture et la fermeture mandibulaire. Ces mouvements silencieux seraient une imitation exagérée des gestes utilisés pour la production langagière (Kuhl & Meltzoff, 1982).

Locke & Pearson (1992) affirment que l'enfant *observe* l'activité langagière, ce qui lui permet d'associer les configurations labiales visibles et les patrons sonores dans le discours des autres.

De Boysson-Bardies (1999) affirme que le nourrisson est extraordinairement sensible à la parole. Il regarde, écoute et suit attentivement les mouvements de la bouche qu'il essaie d'imiter. Elle ajoute qu'à cinq mois, le bébé repère la correspondance entre les sons perçus et les mouvements des lèvres. Cette aptitude à lier la vision et l'audition est d'une importance capitale pour le développement langagier. En regardant le visage et la bouche de sa mère lorsqu'elle parle, l'enfant renforce ses connaissances des relations entre la perception des sons et leur articulation.

## 2.2. La perception auditive

### *In utero*

Le système auditif du fœtus serait fonctionnel, rappelons-le, dès la 25<sup>e</sup> semaine de gestation et son niveau d'audition serait proche de celui des adultes vers la 35<sup>e</sup> semaine (de Boysson-Bardies, 1999). Des études ont démontré qu'au dernier trimestre de la grossesse, le fœtus réagit aux stimuli sonores et particulièrement à la voix humaine et apprend à les reconnaître (Le Normand & Berger, 2003 ; Locke, 1997). À ce stade, le fœtus entendrait la voix de sa mère et commencerait alors l'effet de stimulation vocale sur le développement du cerveau. À 36-40 semaines, le fœtus serait même capable de discriminer des séquences comme /babi/ et /biba/ (Locke & Pearson, 1992).

### *Ex utero*

Dès la naissance, le bébé peut discriminer un éventail important de contrastes consonantiques et vocaliques. De plus, le bébé fait preuve très rapidement de « constance perceptive ». En d'autres termes, il est capable de reconnaître les sons appartenant à une même catégorie phonétique en dépit de leurs variations physiques (de Boysson-Bardies, 1999). À un mois, le bébé perçoit des distinctions aussi subtiles que /ba/ et /pa/ et à 6 mois, il reconnaît les mêmes syllabes prononcées par plusieurs locuteurs différents (Jusczyk, 2002). Toujours à 6 mois, l'enfant reconnaît les catégories propres à sa langue maternelle. L'enfant français, par exemple, peut distinguer le /i/ français du /i/ anglais ou suédois (Kuhl, 1993). C'est à 9 mois qu'il semble avoir appris quels sons et séquences de sons peuvent apparaître dans sa langue maternelle (Jusczyk, 2002).

### *L'importance de s'entendre soi-même*

Avant d'aborder le développement de la parole, il est crucial de saisir l'importance de s'entendre soi-même. S'entendre soi-même pour apprendre à parler est tout aussi important que ne l'est la vision et même davantage, puisque les aveugles apprennent à parler plus rapidement et plus facilement que les sourds. Comme nous l'avons déjà rapporté, le fœtus *in utero* perçoit les stimuli sonores et peut distinguer les syllabes inversées /babi/ /biba/. *Ex utero*, le développement se poursuit et le bébé a désormais la possibilité de s'entendre lui-même. Baddeley (1995) insiste sur le fait que le bébé a tout intérêt à porter attention aux sons qui lui proviennent de l'extérieur, mais également à ses propres articulations, aux sons qu'elles provoquent, aux sons qu'il produit intentionnellement et à ceux qui en émergent en tant que sous-produits. Dans le même ordre d'idées, Locke & Pearson (1992) affirment que le fait d'entendre ses propres articulations facilite le développement vocal. Ils ajoutent qu'entendre ses propres articulations est important pour la formation d'un « système de guidage phonétique » (p.120). S'entendre soi-même lors du babillage permet d'établir des liens entre articulation et audition. Ces liens sont nécessaires pour

le développement des productions spécifiques à la langue cible (Callan, 1998). Kuhl & Meltzoff (1996) soulignent également l'importance de s'entendre soi-même et d'entendre les autres. Ils ajoutent que l'imitation des voyelles implique que l'enfant comprenne la relation entre les mouvements articulatoires et les sons.

En somme, l'entraînement auditif commence dès avant la naissance. Dès la naissance, le bébé reconnaît la voix maternelle et est capable de discriminer des phonèmes très semblables sur le plan acoustique. De plus, à l'âge de 6 mois, l'enfant reconnaît sa langue maternelle et peut différencier les sons de n'importe quelle langue. À 9 mois, il reconnaît les mêmes syllabes prononcées par différents locuteurs, saisit le rythme de sa langue et sait quelles séquences de sons peuvent et ne peuvent pas apparaître dans sa langue. Enfin, la possibilité de s'entendre soi-même facilite le développement vocal et permet d'établir des liens entre articulation et audition.

Nous avons insisté sur l'importance de la vision qui améliore la perception de la parole et permet au nourrisson d'imiter les mouvements de la bouche. Nous avons décrit aussi le rôle prépondérant de l'audition pour apprendre à parler. Dans la prochaine partie, il sera question du développement de la parole chez l'enfant normo-entendant et l'enfant sourd.

## **2.3. Le développement de la parole**

### **2.3.1 Le développement de la parole chez l'enfant entendant**

L'acquisition du langage se déroule en plusieurs étapes. D'abord, la physiologie du conduit vocal du jeune enfant ne lui permet de produire que des voyelles ayant des fréquences formantiques élevées. De plus, son trapèze vocalique n'est pas aussi dispersé que celui de l'adulte (Buhr, 1980; Liebermann, 1980).

Graduellement, le développement du conduit vocal combiné au raffinement du contrôle des articulateurs permettent une expansion graduelle des formants et la production de voyelles plus variées qui tendent à se disperser dans le trapèze vocalique (Buhr, 1980 ; Kuhl & Meltzoff, 1982).

Les tout premiers sons émis par le nouveau-né sont appelés « vocalisations » dans lesquelles l'influence du langage ambiant est reflétée par les fréquences des formants F1 et F2 (de Boysson-Bardies, 1989). Suivra le babillage canonique caractérisé par une séquence CV telle que [pa] [ba] [ma] qui marque une étape importante dans le développement langagier en lui fournissant un cadre (Stoël-Gammon, 1989 ; Vihman *et al.*, 1985 ; Oller *et al.*, 1976).

Les catégories de voyelles commencent à se disperser dans l'espace vocalique entre 10 et 12 mois et l'on note une articulation plus nette ainsi que des suites de syllabes variées et plus nombreuses (Kuhl & Meltzoff, 1996 ; de Boysson-Bardies 1999).

### **2.3.2. Le développement de la parole chez l'enfant sourd**

L'enfant sourd, privé d'informations auditives montrera des différences très tôt dans ses productions. Selon de Boysson-Bardies (1999), ses vocalisations seraient comparables à celles de l'enfant normo-entendant jusqu'à l'âge de 5 ou 6 mois où elles auraient tendance à diminuer. Son

babillage canonique serait retardé et composé surtout de syllabes *visibles*. Quand il commencera à parler, l'enfant sourd s'exprimera plus lentement que ses pairs normo-entendants. Sur le plan acoustique, l'espace phonologique est réduit et les valeurs de formants F1, F2 sont plus rapprochées (Waldstein, 1990 ; Osberger, 1987 ; Nickerson, 1975).

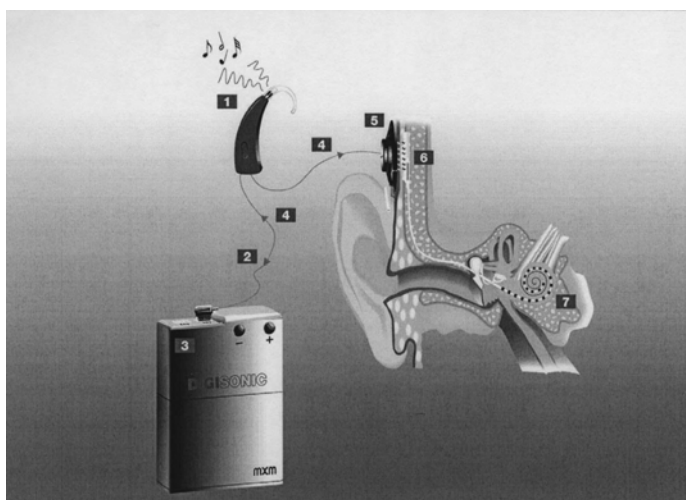
### 2.3.3. Productions avant et après la pose de l'implant

Avant l'implantation, l'enfant sourd ne produit que des voyelles centrales et son vocabulaire se limite généralement aux mots facilement lisibles sur les lèvres, en effet son développement est retardé par rapport à celui des enfants entendants (McConley-Robbins, 2003). Selon les auteurs consultés, des changements surviennent rapidement après la pose de l'implant : on remarque graduellement un élargissement de l'inventaire phonétique et une production de plus en plus précise des voyelles (Ertmer, 2001 ; Eisenberg *et al.*, 2003). On observe aussi une augmentation des sons moins visibles (Serry & Blamey, 1999). On note également une amélioration significative de la prosodie, l'enfant étant désormais en mesure de discriminer ses propres productions. De plus, son vocabulaire s'élargit, parfois même jusqu'à rejoindre celui de l'enfant entendant.

Bien que l'implant cochléaire transmette une imitation approximative du langage (Porter & Gadre, 2003), il aide de nombreux patients sourds à progresser sur le plan discursif (Ouellet & Cohen, 1999). L'âge à l'implantation constitue l'un des facteurs les plus déterminants pour un développement du langage optimal (Houston *et al.*, 2003 ; Osberger *et al.*, 1993 ; Le Normand & Berger, 2003 ; Makhdoum *et al.*, 1997 ; Geers, 2002 ; Calmels *et al.*, 2003).

### 2.4. L'implant cochléaire

**Figure 1.** Composantes de l'implant cochléaire (image tiré de Truy et Lina, 2003)



L'implant cochléaire est composé de deux parties interdépendantes : une partie externe et une partie interne.

### *Partie externe*

La partie externe comprend un microphone (figure 1, point 1) servant à capter l'information acoustique. Celui-ci est porté au niveau du pavillon de l'oreille comme les prothèses auditives classiques. Le microphone capte la parole et les bruits environnants et les convertit en un signal électronique comparable au signal acoustique. Ce signal est ensuite dirigé vers le processeur vocal (microprocesseur) (2). Celui-ci filtre le signal et le transforme en une série de signaux électriques qui sont transmis à la partie interne de l'implant, à l'intérieur de la cochlée.

Le processeur vocal existe sous forme de boîtier que l'on porte à la ceinture comme un baladeur et sous forme de système miniaturisé du type contour d'oreille. Le boîtier est préférable pour les enfants, car il est muni d'un témoin lumineux permettant de savoir si la stimulation est interrompue. Ce boîtier a également l'avantage d'être plus robuste.

L'information traitée est envoyée à une antenne externe (3) (antenne émettrice), puis à une antenne interne (4) par radio-fréquence. L'antenne est placée face à l'implant sous-cutané et maintenue dans cette position grâce à une attraction magnétique.

### *Partie interne*

La partie interne est implantée par chirurgie. Elle est composée d'une antenne de réception, d'un récepteur-stimulateur et d'un porte-électrodes. L'information est traitée par le récepteur-stimulateur (5), puis elle est envoyée sur un nombre spécifique de canaux matérialisés par des électrodes contenues dans le porte-électrodes (6). Enfin, les stimulations électriques sont dirigés vers la cochlée par les électrodes intracochléaires (7).

## **3. Méthodologie**

Pour mener à bien cette recherche, nous avons utilisé un corpus réalisé par Marie-Thérèse Le Normand de l'Hôpital de la Salpêtrière à Paris. Les séances d'enregistrement se sont déroulées dans un contexte spontané au centre d'implantation de l'enfant. Ce corpus est utilisé au Québec dans le cadre d'un projet dirigé par Henri Cohen (Département de psychologie, UQAM).

Nous avons retenu deux filles et deux garçons, tous atteints d'une surdité bilatérale de naissance. Deux des enfants présentent une perte auditive de 100 à 110 dB et les deux autres, de plus de 110 dB. Quant à l'âge à l'implantation, celui-ci varie entre 25 mois et 76 mois.

Après avoir converti les fichiers audio-visuels en fichiers sonores, nous avons extrait toutes les voyelles orales possibles, c'est-à-dire, d'une durée assez longue et non-recouvertes par des bruits environnants pour chacun des stades suivants : 6, 12, 18 et 24 mois post-implantation. La durée d'enregistrement pour chacun des stades était d'environ 15 à 20 minutes. Chacune des voyelles retenues a ensuite été soumise à un accord inter-juges. Les 597 voyelles, laissées à l'intérieur d'une syllabe, ont été écoutées par 10 hommes et 10 femmes qui devaient les identifier. N'ont été conservées que les voyelles pour lesquelles 50% des juges étaient d'accord. Les 473 voyelles retenues ont été transcrites avec les symboles de l'A.P.I. et analysées acoustiquement. L'analyse des deux premiers formants nous a permis de concevoir des trapèzes vocaliques démontrant l'évolution de la taille des inventaires vocaliques.

## 4. Résultats

### 4.1. Inventaire vocalique

En ce qui concerne l'inventaire vocalique, à l'instar de Goud (2004), les plus grandes différences entre les sujets ont été observées après 6 mois d'expérience avec implant. Conformément à la littérature (Warner-Czyz *et al.*, 2005), on remarque une forte proportion de [i] et de [a] et peu de voyelles postérieures (voir la figure 2). Un des sujets a aussi, au premier stade étudié, démontré une tendance à l'hypernasalité (Nickerson, 1975). De plus, la voyelle [ɛ] était absente des inventaires, plutôt constitués de voyelles visibles telles que [i] et [u]. Les fréquences formantiques F1 et F2 sont élevées et l'espace phonologique est réduit, ce qui confirme également les résultats d'études antérieures. Nous n'avons cependant pas observé de concentration démesurée de voyelles centralisées, contrairement aux observations de McConley-Robbins (2003).

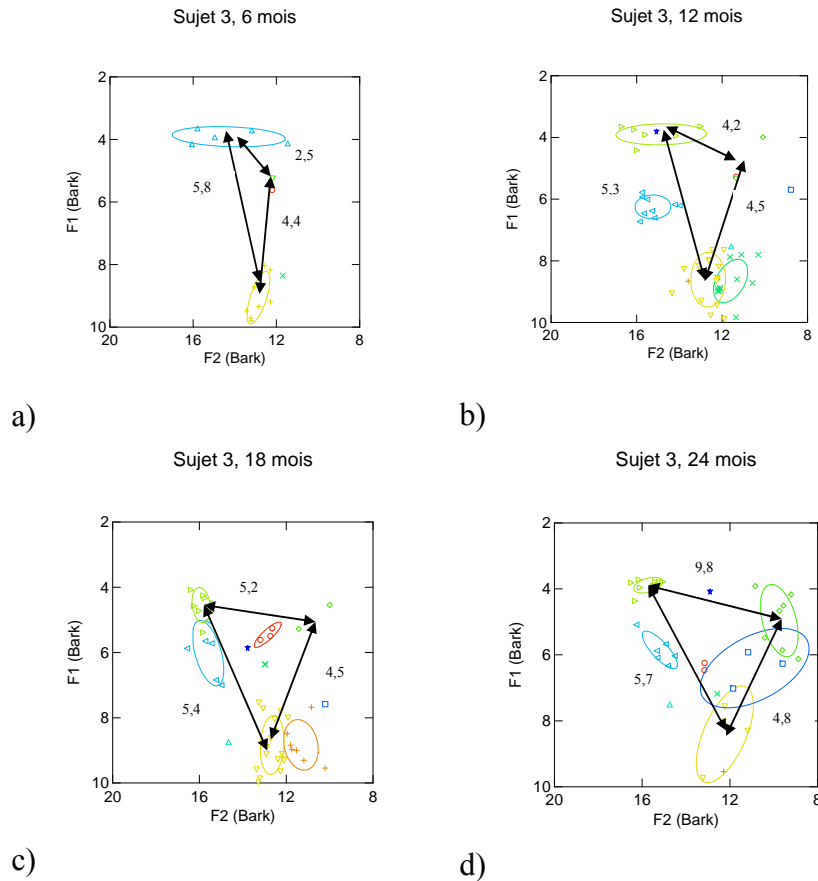
Tout comme Goud (2004), c'est à 12 mois post-implantation que nous avons observé les changements les plus importants. Il ne fait aucun doute que ce stade constitue une étape cruciale dans le développement des voyelles chez les enfants ayant reçu un implant cochléaire. Les résultats sont conformes aux observations d'Ertmer (2001) et à celles d'Eisenberg *et al.* (2003), puisque l'on constate un élargissement de l'inventaire phonétique. Nos résultats confirment également ceux de Robinshaw (1996) quant à une augmentation des sons moins visibles tels que [ɛ], [ø] et [ɔ]. De plus, leur feedback auditif semble désormais assez développé pour leur permettre de produire des [y] et des [u], visuellement si semblables que des informations acoustiques sont nécessaires pour les distinguer (Schwartz *et al.*, 2004 ; Robert-Ribes *et al.*, 1988). Nos résultats ne montrent également aucun changement majeur à partir de 18 mois d'expérience avec implant. Les enfants semblent alors atteindre un plateau. Enfin, après 24 mois, les quatre enfants produisent un nombre considérable de voyelles postérieures.

Maintenant que nous avons pris connaissance de l'évolution de l'inventaire vocalique, intéressons-nous à l'analyse formantique.

### 4.2. Analyse formantique

Dans les graphiques suivants, les ellipses tracées à 1,5 écarts type autour de la moyenne permettent, stade après stade, d'évaluer la précision des voyelles produites. Quand aux nombres figurant à l'intérieur des graphiques, ils indiquent la distance euclidienne en Bark séparant les catégories vocaliques [i], [a] et [u] dans l'espace acoustique.

Ici, nous avons choisi de ne présenter que les résultats concernant un sujet sur 4, mais ceux-ci sont représentatifs de tous les sujets.

**Figure 2.** Distances euclidiennes de centre à centre des voyelles

Les graphiques ci-dessus montrent que la taille de l'espace acoustique utilisé s'est accrue graduellement. En effet, à partir du 12<sup>e</sup> mois, des voyelles de plus en plus variées commencent à se disperser davantage dans le trapèze vocalique. Nous constatons également des fréquences moins élevées, ainsi que des formants F1 et F2 moins rapprochés. Le contrôle des articulateurs s'étant raffiné avec le temps, les voyelles de plus en plus variées commencent à se disperser davantage dans le trapèze vocalique (Buhr, 1980 ; Kuhl & Meltzoff, 1982). Toujours à partir du 12<sup>e</sup> mois, les voyelles produites sont de plus en plus précises (Ertmer, 2001 ; Eisenberg *et al.*, 2003). Les ellipses commencent à se préciser. Aux 18<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> mois, les catégories vocaliques continuent à se préciser, mais de manière moins significative.

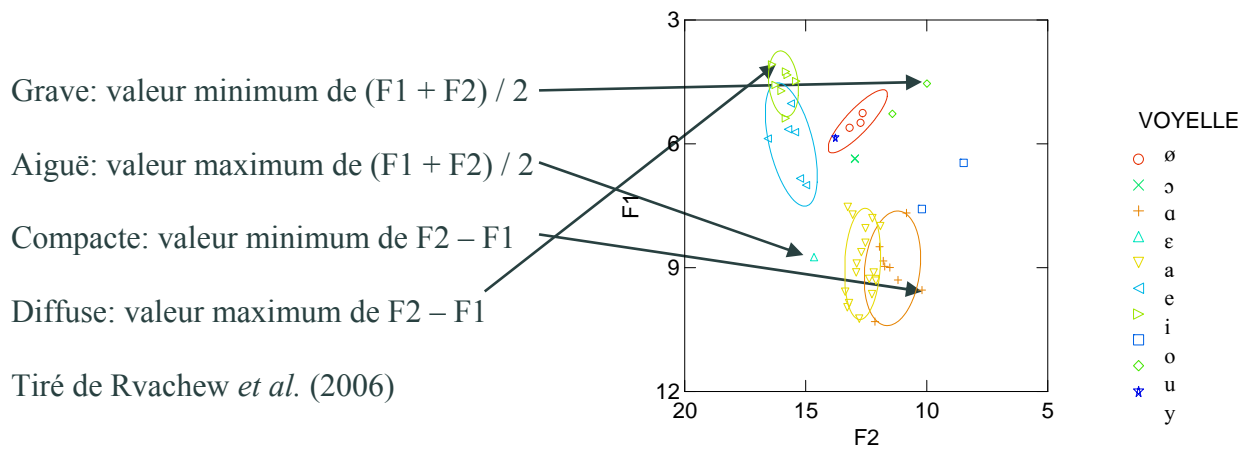
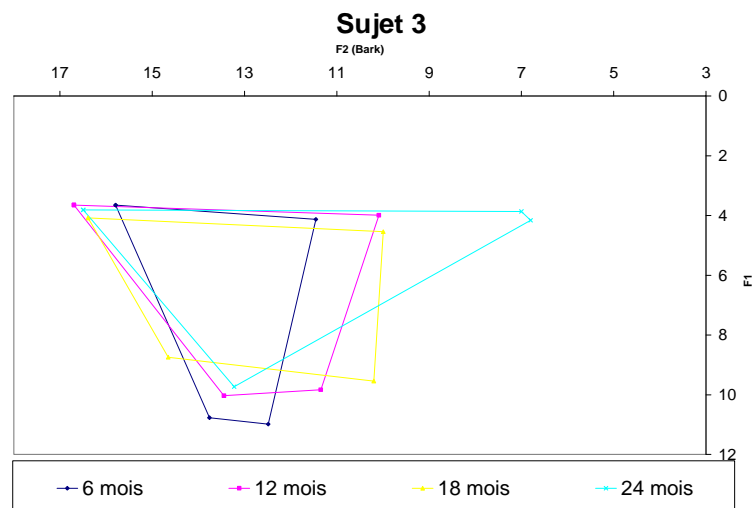
### 4.3. Espace vocalique maximal

La dernière analyse de cette étude consiste à déterminer l'espace vocalique maximal que l'enfant sourd implanté est capable d'utiliser. À la suite de Rvachew *et al.* (2006), nous avons sélectionné, en utilisant les formules ci-dessous, la voyelle la plus grave, la plus aiguë, la plus compacte et la plus diffuse, afin de délimiter l'espace acoustique utilisé par le locuteur à chaque stade.



**Figure 3.** Espace vocalique maximal

Sujet 3, 18 mois

**Figure 4.** Espace vocalique maximal dans le plan F1 vs F2

Comme on peut le voir à la figure 4, les plus grandes différences se trouvent entre le 6<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> mois d'expérience avec implant. Ces différences concernent une expansion de l'axe diffus-grave, surtout dans le coin grave, ainsi qu'une diminution des valeurs de F1.

#### 4.4. Effets de l'âge à l'implantation

Nous avons constaté aussi que l'âge à l'implantation a un impact sur les résultats. En effet, comme le rapportent toutes les études consultées, la précocité de l'implantation fait une différence. L'inventaire de la fillette implantée le plus tôt est beaucoup plus vaste que celui de l'enfant implantée à 76 mois. En ce qui concerne les productions vocaliques, ce sont les sujets 1 et 3, soit ceux qui ont été implantés le plus tôt, qui produisent les voyelles les plus précises et les plus distinctes.

#### 4.5. Effets du manque de feedback auditif sur le contrôle moteur

Nos résultats sont conformes aux prédictions de Ménard (2002) pour des enfants entendants du même âge, soit une diminution de la variabilité des valeurs de F1, F2 en fonction de l'âge. On remarque aussi des similitudes avec des pairs normo-entendants sur le plan de l'aperture, où les contrastes entre voyelle mi-fermée et mi-ouverte [e] – [ɛ] sont moins bien distingués. Il en est de même pour le trait d'arrondissement : l'intelligibilité [i] – [y] est réduite. De plus, les voyelles arrondies sont moins bien classifiées et ont des valeurs de F2 généralement inférieures à 14 Bark. Ceci pourrait être dû, selon Ménard (2002) à la complexité des stratégies recrutées (coordination langue-lèvres).

Ce manque de coordination est aussi observable à l'aide de l'analyse de l'espace vocalique utilisé. Nos résultats ont démontré que si l'on observe une expansion dans l'axe diffus-grave, cette expansion se fait surtout dans le coin grave, contrairement aux résultats de Rvachew *et al.* (2006), chez des enfants francophones normo-entendants qui démontraient une expansion plutôt dans le coin diffus. Ceci nous indique donc que le feedback auditif est nécessaire à ce genre de comportement.

#### 5. Conclusion

L'enfant sourd démontre très tôt des différences dans ses productions langagières. Sur le plan acoustique, par exemple, les valeurs de formants F1 et F2 sont plus rapprochées et l'espace vocalique est réduit. Les chercheurs ont cependant observé des progrès rapides chez les patients qui bénéficient d'un implant cochléaire depuis son avènement en 1984. Ces progrès surviennent peu de temps après la pose de l'implant.

Notre recherche longitudinale portant sur quatre enfants sourds profonds ayant reçu un implant cochléaire a permis de confirmer les résultats d'études antérieures. En effet, après 12 mois d'expérience auditive, permettant un contrôle plus fin, nos sujets ont présenté un inventaire vocalique beaucoup plus riche qu'au stade précédent. De plus, les voyelles étaient produites avec plus de précision. Nous avons également noté une augmentation des voyelles moins visibles grâce au feedback auditif. Après 18 mois nous avons toutefois observé un plateau. Enfin, en ce qui concerne l'inventaire vocalique, peu de changements se sont produits après 24 mois. Or, sur le plan acoustique, on remarque une expansion considérable dans le coin grave par rapport aux stades précédents, surtout au 12<sup>e</sup> mois post-implantation. Au final, ces résultats sont comparables à ceux d'enfants entendants quant à une diminution de variabilité des valeurs formantiques F1 et F2 et une expansion de l'espace diffus-grave avec le temps (Rvachew *et al.*, 2006).

## Bibliographie

- Baddeley, A.D. 1995. « Working memory ». *Principles and Brain Sciences*, vol. 4, no 21, p. 512-513.
- Buhr, R.D. 1980. « The emergence of vowels in an infant ». *Journal of Speech and Hearing Research*, no 23, p. 73-94.
- Callan, D.E. 1998. « An auditory-feedback-based model of speech production in the developing child ». Thèse de doctorat, Madison, University of Wisconsin.
- Calmels, M.N., N. Cochard et B. Deguine. 2003. « L'implant cochléaire chez l'enfant : bilan, technique chirurgicale et résultats à long terme ». *Connaissances Surdit , la revue d'ACFOS HS*, no 1, p. 106-109.
- De Boysson-Bardies, B., P. Hall , L. Sagart et C. Durand. 1989. « A cross-linguistic investigation of vowel formants in babbling », *Journal of Child Language*, no 16, p. 1-18.
- De Boysson-Bardies, B. 1999. *Comment la parole vient aux enfants*. Paris :  ditions Odile Jacob, 302 p.
- Eisenberg, L.S., A. Schaeffer Martinez et A. Boothroyd. 2003. « Auditory-visual and auditory only perception of phonetic contrasts in children ». *The Volta Review*, no 103(4), p. 327-346.
- Erber, N.P. 1975. « Auditory-visual perception of speech ». *Journal of Speech and Hearing Disorders*, no 40, p. 481-492.
- Ertmer, D.J. 2001. « Emergence of a vowel system in a young cochlear implant recipient ». *Journal of Speech, Language and Hearing Research*, no 44, p. 803-813.
- Geers, A.E. 2002. « Factors affecting the development of speech, language, and literacy in children with early cochlear implantation ». *Language, Speech, and Hearing Services in Schools*, no 33, p. 172-183.
- Goud, M. 2004. * mergence du syst me vocalique chez des enfants sourds profonds ayant un implant cochl aire*. M moire de ma trise, Montr al, Universit  du Qu bec   Montr al.
- Houston, D.M., E.A. Ying, D.B. Pisoni et K.I. Kirk. 2003. « Development of pre-word-learning skills in infants with cochlear implants ». *The Volta Review*, vol. 103, no.4, p. 303-326.
- Jusczyk, P.W. 2002 « Some critical developments in acquiring native language sound organization during the first year ». *Annals of Otolaryngology & Laryngology* III, p. 11-15.
- Kuhl, P.K. 1993 « Innate predispositions and the effects of experience in speech perception: The native language magnet theory ». *Developmental neurocognition: Speech and face processing in the first year of life*, p. 259-274.
- Kuhl, P.K. et A.N. Meltzoff. 1982. « The bimodal perception of speech in infancy ». *Science*, no 218, p. 1138-1141.
- Kuhl, P.K. et A. N. Meltzoff. 1996. « Infant vocalizations in response to speech: Vocal imitation and developmental change ». *Journal of the Acoustical Society of America*, vol. 4, no 100, p. 2425-2438.

- Le Normand, M.T. et B. Berger. 2003. « Acquisition du langage chez l'enfant sourd porteur d'un implant cochléaire ». *Connaissances Surdit  la revue D'ACFOS HS*, no 1 p. 149-153
- Liebermann, P. 1980. « On the development of vowel production in young children ». *Child Phonology*, vol.1, p. 113-142.
- Locke J.L. et D.M. Pearson. 1992. « Vocal learning and the emergence of phonological capacity. A neurobiological approach » *Phonological development models research implication*, p. 91-129.
- Makhdoum, J.A., A.F.M. Snik et P. Van Den Broek. 1997. « Cochlear implantation in deaf children ». *Annals of Saudi medicine*, vol. 5, no 17, p. 533-539.
- McConley-Robbins, A. 2003. « Comment la communication totale peut-elle affecter les performances des implants cochl aires chez les enfants? ». *Connaissances Surdit  la revue de IACFOS HS*, no 1, p. 142-145.
- Meltzoff, N. et M.K. Moore. 1983. « Newborn infants imitate facial gestures ». *Child Development*, no 54, p. 702-709.
- M nard, L. 2002, *Production et perception des voyelles au cours de la croissance du conduit vocal : variabilit , invariance et normalisation*, Th se de doctorat, Grenoble, Institut de la Communication Parl e.
- Nickerson, R.S. 1975. « Characteristics of the speech of deaf persons ». *The Volta Review*, vol. 77, p. 342-362.
- Oller, D., L.A. Wieman, W.J. Doyle et C. Ross. 1976. « Infant babbling and speech ». *Journal of Child Language*, no 3, p. 1-11.
- Osberger, M.J. 1987. « Training effects on vowel production by two profoundly hearing-impaired speakers ». *Journal of Speech and Hearing Research*, no 30, p. 241-251.
- Osberger, M.J., M. Maso et L.K. Sam. 1993. « Speech intelligibility of children with cochlear implants, tactile aids, or hearing aids ». *American Speech-Language-Hearing Association*, no 36, p. 186-203
- Ouellet C. et H. Cohen. 1999. « Speech and language development following cochlear implantation ». *Journal of Neurolinguistics*, no 12, p. 271-288.
- Porter, G.T. et A.K. Gadre. 2003. « History of cochlear implants ». *Grand Rounds Presentation*. Texas: University of Texas Medical Branch (UTMB) Department of Otolaryngology.
- Reisberg, D., J. McClean et A. Goldfield. 1987. « Easy to hear but hard to understand: A lip-reading and experimental study ». *A.M.A. Archives of Neurology and Psychology*, no 66, p. 289- 317.
- Robert-Ribes, J., J.L. Schwartz, T. Lallouache et P. Escudier. 1998. « Complementarity and synergy in bimodal speech : Auditory, visual, and audio-visual identification of French oral vowels in noise ». *Journal of Acoustical Society of America*, vol.6, no 103, p. 3677-3689.
- Robinshaw, H. 1996 « Acquisition of speech, pre-and post-cochlear implantation : longitudinal studies of a congenitally deaf infant ». *European Journal of Disorders of Communication*, no 31, p. 121-139.

- Rvavchew, S., K. Matock, L. Polka et L. Ménard. 2006. « Developmental and cross-linguistic variation in the infant vowel space : The case of Canadian English and Canadian French ». *Journal of Acoustical Society of America*, vol. 4, no 120, p. 2250-2259.
- Schwartz, J.-L., F. Berthommier et C. Savariaux. 2004. « Seeing to hear better: evidence for early audio-visual interactions in speech identification ». *Cognition*, no 93, p. 69-78.
- Serry, T. et P.J. Blamey. 1999. « A 4-year investigation into phonetic inventory development in young cochlear implant users ». *Journal of Speech, Language, and Hearing Research*, no 42, p. 141-154.
- Stoël-Gammon, C. 1989. « Prespeech and early speech development of two late talkers ». *First Language*, no 9, p. 207-224.
- Truy, E. et G. Lina. 2003. « Implantation cochléaire de l'enfant. Technologie, bilan médical et sélection des candidats ». *Archives de Pédiatrie*, no 10, p. 554-564.
- Vihman, M.M., M.A. Macken, R. Miller, H. Simmons et J. Miller. 1985. « From babbling to speech : A re-assessment of the continuity issue ». *Language*, vol. 2, no 61.
- Waldstein, R.S. 1990. « Effects of postlingual deafness on speech : Implications for the role of auditory feedback ». *Journal of Acoustical Society of America*, vol. 5, no 88, p. 2099-2114.
- Warner-Czyz, M.A., B.L. Davis, et H.M. Morrisson. 2005. « Production accuracy in a young cochlear implant recipient ». *The Volta Review*, vol. 2, no 105, p. 151-173.

# La dépression postnatale : dénomination et connotation dans les écrits de vulgarisation<sup>1</sup>

Sophie Rochefort  
Université Laval

La dépression postnatale et le baby-blues sont des phénomènes dont on parle de plus en plus, surtout depuis que des personnalités publiques ont fait état de leur expérience (notamment Brooke Shields). Ainsi, plusieurs médecins et psychologues ont été amenés à publier des articles ou des ouvrages traitant de ce sujet afin d'informer et de rassurer les femmes quant aux conséquences psychologiques qui peuvent découler d'un accouchement. Toutefois, au-delà des aspects clairement explicités dans les textes, plusieurs autres demeurent non dits, telle la connotation associée à chacun de ces troubles ainsi que les normes sociales entourant inévitablement le sujet. Notre étude sera divisée en deux parties distinctes. D'abord, les mots utilisés pour nommer une chose révélant l'essence de celle-ci, nous dégagerons les éléments utilisés dans la dénomination des trois formes de la dépression postnatale, à savoir le baby-blues, la dépression post-partum et la psychose puerpérale, afin de faire ressortir les valeurs connotatives attribuées à chacune d'elles. Dans un second temps, nous nous attarderons à l'utilisation que les auteurs font des guillemets et des italiques dans leurs textes. Nous analyserons leurs emplois non standards, ou marqués, afin d'évaluer les normes implicites qui sous-tendent cette utilisation. Il s'avère en effet que ces signes diacritiques peuvent être révélateurs des normes sociales relatives à la dépression postnatale.

## 1. Corpus

Notre corpus comprend une quarantaine de textes, dont une dizaine d'articles de magazines et une trentaine de parties de livres destinés au grand public et parus en français, entre 2000 et 2006. Il s'agit d'un corpus réalisé par une professeure de sociologie à l'UQAM, madame Catherine Des Rivières-Pigeon, dans le cadre d'un projet dont le titre est « La dépression postnatale en question : analyse de la littérature d'aide destinée aux nouvelles mères »<sup>2</sup>.

Les écrits destinés au grand public dont il est question dans cette étude sont des écrits de vulgarisation scientifique. Un des aspects de la vulgarisation consiste en la traduction d'un terme scientifique en un terme familier, selon une opération de reformulation. Pour arriver à ces reformulations, plusieurs procédés peuvent être utilisés. Selon Mortureux (1985 : 833) : « L'analyse de discours permet, en se fondant sur le repérage des différents procédés de mise en équivalence d'un terme scientifique et de vocables plus courants, de dresser la liste des séquences qui de façon indiscutable, fonctionnent en coréférence dans un corpus déterminé [...] on obtient ainsi un paradigme désignatif. » C'est dans cette optique qu'un paradigme désignatif de tous les syntagmes nommant les trois types de dépression postnatale a été constitué.

---

<sup>1</sup> L'auteure tient à remercier mesdames Annie Brasseur et Diane Vincent pour leur généreuse collaboration à ce texte.

<sup>2</sup> Madame Diane Vincent, du Département de langues, linguistique et traduction de l'Université Laval, est associée à ce projet.

1<sup>re</sup> forme : le baby-blues, une sorte de gros « coup de cafard », ce passage dépressif, cette petite déprime passagère;

2<sup>e</sup> forme : la dépression postnatale, la vraie dépression du post-partum, une réelle dépression pathologique, un phénomène passager;

3<sup>e</sup> forme : la psychose puerpérale, un désordre psychologique grave, cette maladie psychiatrique, cette forme intense et dangereuse de dépression.

## 2. Classification

Dans un premier temps, nous avons classé toutes les mentions répertoriées en fonction du type de maladie auquel elles réfèrent. Les mentions relatives au baby-blues font partie de la classe BB, celles relatives à la dépression postnatale font partie de la classe DPP et les mentions relatives à la psychose puerpérale font partie de la classe PP. Lorsqu'un hyperonyme est utilisé, la mention fait partie de la classe HYPER. Dans certains livres (6 sur les 30 du corpus), aucune distinction n'est faite quant aux divers types de dépressions. Dans ce cas, les mentions font partie de la classe DEPR.

Tableau 1. Classification des mentions répertoriées

| Classes        | Sous-corpus « articles » |             | Sous-corpus « livres » |             |
|----------------|--------------------------|-------------|------------------------|-------------|
|                | Nombre d'occurrences     | Pourcentage | Nombre d'occurrences   | Pourcentage |
| BB             | 86                       | 52 %        | 144                    | 31 %        |
| DPP            | 71                       | 43 %        | 182                    | 39 %        |
| PP             | 4                        | 2 %         | 33                     | 7 %         |
| HYPER          | 4                        | 2 %         | 33                     | 7 %         |
| DEPR           | 0                        | s. o.       | 76                     | 16 %        |
| <b>total :</b> | <b>165</b>               |             | <b>468</b>             |             |

Le tableau 1 montre la répartition des mentions faites dans les textes du corpus en fonction du type de dépressions postnatales. On voit que l'accent est mis sur deux types en particulier : le baby-blues (36 % des occurrences du corpus total) et la dépression post-partum (40 % des occurrences du corpus total). En revanche, on mentionne très peu la psychose puerpérale. Il est à noter que les livres ne faisant pas de distinction entre les différents types de dépressions postnatales représentent tout de même 16 % du sous-corpus « livres » et 12 % du corpus total. Il serait intéressant d'examiner la pertinence de présenter l'information de cette façon.

## 3. Catégorisation

Chacune des mentions a été catégorisée en fonction de ce à quoi elles faisaient référence. Lorsque le rédacteur faisait directement usage du nom de la dépression, l'occurrence a été catégorisée comme « générique » (BB pour baby-blues, DPP pour dépression post-partum, PP pour psychose puerpérale). Il est à noter que les expressions « post-partum », « postnatale », « de l'après accouchement », « après la naissance », etc. ont été considérées comme des synonymes.

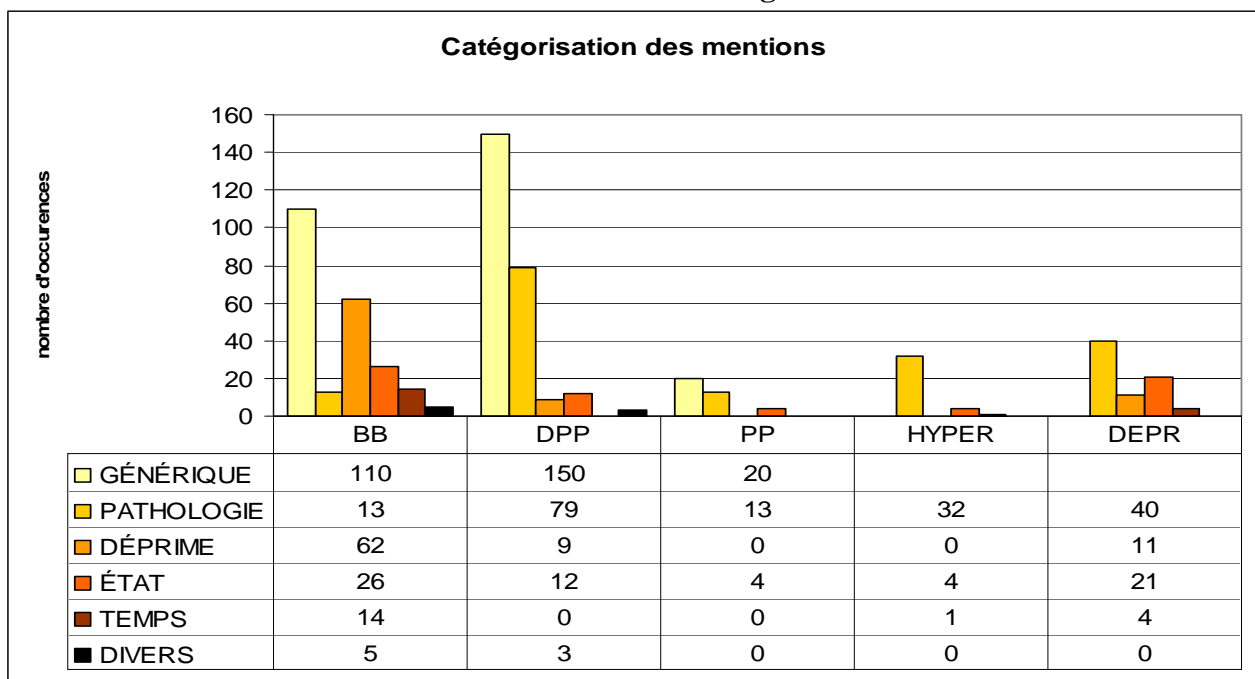
L'occurrence a été étiquetée dans la catégorie *pathologie* si la mention faisait référence à une maladie ou à un terme médical, *déprime* si la mention faisait référence à la déprime ou à un de ses symptômes, *état* si la mention faisait référence à un état plutôt perçu négativement, *temps* si la mention faisait référence au temps ou *divers* quand la mention n'a pas pu être intégrée à l'une des autres catégories. Les mots clés servant à la catégorisation sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2. Mots clés servant à la catégorisation

| Catégories | Mots clés                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BB         | baby-blues                                                                                                                                                                                                                                                   |
| DPP        | dépression post-partum                                                                                                                                                                                                                                       |
| PP         | psychose puerpérale                                                                                                                                                                                                                                          |
| PATHOLOGIE | dépression, folie, maladie, psychose, schizophrénie, symptôme, syndrome, trouble                                                                                                                                                                             |
| DÉPRIME    | affliction, blues, cafard, crise, déprime, désarroi, détresse, émotion, expression, fragilité, grisaille, hyperémotivité, malaise, mal-être, mélancolie, morosité, perturbation, sensibilité, sentiment, souffrance, spleen, tristesse, vague à l'âme, voile |
| ÉTAT       | contre-coup, état, événement, manifestation, phénomène, problème, réaction, résultat, situation                                                                                                                                                              |
| TEMPS      | durée, étape, moment, passage, période, phase, temps                                                                                                                                                                                                         |
| DIVERS     | invité, préparation, ruse, secret (ainsi que quatre mentions utilisant la négation)                                                                                                                                                                          |

La catégorisation des mentions nous a permis d'analyser quantitativement la façon utilisée dans les textes de vulgarisation pour parler de la dépression post-partum.

Tableau 3. Résultats de la catégorisation





Le tableau 3 montre clairement que la plupart des mentions faites du baby-blues, de la dépression post-partum et de la psychose puerpérale sont de la catégorie *générique*. Pour le baby-blues, la deuxième catégorie en importance est la catégorie *déprime* (ex. : un coup de cafard). Pour la dépression postnatale, c'est la catégorie *pathologie* qui vient en deuxième position (ex. : la véritable dépression). Il semble donc que les différents types de dépressions ne soient pas traités de la même façon dans les articles traitant de la dépression postnatale.

Il y a peu d'occurrences pour la psychose puerpérale, mais on remarque une tendance semblable à ce qui a été observé pour la dépression postnatale, c'est-à-dire qu'à part les mentions de la catégorie *générique*, on mentionne généralement ce type de dépression en l'associant à une *pathologie*. Les mentions hyperonymiques (HYPER) sont aussi associées à la catégorie *pathologie*.

Plusieurs occurrences faisaient quant à elles référence aux divers types de dépressions post-partum sans que les types soient distingués ou distinguables dans le texte (classe DEPR). Le tableau 3 illustre qu'en effet, toutes les catégories sont employées pour parler de la dépression postnatale.

#### 4. Qualification

Toutes les occurrences ont par ailleurs été étiquetées en fonction de la qualification axiologique interne à la mention. Les qualifications axiologiques sont celles « qui reflètent un jugement d'appréciation, ou de dépréciation, porté sur l'objet dénoté par le sujet d'énonciation » (Kerbrat-Orecchioni, 1977 : 110). Les qualifications axiologiques ont la particularité de donner une information sur la qualité bonne ou mauvaise de l'objet ainsi décrit en dénotation en plus de donner l'information sur la disposition favorable ou défavorable de l'énonciateur à l'égard de l'objet qui se trouve ainsi décrit en connotation. Le tableau 4 montre les qualifications et les mots clés utilisés pour cette deuxième catégorisation.

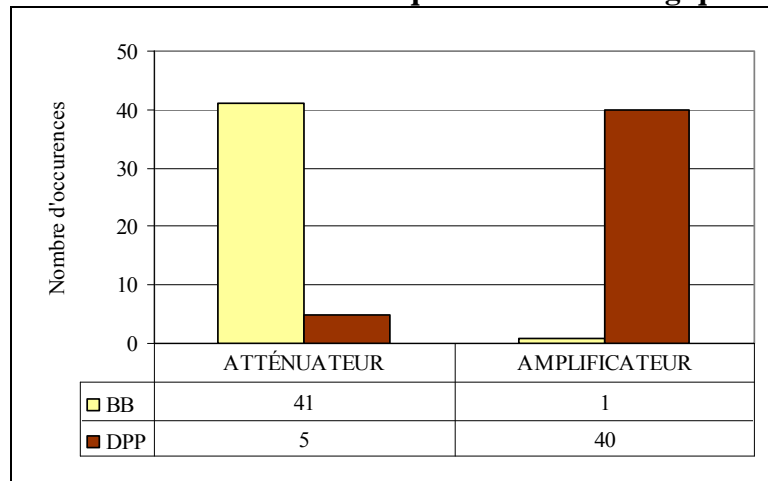
Tableau 4. Mots clés servant à la qualification

| Qualifications axiologiques | Mots clés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| amplificateur               | aiguë, authentique, authentique, de santé mentale, dépressif, dépression, encore plus accablante et débilante, médical, pathologique, plus grave, plus ou moins sévère, plus profonde, plus sérieuse, plus sérieuse, plus sérieux, profond, psychique, psychologique, réel, sévère, véritable, vraie                                                             |
| atténuateur                 | beaucoup plus bénin, coup, d'hypersensibilité, d'incontinence affective, d'une grande fatigue, de l'humeur, de mélancolie, de régression, de spleen, doux et mélancolique, du troisième jour, émotionnel, fragilité, fréquent, léger, mouvements, nécessaire, normale, obligé, ordinaire, passagère, petit, prolongé, quelque peu difficile, simple, transitoire |

Étant donné le nombre d'occurrences disponibles dans le corpus à l'étude, seules les classes regroupant les mentions relatives au baby-blues et à la dépression postnatale ont été analysées. Il est à noter que la majorité des mentions (82 %) ne sont pas qualifiées. Cela ne veut pas dire

qu'elles ne reçoivent aucune qualification dans le texte, mais que cette qualification ne se trouve pas à même le syntagme nominal.

Tableau 5. **Résultats de la qualification axiologique**



De ces résultats, on peut facilement remarquer la prédominance de l'amplification de la dépression postnatale par rapport au baby-blues, qui est, au contraire, le plus souvent atténué. On observe une nette dichotomie entre le traitement d'atténuation fait pour le baby-blues et le traitement d'amplification fait pour la dépression post-partum, comme l'illustre le tableau 5.

En somme, dans la plupart des écrits destinés au grand public portant sur la dépression post-partum, on s'accorde pour dire qu'il y a trois types de dépression : la dépression légère, normale (le baby-blues), la vraie dépression (la dépression postnatale) et la dépression profonde, grave (la psychose puerpérale). Mais cette classification correspond-elle aux connaissances actuelles en santé mentale ? Existe-t-il des dépressions qui sont normales, et d'autres qui sont authentiques ? Que les auteurs mettent tant d'effort à atténuer la gravité du baby-blues montre-t-il que celui-ci ne devrait pas être considéré comme une maladie ?

Bien que l'on considère qu'il y a trois types de dépressions postnatales, il a été montré que le baby-blues n'est généralement pas catégorisé comme une maladie et que l'on a tendance à utiliser des atténuateurs pour le qualifier, tandis que la dépression postnatale est généralement catégorisée comme une maladie et que l'on a tendance à utiliser des amplificateurs pour la qualifier.

## 5. Analyse des guillemets et des italiques

Dans un second temps, il est apparu que les auteurs de textes portant sur la dépression postnatale et le baby-blues utilisaient en abondance les guillemets et les italiques. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce choix : il peut s'agir d'une politique éditoriale, comme dans les cas d'emprunts à des langues étrangères et d'emplois relevant du langage oral, moins soutenu, afin de créer un effet. Il peut aussi s'agir d'un moyen pour mettre de l'emphase sur une partie du discours, pour signifier qu'il s'agit d'un emploi relevant du métalangage ou pour introduire un terme technique. Toutefois, plusieurs occurrences de l'italique et des guillemets ne peuvent s'expliquer par des politiques éditoriales ou les règles d'utilisation générales de ces signes diacritiques. S'agit-il alors

d'une façon pour certains auteurs de se protéger contre d'éventuelles critiques de la part des lecteurs (lectrices) ? Certes, il s'agit d'un thème délicat à traiter, mais ce n'est certainement pas la seule raison qui pousse les auteurs à utiliser en (sur)abondance l'italique et les guillemets. Qu'est-ce que ces signes diacritiques révèlent ? Quelles sont les normes sociales véhiculées ? Quel est l'effet produit ? Pour répondre à toutes ces questions, nous avons établi un système de classification qui nous a permis de catégoriser chacun des emplois relevés, et ainsi d'évaluer ce qui motive un rédacteur à employer les guillemets ou l'italique dans son texte alors qu'aucune raison grammaticale ne semble gouverner ce choix.

## 6. Distinction entre guillemets et italiques

Avant d'en arriver aux résultats, il importe d'abord d'apporter quelques précisions quant à la distinction entre les guillemets et l'italique. En effet, si ces derniers ont des fonctions différentes dans l'histoire de la ponctuation<sup>3</sup>, ils occupent exactement le même type de fonction dans notre corpus. Puisqu'il semble qu'il n'y ait aucune règle typographique qui exigerait les guillemets ou les italiques dans les occurrences relevées, il s'agit vraisemblablement d'un choix du rédacteur, qui relève de la subjectivité. C'est ce pourquoi nous avons étudié ce type d'emplois, puisqu'il s'avère qu'ils laissent place à un processus d'interprétation discursive, c'est-à-dire qu'ils demandent un travail d'interprétation afin de comprendre les motivations qui ont pu pousser le rédacteur à les utiliser. À titre indicatif, notre corpus est composé de seulement trois occurrences de l'italique, soit moins de 5 % de l'ensemble des données recueillies.

Le type de guillemets rencontrés dans notre corpus correspond « à une marque linguistique autonome, porteuse d'une valeur énonciative propre, ajoutée à un fragment quelconque d'une chaîne [*sic*] » (Authier-Revuz, 1998 : 374). Il s'agit donc d'un choix du locuteur, ou du rédacteur, puisqu'aucune règle typographique n'exige les guillemets dans ces cas. Les guillemets de ce type sont donc tout à fait différents de ceux de type autonymique : « au lieu d'y remplir, dans une apparente transparence, dans l'effacement de soi, sa fonction médiatrice de nomination, [le signe] s'interpose, avec son signifiant et son signifié, comme réel, présence, objet qui, rencontré dans le trajet du dire, s'y impose comme objet de celui-ci. » (Authier-Revuz, 1998 : 377).

## 7. Classification et analyse

Dans un premier temps, nous avons classé chacune des occurrences par rapport au sujet auquel l'italique ou les guillemets se rapportaient, soit par rapport aux femmes, aux hommes, aux bébés, à la dépression postnatale et à l'accouchement. Chacun a ensuite été subdivisé en deux pôles, positif et négatif. Le tableau 6 donne quelques exemples d'occurrences relevées.

---

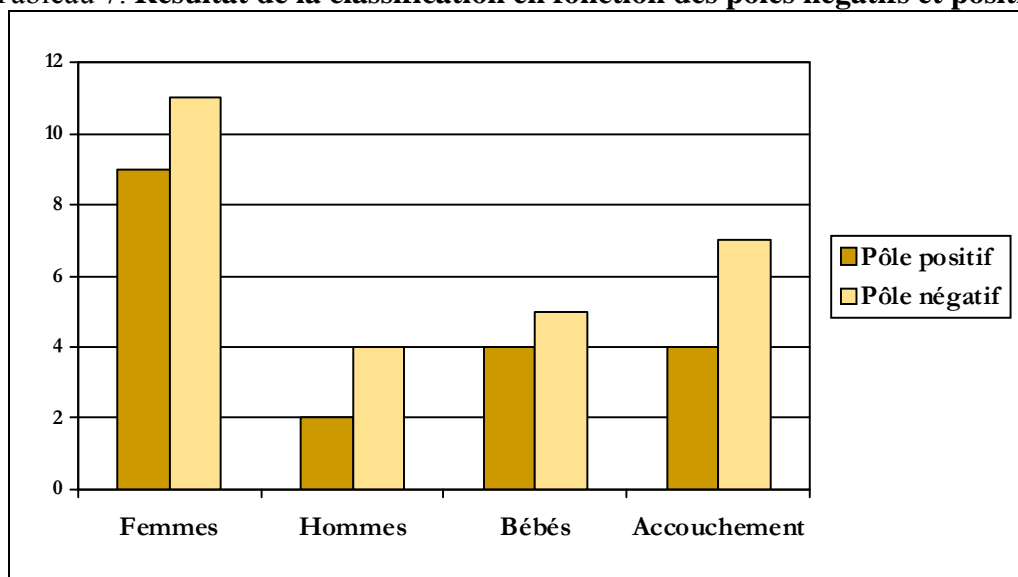
<sup>3</sup> Pour les différentes fonctions des guillemets, voir l'article d'Ivan Fonagy (1988), « Structure sémantique des guillemets », dans *Traverses*, n° 43, p. 90-101.

Tableau 6. Mots clés servant à la classification

|                              | <b>Pôle positif</b>                                                         | <b>Pôle négatif</b>                                                            |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Femmes</b>                | «superwomen», «tout pour être heureuse», supposée «performer», «bonne mère» | «déprimées», «moche», «indifférente», être «à plat», se sent comme «paralysée» |
| <b>Hommes</b>                | «joueur essentiel à l'équipe»                                               | «abandonnés», peu «soutenant»                                                  |
| <b>Bébés</b>                 | «anti-dépresseur», unique «rayon de soleil»                                 | «déprimant», «persécuteur»                                                     |
| <b>Dépression postnatale</b> | «normal», ce qu'il y a de «bien»                                            | ---                                                                            |
| <b>Accouchement</b>          | «normale», «après-naissance»                                                | «décevante», ventre «vide»                                                     |

D'abord, une des premières observations que l'on peut faire est que les guillemets et les italiques sont surtout utilisés pour décrire des réalités négatives (voir tableau 7). En effet, le corpus contient plus d'occurrences dans les pôles négatifs que dans les pôles positifs. Pour ce qui est de la catégorie relative aux femmes, il est à noter que le pôle positif contient en fait des assertions de ce que la femme devrait être, qui sont pour la plupart des idéaux inatteignables (par exemple : « super-compétente », la mère a « tout pour être heureuse », etc.). On pourrait donc penser que l'écart entre le pôle négatif et le pôle positif est plus grand que ce qui est représenté dans notre tableau. En ce qui concerne la dépression postnatale, il n'a pas été possible de dégager des emplois relevant d'un pôle négatif. En effet, comme il s'agit du sujet même des articles, et qu'ils sont pour la plupart destinés à rassurer les femmes, les rédacteurs semblent se concentrer sur les aspects positifs de ce trouble. Toutefois, les termes servant de synonymes ou de quasi-synonymes pour parler de la dépression postnatale sont nombreux, par exemple petites « misères », « symptôme », « crise adaptative », état de « bébé-mélancolie », etc. S'ils ne sont pas négatifs en soi, ils révèlent tout de même un certain malaise à employer les vrais termes médicaux. Ils ont un effet d'adoucisseurs : souffrir « d'une sorte de gros coup de cafard » semble de prime abord moins grave que souffrir d'une dépression post-partum.

Tableau 7. Résultat de la classification en fonction des pôles négatifs et positifs



Il est aussi apparu que les guillemets et les italiques sont utilisés plus abondamment pour parler de personne (les femmes, les bébés et les hommes) que pour parler de la dépression postnatale, du baby-blues et de l'accouchement. En effet, 69 % des occurrences concernent des personnes, alors que seulement 31 % concernent la dépression et l'accouchement. Il s'agit peut-être là d'une façon pour le rédacteur de se protéger : il est plus risqué de qualifier les personnes qui liront le texte que des problématiques générales comme la dépression et l'accouchement, puisqu'il demeure toujours un danger de choquer ou de déplaire lorsqu'il est question de personnes. Nous pouvons aussi y voir une certaine expression des normes sociales : en effet, selon Demeulenaere (2003 : 19), « [l]es normes correspondent [...] à des règles de conduite dont le respect est lié à des sanctions qui tendent à empêcher l'écart par rapport à la règle. » Dans le cas qui nous occupe, les sanctions pourraient correspondre à la non-publication du texte, ou à de fortes critiques de la part des éventuels lecteurs et lectrices. L'utilisation des guillemets et des italiques est fort utile dans ce contexte : elle permet au rédacteur de sous-entendre qu'il est conscient de cet écart, et qu'il s'en distancie. De cette façon, il lui est possible d'utiliser les termes qu'il désire sans qu'il n'y ait de conséquence négative. Comme la dépression post-partum est un phénomène encore délicat à aborder, le rédacteur qui écrit un texte sur le sujet doit demeurer sur ses gardes.

De plus, la majorité des termes relevés n'apparaissent qu'une seule fois. Par contre, certains ont une fréquence plus élevée. C'est le cas des termes relatifs à la dépression et à la déprime : par exemple tendance « dépressive », femmes « déprimées », population « déprimée », état « dépressif ». Ces occurrences appartiennent toutes à la catégorie relative aux femmes. L'emploi des guillemets est dans ces cas significatif puisqu'il s'agit d'adjectifs affectifs qui « énoncent, en même temps qu'une propriété de l'objet qu'ils déterminent, une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 84). C'est donc dire qu'il existe un malaise de la part de certains rédacteurs concernant la notion de dépression. Les termes « dépressif » et « déprimé » peuvent relever de deux notions : la première, médicale, est une maladie diagnosticable et traitable, alors que la deuxième relève d'un emploi de la langue courante. Il peut dès lors s'avérer difficile de faire la distinction entre la maladie en tant que telle et l'état de déprime, courant et somme toute normal. Les deux termes sont tellement employés qu'il est plutôt malaisé de les distinguer de façon certaine. Ceci peut expliquer en partie pourquoi ces termes sont, pour la plupart du temps, entre guillemets.

En somme, l'analyse des guillemets et des italiques dans des textes portant sur la dépression postnatale a permis de mettre en évidence le malaise que certains rédacteurs peuvent ressentir lorsqu'ils doivent écrire un texte portant sur ce sujet. Comme il s'agit d'un sujet relativement récent dans la littérature médicale et, qui plus est, était un sujet tabou il n'y a pas si longtemps, il peut s'avérer difficile d'aborder certaines réalités sans courir le risque de choquer ou de blesser d'éventuelles lectrices. Les rédacteurs doivent le plus possible se conformer à des normes sociales qui, sans être clairement explicitées, les incitent à utiliser avec précaution certains termes. L'utilisation des guillemets et des italiques s'avère une tactique efficace : elle permet au rédacteur d'utiliser les termes qu'il désire tout en lui permettant de s'en distancier. Il apparaît d'ailleurs que les guillemets et les italiques sont surtout employés pour qualifier des personnes, à savoir les femmes, les hommes et les enfants. De même, ils apparaissent surtout lorsqu'il s'agit d'un jugement négatif. Dans beaucoup de cas, il s'agit de substantifs ou d'adjectifs affectifs, qui ne sont pas subjectifs en soi, mais qui le deviennent dans le contexte où ils sont utilisés et qui démontrent une certaine réaction émotionnelle de la part du rédacteur.

## 9. Conclusion

Notre étude a permis de mettre en évidence la subjectivité inhérente aux écrits de vulgarisation portant sur la dépression postnatale. L'étude de la dénomination des trois types de dépression, soit le baby-blues, la dépression post-partum et la psychose puerpérale, a permis de démontrer que le baby-blues avait tendance à ne pas être considéré comme une maladie, contrairement à la dépression post-partum et à la psychose puerpérale. Cette dernière est d'ailleurs beaucoup moins abordée dans les textes de vulgarisation formant notre corpus. L'étude des emplois non standard des guillemets et des italiques a quant à elle permis de mettre en évidence le malaise des rédacteurs et le souci de ne pas choquer les éventuelles lectrices. Cela est perceptible par le fait que les guillemets et les italiques sont surtout utilisés lorsqu'il est question de personnes ou pour marquer un jugement négatif. Il sera intéressant de voir si ces tendances vont s'atténuer ou au contraire s'amplifier au cours des prochaines années.

## Bibliographie

- Authier-Revuz, J. (1998), « Le guillemet, un signe de “langue écrite” à part entière », *À qui appartient la ponctuation ? Actes du colloque international et interdisciplinaire de Liège (13-15 mars 1997)*, Paris, Duculot, p. 373-388.
- Demeulenaere, P. (2003), *Les normes sociales entre accords et désaccords*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1977), *La connotation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980), *L'énonciation, de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- Mortureux, M.-F. (1985), « Linguistique et vulgarisation scientifique », *Information sur les sciences sociales*, 24(4), p. 825-845.

# Circulation discursive et non-coïncidence des mots et du monde

Fred Hailon

Forell (Université de Poitiers - France)

Notre article porte sur une analyse de la parole idéologique dans un corpus d'articles de la presse quotidienne française. Ce corpus a pour datation la campagne présidentielle française de 2002 et pour contexte le thème de l'insécurité. Avant de devenir un sujet de campagne, c'est-à-dire un sujet de politique générale, l'insécurité était un thème défendu par le Front national (FN). Ce parti de l'extrême droite française est depuis plus de trente ans sous la tutelle de Jean-Marie Le Pen. Dans le discours frontiste, l'insécurité est la plus souvent liée à l'immigré<sup>1</sup> qui en est donné comme la cause.

Aussi, notre réflexion portera sur la qualité de l'autre (pour nous le FN) dans la presse d'information quotidienne, pendant la campagne présidentielle de 2002 : nous prenons l'hypothèse d'une lecture de l'idéologie du Front national dans le discours de presse. Plus spécifiquement, c'est à travers l'étude de faits opacifiants du dire, et plus spécifiquement à travers l'étude de modalisations autonomiques qu'il nous a semblé possible d'observer des inscriptions et/ou des références à l'idéologie du FN.

Après la description des termes du modèle emprunté, modèle de Authier-Revuz (1995), nous décrirons des modalisations autonomiques (MA) qui, interprétativement, pointent de l'idéologie. Parmi elles, nous aborderons l'ambivalence interprétative des MA sans glose.

## 1. Le corpus

Les quatre supports de presse de notre corpus sont *Présent*, *Le Figaro*, *Le Monde* et *La Nouvelle République du Centre-Ouest (NR)*. *Présent* est un support tourné vers les militants, vers les initiés. Les trois autres sont des supports exotériques, tournés plutôt vers la population. Trois de ces supports sont de la presse quotidienne nationale et un, la *NR*, de la presse quotidienne régionale. Notre corpus est constitué de cent cinquante articles, soit plus d'une trentaine d'articles par support. Il s'agit principalement d'articles de journalistes professionnels. S'ajoutent quelques tribunes dans *Le Figaro* et dans *Le Monde* rédigées par des acteurs de la vie socio-politique française. Ces tribunes ont été retenues en ce qu'elles nous semblaient représentatives de la ligne éditoriale du journal et des discours de campagne. Ainsi, ce corpus est homogène temporellement (quelques mois avant une échéance électorale), thématiquement (l'insécurité), discursivement (le discours de presse) et circonstancié (la campagne présidentielle). Il est hétérogène quant à son lectorat (militants, hommes du monde socio-politique, décideurs, citoyens lambda).

---

<sup>1</sup> « L'immigration apparaît comme le danger le mieux identifié par les auditeurs ou les lecteurs de J.-M. Le Pen mais aussi comme la position caractérisant le plus son discours. C'est sur ce thème qu'il s'est fait connaître et qu'il a pu se démarquer des autres acteurs politiques ; c'est aussi ce qui lui a permis d'être accueilli dans les principaux médias » (Souchard *et al.*, 1997, p. 62).

## 2. Le modèle des modalisations autonymiques dans l'analyse des discours

### 2.1. Nature et spécificité de la modalisation autonymique

Selon J. Authier-Revuz, la modalisation autonymique se manifeste dans toutes situations où l'énonciateur commente son propre dire en train de se faire. Par exemple, dans

(1) Les « nouveaux barbares », il n'y a pas d'autres mots, tiennent le haut du pavé<sup>2</sup>

le terme « nouveaux barbares » entre guillemets est l'objet d'un commentaire *il n'y a pas d'autres mots*. Par ce commentaire, l'énonciateur fait un retour sur les mots qu'il utilise « nouveaux barbares » pour les commenter à propos de leur pertinence à nommer la réalité.

Dans ce double mouvement énonciatif, le locuteur parle à la fois du monde et des mots qu'il utilise. Il fait ainsi *usage* et *mention* des mots, c'est-à-dire qu'il accompagne l'usage qu'il fait d'un terme d'un commentaire réflexif sur cet usage (dans notre exemple, *il n'y a pas d'autres mots*). Cette intervention du locuteur dans son énonciation relève de l'hétérogénéité montrée qui permet au sujet parlant de se représenter localement dans une « position de *surplomb* » (Authier-Revuz, 1995 : 143) par rapport à sa parole. L'hétérogénéité montrée est une représentation imaginaire par rapport à l'hétérogénéité constitutive de la parole qui se dérobe foncièrement à lui. La théorie des modalisations autonymiques (MA), fondée sur la mise en perspective de ces deux modes d'hétérogénéité, foncière et représentée, repose sur la conception d'un sujet effet de langage, clivé, non maître du sens de son discours.

Par ailleurs, dans

(2) Pour soutenir un dealer, les « jeunes », comme on dit, mettent Evreux à feu et à sang<sup>3</sup>

la modalisation de « jeunes » ne renvoie pas à la jeunesse pour elle-même. Il n'y a pas de phénomène de synonymie avec le mot « jeune » tel qu'on l'entend habituellement pour définir simplement un âge de la vie. Elle renvoie à une manière de dire stigmatisante des scripteurs et lecteurs du journal d'extrême droite. La glose *comme on dit* qui commente le mot « jeunes » entre guillemets a en fait la valeur d'un *comme on dit entre nous* de connivence idéologique, comme l'a démontré Bruno Maurer (1998)<sup>4</sup>.

Selon J. Authier-Revuz, l'interposition dans le dire de la forme signifiante - par le retour que le locuteur fait sur les mots qu'il emploie - bloque la transparence illusoire du signe. Et, c'est ce blocage qui impose une réaction interprétative. Quand la glose est présente, comme dans nos extraits ci-dessus (*il n'y a pas d'autres mots, comme on dit*), cette interprétation est circonscrite et

<sup>2</sup> L'exemple est forgé à partir du titre de l'article du *Figaro* du samedi 8 et dimanche 9 décembre 2001 : *les « nouveaux barbares » tiennent le haut du pavé*.

<sup>3</sup> L'exemple est forgé à partir du titre de l'article du *Présent* du jeudi 28 février 2002 : *Pour soutenir un dealer, les « jeunes » mettent Evreux à feu et à sang*.

<sup>4</sup> Bruno Maurer (1998) a démontré le mécanisme d'emploi de la modalisation autonymique de « jeunes » : « L'emploi que nous avons décrit repose sur la connivence, le mode de dénomination des Maghrébins fonctionnant comme une sorte de mot de passe, dans un espace qui est celui du consensus, du vous m'avez compris ». Cette MA est une manière de dire atténuée, euphémique, qui signifie implicitement Noirs, Arabes, immigrés.



sémantiquement explicite. Mais quand la glose est absente, les guillemets constituent le seul commentaire purement interprétatif. Dans le cas où le locuteur met des mots seulement entre guillemets, il attire l'attention du récepteur et appelle à un travail interprétatif.

## 2.2. Aspect de la classification des champs de modalisation autonymique

Dans notre modèle de référence, la modalisation autonymique est le lieu où l'énonciateur tient compte de l'autre qui marque son langage, « autre » dans lequel on trouve l'autre interlocuteur, le langage des autres, l'autre mot pour la chose, l'autre mot sous le mot.

Ces altérités (ou hétérogénéités) correspondent à quatre types de modalisations énonciatives : interlocutive, interdiscursive, du mot à la chose et des mots à eux-mêmes. Elles peuvent être réparties en quatre champs, selon le type d'hétérogénéité que les gloses de modalisation autonymique mettent explicitement en jeu :

- les formes de la non-coïncidence dans l'interlocution marquent l'écart dans la communication entre le locuteur et le récepteur. La non-coïncidence dans l'interlocution est représentée dans des gloses méta-énonciatives telles que « *comme vous dites* », « *disons X* », « *X, si vous voulez* », « *X, (si) vous voyez ce que je veux dire* » ;
- les formes de la non-coïncidence du discours à lui-même disent l'appartenance des mots à un discours autre ou au discours d'un autre. La non-coïncidence du discours à lui-même est celle de discours dans lequel résonnent d'autres discours, par des commentaires tels que « *comme on dit* », « *ce que X appelle* », « *pour reprendre les mots de* », « *X, selon l'expression consacrée* » ;
- les formes de la non-coïncidence entre les mots et les choses pointent l'écart dans la nomination. Elles sont du type « *X, je dis bien X* », « *il n'y a pas d'autres mots* », « *il faut dire X* », « *si on peut dire* » ;
- pour finir, les formes de la non-coïncidence des mots à eux-mêmes correspondent au jeu du sens et des mots. Ces modalisations ont pour glose par exemple : « *dans tous les sens du terme* », « *c'est le cas de le dire* », « *à proprement parler* ».

## 3. La modalisation autonymique dans une perspective idéologique (FN)

### 3.1. Une minorité de modalisations autonymiques avec glose méta-énonciative

Parmi les modalisations de notre corpus, nous avons relevé celles qui sont balisées et qui possèdent une glose, de même que celles qui possèdent une glose mais qui ne sont pas balisées par des guillemets ou des italiques. Ces formes sont largement minoritaires, dans une proportion de un pour vingt<sup>5</sup>.

Peu de MA sont explicites, c'est-à-dire avec une glose. Dans ce cas, le caractère méta-énonciatif est explicité par la présence sur la chaîne discursive d'un élément référant à la personne, au temps

<sup>5</sup> Soit une dizaine de MA avec glose méta-énonciative dans *le Monde*, *le Figaro*, *Présent* - moins de cinq pour *La Nouvelle-République du Centre-Ouest (La NR)* - pour plus de deux cents MA sans glose dans *Le Monde*, *Le Figaro*, *Présent* ; une centaine pour *La NR*.

et/ou à l'acte d'énonciation. Ces formes sont, par exemple, sur le modèle d'un  $X'$ <sup>6</sup>, *selon l'expression consacrée* :

(3) Kaboul-sur-Banlieue [titre]

A Amiens, les policiers ont saisi des fusils à pompe, des munitions, des calibres 44. Et, ils ont arrêté deux « jeunes », Kamel K. et Narredine B, bien connus des services de police selon la formule consacrée. [je souligne] (*Présent*, mardi 23 octobre 2001)

Une différence existe entre les deux MA que sont « jeunes » (MA balisée, sans glose) et  $X'$  *selon la formule consacrée* (MA non balisée, avec glose). La MA « jeunes » balise son segment sans apporter de commentaires, l'autre MA (« bien connus des services de police selon la formule consacrée ») commente sans recourir aux signaux qui délimitent le segment. L'une fonctionne à l'opposé de l'autre : baliser sans commenter, et commenter sans baliser. Si la MA de « jeunes » renvoie à un discours autre dans une instance de connivence ou d'identification idéologique (comme on l'a vu précédemment), la voix commune (stéréotypée) – comme l'indique la glose *selon la formule consacrée* - semble se fondre dans le dire de l'énonciateur, mais pour qu'y joue une distance ironique, suggérant le caractère euphémistique du discours autre usuel par rapport à la réalité qui mériteraient des mots plus brutaux.

Un semblable commentaire méta-énonciatif stéréotypique existe ailleurs dans notre corpus qui réfère aussi aux services de police :

(4) Les nouveaux quartiers des forces de l'ordre sont désormais conçus en fonction du contexte de violence [sur-titre]

A Meaux, le futur poste de police sera une place forte [titre]

Si les policiers, municipaux ou nationaux, se font actuellement tout petits, dans les cités meldoises, pour « éviter les provocations », *selon la formule consacrée*, la situation n'est pas pire qu'ailleurs. [je souligne ; il s'agit ici d'une MA explicite. « Eviter les provocations » est guillemété et commenté d'une glose *selon la formule consacrée*] (*Figaro*, lundi 15 avril 2002)

Dans cet autre extrait d'un article du *Monde* du 13 novembre 2001,

(5) Laurent Mucchielli, sociologue [sur-titre]

La violence des banlieues est une révolte contre « une société injuste et raciste » [titre]

Il faut comprendre la violence contre les institutions comme l'expression de la « rage » ou de la « haine », *selon les propres mots des jeunes*. [je souligne]

les MA du discours à lui même (ou MA d'emprunt) de « rage » et de « haine » sont commentées d'une glose (*selon les propres mots des jeunes*) qui explicite la source de l'emprunt, *des jeunes*, mais cette fois entendu au sens usuel. Or, cette glose est elle-même glosée par *Présent* dans un espace dialogique entre supports de presse :

<sup>6</sup> On désignera par  $X'$  l'autonyme du terme X qui fait l'objet d'un commentaire métalinguistique.

(6) La violence des banlieues ? La faute de la société, bien sûr... [titre]  
 Exemple. Quand on est habité, explique-t-il, par le sentiment de « rage » ou de « haine » (selon les propres mots des « jeunes »), « on peut parfois se décharger, se défouler sur des biens ou des personnes qui ne sont pas directement responsables de la situation ». [je souligne] (*Présent*, mercredi 14 novembre 2001)

Si les MA d'emprunt de « rage » et de « haine » sont exprimées sous leurs formes explicites, avec la glose *selon les propres mots des « jeunes »*, on peut noter, ici, par rapport à l'article du *Monde*, une intervention métadiscursive du locuteur de *Présent* qui guillemète le mot « jeunes » créant ainsi la connivence idéologique nécessaire à la compréhension pleine de qui sont réellement ces jeunes (des Noirs, des Maghrébins, des immigrés).

Dans ces extraits, le rapport de transmission de « rage » et de « haine » du *Monde* à *Présent* inscrit une circulation de discours entre supports. Cette circulation s'accompagne de déplacement et de réinterprétation.

Nous notons aussi à propos de MA explicites avec gloses correspondantes un autre cas de dialogues cette fois entre même support :

(7) Le président-candidat doit annoncer aujourd'hui les mesures qu'il prendrait s'il était réélu [sur-titre]  
 Sécurité : le plan de Chirac [titre]  
 Le président candidat est favorable à une répression accrue, il prône « l'impunité zéro » - une expression que le PS emploie avec la plus grande prudence - tout en mettant aussi l'accent sur la prévention. [je souligne. PS signifie parti socialiste] (*Figaro*, mardi 19 février 2002)

Ici, la MA d'emprunt de « l'impunité zéro » est le fait d'un dire emprunté au président candidat (en fait, le thème de la campagne chiraquienne). Elle est commentée du segment *une expression que le PS emploie avec la plus grande prudence*. Ce méta-commentaire (entre tirets) du dire de Chirac renvoie à un autre discours d'emprunt (PS) dans cet autre article du *Figaro* du 19 février 2002 :

(8) Présidentielle Le chef de l'Etat doit aujourd'hui annoncer plusieurs mesures fortes qu'il entend mettre très rapidement en œuvre s'il est réélu [sur-titre]  
 Chirac décrète la mobilisation générale contre l'insécurité [titre]  
 Le volet répressif du programme chiraquien se résume en une expression que certains, au PS, utilisent aussi mais avec mille précautions de langage : « l'impunité zéro ». [je souligne]

Il y a dans ces cas un renvoi à un discours autre sans que pour autant on sache d'où provient l'expression « l'impunité zéro ». Le détour par le PS semble ainsi paradoxalement 1) justifier Chirac et 2) discréditer le PS. On a la mise en évidence par le discours journalistique d'une circulation discursive, sans que la source apparaisse de manière explicite.

### 3.2. Une grande majorité de modalisations autonymiques interprétatives

Rapporté à la réalité des faits linguistiques de notre corpus, le discours de presse de la campagne présidentielle française comporte en fait une majorité de modalisations autonymiques interprétatives, c'est-à-dire balisées, mais sans glose, au commentaire méta-énonciatif absent. De manière fréquente et quasi-commune à certains supports, nous avons noté les modalisations autonymiques de « “incivilités” », de « “jeunes” »<sup>7</sup>, de (quartiers, cités) « “sensibles” ».

L'absence de glose méta-énonciative ne permet pas de connaître précisément les intentions sémantiques des locuteurs-journalistes, pas plus qu'elle ne permet de connaître l'origine des sources lorsqu'il s'agit possiblement d'un discours d'emprunt.

Pour Robert Vion, le mode discursif d'une subjectivité effacée - par lequel le locuteur donne l'impression « qu'il se retire de l'énonciation, qu'il “objectivise” son discours en “gommant” non seulement les marques les plus manifestes de sa présence (les embrayeurs) mais également le marquage de toute source énonciative identifiable » (Vion, 2001a : 334) - correspond pour le sujet parlant au « besoin de croire » (Vion, 2001b : 220) à l'objectivité de son dire. Un tel effet procède de ce qu'il nomme « l'effacement énonciatif ».

L'absence de commentaire méta-énonciatif impose de combler doublement le creux interprétatif de la modalisation autonymique : quel(s) champ(s) de modalisation ? et si l'interprétation interdiscursive convient, quel discours autre cité ? A travers ces modalisations sans commentaires méta-énonciatifs que le lecteur doit restituer, nous évaluons le manque et l'implicite.

Ulla Tuomarla (2000) fait le même constat dans son étude des citations de la presse : « Dans le discours journalistique, il est fort courant que le L-journaliste joue sur l'implicite de sorte que la responsabilité de l'interprétation retombe sur le lecteur ».

Dans l'article de *La NR* du mardi 4 septembre 2001,

(9) La folie des armes [titre]

Des bandes rivales veulent de plus en plus fréquemment y développer « leurs » territoires qu'elles placent en coupe réglée pour s'y livrer, à leur aise, au trafic de la drogue. La domination de la communauté concurrente s'acquiert par la « baston » mais aussi désormais à coups de fusil. [je souligne]

les modalisations touchent le déterminant possessif « leurs » et le nom « baston ». Ici, le possessif modalisé réfère à *bandes rivales*, alors qu'une autre partie renvoie à « leurs » en tant que fait de discours. Il suggère un commentaire absent de l'énonciateur sur son dire en train de se faire. Ce commentaire peut être établi contextuellement en *comme elles disent* : *elles* (anaphorique) renvoyant à un segment de discours autre pris « comme usage de dire d'une communauté d'énonciateurs » (Authier-Revuz, 1995 : 275), ici, l'usage de dire des dites bandes. Dans ce cas,

<sup>7</sup> Nous ne retrouvons pas de MA de « jeunes » dans *La NR* et dans *Le Monde*. Nous l'avons retrouvé à cinq reprises dans notre corpus du *Figaro*. Par contre, dans *La NR* et *Le Monde*, nous notons l'expression *jeunes issus de l'immigration* pour parler d'immigration maghrébine.

cette MA serait prise comme forme de la non-coïncidence du discours à lui-même. La MA de « baston » - qui commente et dit les us des bandes entre elles - peut aussi relever de l'usage de dire d'une communauté d'énonciateurs – la glose peut être *comme ils disent*, ou il peut s'agir encore d'un « dire approprié à l'objet du dire » (Authier-Revuz, 1995 : 317) en tant qu'il s'impose à l'énonciateur - la glose peut être *comme on dit dans le discours dont je parle* (on stéréotypique).

La modalisation de « leurs » pourrait être aussi interprétativement une forme de la non-coïncidence entre le mot et la chose d'un « dire qui fait défaut », plus spécifiquement d'un « dire suspendu à la possibilité de dire » (Authier-Revuz, 1995 : 631) : interprétativement, *si on peut dire* « leurs » alors qu'elles font partie de la République française une et indivisible (Convention du 22 septembre 1792). Le possessif « *leurs* » (territoires) est pris en défaut de mal nommer. Le mot (*leurs*) dans l'énonciation ne correspondrait pas à la « chose républicaine ».

L'ensemble de ces commentaires méta-énonciatifs est recevable et montre à ce moment de notre réflexion la complexité de l'analyse.

Dans l'article du *Figaro* du samedi 30 et dimanche 31 mars 2002,

(10) Insécurité Dans l'île où Lionel Jospin se rend ce week-end, la criminalité augmente fortement en zones urbaine et touristique [sur-titre]

L'insécurité explose aussi en Guadeloupe [titre]

Pas de « bandes » enfin : pas des cités, en effet, et pas de repli communautaire. Car même dans les « ghettos », au Carénage comme à Boissard, agglomérats de cases délabrées aux allures de bidonville, hauts lieux de tous les trafics, on ne vient pas d' « ailleurs », on est ici « chez soi ». Ces deux quartiers sont « en ville » et c'est sans doute ce qui renforce encore le sentiment d'insécurité : la délinquance est là, à côté, partout, tout le temps. [je souligne]

les multiples MA de « bandes », « ghettos », « ailleurs », « chez soi », « en ville » créent aussi une forte opacification du propos. Ces MA peuvent être interprétativement des mots empruntés qui renvoient à un « comme ils disent », « comme disent les Guadeloupéens ». Elles peuvent également relever de l'écart entre le mot et la chose d'un « dire qui fait défaut » (Authier-Revuz, 1995 : 631) : *si on peut appeler ça*.

L'écart du mot (*bandes, ghettos, ailleurs, chez soi, en ville*) à la chose guadeloupéenne peut être doublé d'un positionnement géographique quant à la pertinence des représentations culturelles et sociales qui ne sont pas celles d'un comme chez nous hexagonal (français).

Dans le même article du *Figaro* du samedi 30 et dimanche 31 mars 2002,

(11) Insécurité Dans l'île où Lionel Jospin se rend ce week-end, la criminalité augmente fortement en zones urbaine et touristique [sur-titre]

L'insécurité explose aussi en Guadeloupe [titre]

Une raison d'espérer, pourtant : ici, pas encore de « zones de non-droit ». Pointe-à-Pitre, le 22 mars dernier : le sous-préfet Thierry Le Lay, en charge de la sécurité publique, est sur le terrain, pour une opération coup de poing dans le ghetto de Boissard. [je souligne]

la MA de « zones de non-droit » autorise plusieurs commentaires méta-énonciatifs susceptibles d'émaner de différentes sources, de la police avec une possible glose *comme on dit dans la police*, d'un dire de l'hexagone avec une glose *comme on dit dans l'hexagone* ou encore du Front national (FN) avec une glose *comme on dit au FN*<sup>8</sup>. Cette MA de « zones de non-droit » peut être aussi interprétativement une modalisation de l'adéquation dans la nomination : interprétativement, *il faut nommer* « zones de non-droit » le lieu de l'insécurité. Le mot *zones de non-droit* correspondrait à la chose (le lieu de l'insécurité).

La même ambiguïté discursive existe dans un article de *Présent* daté du samedi 12 janvier 2002, sans qu'il y ait aucun doute sur le fait que ce support soit un porte-voix du FN :

(12) Violences ethniques des banlieues [sur-titre]

Assez d'angélisme, des actes ! [titre]

La provocation, c'est que l'on considère comme une provocation d'envoyer les forces de l'ordre françaises dans des « zones de non-droit ». Des territoires où les bandes ethniques règnent en maîtres et où elles ne tolèrent pas que l'on remette en cause l'extraterritorialité qu'elles y ont installée. [je souligne]

Les locuteurs de *Présent* et du *Figaro* modalisent à l'identique leur dire, sans autre précision énonciative, comme si cette MA semi-allusive allait de soi pour les récepteurs des deux journaux. Toutefois, dans l'extrait de *Présent*, la MA de « zones de non-droit », contrairement au *Figaro*, est suivie d'une traduction « des territoires où les bandes ethniques règnent en maîtres... ».

Cette traduction donne une caractéristique ethnique<sup>9</sup> aux prétendus hors-la-loi (*bandes ethniques*) et devient du coup idéologiquement explicite. Ce passage par une « traduction » brutale, qui met en scène une guerre entre « ethnies », laisse supposer que la formulation avec la négation « zones de non-droit » relève de l'euphémisme (sur le modèle de « non-voyants » pour « aveugles »). « Zones de non-droit » est en dessous de la réalité, d'où la nécessité de cette traduction qui construit immédiatement une représentation belliqueuse du monde.

Dans l'hypothèse d'une MA d'un discours à lui-même, la voix empruntée pourrait être celle de la police avec une glose *comme on dit dans la police* et/ou celle du FN avec une glose *comme on dit au FN*, ou encore celle de la doxa avec une glose *ce qu'on appelle*.

« Zones de non-droit » pourrait être aussi interprétativement un dire de la nomination obligée : *il faut appeler* « zones de non-droit » des territoires dans les mains des bandes ethniques, les territoires perdus de la République française. Il s'agit d'un thème récurrent du FN.

<sup>8</sup> Nous trouvons par exemple dans les textes de campagne (2002) du FN pour illustrer notre hypothèse d'une possible MA d'emprunt et d'une possible correspondance entre discours :

(13) Ces « quartiers en sécession », la France en comptait un seul en 1993. Fin 2000, le chiffre dépassera sans doute vingt. Toutes ces zones de non droit, est-il besoin de le préciser, sont très majoritairement, voire quasi exclusivement occupées par des étrangers. [je souligne] dans l'extrait, *zones de non-droit* n'est pas modalisé. Il reste en usage (Argumentaires du FN de la campagne électorale 2002, *L'actualité de l'immigration*, page 4, ligne 11 et suivantes, sur [www.frontnational.com](http://www.frontnational.com)).

<sup>9</sup> Notons qu'à propos de la mention d'ethnicité Pierre Bourdieu disait : « L'ethnie, l'ethnicité (euphémismes savants que l'on a substitués à la notion de "race") » Bourdieu (1982 : 135).

#### 4. Conclusion

Lorsque la modalisation autonymique est sans glose, le seul balisage autonymique ne permet pas au lecteur de saisir qui est précisément cet autre. Il ne permet pas de comprendre de quel type d'altérité il s'agit. La réflexivité sans source permet seulement de dessiner des frontières de (et avec) l'autre. L'hésitation est alors souvent possible entre mots empruntés et rapport mots/choses, c'est-à-dire le rapport à une réalité « vraie ». L'ambivalence interprétative des MA sans glose ne permet pas non plus de comprendre clairement l'énonciateur lorsqu'il se réfère à une parole autre. Un lecteur à qui on laisse finalement toute latitude de comprendre à partir de ce qu'il veut et ce qu'il peut entendre.

Le défaut énonciatif ainsi décrit laisse en suspens l'idée d'un quelque chose à cacher, qu'il faudrait se cacher de dire, ou qu'il faudrait dire tout en le cachant. Ces variations du défaut énonciatif peuvent être, comme nous l'avons vu, au service d'une vision du monde paranoïaque dans *Présent*, ce que vérifie le recours aux traductions à la tonalité agressive (« des territoires où les bandes ethniques règnent en maîtres... »). Elles s'expriment dans un rapport plus voilé de circulation de discours extrémistes pour *Le Figaro* (la MA de « zones de non-droit ») et pour *la NR* (la MA de « leurs » [territoires]). Cette circulation est rendue possible à partir de l'effacement de la source énonciative. Et, elle reste voilée, ou en demi-ton, ou ambiguë précisément du fait de l'hésitation sur l'interprétation des MA (emprunts ou rapports mots/choses?). C'est par cette ambivalence entre lecture interdiscursive et pointage d'un rapport mots/choses qui « ne va pas de soi » que la circulation idéologique semble se diffuser le plus efficacement.

L'attitude du locuteur qui consiste à ne pas signaler l'origine de sa parole et à ne pas gloser le fait d'altérité (non réductible au seul emprunt), mais à pointer uniquement l'altérité, peut permettre à toute sensibilité de s'exercer, et à certaines plus qu'à d'autres pour qui ça parle. La seule marque de réflexivité méta-énonciative suffirait à l'expression du locuteur déléguant la compréhension idéologique au lecteur idéal (partisan).

**Ouvrages cités**

- Authier-Revuz, J. (1995), *Ces mots qui ne vont pas de soi (Boucles réflexives et non-coïncidences du dire)*, Larousse, Paris.
- Bourdieu, P. (1982), *Ce que parler veut dire*, Fayard, Paris.
- Maurer, B. (1998), « Qui sont les “jeunes” ? L’utilisation du dialogisme dans *Présent* », *L’autre en discours*, *Dyalang*, sous la direction de J. Brès et P. Siblot, Didaxis, Montpellier, p. 127-141.
- Souchard, M., Wahnich, S., Cuminal, I. et Wathier, V. (1997), *Le Pen, les mots (Analyse d’un discours d’extrême droite)*, Éditions La découverte, Paris.
- Tuomarla, U. (2000), *La citation mode d’emploi (Sur le fonctionnement discursif du discours rapporté direct)*, Academia Scientiarum Fennica, Helsinki.
- Vion, R. (2001a), « Effacement énonciatif et stratégies discursives », *De la syntaxe à la narratologie énonciative*, Ophrys, Paris.
- Vion, R. (2001b), « Modalités, modalisations et activités langagières », *Marges linguistiques*, no 2, nov. 2001.

**Ouvrages consultés**

- Authier-Revuz, J. (1988), « Non-coïncidences dans la production du sens », *Linx*, 19, p. 25-27.
- Authier-Revuz, J. (1997), « Modalisation autonymique et discours autre : quelques remarques », *Modèles linguistiques*, vol. XXXV, fasc. 1, chap. 18, p. 33-51.